



Ville de Cergy
Révision du Plan Local d'Urbanisme

RAPPORT DE PRESENTATION

1- DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Local d'Urbanisme révisé
approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 17 décembre 2015



SOMMAIRE

- INTRODUCTION 7
 - 1. Présentation du contexte 8
 - 2. Les documents supra-communaux en vigueur 10
 - 3. Présentation du territoire communal 16

- DIAGNOSTIC TERRITORIAL 17
 - A - L'évolution urbaine 18
 - 1. L'histoire de Cergy 19
 - 2. L'évolution de l'urbanisation 22
 - 3. La consommation d'espaces naturels et agricoles ces cinq dernières années 27
 - 4. Les grands projets urbains 28
 - B - L'analyse urbaine 31
 - 1. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal 32
 - 2. Le patrimoine bâti 42
 - C - Le diagnostic foncier 46
 - 1. Le foncier communal 47
 - 2. La capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis 49
 - 3. Les espaces libres 54
 - 4. L'analyse des zones AU du PLU 58
 - D - Le fonctionnement urbain 59
 - 1. Les déplacements 60
 - 2. Les équipements 75

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE 90

- A - Les habitants 91**
 - 1. L'évolution de la population 92
 - 2. La structure par âge de la population 97
 - 3. La composition des ménages 99
 - 4. Les caractéristiques socio-économiques de la population 104
- B - Les logements 111**
 - 1. L'évolution du parc de logements 112
 - 2. Les logements vacants 117
 - 3. L'ancienneté du parc de logements 118
 - 4. La taille des résidences principales 119
 - 5. La typologie des résidences principales 120
 - 6. Les statuts d'occupation des résidences principales 122
 - 7. Les logements sociaux 123
 - 8. Le logement spécifique 126
 - 9. Le parc de logements privés 131
- C - Les activités économiques 133**
 - 1. Les emplois 135
 - 2. Les entreprises 136
 - 3. Les secteurs d'activités 137
 - 4. Les caractéristiques des entreprises 138
 - 5. Les zones d'activités 140
 - 6. Les activités commerciales 145
 - 7. L'activité agricole 154

- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 164
 - A - Les caractéristiques physiques du territoire 165
 - 1. La topographie..... 166
 - 2. La géologie et la pédologie 168
 - 3. L'hydrographie..... 174
 - 4. Le climat..... 179
 - B - Le paysage 182
 - 1. Les entités paysagères..... 183
 - 2. Les entrées de ville et de territoire 186
 - 3. Les vues et éléments remarquables du paysage 189
 - C - Les espaces naturels – la trame verte et bleue - les protections des espaces naturels 190
 - 1. Les espaces agricoles et naturels..... 191
 - 2. La trame verte et bleue 209
 - 3. Les protections ou recensements des espaces naturels 216
 - 4. La faune et la flore..... 217
 - D - Les risques et nuisances 222
 - 1. Les nuisances sonores 223
 - 2. La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques..... 226
 - 3. Les risques naturels 228
 - 4. Les risques technologiques et industriels..... 235
 - E - Les réseaux techniques urbains..... 242
 - 1. Le réseau d'eau potable 243
 - 2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale..... 245
 - 3. La gestion des déchets..... 250
 - 4. Le réseau de chaleur..... 254
 - F - Les énergies renouvelables 258
 - 1. Les documents cadre..... 259

2. Les potentiels du territoire de Cergy262

DIAGNOSTIC PAR QUARTIER 265

A - Quartier Bords d’Oise 267

B - Quartier Grand Centre..... 272

C - Quartier des Coteaux..... 277

D - Quartier des Hauts-de-Cergy 282

E - Quartier Axe Majeur-Horloge..... 287

F - Quartier de l’Orée du Bois 293

ENSEIGNEMENTS 299

GLOSSAIRE 309

Les photographies illustrant le diagnostic ont pour la plupart été prises par Espace Ville. Quand ce n’est pas le cas, le crédit photographique ou la source de la photographie est mentionné.

INTRODUCTION

1. Présentation du contexte

Une ville située au cœur du Val d'Oise, au sein d'un site exceptionnel

La ville de Cergy se situe au Nord-Ouest de la région Ile-de-France, dans le département du Val d'Oise et dans un site remarquable structuré par l'amphithéâtre naturel de la boucle de l'Oise. Elle en forme la moitié Nord. Depuis plus de 30 ans, la ville s'est développée d'est en ouest depuis les abords de Pontoise jusqu'au plateau (Quartier de l'Axe Majeur – Horloge) qui conduit aux Hauts-de-Cergy. Cergy est intégré au Vexin français, qui s'étend de la vallée de l'Epte à l'ouest jusqu'au plateau de Thelles au nord. Les limites Est et Ouest sont matérialisées par l'Oise et la Seine.

Sa localisation dans une boucle de l'Oise, ainsi que le climat du Vexin, ont permis le développement d'une nature verdoyante et abondante. La proximité d'autres pôles naturels d'envergure, comme le parc naturel régional du Vexin français ou la forêt de l'Hautil renforce la dimension verte de la commune.

Le département du Val d'Oise

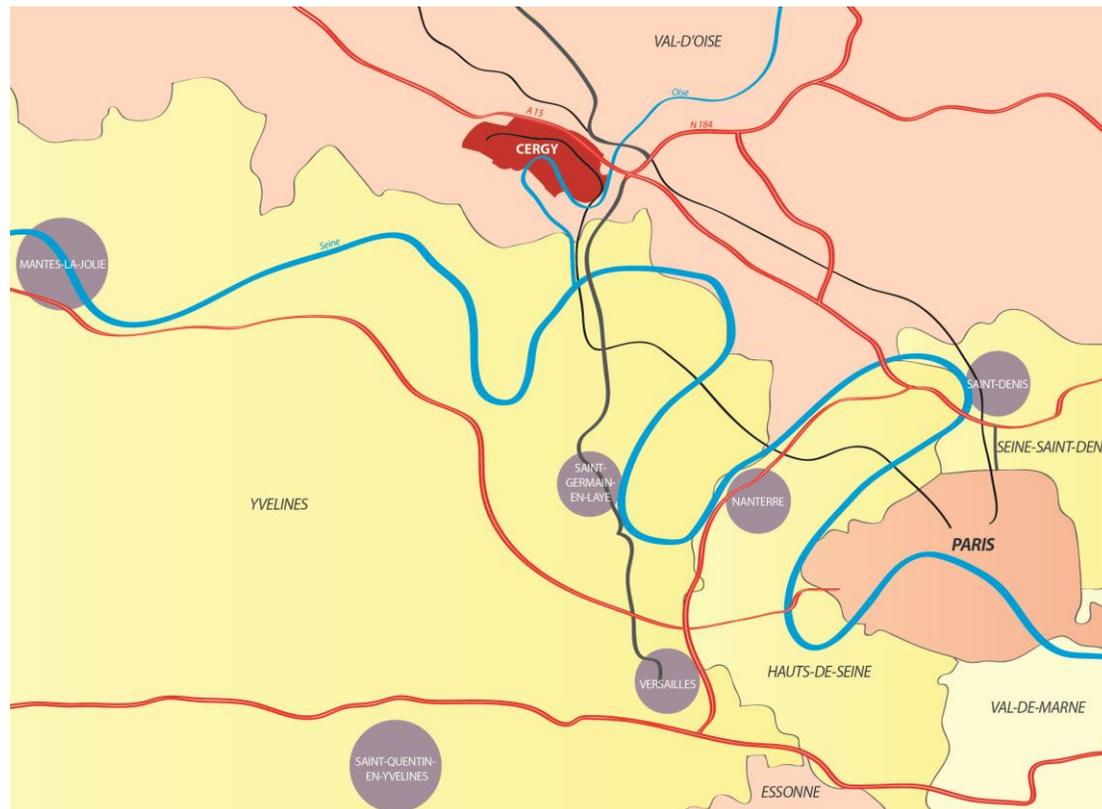
Le Val d'Oise est un département qui allie qualité de vie et développement. Attaché à préserver ses espaces verts et naturels, le Département a mis en place une politique visant à porter les initiatives concernant le développement touristique et culturel, le paysage ou le sport.

Cergy est devenue la capitale administrative du département. Elle concentre sur son territoire une grande partie des équipements structurants et des administrations : la Préfecture, l'Hôtel du département, la DDT, l'université, etc...

L'agglomération de Cergy-Pontoise

La Ville Nouvelle s'est constituée de manière administrative à travers le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle). Depuis le 1er janvier 2003, le transfert des compétences s'est fait au profit de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Cette dernière regroupe actuellement les 13 communes : Cergy, Courdimanche, Boisemont, Eragny, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal et Maurecourt.

Localisation du territoire communal



Le cadre d'action de la Communauté d'agglomération reste large et ses compétences, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville, contribuent au développement de la commune de Cergy.

Néanmoins, au-delà du découpage administratif que constitue la Communauté d'agglomération, la particularité de Cergy-Pontoise est d'exister avant tout comme entité nouvelle et humaine. L'identité et la fierté des Cergypontains sont également des facteurs de réussite et contribuent au dynamisme extraordinaire de l'agglomération.

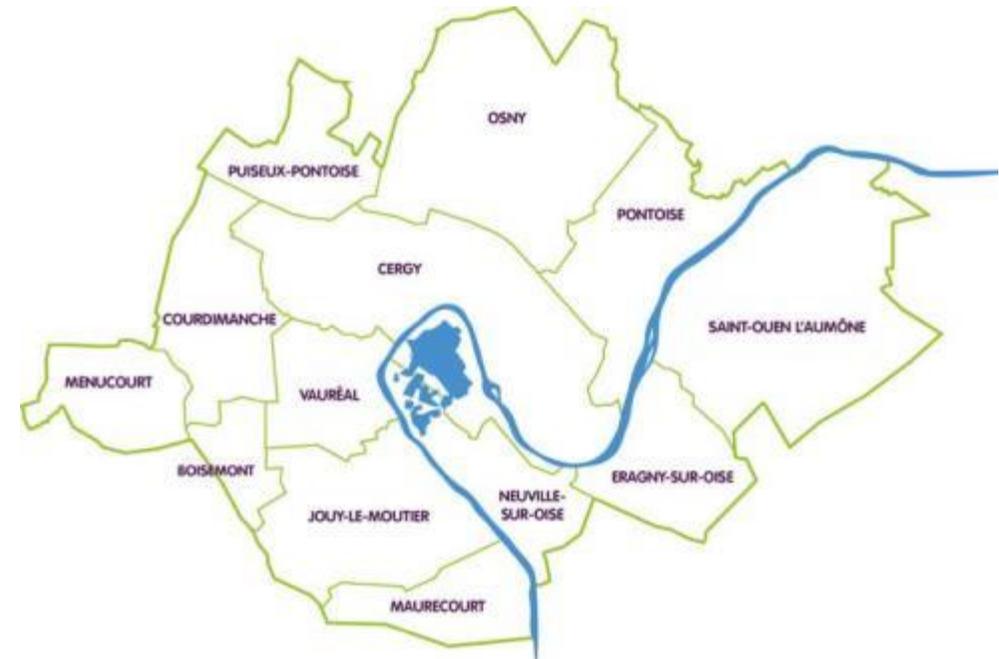
Les moyens, notamment financiers, mis en œuvre pour la construction de la Ville Nouvelle ont permis la réalisation d'infrastructures importantes et sans commune mesure avec les villes alentour. La desserte importante pour tous les modes de transports a permis rapidement aux habitants de la Ville Nouvelle de s'approprier leur territoire.

Cette appropriation est également due à la mise en œuvre de politiques sectorielles très ambitieuses, notamment dans le domaine culturel ou de la mise en valeur des espaces verts.

En 2011, l'agglomération regroupe 197 000 habitants et plus de 89 000 emplois. Après 30 ans, le rayonnement de Cergy-Pontoise reste exceptionnel : devenu le premier pôle économique du Nord-Ouest de la région parisienne, ses capacités de croissance sont encore importantes.

Le pôle de la Ville Nouvelle a réussi le pari de concentrer en une même agglomération : logements, emplois, équipements et activités culturelles. Cette pluralité de l'offre à destination des habitants est l'une des richesses les plus importantes de l'agglomération.

Cartographie des 13 communes constituant la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise



Source : CACP

2. Les documents supra-communaux en vigueur

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Le nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France a été approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel. Cette publication fait suite à l'avis favorable, émis le 17 décembre 2013 par le Conseil d'État, sur le projet adopté par le conseil régional le 18 octobre 2013.

Document d'urbanisme d'échelle régionale, il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région Île-de-France.

Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, pour coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

En l'absence de SCoT, les autres documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales ou documents en tenant lieu) doivent être compatibles avec le SDRIF.

Sur la commune de Cergy, le SDRIF donne plusieurs orientations :

- **Les secteurs à fort potentiel d'urbanisation :**

Il s'agit de la partie Ouest du quartier des Hauts-de-Cergy, du secteur Cergy-Puiseux (mairie) et du cœur du quartier Grand Centre. L'ensemble de ces secteurs fait aujourd'hui l'objet d'opérations engagées et de quelques projets, notamment sur le quartier Grand Centre.

- **Les secteurs d'urbanisation préférentielle**

Trois secteurs sont identifiés : la plaine des Linandes avec 4 pastilles, soit un potentiel de développement d'environ 80 hectares (4 fois 25 hectares). La pointe Ouest du quartier des Hauts-de-Cergy avec une pastille à cheval sur la commune de Courdimanche. Elle correspond aux opérations en cours de finalisation du quartier. Enfin une pastille située en bord d'Oise, entre Port-Cergy et la RD 203, qui correspond au site de développement de Port-Cergy 2.

Précision : le Plan de Déplacements Urbains de l'Île-de-France et le PLH intercommunal sont détaillés dans les parties déplacements et logement du présent diagnostic. Par ailleurs un Plan Local de Déplacements à l'échelle de l'agglomération est en cours d'élaboration.

- **Les orientations sur les espaces urbanisés**

Par ailleurs l'ensemble des zones urbaines de la ville est visé par la « mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares » et identifiés comme espace urbanisé à optimiser. Les quartiers Grand Centre, Axe Majeur – Horloge et Hauts-de-Cergy sont par ailleurs concernés par l'orientation « quartier à densifier à proximité d'une gare ».

- **Les espaces à préserver ou à valoriser**

La base de loisirs et les principaux bois et espaces verts (bois des Lieux, bois de la Balastière ...) de la commune sont identifiés comme espaces à préserver, ainsi que la plaine agricole. Par ailleurs, des continuités à maintenir ou à développer sont pointées. Ainsi, une liaison verte entre l'Axe-Majeur et Cergy-Puiseux passant par le quartier de l'Horloge, une continuité écologique sur les bords de l'Oise entre la base de loisirs et la plaine maraîchère, ainsi qu'une liaison agricole et forestière entre le bois de la Balastière et la plaine des Linandes sont indiquées.

Zoom de la carte de destination des sols du SDRIF 2013 sur la commune de Cergy



Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Pôle de centralité à conforter

Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**
 - Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

Extrait de la carte de destination des sols du SDRIF 2013

Source : SDRIF 2013

Extrait de la légende de la carte de destination des sols du SDRIF 2013.
Source : SDRIF 2013

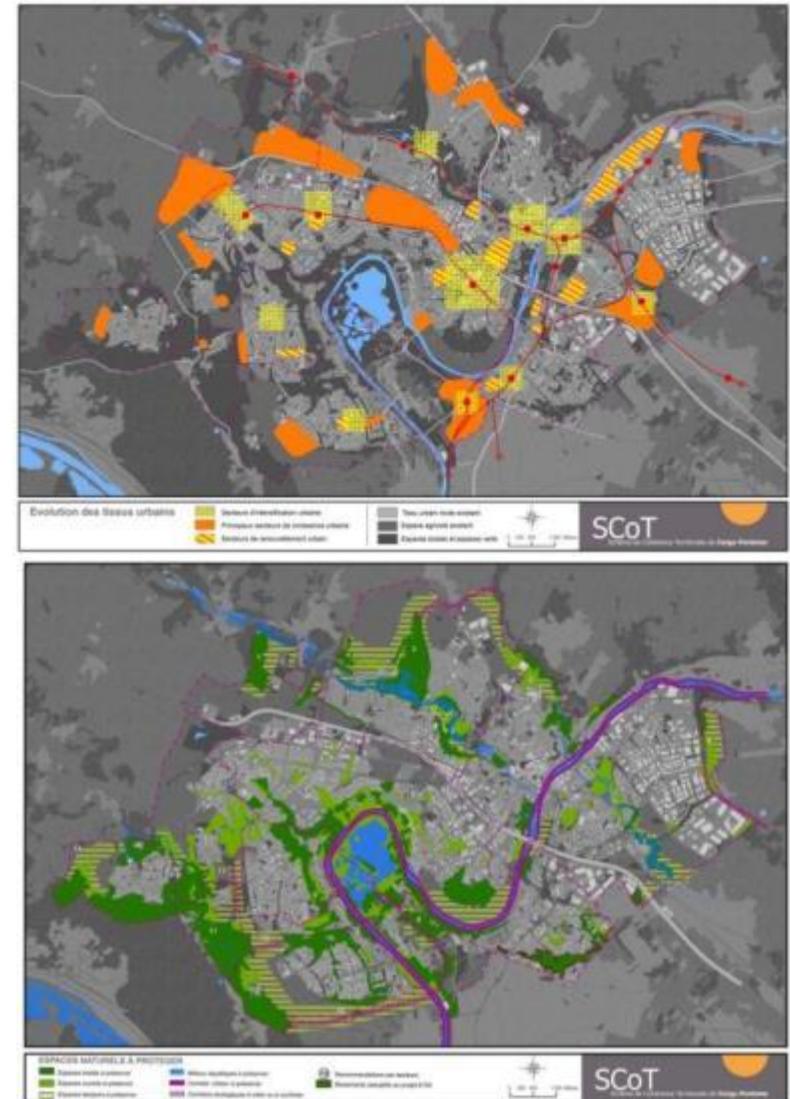
Le Schéma de Cohérence Territoriale

Cergy-Pontoise s'est dotée d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) labellisé « Grenelle » par le Ministère de l'Écologie, approuvé le 29 mars 2011. Ce document d'urbanisme fixe les orientations fondamentales de l'organisation du territoire. Il dessine les traits de l'agglomération de demain à travers un modèle de développement fondé sur des équilibres entre croissance économique, respect de l'environnement et équité sociale, entre centre et périphérie, entre ville et nature. Il a pour principales orientations :

- d'ancrer l'agglomération dans les flux régionaux et européens, et de conforter son rôle de pôle structurant ;
- de développer la fonction de « cluster urbain » (concentration de compétences autour d'un même thème) : conjuguer enseignement supérieur, développement économique et qualité de vie comme vecteur d'identité et d'attractivité du territoire ;
- d'assurer une croissance urbaine, solidaire et durable : soutenir les dynamiques sociales et démographiques du territoire en optimisant l'espace et son utilisation ;
- de garantir l'équilibre habitat/ emplois et de permettre des parcours socioéconomiques diversifiés ;
- d'articuler déplacements et croissance urbaine avec la qualité des espaces publics et la préservation des ressources ;
- d'assurer le développement de l'agglomération tout en préservant les équilibres écologiques entre les espaces naturels, agricoles et urbains : préservation des sites naturels reconnus pour leur intérêt écologique, des corridors fluviaux le long des vallées, des continuités écologiques entre les principaux sites naturels.

Sur la commune de Cergy, sont notamment identifiés :

- En secteurs d'intensification urbaine : les quartiers des 3 gares RER (Cergy-le-Haut, Cergy-Saint-Christophe et Préfecture).
- En secteurs d'extension : l'extrême ouest du quartier des Hauts-de-Cergy, la plaine des Linandes et le site du projet de Port Cergy 2.
- La préservation de la plaine maraîchère.
- La requalification des échangeurs avec l'A15 au niveau du quartier Grand Centre.
- La requalification du boulevard de l'Oise en boulevard urbain.
- La préservation des espaces verts et naturels de la boucle de l'Oise.



Source : SCoT de la CACP

Le Programme Local de l'Habitat

Le PLH (Programme local de l'habitat) établit la politique de l'agglomération pour une durée de 6 ans. Il est obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Il définit les objectifs, principes et perspectives d'une politique visant à :

- répondre aux besoins en logement et en hébergement
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées

Il assure une répartition équilibrée entre les quartiers et les communes.

Le PLH est élaboré en 3 phases :

- le diagnostic local de l'habitat, pour connaître les situations et enjeux locaux
- la définition des objectifs et orientations
- la proposition d'actions territorialisées et moyens à mettre en œuvre

À Cergy, la politique de l'habitat relève de la compétence de la Communauté d'agglomération. En 2009, celle-ci s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), un document qui fixe pendant six ans les grands axes de son action : répondre aux besoins de la population, veiller aux équilibres démographiques et sociaux, anticiper le vieillissement de l'ensemble du parc social et privé. Ce dernier se termine en 2014, un nouveau PLH doit être élaboré.

L'objectif démographique et les perspectives de construction retenus sur la période d'application du PLH (2009-2015) à l'échelle de la CACP a été de revenir au rythme de construction des années 90 avec 1 300 logements neufs par an. Cet objectif s'avérait compatible avec le potentiel foncier recensé à l'échelle de l'agglomération. Ce niveau de construction devait permettre de réduire le déficit migratoire et ainsi retrouver une croissance démographique (+1 000 habitants par an).

Pour Cergy, l'objectif de construction s'est porté à 480 logements neufs par an dont 144 logements locatifs sociaux (120 logements locatifs sociaux « classiques » et 24 logements spécifiques). Entre 2009 et 2013, le nombre de logements neufs livrés à Cergy a été de 456 unités par an dont 94 logements locatifs sociaux (2 280 logements au total dont 470 logements locatifs sociaux), ce qui est légèrement en-deçà des objectifs prévisionnels du PLH. Néanmoins, la programmation de logements prévue sur les années 2014 et 2015 (2 203 logements neufs au total dont 486 logements locatifs sociaux) permettra de rattraper ce retard et ainsi atteindre ces objectifs, puisque la production neuve de logements par an devrait s'établir à 640 unités (dont environ 140 logements locatifs sociaux) à l'échéance du PLH.

L'Agenda 21 intercommunal

En 2013, la Communauté d'agglomération a engagé une concertation avec les habitants et les acteurs du territoire afin d'évaluer son Agenda 21 - Plan climat énergie territorial et pour préparer une nouvelle version, construite cette fois en partenariat. L'actuel Agenda 21 comporte 71 actions qui traduisent au niveau local les engagements internationaux du Sommet de Rio et de l'accord de Kyoto. En application du principe « penser global, agir local » et parce que les collectivités sont bien placées pour mettre en œuvre ces politiques, l'Agglomération s'engage sur le développement durable.

3. Présentation du territoire communal

Le village de Cergy s'est implanté dans une boucle de l'Oise. Au sud du village, dans la boucle Sud de l'Oise, les étangs de Cergy-Neuveville constituent un plan d'eau non aménagé. Son utilisation est limitée.

Dans le cadre de la construction de la Ville Nouvelle, les étangs sont réaménagés en base de loisirs afin d'offrir aux habitants un lieu en pleine nature de promenade et de loisirs.

Aujourd'hui, l'Oise et la base de loisirs occupent une place importante dans la ville et forgent son identité de ville verte. Ce sont près de 40 hectares de la surface de la ville qui sont couverts par les cours d'eau.

Si l'urbanisation originelle s'est réalisée sur les coteaux de la vallée de l'Oise, la Ville Nouvelle s'implante sur le plateau. Elle suivra une extension linéaire (le long des voies du RER A) d'est en ouest depuis le quartier Grand Centre jusqu'aux Hauts de Cergy. La Ville Nouvelle se désintéressera longtemps du village historique jusqu'au développement du projet de Port Cergy, qui en fait une véritable centralité communale, notamment en termes de divertissement et de restauration.

Surfaces bâties sur la ville de Cergy



Source : Ville de Cergy – Cadastre DGFIP 2013

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A - L'évolution urbaine

1. L'histoire de Cergy

Du village de Cergy...

Cergy est d'abord un village situé au bord de l'Oise profitant de la clémence du climat pour développer la culture. En effet, Cergy fut un véritable vignoble. Sur le plan d'intendance établi à la fin du XVIIIème siècle, le vignoble représente 688 arpents sur les 874 cultivables.

Mais au début du XXème siècle, la vigne fut progressivement remplacée par les cultures maraîchères dans la plaine et les arbres fruitiers sur les coteaux. En 1930, quelques habitants décidèrent de replanter de la vigne afin de conserver l'identité vinicole de Cergy. La fête de la Saint-Vincent, célébrant les vendanges et le vin nouveau, était un jour de fête et marquait l'attachement des Cergyssois à la culture de la terre et aux vignes. Progressivement, cette culture fut abandonnée et la dernière vendange eut lieu en 1974.

En 1968, avant la création de la Ville Nouvelle, le village comptait 2 895 habitants.

... à la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise

Dans les années 1960, le Président de la République Charles de Gaulle, appelle Paul Delouvrier pour élaborer le premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne.

Ce dernier avait pour objectif de « fixer de manière organisée et équilibrée » le développement tant démographique que territorial de la région parisienne.

En effet, si le Président appelle Paul Delouvrier, c'est avant tout pour faire face à la crise du logement qui touche la région et permettre un développement cohérent et maîtrisé, des abords de Paris. Véritable initiateur des villes nouvelles et porteur de leur développement, Paul Delouvrier joua un rôle de premier plan dans le développement de Cergy-Pontoise, notamment en chargeant Bernard Hirsch des études sur la Ville Nouvelle et en le nommant, dès 1966, premier directeur de l'Etablissement public d'aménagement de la Ville Nouvelle.



Entrée du Pont de Cergy – 1900 – source : ETUDE HISTORIQUE, DOMANIALE ET GÉNÉALOGIQUE DES QUARTIERS « BORDS DE L'OISE » DE LA VILLE DE CERGY



Préfecture du Val d'Oise – quartier Grand Centre

Cinq villes sont alors désignées pour remplir cette fonction de rééquilibrage et de développement :

- Cergy-Pontoise
- Saint Quentin en Yvelines
- Évry
- Melun - Sénart
- Marne-la-Vallée

Ce concept fort d'organisation et de contrôle de l'urbanisation a été couplé, dès le départ, à la volonté de créer un nouveau mode de vie. En effet, les penseurs et les concepteurs de ces villes nouvelles sont issus de disciplines très différentes : urbanisme, architecture, sociologie, économie, psychologie,...L'idée est de faire émerger une ville adaptée à ses habitants et prenant en compte les différentes facettes de leur vie quotidienne. Dans cette optique, les villes nouvelles ont plusieurs particularités marquantes :

1) La place des espaces verts est très importante ; ils sont souvent en cœur de ville, au pied des lieux de vie.

2) Les réseaux de transports sont abondants et multimodaux : RER, trains, réseau routier, cheminements piétons et cyclistes.

3) La liberté de la conception architecturale est également l'une des marques de fabrique des villes nouvelles.

4) La place faite à la culture (ateliers, créations, rencontres, manifestations, ...) participe à l'appropriation de la ville par les habitants.



Axe Majeur – quartier Axe Majeur - Horloge

Si les villes nouvelles ont ce dénominateur commun, il n'en reste pas moins que chacune vit différemment. Ainsi, Cergy-Pontoise est considéré par beaucoup comme une véritable réussite. Le 16 avril 1969, la création de l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle, dirigé par Bernard Hirsch, est le véritable acte de naissance de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise.

En 30 ans, la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise va connaître un développement extraordinaire. Comptant 41 000 habitants en 1968, la Ville Nouvelle en accueille aujourd'hui près de 200 000, pour un objectif de départ annoncé à 400 000 habitants.

Cette augmentation de la population a été couplée avec une politique du logement et de création d'emplois permettant de répondre aux besoins des habitants.

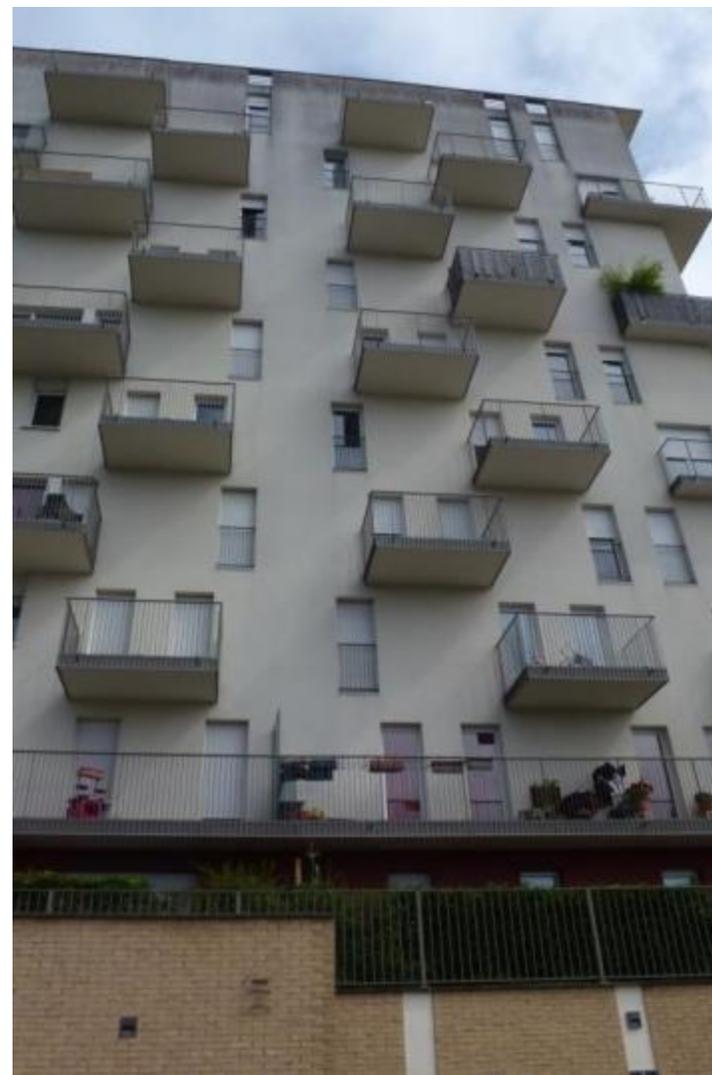
Cependant, au début de sa création, la population d'agriculteurs de Cergy ainsi que le Maire de l'époque s'opposent au développement de la Ville Nouvelle (manifestation, occupation du terrain de la Préfecture pendant 3 mois en 1967).

La situation est débloquée par un accord passé entre les agriculteurs et le Préfet validant la protection d'espaces agricoles au sein de la Ville Nouvelle ainsi que l'emplacement de la future base de loisirs.

A partir de cette date (1967), la construction de la Ville Nouvelle va commencer avec moins de heurts. C'est en 1972 que les premiers habitants de la Ville Nouvelle arrivent à Cergy dans le quartier de la Préfecture. Depuis, les logements collectifs des origines ont été complétés par une offre en logements individuels et la ligne du RER A a été prolongée jusqu'aux Hauts de Cergy.

La commune de Cergy

Depuis le 1er janvier 2003, le statut d'exception de la Ville Nouvelle a pris fin avec la dissolution de l'établissement public d'aménagement. La responsabilité de l'aménagement, du développement et de la gestion a alors été transférée au syndicat d'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise qui s'est transformé en communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise depuis le 1er janvier 2004. Ainsi la ville de Cergy a retrouvé son statut de commune de droit commun.



Quartier des Hauts de Cergy

2. L'évolution de l'urbanisation

Le village pré-Ville Nouvelle :

Cergy est d'abord un village situé au bord de l'Oise. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, la principale activité est la viticulture. Touchée par le phylloxera, elle est progressivement remplacée par les cultures maraîchères dans la plaine et les arbres fruitiers sur les coteaux. Quelques vignes sont replantées en 1930, mais vite abandonnées. La dernière vendange date de 1974.

Le village de Cergy n'a pas toujours eu l'aspect d'un village-rue. Cergy était en fait constituée de plusieurs petits hameaux en chapelet le long de la rue Nationale. L'urbanisation s'est développée spontanément sur les lieux de passage : à Cergy les hameaux sont apparus aux carrefours de la rue principale et de chemins transversaux conduisant à un point privilégié de franchissement de l'Oise.

On distingue encore cinq hameaux le long du chemin de contournement du méandre : Gency, Menandon, Les Vaurois, le Village et le Brûloir. Ces hameaux formaient un tout : deux portes, l'une au nord à Gency, l'autre au sud, au Brûloir, marquaient l'entrée de la commune et assuraient la protection de Cergy. Un sixième hameau, Ham, s'est implanté à l'intérieur de la boucle de l'Oise, face à l'actuel Port Cergy.



Source : www.geoportail.gouv.fr

Les années 1970 : CERGY-PREFECTURE (Grand Centre)

Cergy Préfecture est le premier quartier construit de la Ville Nouvelle. Il porte la marque, dans son urbanisme et son architecture, de l'influence du « mouvement moderne » : une volonté de rupture avec la ville traditionnelle.

Ainsi, une des particularités de Cergy Préfecture est la séparation des circulations, imaginée pour faciliter les déplacements des piétons et des vélos. Le centre-ville est construit sur une dalle, à 6 mètres au-dessus du sol naturel, sur laquelle circulent les piétons, tandis les voies pour les véhicules sont situées en dessous.



Les années 1980 : CERGY SAINT-CHRISTOPHE (Axe-Majeur Horloge)

Cergy Saint-Christophe devient le second quartier de Cergy. Implanté sur un plateau surplombant la boucle de l'Oise, il offre un panorama exceptionnel sur tout l'Ouest parisien. Par temps clair, les tours de la Défense et Paris se distinguent à l'horizon.

Ce quartier se caractérise par sa richesse et sa diversité architecturale.

L'Axe majeur, œuvre monumentale, constitue, par son ampleur et sa situation, l'un des lieux emblématiques de la Ville Nouvelle.



Les années 1990 : CERGY-LE-HAUT (Les Hauts de Cergy) et PORT CERGY

Contrairement aux précédents quartiers, la rue y est complètement mixte : elle accueille à la fois circulation, stationnement, piétons et commerces.

Ce quartier se caractérise par sa grande cohérence urbaine et architecturale. La toiture ronde des bâtiments publics et des immeubles d'habitation marque l'image de ce quartier.

A l'autre bout de la ville, Port Cergy sort de terre pour devenir la première marina d'Île-de-France. Son succès fait qu'elle devient rapidement un lieu de divertissement et de promenade d'échelle supra-communale.



PLU de Cergy – Diagnostic et état initial de l'environnement
PLU révisé approuvé

Les années 2000 : LES HAUTS DE CERGY

Le développement de la ville se poursuit tout au long des années 2000. Le quartier des Hauts de Cergy s'étend vers l'ouest jusqu'à la limite communale. L'architecture change, le quartier adopte des formes plus urbaines et plus denses.

Cergy touche aujourd'hui la fin de son extension, et entame une nouvelle ère dans son développement, en redéveloppant la ville sur la ville. C'est le cas avec certaines opérations comme la Croix Petit, au sud du Grand Centre.



3. La consommation d'espaces naturels et agricoles ces cinq dernières années

La ville de Cergy a consommé **45 hectares d'espaces naturels et agricoles** entre 2008 et 2012 (source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France). Cette consommation s'est faite quasi exclusivement sur des terres agricoles dédiées à la grande culture en bordure Ouest du quartier des Hauts de Cergy et sur la plaine des Linandes. En revanche on note que les espaces autres cultures et les milieux dits « semi-naturels » ont progressé d'environ 10 hectares.

Sur les espaces urbanisés, **20 hectares** l'ont été pour **des équipements publics « ouverts »** type terrains de sports, équipements touristiques ou de loisirs et espaces verts urbains.

Les espaces construits ont quant à eux consommé **25 hectares**. L'habitat collectif (lié à l'extension du quartier des Hauts de Cergy) est le plus consommateur avec plus de 7 hectares. L'habitat de manière générale est par ailleurs le principal vecteur de consommation. Les mises en chantier toujours actives en 2012 s'étendaient **sur une trentaine d'hectares**.

Cette consommation qui peut paraître importante est à mettre en perspective avec le développement de la ville en termes de logements. En effet, sur cette même période, environ 3000 logements ont été livrés et 2000 ont fait l'objet d'une mise en chantier. Rapportée au nombre de logements livrés ou commencés, la densité bâtie s'élève à 200 logements par hectare.



Source : IAU Ile-de-France

4. Les grands projets urbains

La plaine des Linandes

La plaine des Linandes, vaste emprise de plus de **80 ha** au cœur de l'agglomération, permet de développer progressivement un projet urbain de nouvelle génération fondé sur les principes fondamentaux du développement durable. Basé sur un principe de mixité sociale et urbaine, il accueillera **1 500** nouveaux logements.

L'aménagement de la plaine des Linandes répond à quatre objectifs :

- Un concept de **hub sportif régional** s'appuyant sur un grand équipement structurant de niveau national, le centre fédéral de hockey sur glace, accompagné d'équipements sportifs de niveau régional et de surfaces commerciales spécialisées, la taille critique de l'ensemble permettant de développer un système intégré d'économie du sport et des loisirs de niveau régional.
- La réalisation d'un **nouveau parc d'activités** disposant d'une excellente lisibilité depuis l'A15 sur une surface de 15 ha, et d'une cité artisanale en continuité de la cité Francis Combe, pour réintroduire des emplois de type PME-PMI en cœur d'agglomération, à proximité immédiate de l'habitat.
- L'exemplarité du **secteur habitat de l'éco-quartier** en termes de développement durable, accompagné par la création de jardins familiaux réservés aux cultures maraîchères biologiques.
- La mise en valeur **et l'appropriation du grand paysage de la Plaine** en lien direct avec le Vexin, favorisées par des aménagements paysagers et environnementaux exemplaires, ainsi que par des interventions artistiques contemporaines (Tadashi Kawamata).



Source : Ville de Cergy

Grand Centre

Les objectifs du projet :

- **Affirmer la centralité de l'agglomération**

Le projet doit affirmer la place du Grand Centre dans l'agglomération, mais aussi renforcer le positionnement de Cergy-Pontoise au sein de la Confluence Seine-Oise. Le futur Grand Centre devra conjuguer une ville dense, active, et une ville paysage, afin de favoriser un développement urbain à la fois intense et attractif.

- **Relancer l'immobilier tertiaire et constituer une ville campus**

Le projet de requalification du Grand Centre doit relancer le marché des bureaux et des activités tertiaires grâce à une offre moderne et performante. Il doit également permettre de transformer le pôle d'enseignement supérieur, de taille moyenne, en une véritable ville universitaire.

- **Renforcer l'accessibilité du Grand Centre et de l'agglomération**

La réussite du projet passe par la création d'un pôle ouvert sur la ville et pleinement intégré au quartier. L'amélioration des dessertes devra se doubler d'une refonte de l'offre de stationnement, mais aussi d'une réflexion sur la place de l'autoroute dans la ville.

- **Réaliser un quartier de ville accueillant, dynamique et intense**

Le projet prévoit de rééquilibrer ce dernier par une offre de logement importante et attractive. Ceci suppose de veiller à la fois à la diversité des logements et à la réalisation d'équipements de proximité indispensables à une vie de quartier.



Source : Ville de Cergy

- **Créer les conditions d'une vie urbaine riche et animée**

Le projet devra proposer un modèle de ville durable, autour d'un centre-ville attractif et d'un centre commercial ouvert sur la cité. Pour cela, il faudra renforcer les Trois Fontaines, améliorer ses accès et créer un pôle commercial complémentaire, en lien avec la gare.

- **Transformer le Grand Centre : espaces publics et paysage**

Le projet a pour objectif de créer des espaces publics qui donneront une identité au quartier. Ainsi, il devra combiner espaces verts et intensité urbaine, dans un esprit de « ville parc ».

Port Cergy 2

La ville de Cergy et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise souhaitent développer un lieu d'animations et d'activités en lien avec le Port de Plaisance de Port Cergy 1 sur les orientations suivantes :

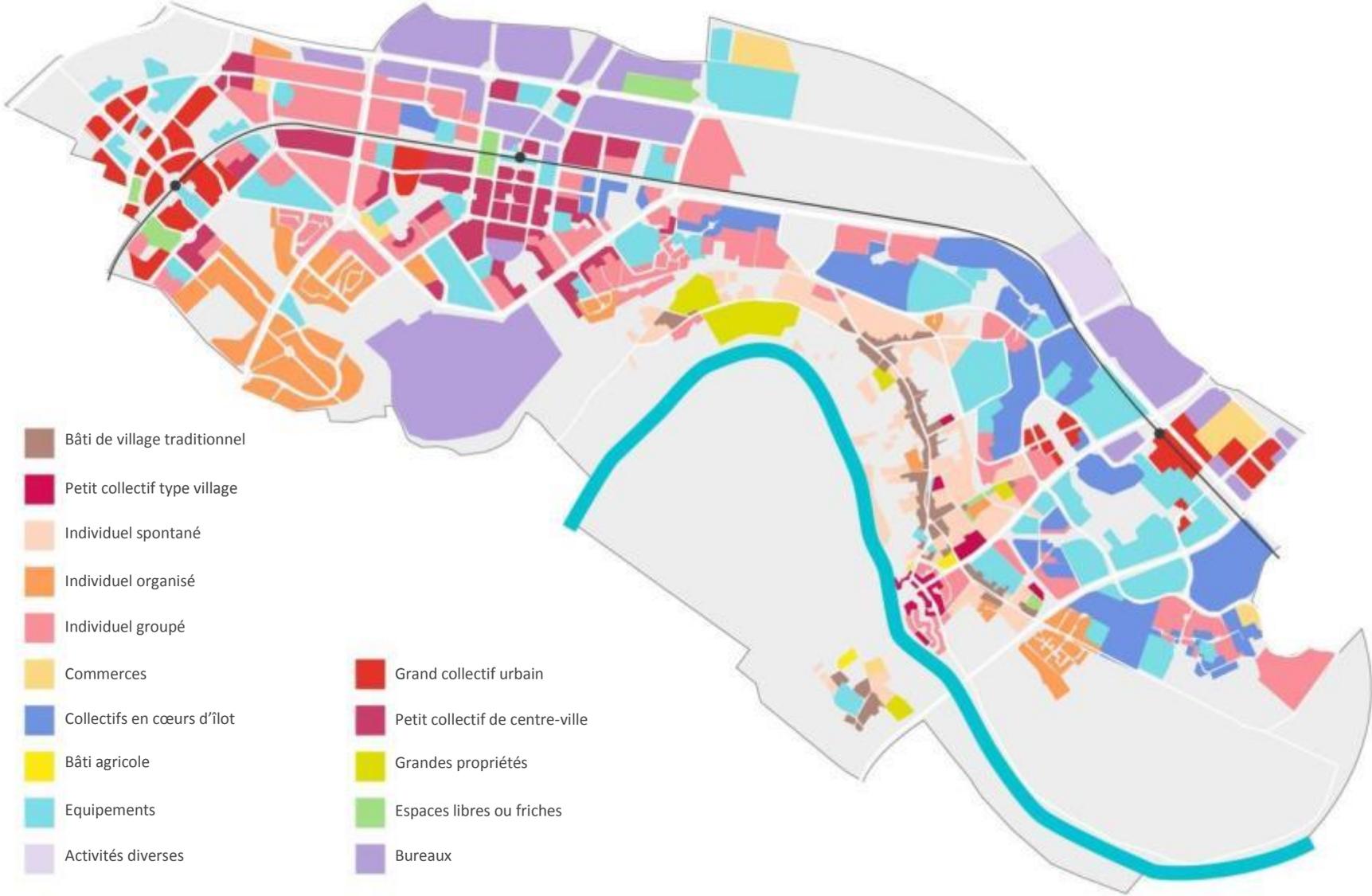
- Augmenter la capacité du port actuel insuffisante pour répondre à la demande des plaisanciers, (70 emplacements actuels, 400 bateaux accueillis par an et 60 à 70 % de clientèle étrangère avec des bateaux de grande taille 12-15 m). Le temps d'attente pour une place à l'année, pour les bateaux de grands gabarits (> 7 m), est actuellement de 1 à 1 an ½
- Résoudre les problèmes de fonctionnement du quartier (saturation des places de stationnement, circulation difficile résultant de son enclavement, etc.),
- Valoriser et développer le caractère attractif du site actuellement apprécié, en développant un pôle d'animation complémentaire (restauration).



Port Cergy. Source : Ville de Cergy

B - L'analyse urbaine

1. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal



Bâti de village traditionnel



Localisation

Ce type de bâti se situe sur le site historique de Cergy, à savoir le village et le hameau du Ham. Il se développe le long de la rue Nationale, entre le boulevard du port et la rue de Puiseux. Forme la plus ancienne d'urbanisation de la commune, elle porte une dimension patrimoniale importante et est un des principaux témoignages de l'histoire de Cergy avant la Ville Nouvelle.



Organisation urbaine



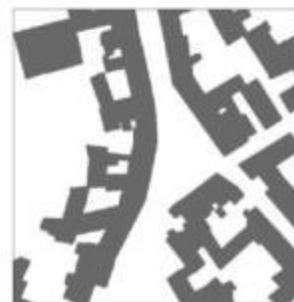
Cette forme bâtie se développe selon une organisation urbaine traditionnelle le long d'une voirie étroite. Les espaces publics sont réduits à la voie roulante et à d'étroits trottoirs.

Organisation parcellaire



Le parcellaire, souvent issu de l'activité agricole, a été recomposé à de nombreuses reprises. Les parcelles sont généralement de petite taille, et se présentent sous des formes très diverses.

Organisation bâtie



Le bâti s'implante à l'alignement des voies. De faible hauteur (majoritairement du R+1+c), il forme un front urbain continu. Il développe par ailleurs une emprise au sol importante.

Individuel spontané



Localisation

On le retrouve quasi exclusivement sur les coteaux des bords de l’Oise. Il s’est développé en extension du village traditionnel, au gré des divisions parcellaires. Il joue le rôle d’une transition douce entre la ville historique et la Ville Nouvelle.

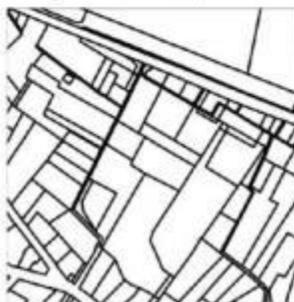


Organisation urbaine



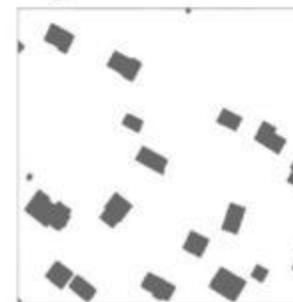
Cette forme urbaine se développe par îlot autour de voies de desserte. Il présente généralement une couverture végétale importante.

Organisation parcellaire



Le parcellaire épouse des formes géométriques mais de tailles diverses. Cependant la plupart des parcelles ne dépasse pas les 500 m².

Organisation bâtie



Le bâti, peu dense, s’implante généralement en retrait des voies et des limites séparatives. Le bâti présente une qualité diverse. L’emprise au sol dépasse rarement les 30% de la surface du terrain.

Individuel organisé

Localisation



Cette forme urbaine s’est développée à partir des années 70, en même temps que la Ville Nouvelle. Elle se situe généralement sur les franges des centralités urbaines. On la retrouve de manière importante dans la partie Sud-Est des Hauts de Cergy, ainsi que sur les hauteurs de Port-Cergy. Elle est également présente de manière plus ponctuelle au sud et à l’ouest du quartier Grand Centre.



Organisation urbaine



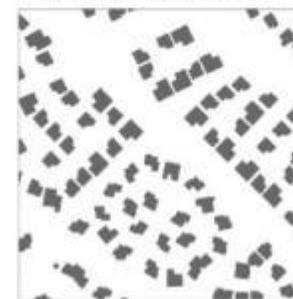
Peu tournés vers le reste de la ville, ces quartiers ont adopté une organisation qui se fait autour de voies de desserte se terminant souvent en impasse. Les voies sont largement dimensionnées avec une forte présence végétale.

Organisation parcellaire



Le parcellaire, organisé à partir des voiries, présente une forme très géométrique. Les parcelles sont généralement de petite taille (300-500m²).

Organisation bâtie



Le bâti s’implante en retrait de l’alignement par rapport aux voies et aux limites séparatives. La maison se développe sur deux niveaux avec des combles parfois aménagés. L’emprise au sol de la construction avoisine les 40%.

Individuel groupé



Localisation

Très présente sur le territoire de Cergy, cette typologie se retrouve entre les grandes polarités urbaines constituées par les gares. Développée dès les prémices de la Ville Nouvelle dans le quartier de l'Orée du Bois, dans un objectif de diversification des formes d'habitat proposées, elle est aujourd'hui très présente au sein des quartiers des Hauts de Cergy et d'Axe Majeur Horloge.



Organisation urbaine



Assez similaire à celle de l'habitat individuel organisé, elle se singularise par un front urbain continu le long des voies de desserte donnant une atmosphère plus urbaine et plus dense.

Organisation parcellaire



Les parcelles sont étroites et de petite taille (300m²). Elles accueillent souvent en front de rue un espace ouvert qui peut être dédié au stationnement. A l'arrière se développe un petit jardin.

Organisation bâtie



Le bâti s'implante en retrait des voies et sur les deux limites séparatives. Généralement peu hautes (R+1+c au maximum), les constructions adoptent une homogénéité de style architectural.

Collectif en cœur d'îlot



Localisation

Forme la plus marquante de l'époque de la Ville Nouvelle, cette forme urbaine qui adopte parfois une architecture marquée, comme aux Linandes, s'est développée autour du secteur de la Préfecture, le long des grands axes tels le boulevard de l'Oise et le boulevard de l'Hautil. Souvent abritée derrière des buttes paysagères, cette typologie, malgré son importante volumétrie, reste peu perceptible depuis les grands axes.

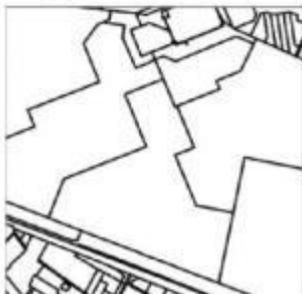


Organisation urbaine



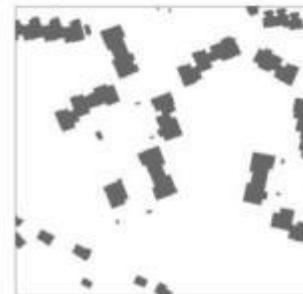
Se détachant de la trame viaire traditionnelle, cette typologie s'implante au cœur de vastes îlots paysagers qui accueillent également d'importants espaces de stationnement.

Organisation parcellaire



Les opérations s'implantent sur des parcelles très étendues qui forment parfois des quartiers à part entière au sein de la Ville.

Organisation bâtie



Le bâti recouvre des formes architecturales très diverses, cependant il affiche très souvent une hauteur importante (supérieure à R+8). Certaines résidences nécessitent aujourd'hui une rénovation.

Secteurs de bureaux

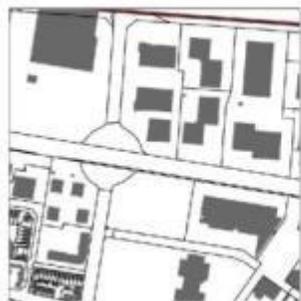
Localisation



On les retrouve principalement sur trois secteurs : Grand-Centre, qui abrite les seuls « tours » de bureaux de la ville, le parc de l’Horloge, situé au nord du quartier Axe Majeur Horloge, de part et d’autre du boulevard de la Paix, et sur le technopôle Parc Saint-Christophe. Ils ont été implantés de manière à bénéficier d’une bonne desserte, que ce soit en voiture ou en transports en commun.



Organisation urbaine



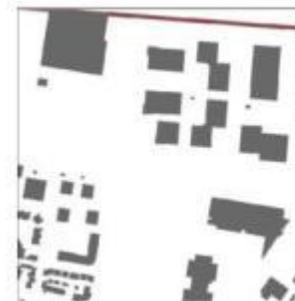
Ces secteurs occupent généralement de vastes espaces disposant d’une voirie de desserte dédiée. Ils sont connectés à un axe structurant de la commune qui assure leur desserte.

Organisation parcellaire



Le parcellaire est constitué de vastes parcelles, souvent paysagées, de forme très géométriques.

Organisation bâtie



Si l’on trouve des constructions dépassant les 10 étages dans le quartier Grand Centre, la plupart des immeubles de bureaux ne dépasse pas le R+4 R+5. Ils occupent une emprise au sol importante.

Grand collectif urbain

Localisation



Forme urbaine apparue le plus récemment dans la ville, elle constitue une grande part de nouveaux sites de projet. Prônant une urbanité plus marquée, on la retrouve au sein des cœurs urbains (Croix Petit, Hauts-de-Cergy, Grand Centre).

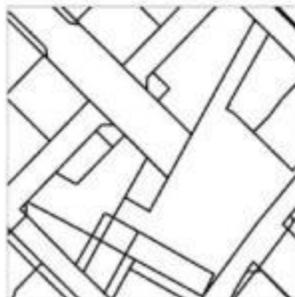


Organisation urbaine



Replacé à l'alignement des voies, le bâti n'est plus caché mais participe pleinement à la structuration de l'espace public et à l'atmosphère urbaine du quartier.

Organisation parcellaire



Cette typologie s'implante sur un parcellaire que l'on retrouve dans les grands centres urbains, de larges parcelles de formes plutôt géométriques encadrées par des voies de desserte.

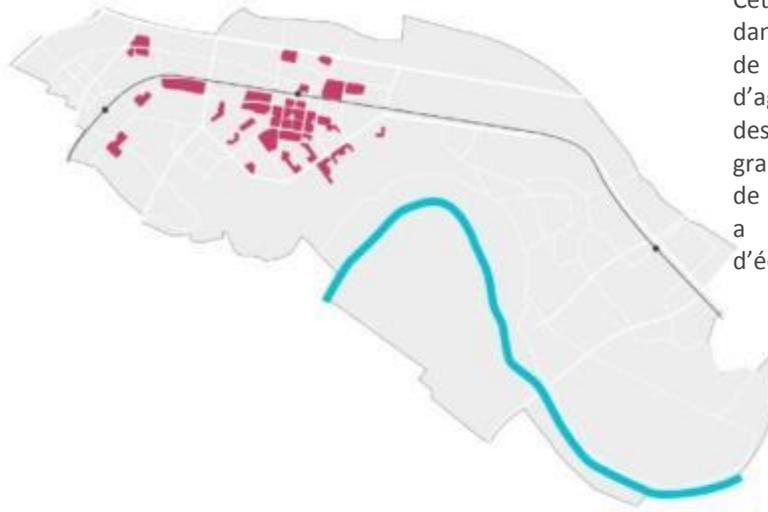
Organisation bâtie



Si la hauteur des constructions varie, elle dépasse régulièrement le R+5. Moderne et épurée, l'architecture fait la part belle aux espaces extérieurs. Les derniers niveaux sont souvent traités en attique.

Petit collectif de centre-ville

Localisation



Cette forme urbaine s'est développée dans un deuxième temps dans l'histoire de la Ville Nouvelle. Après le cœur d'agglomération construit sur dalle avec des immeubles de grande hauteur et les grandes résidences implantées au cœur de parcs, le quartier Axe-Majeur Horloge a accueilli un habitat moins imposant, d'échelle plus humaine.



Organisation urbaine



Implantée à l'alignement ou en léger retrait des voies publiques et formant un front bâti continu, cette typologie renoue avec les codes urbanistiques de la ville traditionnelle, tout en s'appuyant sur de larges espaces piétonniers.

Organisation parcellaire



Les îlots bâtis sont découpés selon chaque opération. Les parcelles sont relativement étendues et adoptent des formes carrées ou rectangulaires.

Organisation bâtie



Le bâti, peu haut (généralement R+4) recouvre une grande diversité architecturale. Ses rez-de-chaussée sont souvent occupés par des équipements ou des commerces.

Grandes propriétés



Localisation

Rares sur le territoire de Cergy, les grandes propriétés se situent quasi-exclusivement sur les coteaux de la boucle de l’Oise, notamment de part et d’autre de la rue de Vauréal. Parfois peu perceptibles depuis l’espace public, elles bénéficient d’une couverture végétale exceptionnelle liée à la présence de grands arbres.

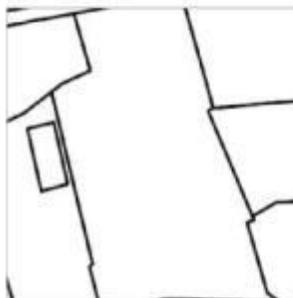


Organisation urbaine



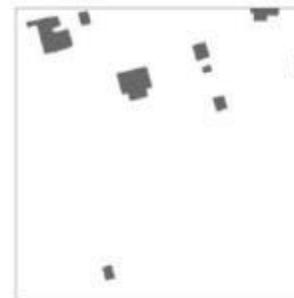
Protégée par de hauts murs, cette typologie participe peu à l’animation urbaine, mais la qualité de sa couverture végétale est un atout paysager majeur pour la commune.

Organisation parcellaire



Les parcelles sont de très grandes tailles (plus de 1000m²) et majoritairement occupées par des parcs boisés.

Organisation bâtie



Le bâti se compose de maisons bourgeoises et de petits châteaux. Généralement peu haut et implanté très en retrait des limites du terrain, il n’en occupe qu’une petite partie.

2. Le patrimoine bâti

a - La ZPPAUP – AVAP

Les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ont été instituées par l'article 28 de la loi du 12 juillet 2010 pour remplacer les ZPAUP.

L'AVAP est élaborée selon les mêmes principes que la ZPPAUP :

- à l'initiative de la commune,
- fondée sur un diagnostic partagé,
- composée de trois documents (rapport de présentation, règlement et document graphique).

Elle comporte néanmoins certaines nouveautés :

- Mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics et paysagers, dans le respect des principes du développement durable.
- Renforcement du rôle des citoyens (composition des commissions locales, présentations au public de l'étude de l'AVAP)

La transformation de la ZPPAUP en AVAP a été prescrite, par délibération du Conseil municipal du 13 avril 2012, pour :

- Poursuivre l'objectif initial de protection des paysages urbains, architecturaux et paysagers,
- Repenser un règlement qui se révèle imprécis et parfois trop contraignant après sept années d'application ;
- Mettre en conformité la servitude avec les nouvelles dispositions du 12 juillet 2010 ;
- Elaborer un cahier de recommandations architecturales et paysagères ainsi qu'une palette de couleurs pour le bâti existant et à venir.

b - L'analyse du patrimoine bâti

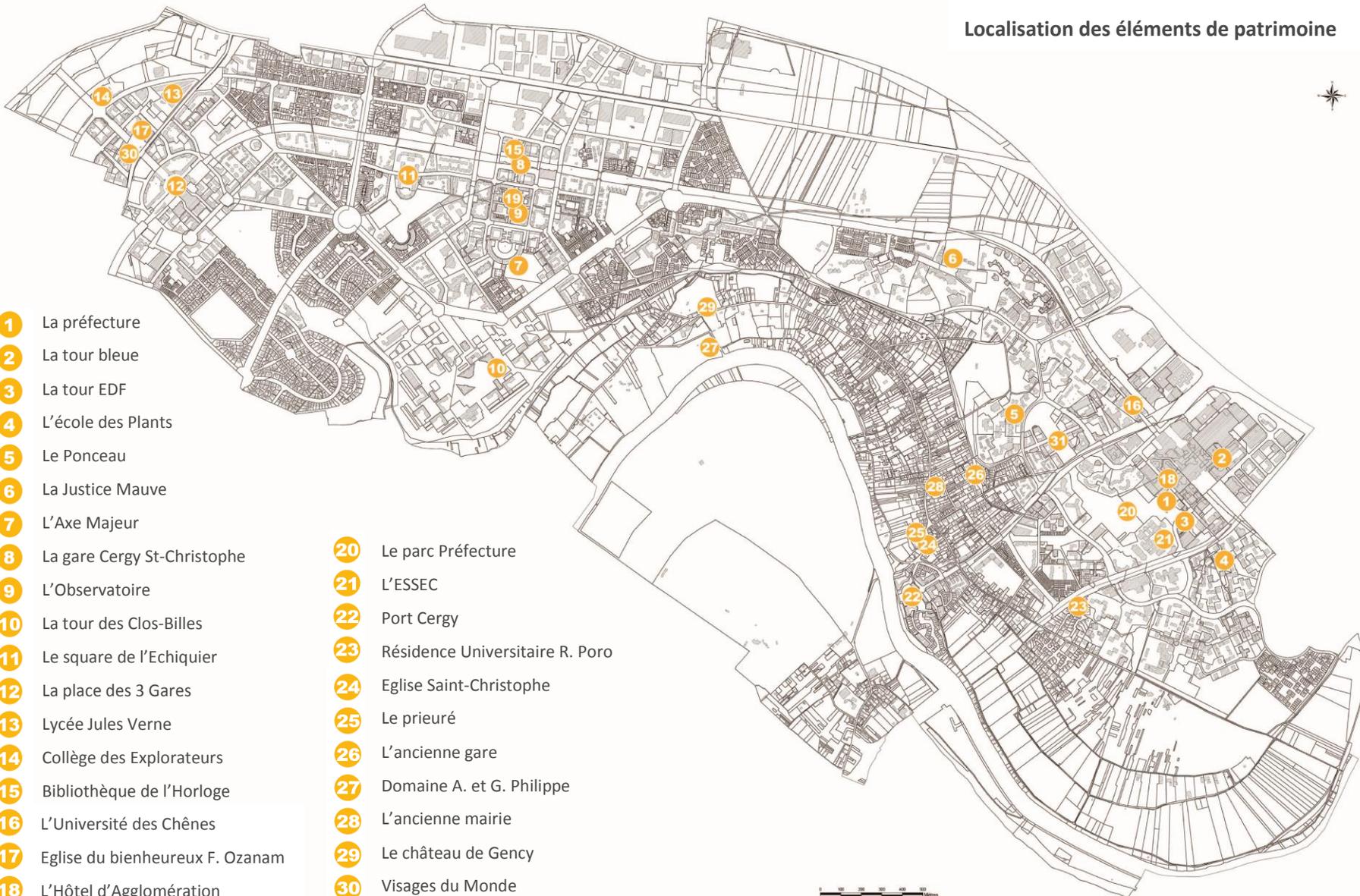
La Ville Nouvelle s'est construite à partir du début des années 70. Son patrimoine bâti ancien est peu important et ne compte que peu de monuments protégés. La ville de Cergy ne compte que trois monuments classés : le menhir, l'église, l'ancien prieuré et l'amorce de façade place de l'église.

La constitution du patrimoine architectural et urbain de Cergy, s'est développée à partir du 18^{ème} siècle, en fonction des époques de formation de la ville et en rapport avec son histoire.

Les éléments de patrimoine identifiés sont :

- La préfecture : édifice construit par l'architecte Henri Bernard en 1969
- La tour bleue : tour construite par les architectes M. & P. Deslandes en 1974.
- La tour EDF : Immeuble construit par les architectes Moro et Lagneau Seifert en 1974.
- L'école des Plantes : école construite par l'architecte Jean Renaudie en 1973.
- Le Ponceau : quartier conçu avec une architecture de dalles superposées par les architectes Bernard-Simonet, Dubosc, Lemeur, Lescoat, Vilette en 1978.
- La Justice Mauve : immeubles construits par les architectes Maneval, Robert et Raymond en 1977.
- L'Axe Majeur : œuvre de 3 km de long conçue par Dani Karavan et réalisée par étapes par la Communauté d'Agglomération de Cergy- Pontoise, des années 1980 à nos jours.
- La gare de Cergy Saint-Christophe : conçue par Commarteau (gare) et Deslandes (passage couvert) en 1985.
- L'Observatoire : salle de spectacles conçue par l'architecte Venencie en 1985.
- La tour des Clos-Billes : moulin du XVII^{ème} siècle.
- Le square de l'Echiquier : place construite selon les dimensions exactes de la place Navone de Rome entourée de bâtiments conçus par les architectes Montes et Maurios.
- La place des 3 Gares : place construite sur dalle accueillant la gare ferroviaire conçue par l'architecte Duthilleul et la gare routière conçue par l'architecte Ducharme.
- Le lycée Jules Verne : bâtiment conçu par Architecture Studio en 1993.
- Le collège des Explorateurs : conçu par les architectes Porro et De la Noue en 1997.
- Bibliothèque de l'Horloge : conçue par les architectes Y.Collet et D.Burger en 1985.
- L'Université des Chênes : bâtiment conçu par l'architecte Michel Rémon en 1993.
- L'Eglise du bienheureux Frédéric Ozanam : Eglise moderne de l'architecte Henri Grison inauguré en 2003.
- L'Hôtel d'Agglomération : bâtiment de 1979 de G. Pencreac'h et C. Vasconi.
- La Bastide : quartier conçu en 1985 par les architectes GGK, P.Céleste, N.Soulier et C. Franck.
- Le parc Préfecture : parc réalisé en 1974 par les architectes-paysagistes D. Lovejoy, S. Provost et J. Waley.
- L'ESSEC : bâtiment principal conçu par l'architecte Yvan Seifert en 1973
- Port Cergy : port fluviale conçu en 1989 par les architectes François & Bernard Sperry.
- Résidence Universitaire Ricardo Porro : bâtiment de 1996 de Ricardo Porro.
- L'Eglise Saint-Christophe : église du 12^{ème} siècle classée Monument Historique.
- Le prieuré : ensemble bâti du 12^{ème} siècle, classé Monument Historique.
- L'ancienne gare : bâtiment en meulière datant de la fin du 19^{ème} siècle.
- Le domaine d'Anne et Gérard Philippe : Parc arboré accueillant une maison bourgeoise du 19^{ème} siècle.
- L'ancienne mairie : ensemble mairie-école, inauguré en 1912.
- Le château de Gency : demeure du 19^{ème} siècle, construite par la famille des Laroque-Montillet, au sein d'un parc arboré.
- Visages du Monde : Conçu par l'Atelier d'Architecture Badia Berger, cet équipement culturel et administratif a été inauguré en 2013.
- Le parc de la Croix Petit : jardin paysagé réalisé en 2013 et conçu par l'agence Paulet.

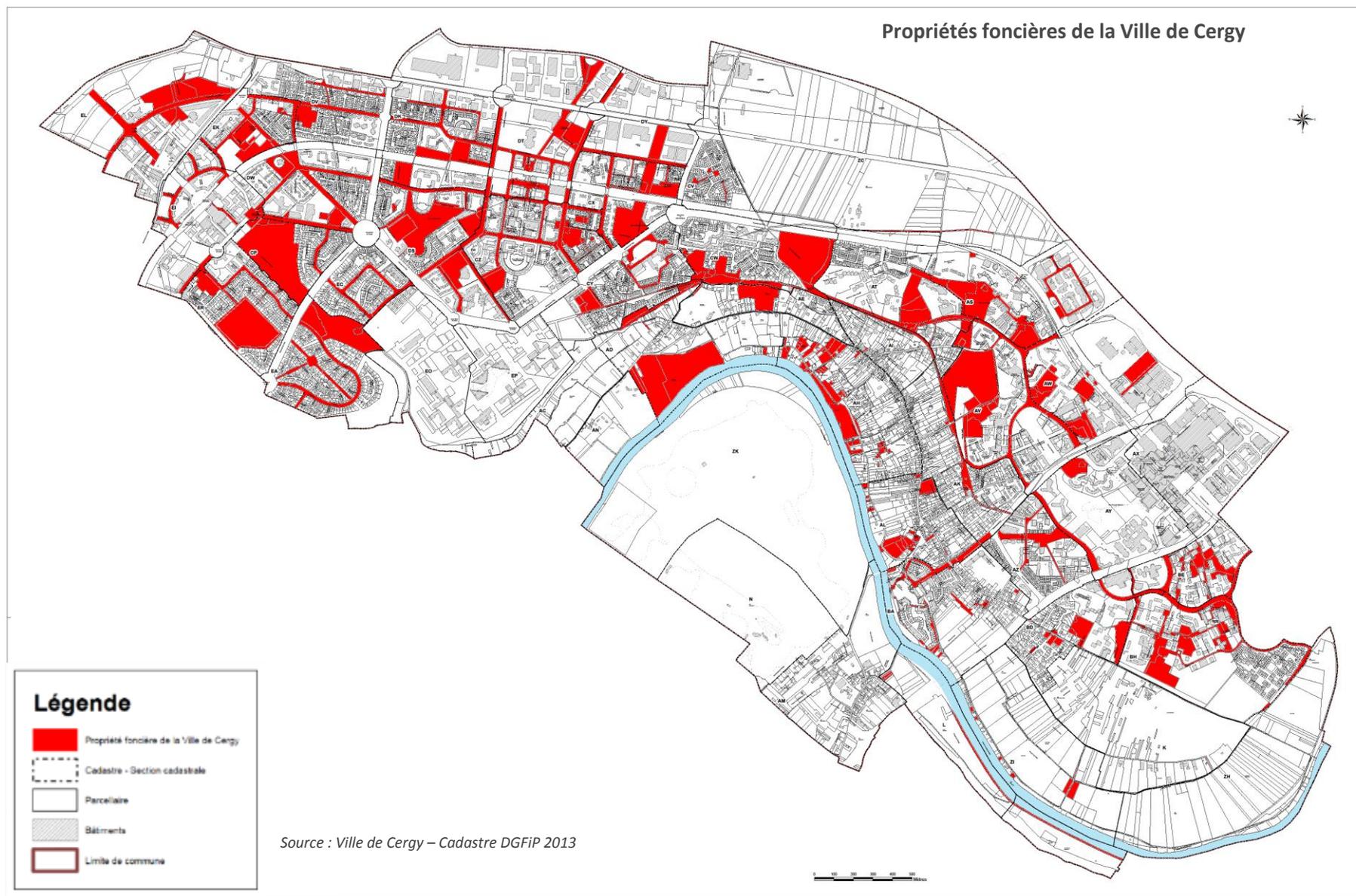
Localisation des éléments de patrimoine



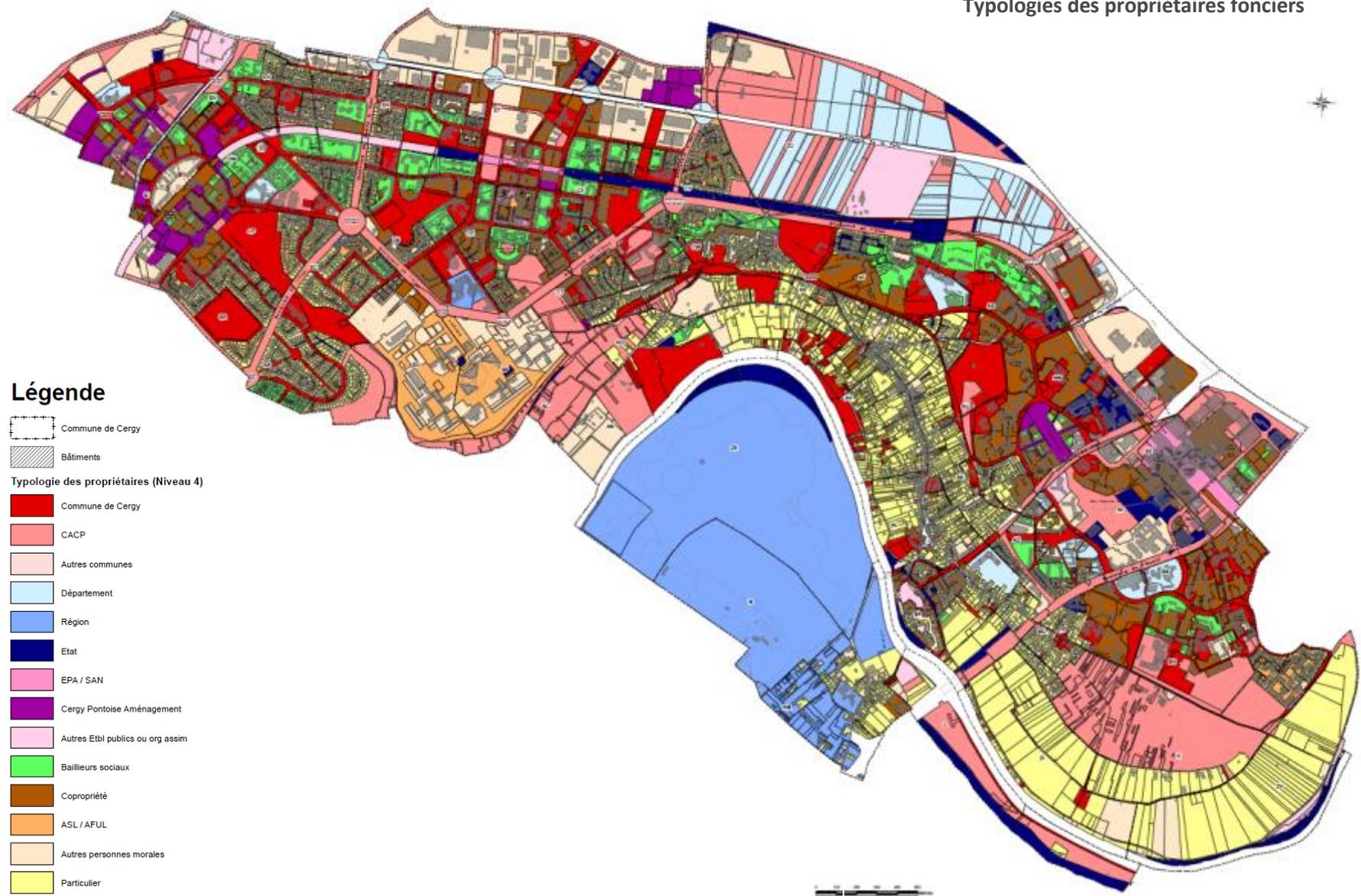
- 1** La préfecture
- 2** La tour bleue
- 3** La tour EDF
- 4** L'école des Plants
- 5** Le Ponceau
- 6** La Justice Mauve
- 7** L'Axe Majeur
- 8** La gare Cergy St-Christophe
- 9** L'Observatoire
- 10** La tour des Clos-Billes
- 11** Le square de l'Echiquier
- 12** La place des 3 Gares
- 13** Lycée Jules Verne
- 14** Collège des Explorateurs
- 15** Bibliothèque de l'Horloge
- 16** L'Université des Chênes
- 17** Eglise du bienheureux F. Ozanam
- 18** L'Hôtel d'Agglomération
- 19** La Bastide
- 20** Le parc Préfecture
- 21** L'ESSEC
- 22** Port Cergy
- 23** Résidence Universitaire R. Poro
- 24** Eglise Saint-Christophe
- 25** Le prieuré
- 26** L'ancienne gare
- 27** Domaine A. et G. Philippe
- 28** L'ancienne mairie
- 29** Le château de Gency
- 30** Visages du Monde
- 31** Le parc de la Croix Petit

C - Le diagnostic foncier

1. Le foncier communal



Typologies des propriétaires fonciers



Légende

-  Commune de Cergy
-  Bâtiments
- Typologie des propriétaires (Niveau 4)**
-  Commune de Cergy
-  CACP
-  Autres communes
-  Département
-  Région
-  Etat
-  EPA / SAN
-  Cergy Pontoise Aménagement
-  Autres Etbl publics ou org assim
-  Baillieurs sociaux
-  Copropriété
-  ASL / AFUL
-  Autres personnes morales
-  Particulier
-  Absence d'information

Source : Ville de Cergy – Cadastre DGFIP 2013

2. La capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis



L'étude du potentiel de densification a été réalisée par le croisement de plusieurs critères :

- Densité du bâti
- Âge du bâti
- Situation
- Organisation urbaine

Cette étude est effectuée sur l'ensemble du territoire communal et constitue une première approche. Elle nécessitera une analyse plus fine en cas de projet.

Espaces à capacité de densification nulle ou très faible :

- ***Le village historique***

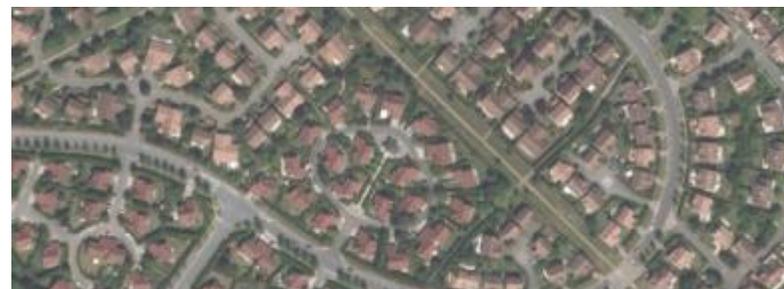
Déjà dense, le village porte en outre une valeur patrimoniale et historique très importante pour la ville. Par ailleurs, le dimensionnement des voies et les possibilités restreintes en termes de stationnement ne permettent pas d'envisager une véritable densification. Le potentiel se limite à quelques constructions et extensions de bâtiments existants.

- ***Les quartiers d'habitat individuel organisés ou groupés***

Ces quartiers présentent la particularité d'avoir une organisation propre, avec des voiries et des espaces de stationnement calibrés pour la densité prévue. Par ailleurs ils sont déjà denses, et c'est encore plus vrai pour les quartiers de maisons groupées. A moins d'une opération d'ensemble peu probable, il n'y a pas d'intérêt à remettre en cause l'équilibre urbain de ces ensembles.

- ***Les quartiers d'habitat collectif de cœur de ville***

Ces quartiers très constitués et très bâtis, situés à proximité des gares, ont été pensés avec un plan d'ensemble. De la même manière que pour les quartiers d'habitat individuel denses, ils ne présentent pas de réelles capacités de mutation à moyen terme.



- **Les grands collectifs urbains**

Ces immeubles, récents et très denses, ne sont évidemment pas amenés à muter à l'horizon du PLU.

Espaces à capacité de densification faible :

- **Les zones de bureaux**

Ces espaces sont soit très denses (autour de la gare de Cergy-Préfecture), soit très récents (parc de l'Horloge). Cependant, ponctuellement, certains immeubles pourraient faire l'objet d'une restructuration voire d'une démolition reconstruction, ne répondant plus aux normes actuelles pour constituer une offre attractive économiquement.

- **Le bâti agricole**

Faisant partie intégrante du patrimoine rural de la ville, il est nécessaire de le protéger. Cependant certains projets de réutilisation des corps de ferme à destination de logements ou d'activités tertiaires peuvent être intéressants.

Espaces à capacité de densification moyenne, nécessitant des précautions ou ne pouvant s'envisager qu'à moyen terme :

- **Les collectifs implantés en cœur d'îlots**

Ces espaces sont très nombreux sur la ville de Cergy. Ils recouvrent cependant des réalités diverses. Il est évidemment possible d'envisager une restructuration de certains de ces bâtiments, dont certains vieillissent mal. Par ailleurs, les vastes espaces verts privés sur lesquels ils sont implantés pèsent sur les charges. Une densification de certains de ces espaces libres peut être une solution. Cependant il convient de bien réfléchir à ce type de projet. Les habitants sont attachés au cadre de verdure dans lequel ils vivent. Par ailleurs l'organisation urbaine risque d'être modifiée, ce qui nécessite des études poussées en termes de stationnement et de privatisation ou non de certains espaces.



- ***L'individuel spontané***

Situés entre le quartier Grand Centre et le village historique, ces espaces présentent un potentiel de densification. Cependant ils participent également à la couverture végétalisée des coteaux, et forment une transition « douce » entre les deux quartiers. Enfin ils participent à la diversité des modes d'habitat présents sur le territoire. Une densification sur ces secteurs ne peut être envisagée que par un projet d'ensemble ayant fait l'objet d'études poussées.

- ***Les secteurs commerciaux***

Ces secteurs recouvrent des réalités diverses, du centre commercial régional des 3 Fontaines aux petites centralités de quartier comme les Toulouses. Si un projet de requalification et d'extension du centre commercial est programmé, certaines autres centralités commerciales devraient également faire l'objet d'un réaménagement afin de favoriser leur attractivité.

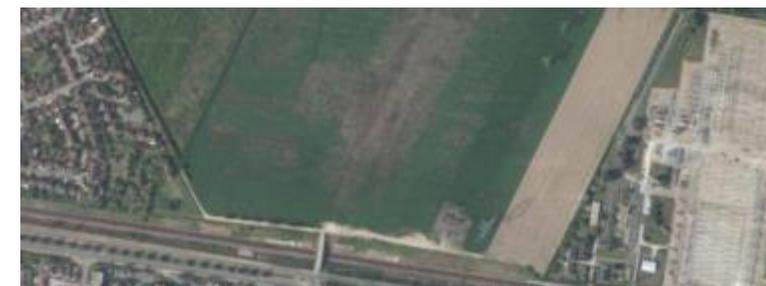
Espaces à capacité de densification importante :

- ***Les grandes propriétés***

Peu nombreuses, elles constituent une partie non négligeable du foncier encore non bâti de la commune. Cependant, il est important de prendre en compte leur rôle majeur sur le grand paysage de la commune et sur la stabilité des coteaux. Si une densification a lieu, elle ne pourra être envisagée qu'à proximité des voies de desserte, sur une petite du terrain et dans le respect des formes urbaines environnantes.

- ***Les espaces libres***

De plus en plus rares sur la commune, on les retrouve principalement sur le quartier des Hauts-de-Cergy. Ils constituent un potentiel foncier intéressant, mais la plupart font déjà l'objet de projets avancés ou d'études.



- **Les zones d'activités**

Ces espaces vieillissants répondent moins aujourd'hui aux besoins des entreprises et ont tendance à se vider. Il est possible d'envisager leur réaménagement et par là même de mieux les intégrer à la ville, tout en favorisant une certaine densification économique.

En conclusion, si Cergy possède un potentiel certain, il apparait important, au vu de l'organisation et de l'équilibre des quartiers, d'envisager toute densification dans le cadre d'un projet d'ensemble.



3. Les espaces libres

Le repérage des sites suivant a été réalisé à partir de photos aériennes et de visite de terrain. Les sites ont été sélectionnés selon leur potentiel en croisant plusieurs facteurs : relief du terrain, accessibilité, nature de l'occupation actuelle, localisation, superficie. Cependant il ne s'agit qu'un repérage technique qui demande à être affiné avec les projets et données de la ville de Cergy.



SITE 1 : Cœur d’îlot allée de Bellevue

Superficie : 2,1 ha

Occupation du sol : cultures et resserres

Accessibilité : Possible par la rue du repos et le chemin latéral



SITE 2 : cœur d’îlot rue du Tertre

Superficie : 1,5 ha

Occupation du sol : cultures et resserres

Accessibilité : possible via la rue du Tertre et l’allée de Bellevue

Environnement bâti : Individuel spontané, corps de ferme, maisons de village



SITE 3 : Cœur d’îlot rue du Brûloir

Superficie : environ 0,5 ha

Occupation du sol : cultures maraîchères

Accessibilité : possible via le boulevard de l’Hautil

Environnement bâti : Individuel spontané, corps de ferme, maisons de village



SITE 4 : Parcelle entre le boulevard de la Paix et l'avenue du Centaure

Superficie : environ 1 ha

Occupation du sol : Friche et arbres de haute tige

Accessibilité : très bonne via le boulevard de la Paix et l'avenue du Centaure

Environnement bâti : grandes emprises de locaux d'activités (bureaux)



SITE 5 : Franges sud du boulevard de l'Oise – limitrophe du bois de la Justice

Superficie : environ 1 ha

Occupation du sol : friches, bois

Accessibilité : possible depuis le boulevard de l'Oise, l'avenue des Raies et l'avenue du Nord

Environnement bâti : maisons groupées, petits collectifs



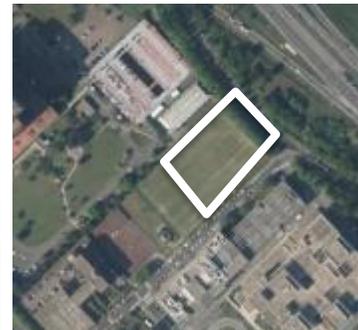
SITE 6 : Parcelle rue des Chauffours

Superficie : environ 1 ha

Occupation du sol : terrain de football en friche

Accessibilité : possible depuis la rue des Chauffours

Environnement bâti : tour 3M, tennis, bureaux



SITE 7: Parcelle Boulevard de l'Oise**Superficie** : environ 6,5 ha**Occupation du sol** : Parking en friche et friche**Accessibilité** : possible depuis le rond-point du Tilleul**Environnement bâti** : Axe-Majeur, Parc Saint-Christophe**SITE 8 : Parcelles rue Lucien Briard****Superficie** : environ 2,5 ha**Occupation du sol** : hangar, serres, grandes cultures**Accessibilité** : possible depuis le Boulevard de l'Hautil par la rue de Neuville**Environnement bâti** : quartier de Ham, ferme, bâti ancien**SITE 9 : Parcelles rue Saint-Martin****Superficie** : environ 2 500 m²**Occupation du sol** : friche**Accessibilité** : rue Saint Martin**Environnement bâti** : quartier pavillonnaire

Cergy dispose encore d'un foncier « libre » au cœur de son espace urbain. Si certains sites sont plus facilement mobilisables (propriétaire unique, environnement peu contraignant, bonne accessibilité), d'autres posent la question de leur conservation en tant qu'espaces de respiration ou comme support d'agriculture urbaine.

L'ensemble des sites repérés ici représente une **superficie totale d'environ 16,5 hectares**.

4. L'analyse des zones AU du PLU

Le PLU ne compte aucune zone AU fermée à l'urbanisation et seulement deux secteurs classés en zone AU ouvertes :

Zone AUBa / AUBb :

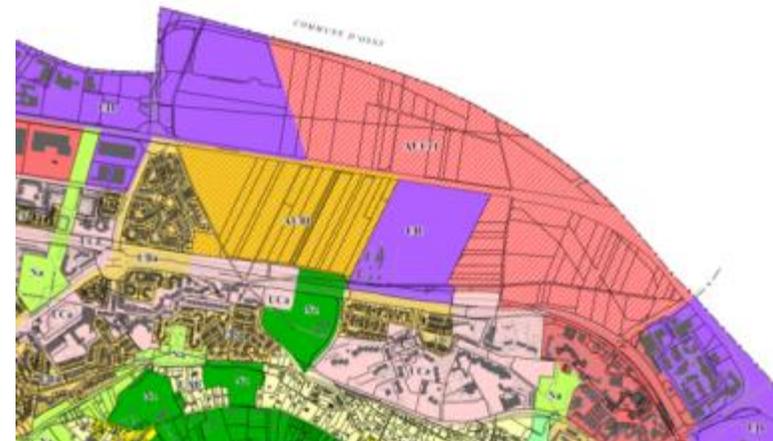
Zone ouverte à l'urbanisation.

Cette zone est en cours d'urbanisation, elle accueillera en effet le quartier des Closbilles. Ce projet d'aménagement se développe sur un terrain de 7,5 hectares, un territoire « passerelle » entre deux quartiers historiques de la ville, Axe Majeur-Horloge et les Hauts-de-Cergy, à proximité du parc d'activités Saint-Christophe.

D'ici à 2016, 864 logements, dont des maisons individuelles, offriront aux Cergyssois une nouvelle diversité de logements. Amené à devenir une véritable référence en termes d'habitat, le parc des Closbilles conjugue nécessité de construire des logements diversifiés et préservation du cadre de vie. Une fois le projet terminé, ces zones pourront être classées en U.

Zone AUBb / AUCc1

Ces deux zones doivent accueillir le projet de la plaine des Linandes centré sur le sport et les loisirs. Des ajustements ponctuels entre habitat et équipements et commerces nécessitent quelques ajustements de zone. Cependant il reste important de maintenir ces zones en AU pour garantir la cohérence d'ensemble du projet.



D - Le fonctionnement urbain

1. Les déplacements

a - Les grands objectifs du PDU Île-de-France

Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), élaboré par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), fixe les objectifs et le cadre des politiques de déplacement à l'échelle de la région à horizon 2020. Un PDUIF a été approuvé le 19 juin 2014. Il définit trois grands objectifs et fixe neuf défis à relever pour y arriver :

Les trois grands objectifs définis par le PDUIF :

- Une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs
- Une croissance de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo)
- Une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés.

Les neuf défis à relever fixés par le PDUIF :

- Défi 1 : Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs
- Défi 2 : Rendre les transports collectifs plus attractifs
- Défi 3 et 4 : Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo
- Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés
- Défi 6 : Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement
- Défi 7 : Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train
- Défi 8 : Mobiliser tous les acteurs des politiques de déplacement.
- Défi 9 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

Le contenu du Plan Local de Déplacements (PLD) décline les actions du PDUIF, et en particulier celles relevant de la responsabilité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes. Le PLD est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (CACP).

b - Les déplacements routiers

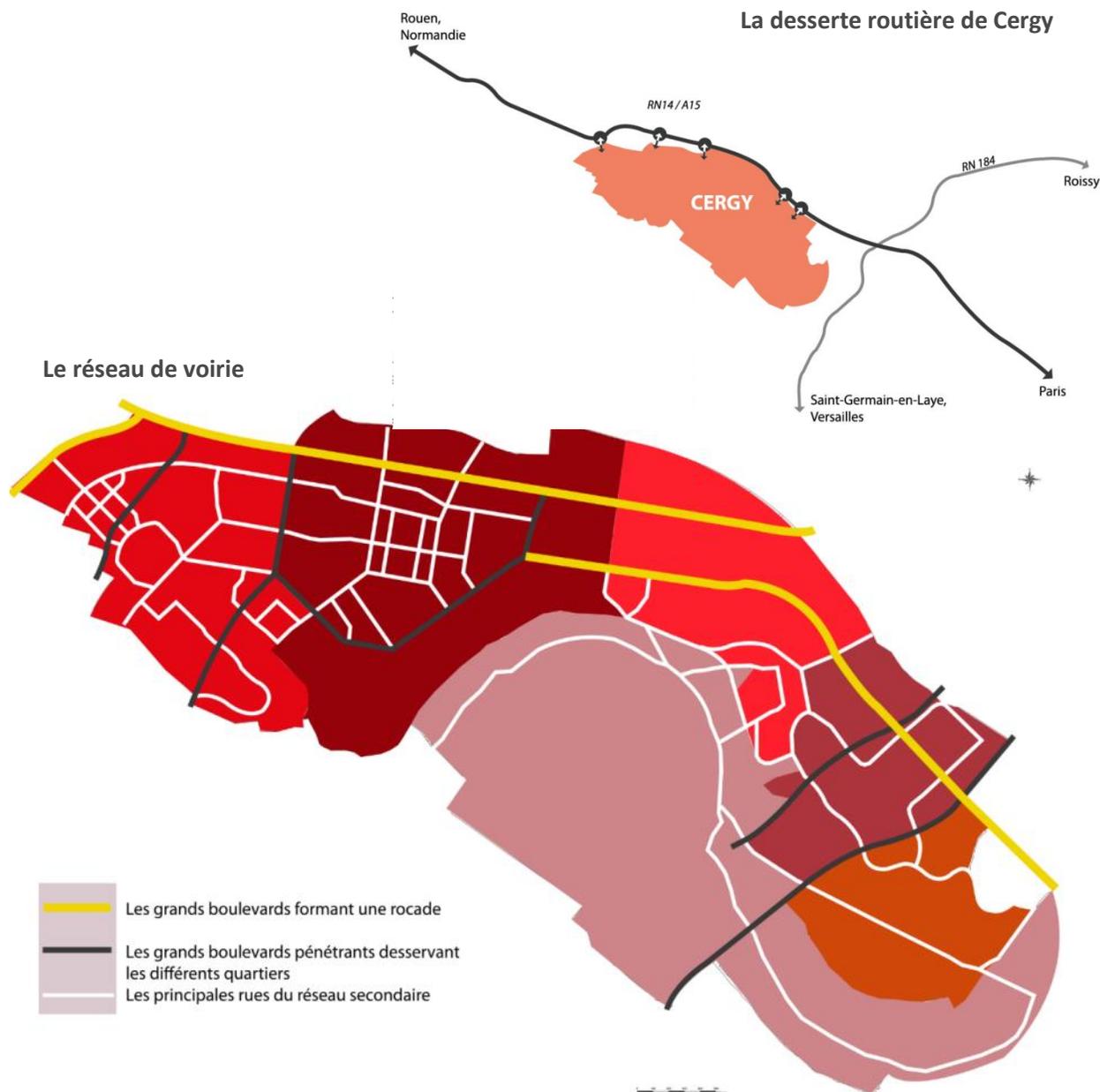
La ville de Cergy dispose d'une très bonne connexion au réseau routier régional et national ainsi que d'un réseau de voirie de qualité et attractif.

En effet, la commune est accessible depuis :

- l'autoroute A15 / Route Nationale RN 14, qui longe la commune au nord et qui permet de rejoindre Paris, au sud/est, ou Rouen et la Normandie, au nord/ouest. 5 échangeurs permettent de desservir les différents quartiers de Cergy depuis l'A 15 / RN 14.
- la RN 184 qui borde Cergy au sud-est et qui dessert notamment les communes de Saint-Germain-en-Laye ou Versailles, au sud, via la RN 186, ainsi que Roissy, via la RN 104, ou encore Beauvais, via l'A16, au nord.

Le réseau de voirie de la commune, qui s'organise autour de grands boulevards structurants, facilite les déplacements routiers. Il se compose :

- de grands boulevards, formant une rocade Nord, composés de deux fois deux voies : RD 14, boulevard de l'Oise
- de grands boulevard pénétrants, qui desservent les différents quartiers : boulevard de l'Hautil, boulevard du Port, boulevard de l'Oise, boulevard du Moulin à Vent
- d'un maillage de voies secondaires desservant les îlots d'habitation, d'activités ou d'équipements
- de plusieurs voies privées ou en impasse qui desservent les habitations mais également des équipements et des zones d'activités.

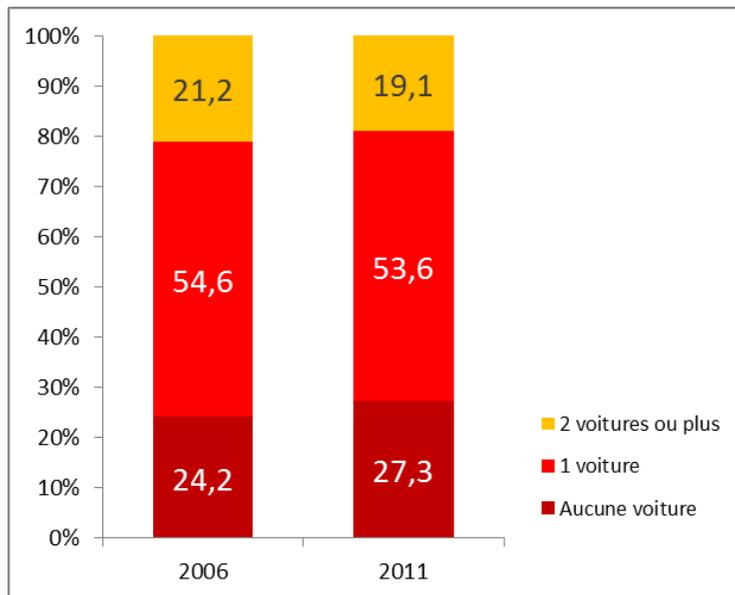


○ **Un taux de motorisation des ménages en légère baisse**

En 2011, légèrement plus de 7 ménages sur 10 disposaient d'au moins une voiture (72,7%). Ce taux est en baisse depuis 2006 où il se situait à 75,8%. Les ménages qui possédaient 2 voitures ou plus en 2006, représentaient 21,2% des ménages de la commune. En 2011, ils ne représentent plus que 19,1% des ménages.

Au total, 27,3% des ménages n'ont pas d'automobile en 2011 contre 24,2% en 2006.

Taux de motorisation des ménages (INSEE, 2006, 2011) :



Plusieurs dispositifs ont été mis en place, à l'échelle de la CACP, concernant la mobilité automobile. Il s'agit :

- l'autopartage, service sur abonnement permettant d'emprunter une voiture pour des déplacements courts ou occasionnels.
- Auto2, système de libre-service qui propose aux habitants d'emprunter des voitures disponibles dans différents points de l'agglomération. Il existe actuellement 5 points au sein de la CACP dont 2 à Cergy (place des Trois Gares, parking Marché neuf, pour 3 voitures). Il est prévu l'ouverture de nouveaux points d'emprunt de voiture à l'avenir.

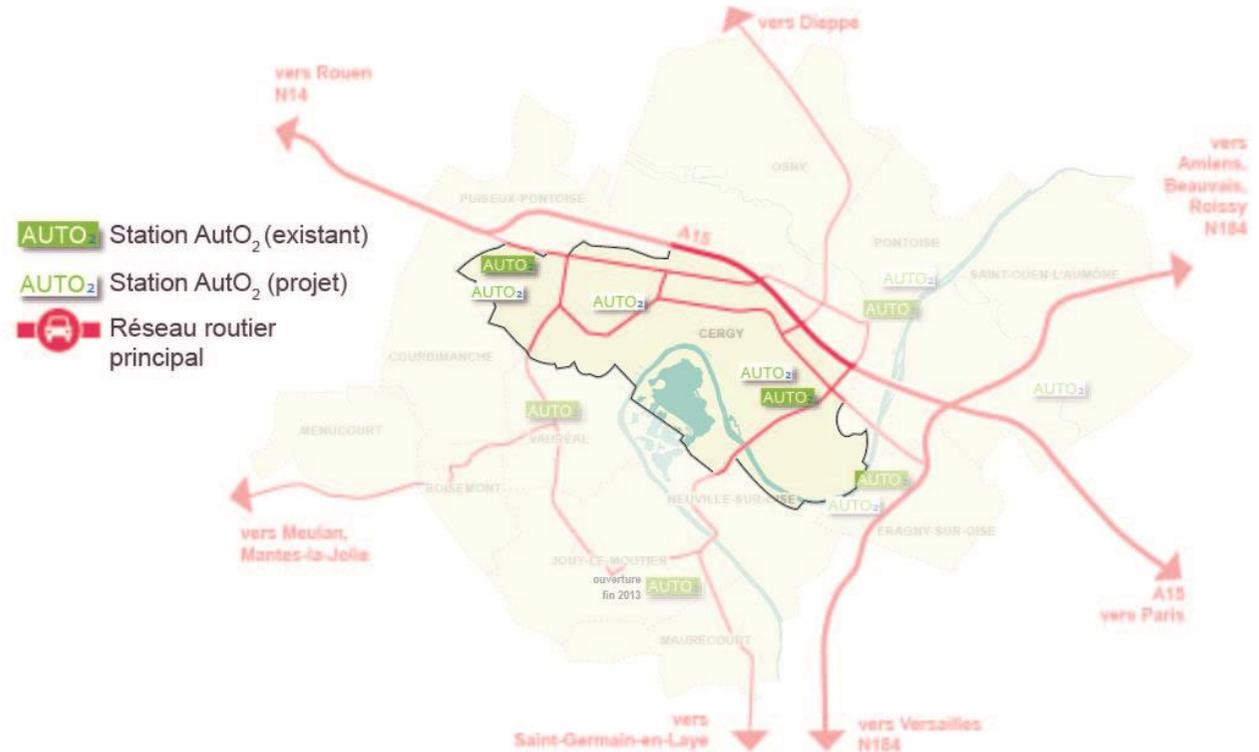
Depuis 2007, un PDE (Plan local de Déplacement des Employés) ECOMOUV' a été mis en place. Décidé conjointement par 5 employeurs (la DDT, la Préfecture, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil Général 95 et la ville de Cergy), il définit les objectifs suivants :

- développer l'attractivité et l'usage des modes alternatifs à la voiture
- sensibiliser à l'impact environnemental des déplacements
- favoriser la pratique du covoiturage
- développer un usage raisonné de la voiture
- réduire les besoins en déplacements.

Une plateforme de covoiturage commune a notamment été mise en place dans le cadre du PDE.

En tout, près de 5 300 agents, répartis sur une trentaine de sites, bénéficient du PDE.

Localisation des stations Auto2 existantes et en projet



c - Le stationnement

L'offre de stationnement, au sein de la commune, prend plusieurs formes. Il existe des parkings publics liés aux transports en commun (autour des gares), des parkings publics et des poches de stationnement liés aux commerces, équipements, services, etc. ainsi que du stationnement en linéaire.

Cergy dispose de nombreux parcs destinés aux usagers des transports en commun (RER, trains, bus), avec notamment la présence de parc relais au niveau des trois gare de Cergy, mais aussi du centre commercial et des services et équipements de rayonnement intercommunal du Grand Centre notamment.

- Axe Majeur – Horloge :
 - Parking des Genottes : 618 places couvertes (payant), 107 places en surface (1h gratuite)
 - Parking Bastide : 300 places (payant avec 1 h gratuite)
 - Parking Constellation : 304 places (payant avec 1 h gratuite)
 - Parking Halette (payant avec 1 h gratuite)

- Grand Centre :
 - Parking des Galeries : 287 places (payant avec 1 h 30 gratuite)
 - Parking Relais de l'Oise : 295 places (payant)
 - Parking de l'Etoile : 135 places (payant)
 - Parking du Verger : 230 places (payant)
 - Parking Relais des Arts : 328 places (payant)
 - Parking des Arcades (payant avec 1 h 30 gratuite)
 - Parking du Marché Neuf (payant avec 1 h 30 gratuite)

- Hauts-de-Cergy :
 - Parking Relais des 3 Gares : 716 places (payant)
 - Parking Relais Nautilus : 450 places (payant) - Ouvert depuis le 1er octobre 2012.
 - Parking de l'Evasion : 136 places (payant avec 1 h 30 gratuite)
 - Parking des Brumes Lactées : 132 places
 - Parking du Hazay : 57 places (payant avec 1 h 30 gratuite)



Parking des 3 Gares



Parking Bastide

Localisation des principaux parkings publics



Plusieurs parkings ou poches de stationnement public ont été aménagés, notamment à destination des usagers des équipements, services et commerces.



Parking complexe sportif du Moulin à Vent



Parking commerces des Touleuses



Parking des Linandes



Stationnements boulevard du Port



Parking rue de Neuville



Stationnements square de l'Echiquier



Parking rue Pierre Vogler

L'offre en stationnement de la commune est complétée par du stationnement linéaire.

Plusieurs zones de stationnement limité ont été mises en place à Cergy. Les zones de stationnement limité reposent sur le nouveau disque de stationnement européen qui permet de déterminer des temps de stationnement différents en fonction du lieu. Cergy s'est saisie de cette nouvelle réglementation pour choisir des durées de stationnement adaptées aux usages des Cergyssois, à savoir :

- Vert : Stationnement limité à 10 minutes (aux abords des crèches, garderies et centres de loisirs, du lundi au vendredi de 8h à 19h).
- Jaune : limité à 30 minutes (autour des grands axes commerciaux, du lundi au samedi de 8h à 19h).
- Bleu : Stationnement limité à 2 h (Du lundi au samedi de 8 h à 19 h).

Les zones de stationnement limité au sein des différents quartiers

Axe Majeur Horloge :



Hauts-de-Cergy :



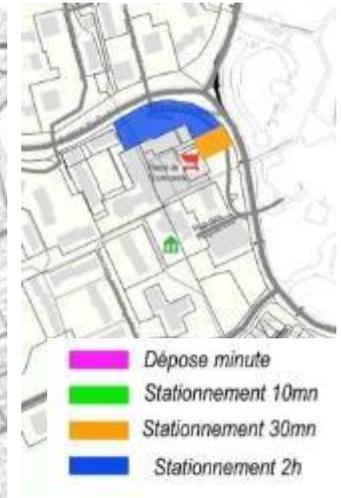
Grand Centre :



Bords d'Oise :



Orée du Bois :



Source : Ville de Cergy

d - Les déplacements doux

La place faite aux cheminements doux, à savoir les modes de déplacement non motorisés à l'image des déplacements piétons, vélos, etc. est très importante à Cergy.

En 2014, la ville totalise 46 km de linéaire de liaisons douces (chemins piétons et/ou vélos) dont 11,1 km sont composés par le Fil d'Ariane (source : SIG ville).

o Les cheminements piétons

Les cheminements piétons se matérialisent sous différentes formes, à savoir :

- Les chemins au sein des espaces boisés ainsi que sur les berges d'Oise (bois de Cergy, promenades des Deux bois et du Val Maurois qui traverse et relie les bois de Hazay, Lapelote et Lieu, le chemin de halage, chemin du Bord de l'eau, etc.). Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) concerne 27,6 km sur le territoire de Cergy.
- Les mails imposants traversant des parties de la ville. Il s'agit de cheminements indépendants des voies de circulation automobile, à l'image du Fil d'Ariane qui traverse Cergy d'Est en Ouest sur légèrement plus de 11 km ou encore du mail allant de l'Hôtel de Ville à l'Axe Majeur.
- Les aménagements de « promenades plantées » le long des voies de circulation. Il s'agit d'espaces piétons qui longent les voies de circulation mais qui sont séparés de la route, généralement par de la végétation (haies, alignements d'arbres, etc.)
- Les jeux de passerelles ou de passages souterrains qui permettent de franchir les grands boulevards ou la voie ferrée.
- La dalle du Grand Centre, qui représente un espace important accessible uniquement aux piétons et desservant de nombreux commerces, services, activités et équipements.



Chemins au sein des berges ou d'espaces boisés



Passerelles



Mails piétons



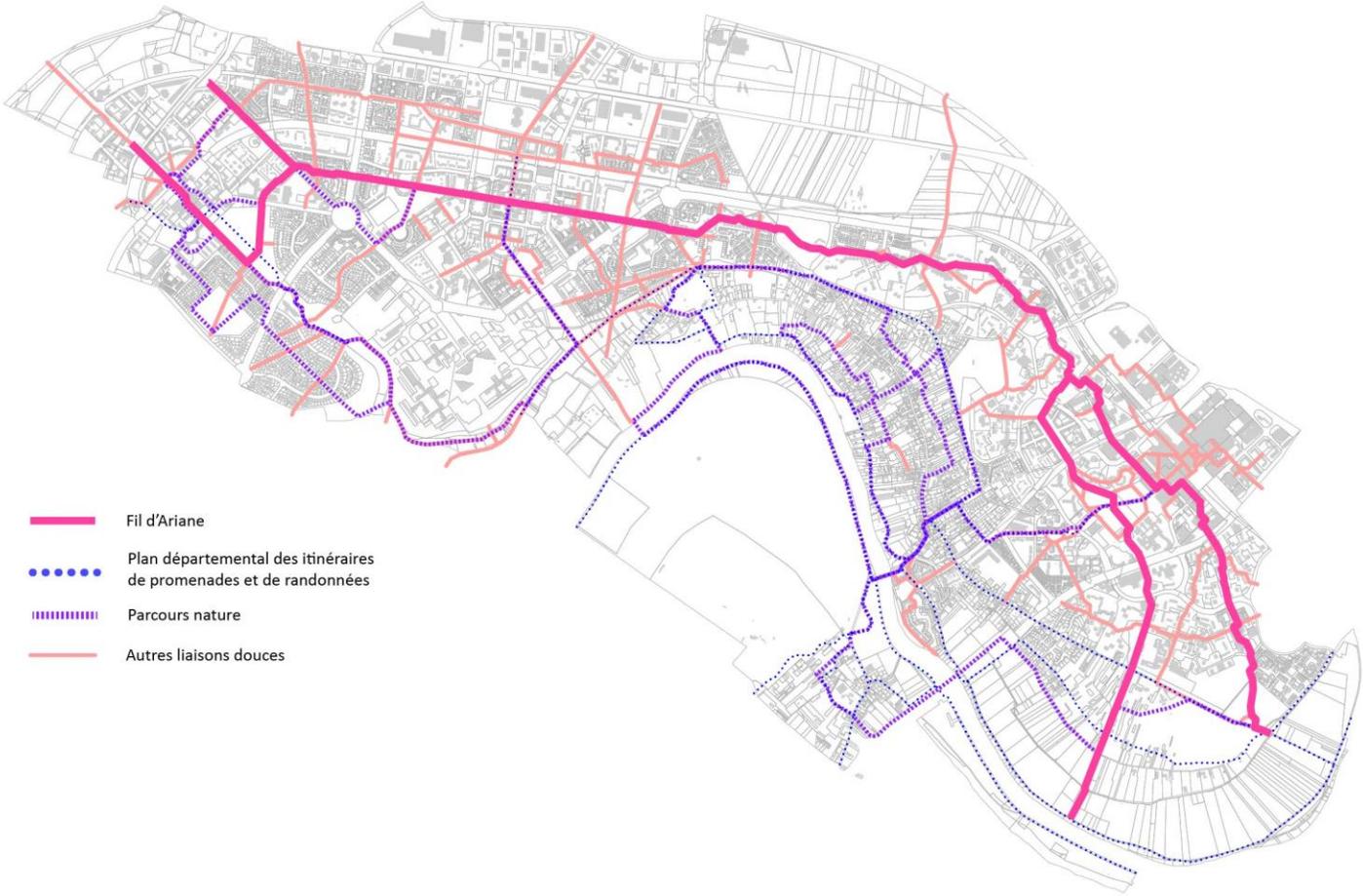
La dalle du Grand Centre



Espaces piétons le long des voies



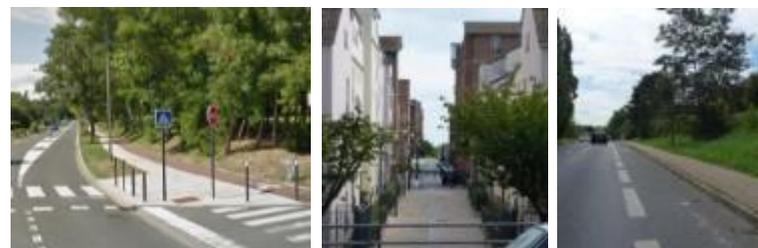
Carte des liaisons douces



Les cheminements vélo

Le réseau de cheminements vélos est développé à Cergy formant un maillage qui se compose de plusieurs types de voies :

- Des pistes cyclables le long des voies (Av. du Nord, Av. du Terroir, etc.)
- Un nombre important de cheminements mixtes vélo/piéton
- Des bandes cyclables sur la voirie le long des axes importants (boulevard de la Paix, boulevard de l’Oise, boulevard du Moulin à vent)



Piste cyclable Cheminement mixte vélo / piéton Bande cyclable

D’autre part, un système de vélos en libre-service a été mis en place à l’échelle de l’agglomération. Celui se compose de :

- 360 vélos
- 43 stations dont 25 à Cergy



Stations de Vélo2 à Cergy



e - Les transports en commun

La commune de Cergy est bien desservie par les transports collectifs et bénéficie, de par sa position de ville centre et de pôle à l'échelle régionale, de la convergence de plusieurs transports en commun (réseau ferré, réseau de bus).

o Le réseau ferré

Plusieurs grandes infrastructures de transport en commun desservent la commune via les trois gares qui sont implantées au sein du territoire :

- Cergy-Préfecture
- Cergy Saint-Christophe
- Cergy-le-Haut.

Ces trois gares sont desservies par le réseau SNCF (Transilien ligne L) et RATP (RER A) et permettent de rejoindre notamment La Défense ou Saint-Lazare. La fréquence des trains est importante aux heures de pointe (toutes les 10 minutes en moyenne).

Fréquences et tranche horaire des lignes desservants Cergy :

	Fréquence moyenne en heure de pointe	Tranche horaire
Transilien, ligne L, direction Paris Saint-Lazare	Toutes les 10 minutes	4h41 - 23h34
Transilien, ligne L, direction Cergy	Toutes les 5 à 10 minutes	5h21 - 0h19
RER A direction Boissy Saint-Léger, Marne-la-Vallée	Toutes les 10 minutes	4h41 - 0h05
RER A direction Cergy	Toutes les 10 minutes	5h09 - 0h15



Gare de Cergy Préfecture



Gare de Cergy Saint-Christophe



Gare de Cergy-le-Haut

La desserte du RER A a connu des améliorations au cours de ces dernières années avec :

- La mise en place de rames à double étage
- L'augmentation de la fréquence

Pour autant, des difficultés liées entre autres au vieillissement des infrastructures, entraînent des dysfonctionnements sur le réseau (retards, annulations de trains, etc.).

Il est à noter que l'offre en transports en commun ferroviaires est également complétée par la proximité de la gare de Pontoise. Celle-ci, facilement accessible en bus, est desservie par le Transilien et le RER C, lignes permettant notamment de rejoindre Paris Austerlitz, la gare du Nord, Versailles Rive Gauche, Dourdan ou encore Etampes.

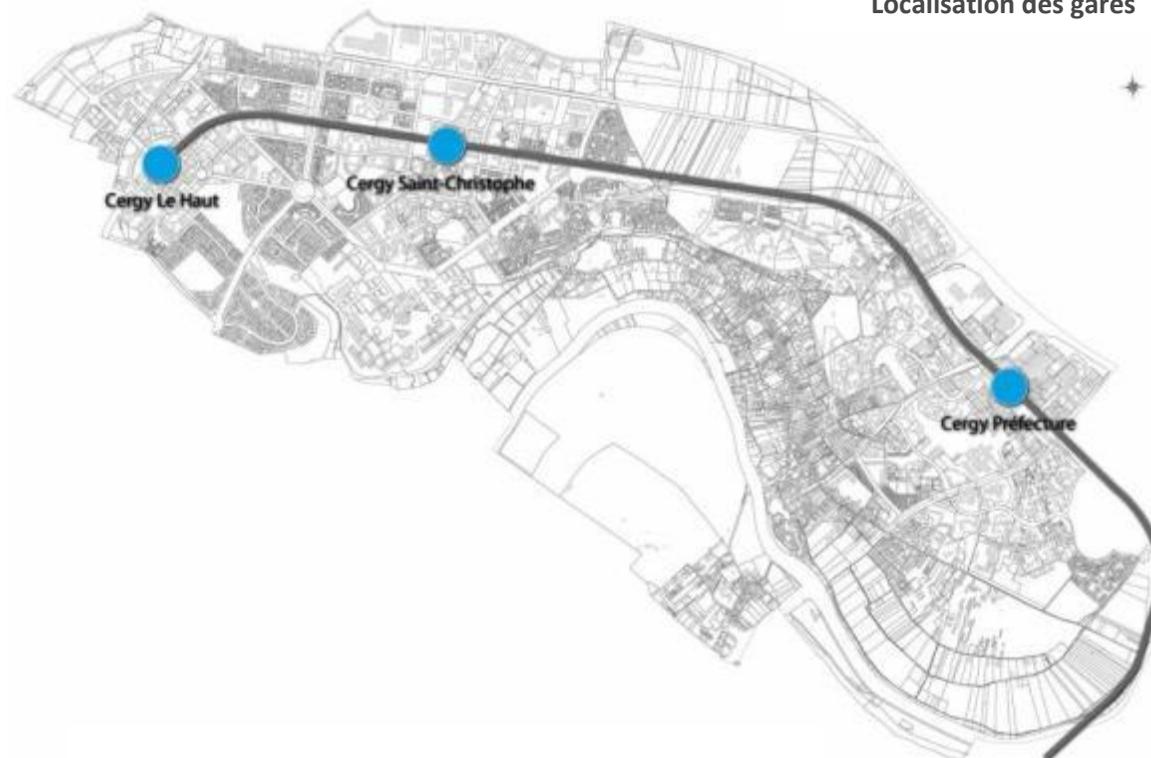
Chaque jour 47 000 voyageurs transitent sur le réseau de la CACP répartis sur :

- RER A : 34 000 dont la moitié à la gare de Cergy-Préfecture
- Autres lignes SNCF : 13 000 dont la moitié à la gare de Pontoise

Les voyageurs proviennent à 70 % de CACP et à 30 % de communes extérieures. 60 % des déplacements sur le réseau ferré concernent des trajets domicile-travail.



Localisation des gares



o Le réseau de bus

Cergy bénéficie également d'un réseau de bus développé. La commune constitue un des pôles du réseau de la CACP et plus généralement pour tout le Val d'Oise. Aussi, 17 des 19 lignes du réseau STIVO desservent la commune et permettent notamment le rabattement vers les gares, via les trois gares routières de Cergy Grand Centre, Cergy-Saint-Christophe et Cergy-le-Haut. Seules les lignes 43 et 47 du réseau STIVO ne desservent pas Cergy.

Les services d'autobus (tranche horaire, tracé, fréquence) sont globalement bien adaptés et bien utilisés pour desservir le centre de l'agglomération et les gares en heures de pointe. Il existe néanmoins différents niveaux de satisfaction suivant les lignes :

Niveau de service des lignes :

Bon niveau de service	<p>34 S, 42, 45 et 49</p> <p>Ces lignes assurent un bon niveau de service grâce à des tranches horaires amples, des fréquences de passage d'un bus toutes les 10 minutes en moyenne qui passent à un bus toutes les 20 minutes en heures creuses. La ligne 45 maintient même une fréquence d'un bus toutes les 10 minutes y compris en heure creuse.</p>
Niveau de service moyen	<p>30, 34N, 38, 39, 40, 44, 48, 56, 57, 58 et 60</p> <p>Ces lignes assurent un niveau de service moyen avec des fréquences de passage en heure de pointe allant de 15 à 30 minutes et de 20 à 60 minutes en heure creuse.</p>
Faible niveau de service	<p>36 et 59</p> <p>Ces lignes offrent un niveau de service plus faible. La ligne 36 n'assure que 2 départs matin et 2 départs soir alors que la ligne 59 n'assure que peu de passage en heure creuse.</p>

Au total, ce sont près de 72 000 voyageurs par jour (comptage STIF 2013) qui empruntent les 114 bus STIVO.

Par ailleurs, des bus de nuit Paris/Cergy ont été mis en place afin de répondre à une demande importante de cergyssois.

FRÉQUENCES ET AMPLITUDES HORAIRES

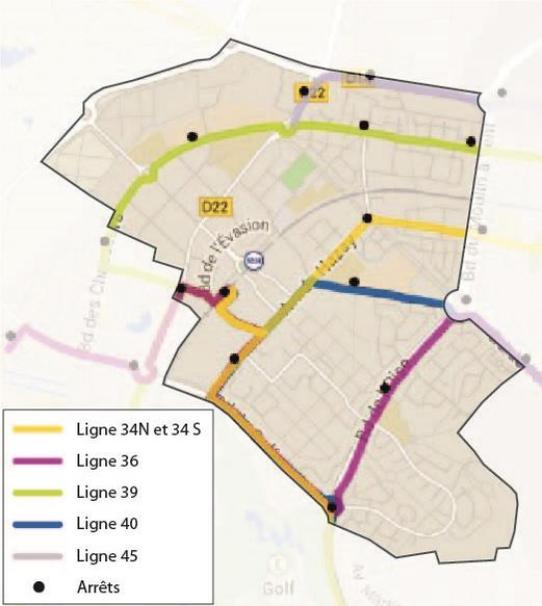


LIGNE	FREQUENCE		AMPLITUDE (en semaine)	
	Heures de pointe	Heures creuses	1 ^{er} départ	Dernier départ
30	20'	20'	5h22	21h37
34N	15'	20'	5h21	21h50
34S	10'	20'	5h17	22h20
36	2 départs matin, 2 départs fin de journée		7h11	16h42
38	15'	45'	5h38	20h58
39	15'	30'	5h27	22h44
40	10 à 20'	30'	5h34	22h42
42	10'	20'	5h37	22h14
43	20'	45'	5h36	20h38
44	20'	40'	5h18	21h15
45	10'	10'	5h15	0h36
47	60'	60'	6h06	19h15
48	10 à 20'	30'	5h35	23h15
49	10'	20'	5h33	21h44
56	30'	60'	5h21	20h53
57	20'	30'	5h10	22h19
58	20'	60'	5h59	20h01
59	20'	Peu de départs en heures creuses	5h39	21h11
60	20'	40'	5h40	21h13

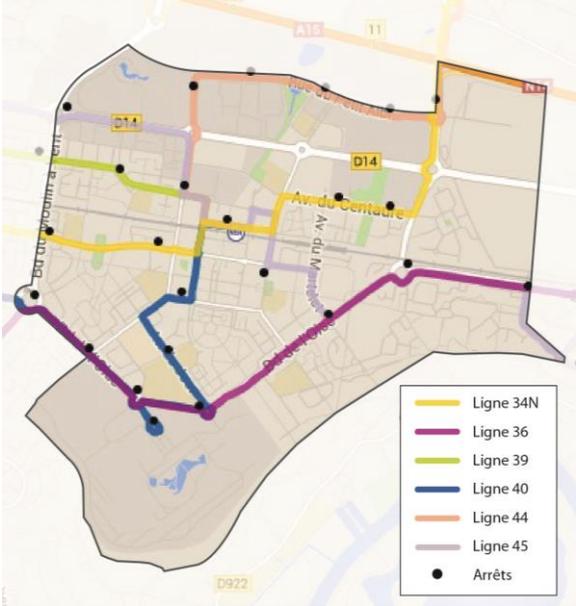
Les quartiers des Hauts-de-Cergy, de l’Axe Majeur Horloge et de Grand Centre sont particulièrement bien desservis par le réseau de bus, ce qui est lié à la présence d’une gare routière au sein de chacun de ces trois quartiers, en lien avec les gares ferroviaires, et la présence de nombreuses lignes de bus qui convergent vers ces gares.

Plan des lignes au sein des différents quartiers

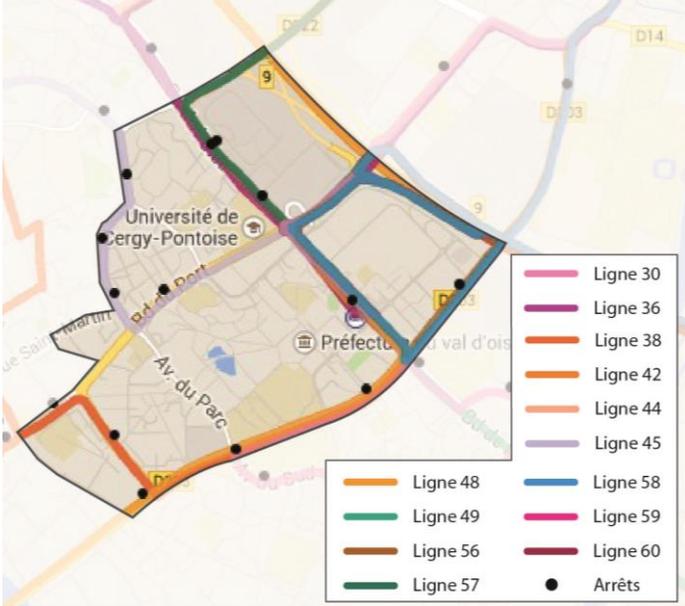
Hauts-de-Cergy :



Axe Majeur Horloge :



Grand Centre :



Source : STIVO

Les quartiers des Coteaux, Orée du Bois et des Bords de l’Oise disposent d’une offre en transports en commun moins importante.

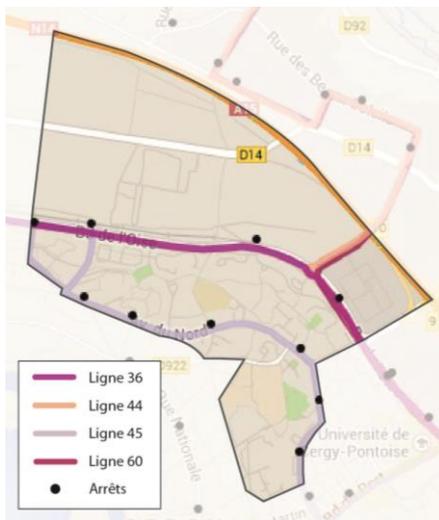
Le quartier les Coteaux est traversé par la ligne 36 (boulevard de l’Oise) et la ligne 45 (Avenue du Nord). En revanche, seule la ligne 45 dispose d’un niveau de service satisfaisant. Les lignes 44 et 60 sont relativement éloignées de la plupart des habitations du quartier.

Le quartier Orée du Bois est bordé par plusieurs lignes de bus (lignes 38, 48 et 49 boulevard de l’Oise et boulevard de l’Hautil). En revanche, seule la ligne 30 dessert l’intérieur du quartier.

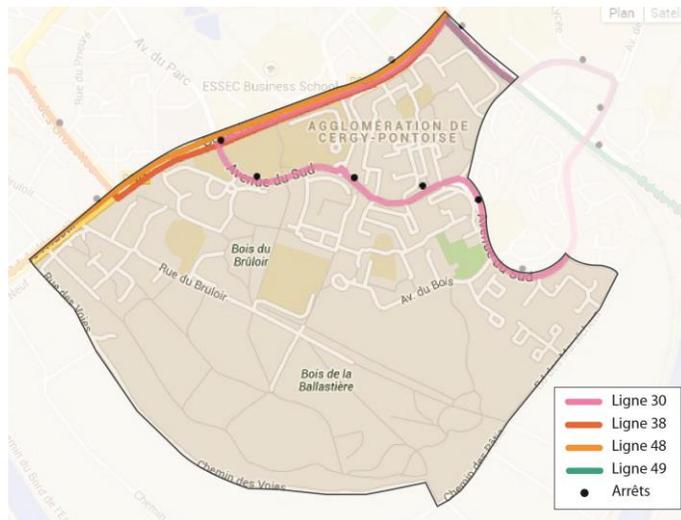
Enfin, le quartier des Bords de l’Oise est bordé par la ligne 45, sur sa partie Nord, le long de l’avenue du Nord, avec un bon niveau de service. Le village et les habitations des coteaux sont uniquement desservis par la ligne 38.

Plan des lignes au sein des différents quartiers

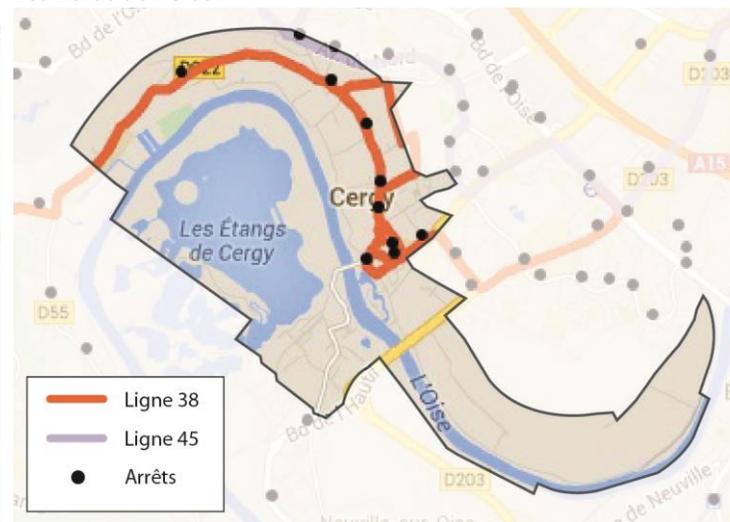
Les Coteaux :



L’Orée du Bois :



Les Bords de l’Oise :



Source : STIVO

2. Les équipements

Cergy, commune centre de près de 60 000 habitants, préfecture du département du Val d'Oise, dispose de nombreux équipements au sein de son territoire, dont des équipements à vocation intercommunale, au rayonnement départemental voire régional.

a - Les équipements administratifs

Centre urbain principal du département, Cergy accueille de nombreux équipements administratifs d'échelle supra communale, à savoir :

- **La préfecture du Val d'Oise** et les nombreux services qui y sont rattachés,
- **Le Conseil Général du Val-d'Oise**
- **Le tribunal administratif du Val-d'Oise** : Cergy fait partie de la juridiction d'instance, de grande instance, ainsi que de commerce, de Pontoise. Le tribunal administratif se trouve lui à Cergy.
- **Une maison de la justice et du droit** qui dépend du tribunal de grande instance de Pontoise.
- **Le siège de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP)**

L'ensemble de ces équipements se situe dans le quartier Grand Centre hormis la maison de la justice et du droit qui se situe dans le quartier Axe Majeur Horloge.

Plusieurs services et équipements d'échelle supra communale concernant la santé, la famille, l'emploi sont également implantés à Cergy, à savoir :

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**, rue des Chauffours
- **La Caisse d'Allocations Familiales du Val D'Oise (CAF)**, située place Pergola
- **Pôle Emploi** Cergy-Préfecture, 2 boulevard de l'Oise



Préfecture du Val d'Oise



Siège de la CACP

D'autre part, l'offre en équipements administratifs d'échelle communale ou de quartier se compose de :

- **Une mairie centrale et trois mairies de quartier :**

La mairie centrale, située place de l'Hôtel de Ville au sein du quartier Axe Majeur Horloge, regroupe l'ensemble des services municipaux permettant ainsi aux habitants d'effectuer en un même lieu l'ensemble des démarches administratives.

Les trois mairies de quartier qui offrent un service de proximité se trouvent :

- place de la libération, quartier Bords d'Oise (Mairie du Village)
- square Columbia, quartier Grand Centre (Mairie Grand'Place)
- place du Nautilus, quartier Hauts-de-Cergy (Mairie Visages du Monde)

- **Cinq bureaux de postes**, répartis dans les différents quartiers de la ville :

- bureau de Cergy situé avenue des Béguines, quartier Axe Majeur Horloge
- bureau de Cergy les bords d'Oise situé rue Nationale, quartier Bords d'Oise
- bureau de Cergy Linandes situé place Linandes, quartier Coteaux
- bureau de Cergy Les Hauts-de-Cergy situé boulevard de l'Évasion, quartier des Hauts-de-Cergy. Actuellement fermé, celui-ci doit être réimplanté prochainement en face de l'
- bureau de Cergy Grand Centre situé place Cerclades, quartier Grand Centre

- **Une police municipale** composée de 70 agents municipaux. Celle-ci dispose d'un service Prévention et Tranquillité Publique, ainsi que d'un Centre de Supervision Urbain.

Par ailleurs, la commune accueille également au sein de son territoire un commissariat de Police et un bureau de police :

- **Hôtel de Police**, rue de la Croix des Maheux, quartier Grand Centre.
- **Bureau de police**, quartier Axe Majeur

Un commissariat de police national de proximité est en cours de réalisation dans l'ancien Hôtel de Ville, rue de l'Abondance, quartier Axe Majeur Horloge.



Hôtel de Ville



Bureau de Poste, avenue des Béguines



Hôtel de Police, rue Croix des Maheux

b - Les équipements petite enfance

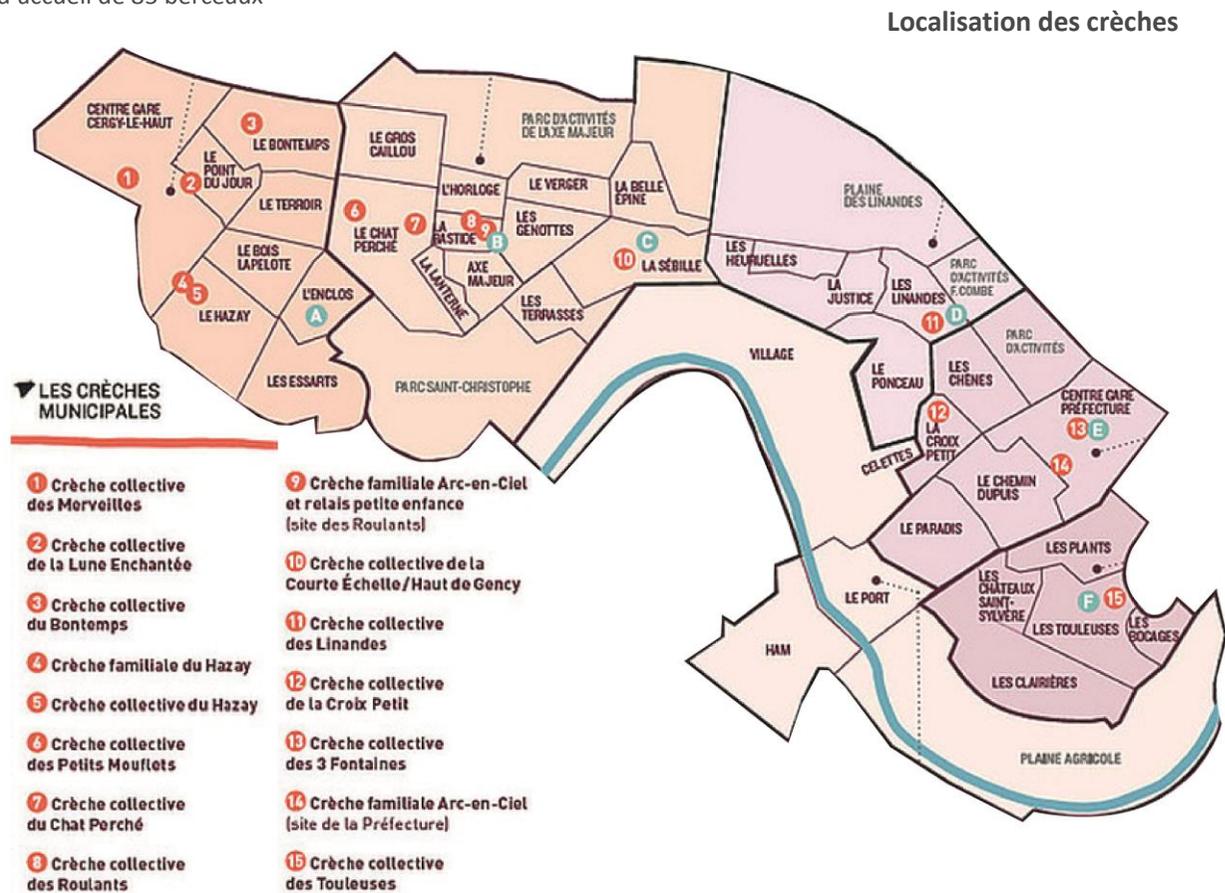
Un niveau d'équipements petite enfance important, avec une capacité d'accueil totale de près de 500 places réparties sur l'ensemble du territoire. L'offre en équipement petite enfance se compose de :

- **11 crèches collectives** pour une capacité totale d'accueil de 335 berceaux
- **1 crèche en délégation de service public** (la crèche des Merveilles d'une capacité d'accueil de 60 berceaux)
- **3 crèches familiales** pour une capacité totale d'accueil de 85 berceaux

Il existe également 2 crèches d'entreprises :

- **Crèche Le Petit Albi**, 26 places
- **Crèche de l'Horloge**, 40 places

Cette offre sera complétée par la création d'environ 160 nouvelles places au sein de trois nouvelles crèches (Grand Centre, Hauts-de-Cergy, Closbilles).



c - Les équipements scolaires

Les équipements scolaires sont nombreux et répartis dans les différents quartiers de la ville. Au total, Cergy compte :

- **25 groupes scolaires**
- **5 collèges**
- **2 lycées**

Les groupes scolaires se répartissent de la manière suivante :

- **6 groupes scolaires** quartier des Hauts-de-Cergy
 - Groupe scolaire du Bontemps (132 maternels, 218 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Point du jour (200 maternels, 219 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Nautilus (214 maternels, 220 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Terroir (124 maternels, 245 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Hazay (168 maternels, 253 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire des Essarts (99 maternels, 154 élémentaires, 2013/2014)
- **9 groupes scolaires** quartier Axe Majeur Horloge
 - Groupe scolaire de La Chanterelle (132 maternels, 147 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Gros Caillou (103 maternels, 151 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Chat perché (124 maternels, 191 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire des Tilleuls (68 maternels, 109 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire de l'Escapade (167 maternels, 188 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire des Genottes (153 maternels, 209 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire des Terrasses (157 maternels, 172 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire de la Belle Epine (118 maternels, 163 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire de la Sébille (119 maternels, 174 élémentaires, 2013/2014)
- **4 groupes scolaires** quartier Coteaux
 - Groupe scolaire du Parc (238 maternels, 2013/2014)
 - Groupe scolaire de la Justice (264 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire des Linandes (84 maternels, 128 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Ponceau (126 maternels, 155 élémentaires, 2013/2014)



Groupe scolaire Le Chat Perché



Collège des Explorateurs

- **2 groupes scolaires** quartier Grand Centre
 - Groupe scolaire des Chênes (111 maternels, 133 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire du Chemin Dupuis (104 maternels, 223 élémentaires, 2013/2014)
- **3 groupes scolaires** quartier Orée du Bois
 - Groupe scolaire des Plants (161 maternels, 238 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire des Toulouses (94 maternels, 179 élémentaires, 2013/2014)
 - Groupe scolaire des Châteaux (116 maternels, 178 élémentaires, 2013/2014)
- **1 groupe scolaire** quartier Bords de l'Oise
 - Groupe scolaire du Village (136 maternels, 191 élémentaires, 2013/2014)

En 2013/2014, les 25 groupes scolaires accueillent 7 750 élèves (3 248 en maternelle et 4 502 en élémentaire). Les effectifs scolaires ont augmenté de 17,3% en 10 ans passant de 6 607 élèves inscrits pour l'année scolaire 2004/2005 à 7 750 en 2013/2014.

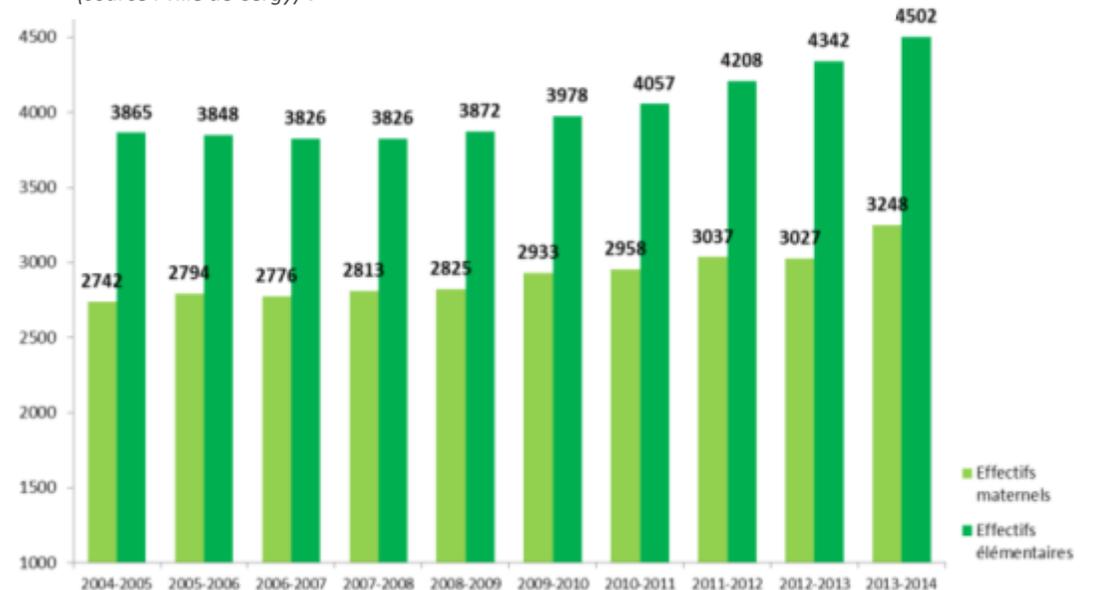
L'évolution la plus marquante se situe au sein des groupes scolaires du quartier des Hauts-de-Cergy, puisque les effectifs y ont augmenté de 44% en 10 ans. Les groupes scolaires des quartiers Coteaux, Orée du Bois et Grand Centre ont vu leurs effectifs connaître des augmentations allant de 10 à 15%. C'est au sein des groupes scolaires du quartier Axe Majeur Horloge et de l'école du Village, quartier Bords de l'Oise que les évolutions ont été les moins importantes (4 à 6% d'augmentation en moyenne depuis 10 ans).

Deux réhabilitations majeures ont été menées ces dernières années sur les groupes scolaires des Chênes et des Toulouses. Plusieurs travaux ont été menés de manière plus globale sur l'ensemble des équipements scolaires de la ville au cours des dernières années.

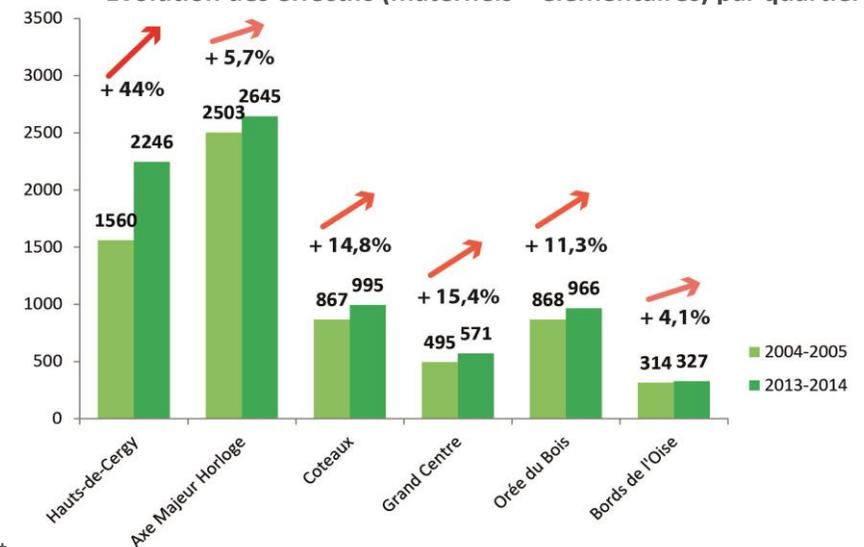
D'autre part, dans le cadre du projet local informatique concerté qui a eu lieu en 2012, 13 groupes scolaires ont été équipés en tablettes et tableaux numériques.

Evolution des effectifs maternels et élémentaires depuis 10 ans

(source : ville de Cergy) :



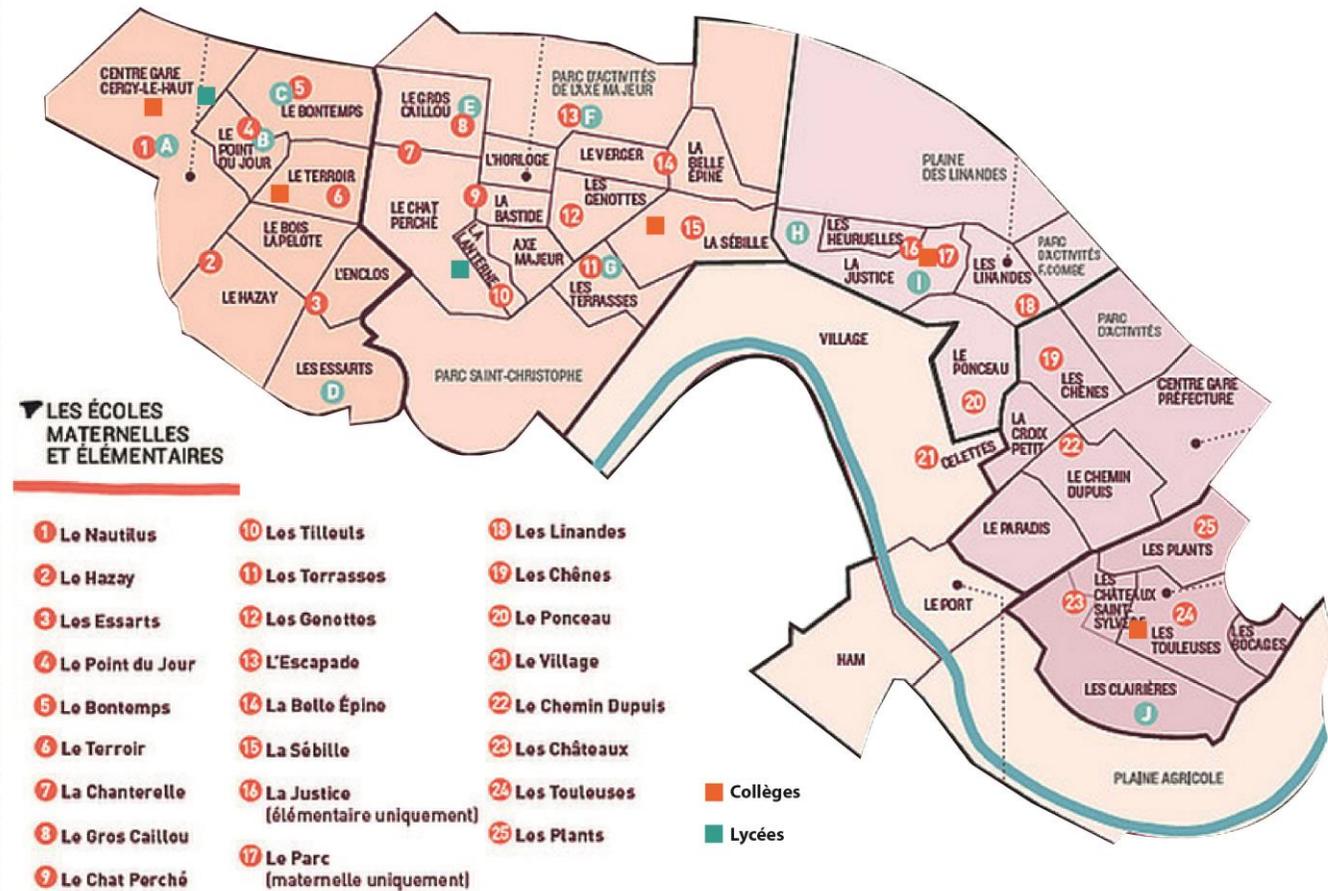
Evolution des effectifs (maternels + élémentaires) par quartier :



Les collèges et lycées se répartissent de la manière suivante :

- **2 collèges et 1 lycée** quartier Les Hauts-de-Cergy
 - Collège des Explorateurs
 - Collège du Moulin à Vent
 - Lycée Jules Verne
- **1 collège et 1 lycée** quartier Axe Majeur Horloge
 - Collège Gérard Philipe
 - Lycée Galilée
- **1 collège** quartier Coteaux
 - Collège de la Justice
- **1 collège** quartier Orée du Bois
 - Collège des Touleuses

Localisation des établissements scolaire



Source : ville de Cergy

D'autre part, Cergy constitue un pôle important d'enseignement supérieur avec la présence sur son territoire d'une Université ainsi que de plusieurs grandes écoles.

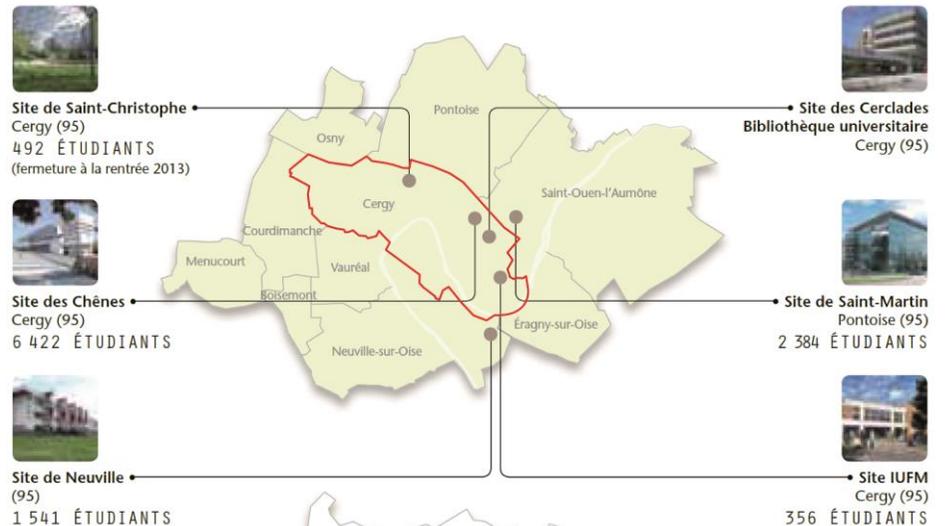
L'Université de Cergy Pontoise a été créée en 1991 à la suite d'une première implantation universitaire obtenue en 1989 (ouverture d'une antenne de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Ville-d'Avray). Elle est aujourd'hui implantée sur plusieurs sites entre Cergy (site des Chênes, site des Cerclades, site de l'Institut d'Éducation Université de Cergy Pontoise), Pontoise (site de Saint-Martin) et Neuville (site de Neuville-sur-Oise). Par ailleurs, plusieurs sites, implantés dans d'autres communes (Gennevilliers, Argenteuil, Saint-Germain-en-Laye, Antony, Evry, etc.) dépendent également de l'Université.

Celle-ci offre aujourd'hui de nombreuses formations (5 UFR, 1 IUT, 1 Institut d'éducation et 1 ESPE) aux 16 000 étudiants inscrits en 2014. L'Université accueille également des étudiants venus de l'étranger, qui représentent 12% des inscrits.

D'autre part, Cergy accueille plusieurs grandes écoles au sein de son territoire, dont, entre autres :

- EISTI (École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information)
- ENSEA (École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications)
- ESSEC (École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales)
- ESCIA (École supérieure de Gestion et de Finance)
- ENSAPC (École Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy)
- ITIN (École Supérieure d'Informatique, Réseaux et Systèmes d'information)
- IPSL (Institut Polytechnique Saint-Louis)

Les sites de Cergy Université au sein de la CACP (2012/2013) :



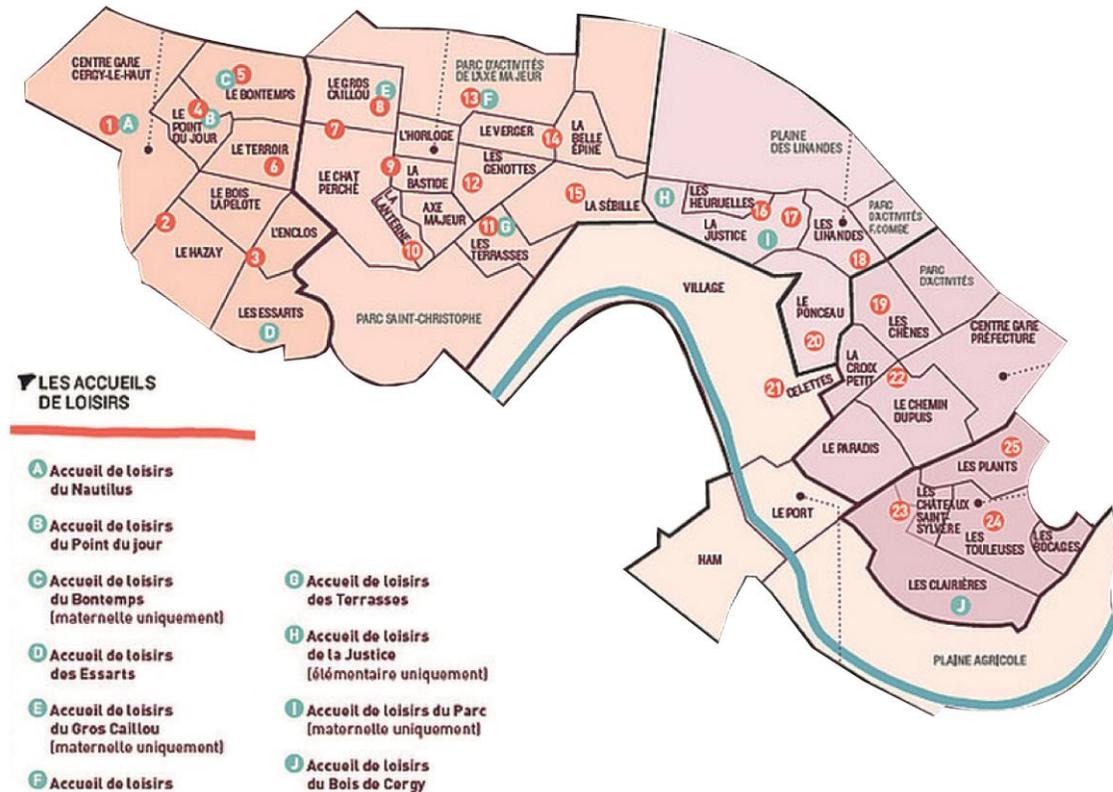
Cergy Université, site des Chênes, Cergy

d - Les équipements périscolaires

L'accueil périscolaire s'effectue au sein des différents groupes scolaires de la ville avant et après la classe ainsi que, les mercredis et vacances scolaires, au sein des centres de loisirs suivants :

- Accueil de loisirs du Nautilus
- Accueil de loisirs du Point du Jour
- Accueil de loisirs des Essarts
- Accueil de loisirs des Terrasses
- Accueil de loisirs du Bois de Cergy
- Accueil de loisirs du Bontemps (maternelle uniquement)
- Accueil de loisirs du Gros Caillou (maternelle uniquement)
- Accueil de loisirs du Parc (maternelle uniquement)
- Accueil de loisirs de la Justice (élémentaire uniquement)

Localisation des accueils de loisirs



Source : ville de Cergy

e - Les équipements sportifs

La ville de Cergy dispose de structures permettant la pratique de nombreuses activités sportives ou de loisirs. Les équipements sportifs sont répartis de la manière suivante au sein des différents quartiers de la ville :

5 structures quartier Axe Majeur Horloge :

- Complexe sportif de Gency
- Gymnase des Roulants
- Stade du Chat Perché
- Complexe sportif de l'Axe-Majeur
- Pôle foot Salif Keita

5 structures quartier Grand Centre :

- Gymnase des Chênes
- Stade des Marjoberts
- Patinoire de Cergy-Pontoise
- Piscine d'agglomération du Parvis
- Complexe sportif Saint Louis (ILEPS)

1 structure quartier Les Coteaux :

- Complexe sportif de la Justice

La quasi-totalité des établissements scolaires possède un plateau EPS réservé aux élèves des écoles et collèges. Cependant, ces derniers sont ouverts aux habitants et aux associations de 17h à 22h en semaine et les samedis et dimanches de 8h30 à 22h.

La base de loisirs, implantée sur les communes de Cergy et Neuville-sur-Oise, constitue également un espace dédié aux sports et aux loisirs.

Au total, 75 clubs sportifs regroupant 14 000 adhérents, utilisent ces équipements.

Parmi ces équipements, les deux piscines (Axe Majeur Horloge et du Parvis), la patinoire ou encore le Pôle foot Salif Keita, situé aux Linandes, ont une vocation intercommunale, les autres équipements répondant à une demande locale.

4 structures quartier Hauts-de-Cergy :

- Gymnase du 3e Millénaire
- Complexe sportif des Grès
- Complexe sportif du Moulin à Vent
- Tennis Yannick Noah

3 structures quartier Axe Bords d'Oise :

- Complexe sportif du Ponceau
- Stade du Village
- Terrain de Pétanque du Village

1 structure quartier Orée du Bois :

- Complexe sportif des Touleuses



Complexe sportif de l'Axe Majeur Horloge



Pôle foot Salif Keita

Au cours de ces dernières années, plusieurs réalisations nouvelles ou réhabilitations ont eu lieu, parmi lesquelles :

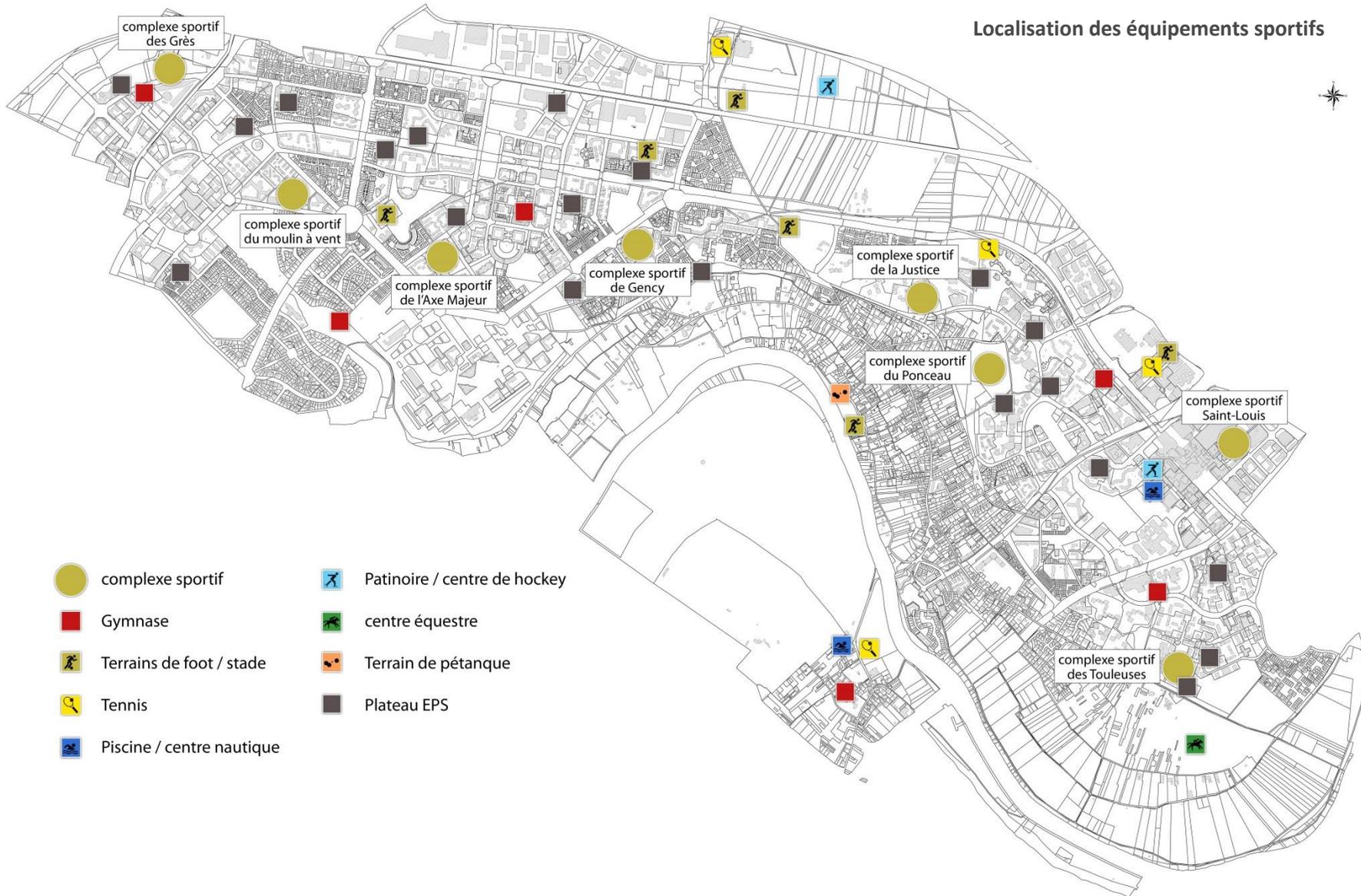
- La réalisation du pôle foot Salif Keita,
- La réalisation des tennis Yannick Noah
- La réhabilitation du gymnase des Touleuses.

La plaine des Linandes va voir sa vocation sportive confirmée et développée avec la réalisation d'un grand équipement structurant de niveau national (AREN'ICE, le centre fédéral de hockey sur glace), accompagné d'équipements sportifs de niveau régional et de surfaces commerciales spécialisées afin de développer un système intégré d'économie du sport et des loisirs de niveau régional (un hub sportif régional).



Site de la plaine des Linandes, qui accueillera la ZAC des Linandes

Localisation des équipements sportifs



f - Les équipements culturels

La ville de Cergy accueille un nombre important d'équipements culturels, dont des équipements au rayonnement intercommunal. L'offre en équipement culturel de Cergy se compose de :

- **Un équipement dédié aux arts numériques et aux danses actuelles :**

« Visages du monde », équipement public neuf, quartier des Hauts de Cergy, à vocation multifonctionnelle qui comprend médiathèque, salle de spectacle, salle de danse, etc.

- **Trois bibliothèques médiathèques :**

L'Horloge, quartier Axe Majeur Horloge, qui a été rénovée récemment (réouverte en septembre 2013), la médiathèque Visages du Monde au sein de l'équipement neuf du quartier Les Hauts-de-Cergy et l'Astrolabe, située sur le parvis de la Préfecture, quartier Grand Centre. Au sein des locaux de l'Astrolabe est également installée la Bibliothèque d'Etude et d'Information (BEI). Ouverte en 2000, la BEI est une bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise destinée aux étudiants et aux personnes en recherche d'emploi. Elle enregistre plus de 9 500 inscrits

- **Une salle de spectacles musicaux :**

L'Observatoire, située quartier Axe Majeur Horloge, qui a été récemment rénovée.

- **Un centre musical municipal :**

Structure au sein duquel des cours sont dispensés et où des concerts et représentations ouverts à tous sont programmés. Le centre musical se situe avenue du Nord, quartier des Coteaux. Des studios sont également à disposition des habitants (studio du Chat Perché), quartier Hauts de Cergy.

- **Une Maison du patrimoine :**

Il s'agit d'un lieu de ressource et d'exposition (2 salles d'exposition).

Par ailleurs, plusieurs lieux sont ouverts au public ou accueillent des événements de manière plus ponctuelle :

- « **Le Carreau** » : auditorium et salle d'exposition.
- **La maison Anne et Gérard Philipe** et son parc en bords d'Oise.
- **L'amphithéâtre**, en bords d'Oise.

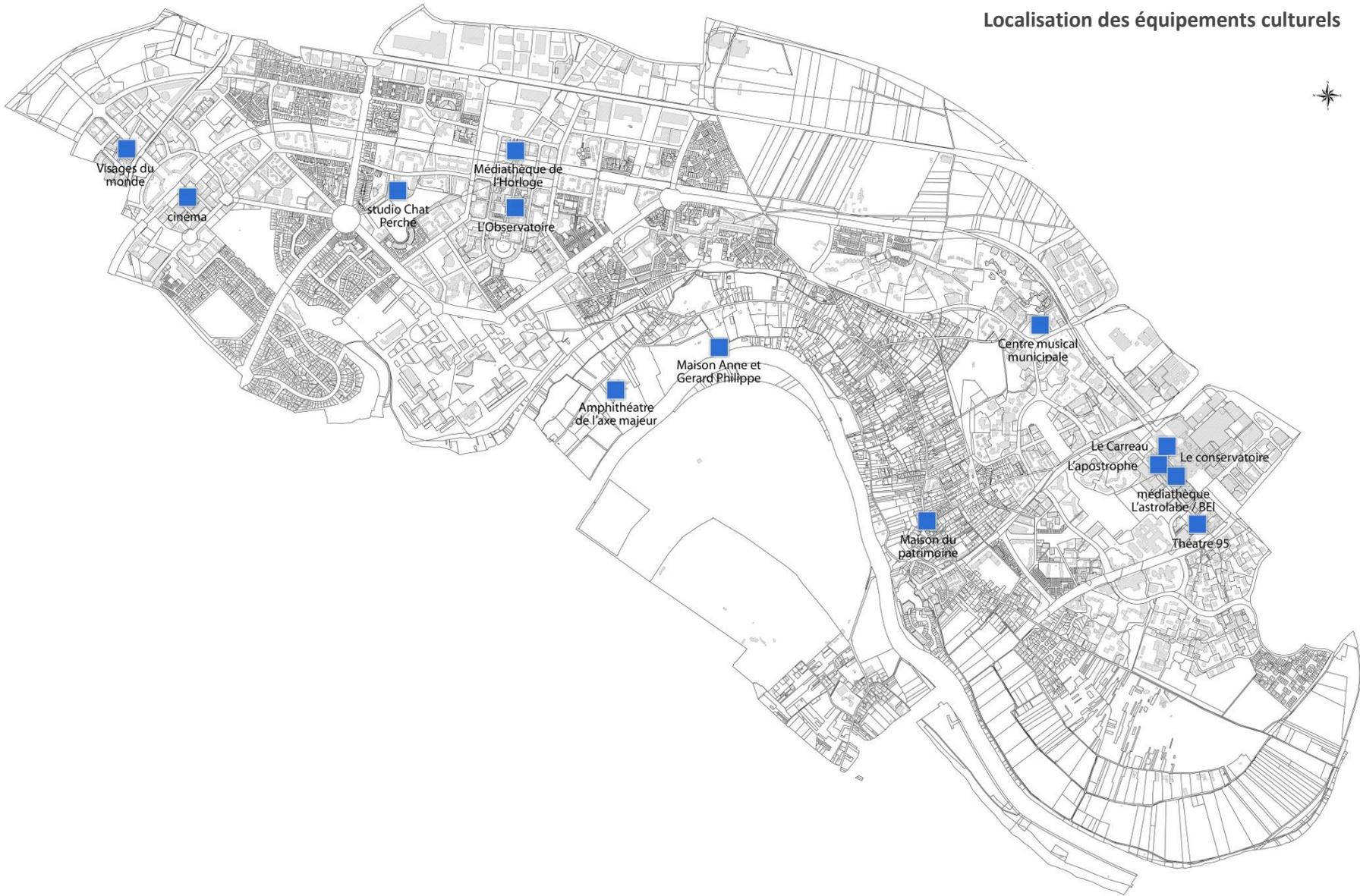
Au-delà de ces équipements, Cergy accueille également des structures culturelles au rayonnement plus large, quartier Grand Centre, à savoir :

- **Le théâtre 95**, qui a été rénové et a bénéficié d'une extension de 2700 m².
- **La scène nationale** « l'Apostrophe, théâtre des Arts ».
- **Le conservatoire** à rayonnement régional, équipement géré par la Communauté d'agglomération.
- **Le cinéma** des Hauts-de-Cergy, établissement privé.



Le conservatoire et l'Apostrophe

Localisation des équipements culturels



g - Les équipements sociaux et santé

Aucun hôpital n'est implanté sur le territoire communal. En revanche, il existe un centre hospitalier et deux cliniques au sein de la CACP :

- **Le centre hospitalier René Dubos**, situé à Pontoise.
- Deux cliniques : **la clinique Sainte-Marie** à Osny et **la clinique du Parc**, à Saint-Ouen-l'Aumône

A Cergy même, plusieurs structures médicalisées sont implantées, à savoir :

- **Le Centre Départemental de Dépistages et de Soins (CDDS)**. Y sont organisés des consultations médicales par des médecins pneumologues, des tests tuberculiques, vaccinations BCG, dépistages radiologiques, prises en charge et suivi médico-social.
- **La maison hospitalière (SPASM)**. Ouvert depuis Juillet 2011, ce centre destiné à l'accueil de patients présentant des troubles psychiques comporte 60 lits mais également des lieux ouverts vers la ville et des animations socioculturelles (salles pour associations, formations, etc.).
- **La Maison Prévention Santé**. Cet équipement est un centre de ressources des cergysois sur les différentes thématiques santé (animations sur des thématiques santé, permanences d'associations, bilans de santé, bilans seniors, etc.).

Par ailleurs, plusieurs services et équipements sociaux-médicaux, sont répartis sur le territoire :

- **Le centre communal d'action sociale (CCAS)**, établissement public géré par un conseil d'administration et présidé par le Maire. Le CCAS gère plusieurs secteurs en relation avec l'aide aux personnes.
- **Les maisons de quartier**. Bénéficiant de l'agrément CAF, les 4 maisons de quartier de Cergy sont centre social. Il s'agit des maisons de quartier de :
 - o Axe Majeur-Horloge
 - o Hauts-de-Cergy
 - o Linandes
 - o Touleuses



Le centre hospitalier René Dubos



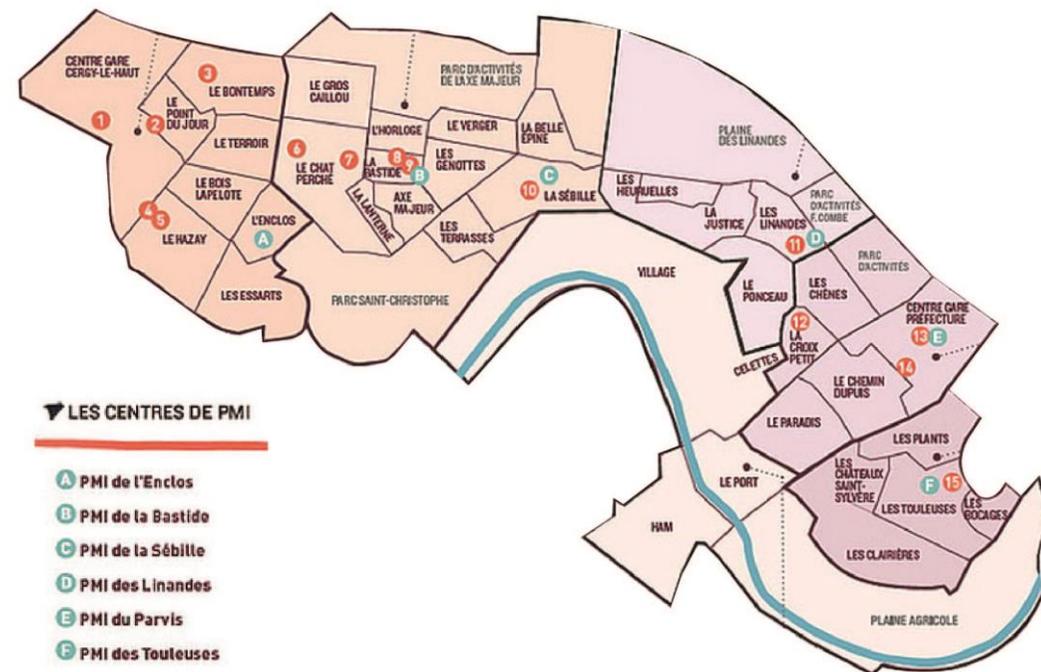
La Maison Hospitalière (SPASM)

- **Les différents centres Protection Maternelle et Infantile (PMI),** dont certains regroupent centre de planification et d'éducation familiale, planning familial ou encore dispensaire, répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont au nombre de 6 :
 - 1, quartier Hauts-de-Cergy, PMI de l'Enclos
 - 2, quartier Axe Majeur Horloge, PMI de la Bastide et de la Sébille
 - 1, quartier Les Coteaux, PMI des Linandes
 - 1, quartier Grand Centre, PMI du Parvis
 - 1, quartier Orée du Bois, PMI des Touleuses
- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** qui exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.
- **L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).** L'ESAT des Hauts de Cergy offre des activités professionnelles protégées, accompagnées d'un soutien médical et social, visant la réinsertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.
- **Le Foyer départemental de l'enfance,** situé square de la Rouvraie, d'une capacité de 50 places.

Enfin, trois structures d'accueil des personnes âgées sont implantées au sein du territoire :

- **La Maison de retraite du Menhir.** Situé quartier Les Bords de l'Oise, rue de Vauréal, l'établissement de Résidence Le Menhir est un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) privé à but non lucratif qui a une capacité totale d'accueil de 80 places.
- **La Résidence pour personnes Agées des Touleuses (AREPA),** située quartier Orée du Bois, chemin des Touleuses, est composée de 77 logements.
- **La Résidence pour personnes Agées Saint-Christophe,** située place du marché, quartier Axe Majeur Horloge, est composée de 47 logements.

Localisation des centres PMI



Source : ville de Cergy

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A - Les habitants

1. L'évolution de la population

La croissance démographique cergyssoise

Avec une population municipale¹ de 60 528 habitants au 1^{er} janvier 2012 (dernier chiffre officiel du recensement de la population² – source INSEE), la commune de Cergy se situe dans la strate démographique des villes dites moyennes ou intermédiaires. Sa nature administrative de ville chef-lieu de département et son importance démographique lui confèrent une place prépondérante dans l'armature urbaine de la moitié Ouest du Val d'Oise.

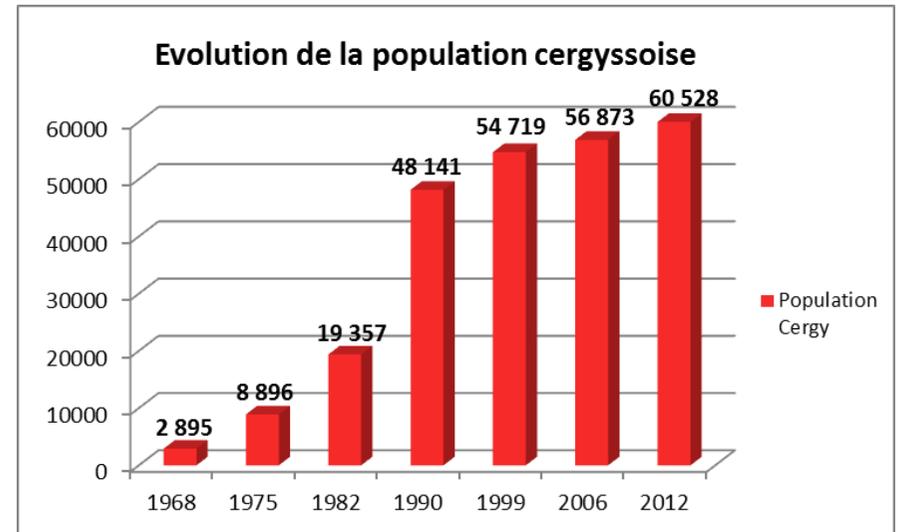
Ces dernières décennies, Cergy a toujours connu une évolution démographique positive. Cette croissance démographique s'est néanmoins produite de façon inégale selon les décennies. La création de la ville nouvelle a été le déclencheur d'une croissance démographique soutenue.

Cergy avant les années 1970 : un village présentant une évolution démographique classique

Cergy a toujours compté moins de 3 000 habitants avant les années 1970, et présentait une croissance démographique mesurée. Ce n'est qu'à partir des années 1950 que la commune a enregistré une croissance démographique ascendante. Entre 1954 et 1968, la population communale a doublé, passant de 1 447 à 2 895 habitants.

¹ La population municipale, selon la définition de l'INSEE, comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. Associée à la population comptée à part (882 habitants en 2011), cela donne la population totale de la commune qui, pour Cergy, s'élève à 59 223 habitants.

² Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement a été instituée. Pour les communes de plus de 10 000 habitants telles que Cergy, un échantillon de 8% de la population communale est recensé chaque année. L'actualisation du chiffre officiel de population communale a lieu tous les 5 ans (2007, 2012), le dernier en date étant donc de 2012. Il s'agit du dernier chiffre officiel de population disponible à ce jour pour Cergy, ce chiffre de population ayant été diffusé au grand public le 1^{er} janvier 2015.



Source : INSEE

La création et le développement de la « ville nouvelle » : le moteur d'une croissance démographique extraordinaire

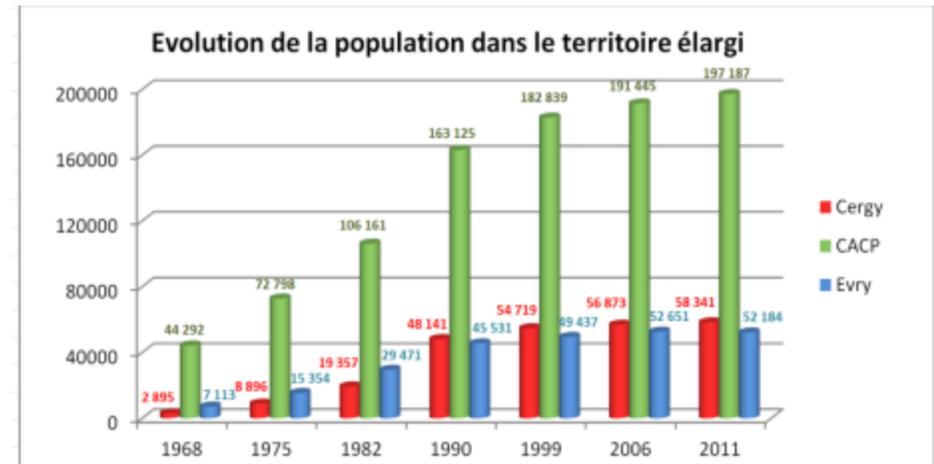
- Entre 1975 et 1990, Cergy a connu une croissance démographique significative, liée au développement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Durant cette période, la population municipale a été multipliée par six, passant de près de 9 000 habitants à 1975 à plus de 48 000 habitants à 1990.
- Sur la période récente (1990-2011), le développement de la ville nouvelle s'est poursuivi mais de façon moins soutenue. Par conséquent, la croissance démographique a été plus modérée, avec un rythme de progression comparable à celui des années 1970. Cergy a gagné plus de 6 500 habitants au cours des années 1990 (+730 habitants par an) et près de 6 000 habitants dans la décennie 2000 (+450 habitants par an environ).

Le ralentissement de la croissance démographique de ces vingt dernières années n'est pas commun à l'ensemble des quartiers cergyssois. On constate effectivement que ce tassement de la population correspond aux évolutions constatées sur les quartiers des Bords de l'Oise, des Coteaux, de l'Axe Majeur-Horloge et de l'Orée du Bois. En revanche, il ne reflète pas l'évolution démographique des Hauts-de-Cergy et du Grand Centre, qui connaissent un développement urbain significatif favorisant l'installation de nombreux habitants.

Comparaison de l'évolution démographique de Cergy avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et la commune d'Evry³ :

A l'échelle de la CACP, l'évolution démographique depuis les années 1960 est comparable à celle de Cergy. Un pic de croissance démographique est effectivement observé durant la période de développement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, dont le périmètre englobe l'ensemble des communes de la CACP à l'exception de Maurecourt. Depuis 1990, la croissance de la population est devenue plus modérée.

En comparaison de la commune d'Evry, l'évolution démographique depuis les années 1960 présente de fortes similitudes par rapport à Cergy, en raison essentiellement de la création et du développement de la ville nouvelle d'Evry à partir de la moitié des années 1960. Néanmoins en termes de population municipale, Cergy a dépassé Evry au cours des années 1980, et l'écart démographique entre ces deux villes s'est creusé depuis lors (près de 6 150 habitants supplémentaires à Cergy par rapport à Evry en 2011). Cette évolution est notamment liée ces dernières années au léger recul démographique qu'a connu Evry (-500 habitants environ entre 2006 et 2011), alors que Cergy continue de gagner de nouveaux habitants (+1 500 habitants environ sur la même période).



Source : INSEE

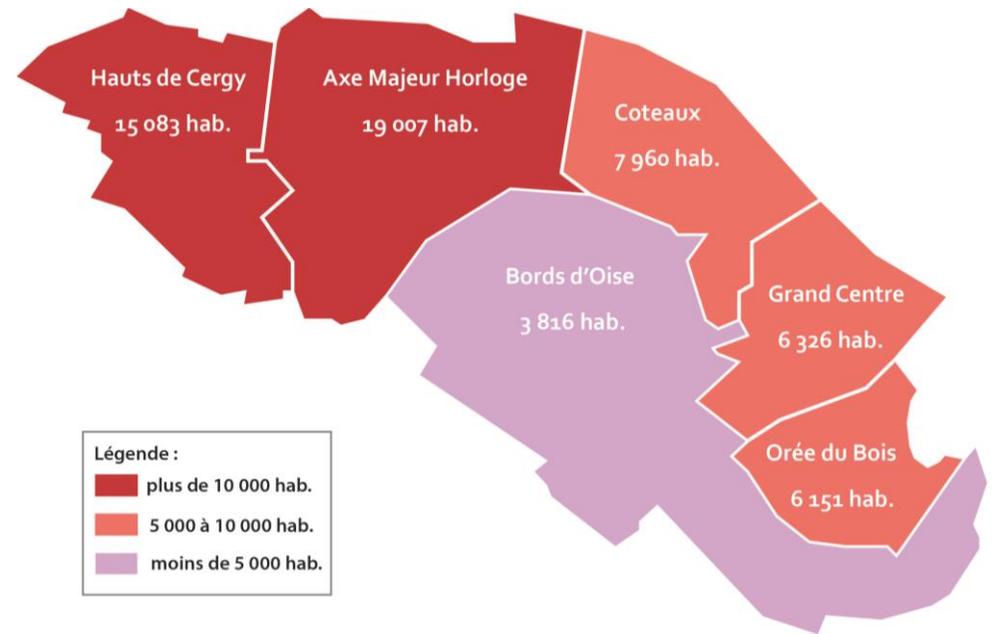
³ La comparaison de la situation socio-économique de Cergy avec une autre commune de strate démographique et urbaine similaire permet de mieux appréhender les atouts ou les besoins éventuels que ce diagnostic peut mettre en exergue. Notre choix de comparaison s'est porté sur la commune d'Evry, en raison de ses nombreuses similitudes avec Cergy : une ville-préfecture qui constitue l'un des « pôles d'équilibre » de l'Île-de-France, une ville nouvelle de la fin des années 1960 – début des années 1970, une composition urbaine semblable, un niveau démographique comparable...

La répartition de la population municipale par quartier

Il apparaît que la répartition de la population cergysoise par quartier est assez hétérogène. Les disparités constatées en termes démographiques sont principalement expliquées par la mixité des composantes urbaines et environnementales existante selon les quartiers :

- fonction d'habitat plus ou moins marquée ;
- typologies diverses des formes bâties ;
- présence plus ou moins affirmée d'espaces naturels...).

Population municipale par quartier en 2011 – source INSEE (données IRIS)



Source : Espace Ville

Les facteurs d'évolution de la population municipale

L'augmentation de la population peut être liée à deux facteurs : le solde naturel et le solde migratoire.

Le solde migratoire caractérise l'écart entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période. Il représente la composante dynamique mais aléatoire de l'évolution démographique. Il est souvent directement lié aux comportements socio-économiques. Lors du développement de la ville nouvelle, le taux de croissance annuel du solde migratoire était très important avec l'arrivée massive de nouveaux habitants dans un territoire autrefois peu peuplé. Puis à partir de 1990, le solde migratoire est devenu progressivement négatif en raison notamment d'une perte d'attractivité résidentielle de la ville associée à un départ croissant de jeunes de leur domicile familial.

Le solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés pendant une période donnée. On constate un accroissement très important du solde naturel dû au développement de la ville nouvelle. L'arrivée de nouveaux habitants, souvent des jeunes ménages, explique la progression du solde naturel dû à un taux de natalité très supérieur à la moyenne de la CACP et départementale et un taux de mortalité au contraire très faible (cf. tableau ci-dessous).

Comparaison du taux de natalité avec les échelles supra communales				2011	Comparaison du taux de mortalité avec les échelles supra communales			
Cergy	CACP	Val d'Oise	Ile-de-France		Cergy	CACP	Val d'Oise	Ile-de-France
20,9‰	17,7‰	16,2‰	15,6‰		3,1‰	4‰	5,7‰	6‰

Source : INSEE

2. La structure par âge de la population

Cergy, une ville qui rassemble une population toujours jeune (particulièrement les 15-29 ans) très importante ; un vieillissement de la population toutefois marqué

La population de Cergy est une population assez jeune, comme l'indique la structure par âge de la population cergyssoise illustrée dans le graphique ci-contre. Notons que plus de 50% des habitants ont moins de 30 ans.

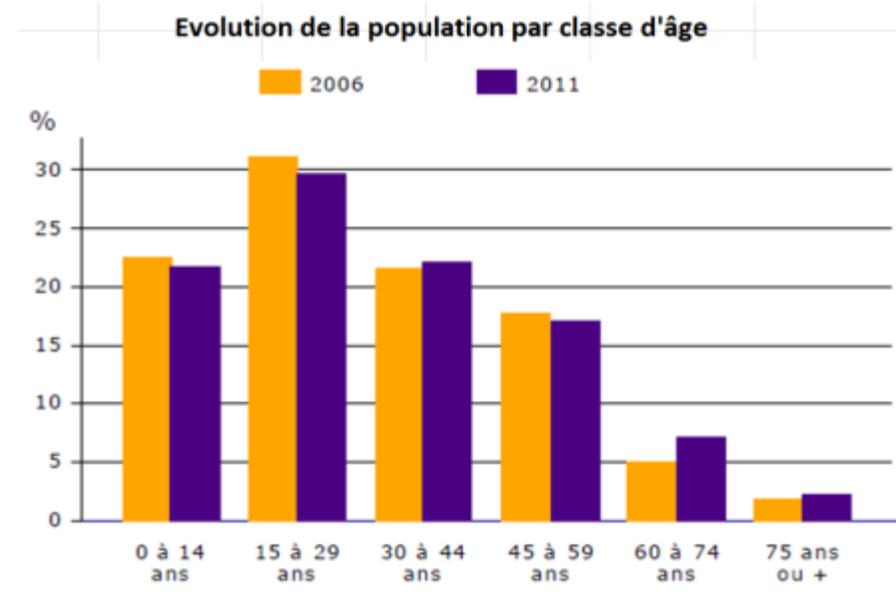
La classe d'âge la plus représentée est celle des 15-29 ans (environ 30%), suivie par les 30-44 ans et les 0-14 ans qui représentent chacun environ 22% des habitants. Les personnes de 45 à 59 ans rassemblent 17% des Cergyssois.

Cergy compte une part minime de seniors (moins de 10% de 60 ans et plus), mais qui a augmenté d'environ 3 points comparé à 2006.

Cette hausse de la part des seniors confirme une tendance au vieillissement de la population avec une augmentation particulièrement importante des jeunes retraités (60-74 ans). Ce constat n'est pas particulier à la commune de Cergy : le vieillissement de la population est un phénomène actuel et perceptible à toutes les échelles supra communales.

Ces différents mouvements d'évolution de la population peuvent s'expliquer par :

- le vieillissement de la population originelle de la ville nouvelle. Les couples qui se sont installés dans les années 1970 avaient entre 25 et 35 ans en moyenne. Cette population a aujourd'hui 30 ans de plus. De plus, au vu du solde migratoire négatif, on peut penser que le territoire manque d'attractivité pour cette classe d'âge ;
- la baisse des 0-14 ans peut s'expliquer par une baisse du taux de fécondité.

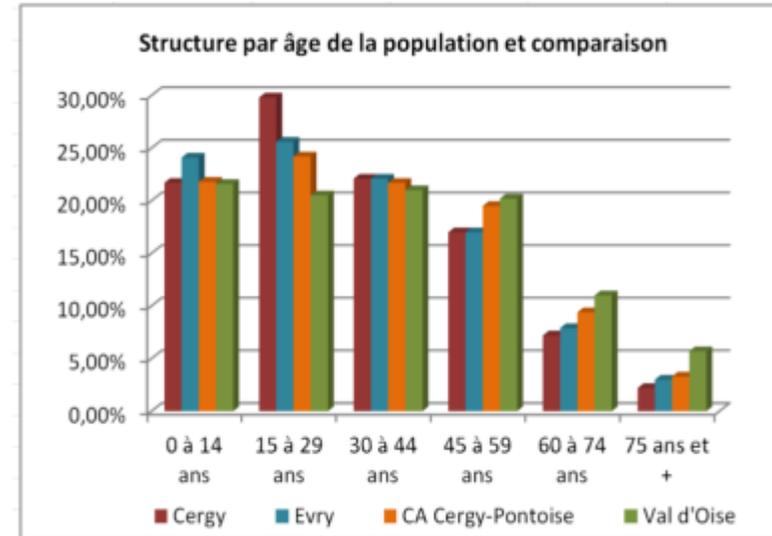


Source INSEE

Comparaison de la structure par âge de la population cergysoise avec la CACP, le département du Val d'Oise et la commune d'Evry

En comparaison de la CACP et plus encore du Val d'Oise, la structure par âge de la population municipale est fortement contrastée. D'un côté, ces territoires supra communaux présentent une part de jeunes de 15 à 29 ans comprise dans une fourchette de 20 et 23% et une part de seniors proche de 15% (près de 10% de 60-74 ans et près de 5% de 75 ans et plus). D'un autre côté, la commune de Cergy accueille près de 30% de personnes de 15 à 29 ans et moins de 10% de 60 ans et plus, soit un écart significatif en comparaison de territoires plus larges. Cette spécificité démographique typique de Cergy s'explique essentiellement par la présence du pôle d'enseignement supérieur dans le quartier du Grand Centre qui, à lui seul, rassemble aujourd'hui environ 15 000 des 27 000 étudiants que compte le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Cergy-Pontoise.

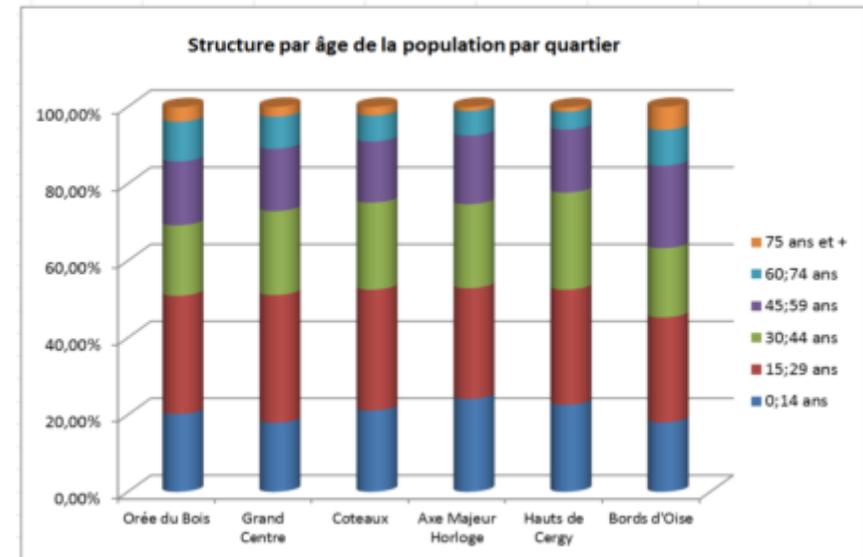
En comparaison de la commune d'Evry, la structure par âge des habitants à partir de 30 ans est plutôt similaire. En revanche, Evry compte une part des 0-14 ans supérieure d'environ 2,5 points comparée à Cergy. Cet écart est inversé pour les jeunes de 15 à 29 ans : leur part à Cergy est supérieure de plus de 4 points par rapport à Evry. La fonction universitaire majeure que revêt la ville de Cergy (bien qu'Evry dispose également d'une université), en tant que deuxième campus universitaire d'Île-de-France après Orsay (par la taille), explique en grande partie cet écart.



Source INSEE

La structure par âge de la population municipale par quartier

A l'échelle infra-communale, la structure par âge fait apparaître des profils très différents avec des quartiers « jeunes » comme Axe Majeur-Horloge, Hauts-de-Cergy et les Coteaux où la part des moins de 15 ans est élevée et celle des seniors très réduite ; et des quartiers où la proportion de seniors est plus importante (les Bords d'Oise et l'Orée du Bois particulièrement). Ce dernier constat s'explique par deux facteurs : les Bords de l'Oise incluent le village donc une population établie en partie anciennement. L'Orée du Bois compte les premiers quartiers de la ville nouvelle, par conséquent c'est tout d'abord dans ce quartier que le vieillissement de la population issue du développement de la ville nouvelle, a été observé. Enfin, les parts représentant les actifs (15-59 ans) sont importantes dans les quartiers Coteaux et Grand Centre.



3. La composition des ménages

Une augmentation sensible des ménages de petite taille, associée à une baisse des couples avec enfants

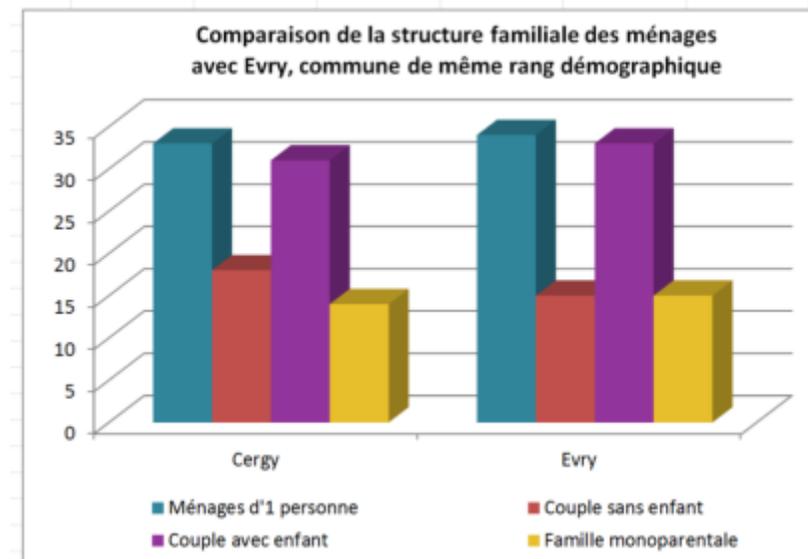
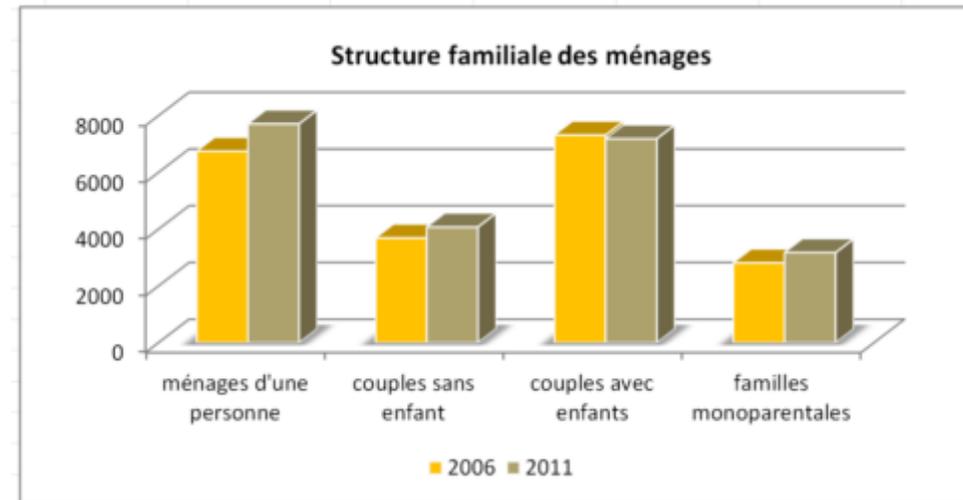
Les petits ménages sont très majoritaires en 2011 et ont sensiblement augmenté comparé à 2006 : les ménages de 1 et 2 personnes représentent 53% de l'ensemble des ménages. Leur augmentation est surtout liée à une hausse conséquente des ménages d'une seule personne entre 2006 et 2011 (+14%) associée à celle des couples sans enfant (+10%) et à la baisse du nombre de couples avec enfants (-2%). Le vieillissement de la population et le développement du phénomène de décohabitation sont les principaux facteurs de cette évolution. Cergy, ville universitaire en plein développement depuis les années 1990, comporte également de nombreux logements destinés aux étudiants ce qui induit un nombre de petits ménages plus important que dans les autres villes de la CACP.

Les catégories de ménage les plus présentes à Cergy sont le ménage d'une personne qui, à lui seul, concerne plus d'un tiers des ménages (35%). Les ménages constitués de couples avec enfant(s) représentent également un tiers des ménages (33%).

A l'instar des ménages d'une personne, le nombre de familles monoparentales s'est accru depuis 2006, passant d'environ 2 800 à près de 3 200 soit une augmentation de près de 13%.

En comparaison de la commune d'Evry, la structure familiale des ménages de Cergy présente de grandes similitudes.

Entre ces deux villes, la répartition des différents types de structure familiale est comparable : à Evry, les ménages d'une personne et les couples avec enfant(s) rassemblent chacun environ un tiers des ménages ; la part des familles monoparentales est quasi équivalente, entre 14 et 15%. Seule la proportion de couples sans enfant présente un écart légèrement plus important (18% à Cergy contre 15% à Evry).



Source INSEE

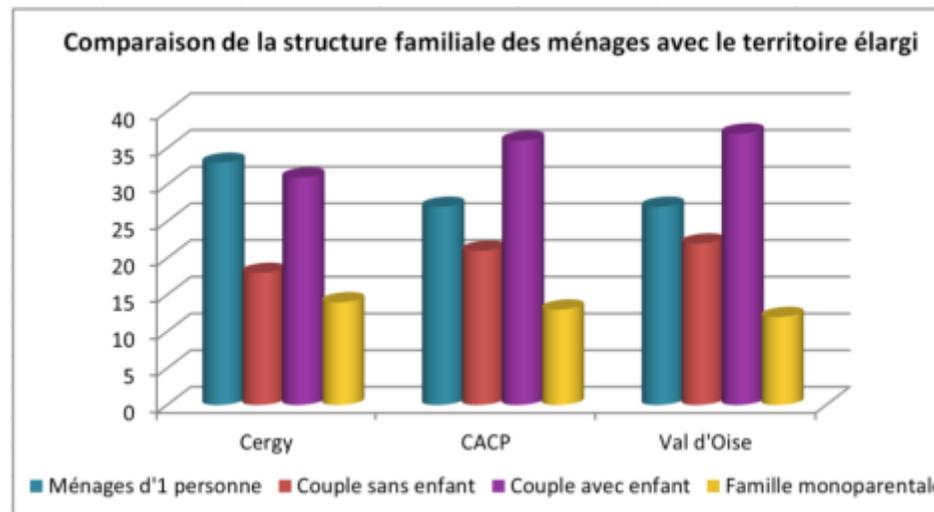
Source INSEE

En comparaison du territoire élargi, la structure familiale des ménages de Cergy est assez différente. Les territoires de la CACP et du Val d’Oise présentent quant à eux une répartition très similaire de la structure familiale des ménages.

Les ménages d’1 personne à Cergy (33%) sont plus représentés qu’à l’échelle de la CACP et du Val d’Oise (27% chacun). Ceci peut notamment s’expliquer par la présence accrue d’étudiants logés dans la commune (en T1 ou T1 bis essentiellement), inscrits à l’université de Cergy-Pontoise.

En revanche, la part des couples avec enfant est plus faible à Cergy (31%) comparée à la CACP (36%) et au Val d’Oise (37%).

Les couples sans enfant et les familles monoparentales à Cergy et dans son territoire élargi présentent une part comparable.

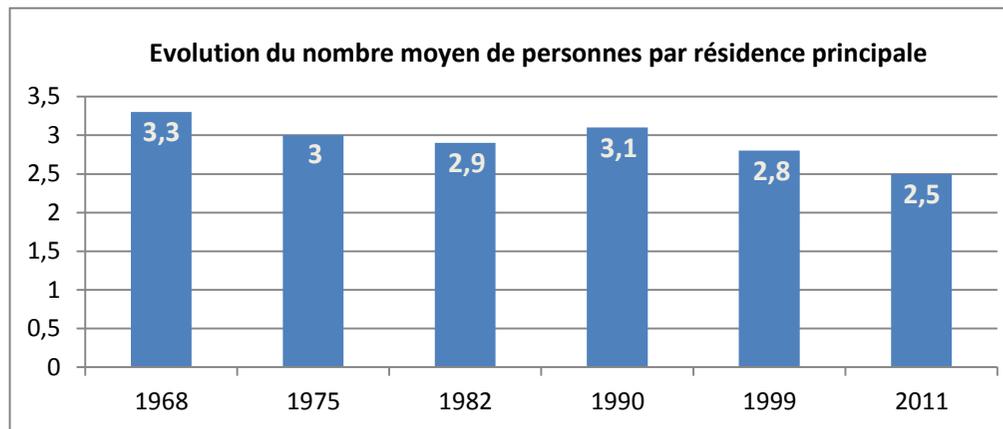


Source INSEE

Une baisse prononcée du nombre moyen de personnes par résidence principale depuis plus de 20 ans

Le nombre moyen de personnes par résidence principale est de 2,5 en 2011.

Depuis la fin des années 1960, il a connu une évolution en dent de scie puisqu’il était de 3,3 en 1968, avant de descendre à 2,9 en 1982 puis de remonter à 3,1 en 1990. C’est surtout depuis 1990 qu’une diminution importante du nombre moyen de personnes par résidence principale a été observée. Ce recul n’est pas propre à la commune de Cergy, il s’inscrit dans une tendance nationale (plus particulièrement marquée dans les villes-centres des grandes agglomérations). De fait, la commune a perdu en moyenne 0,6 habitant par résidence principale depuis 1990, et près d’un habitant depuis les années 1960.



Source : INSEE

Le nombre moyen de personnes par résidence principale a reculé aussi bien à l’échelle de la CACP que du Val d’Oise (de 3,3 en 1968 à 2,6 en 2011).

Dans le cas de Cergy, ce net recul s'explique en partie par l'augmentation sensible du nombre de ménages d'une seule personne et de familles monoparentales installés dans la commune. Effectivement, les mouvements les plus importants sont liés aux changements de situation familiale : décohabitation, séparation, veuvage. La ville accueille notamment des personnes seules de tous âges et des familles monoparentales qui ont une demande de petits logements et pour qui vivre dans la ville-centre, compte tenu des services divers qu'elle offre, est une nécessité. Aussi, le vieillissement constaté de la population cergyssoise associé aux différentes formes de décohabitation, en particulier le départ des jeunes du domicile familial, constitue l'un des facteurs explicatifs évidents : le développement de la ville nouvelle à partir des années 1970 a généré une forte attractivité de jeunes ménages. Ceci a conduit à une croissance forte du solde naturel à partir de 1975, qui a continué jusqu'en 1990. Les nombreux enfants nés à la fin des années 1970, atteignant la vingtaine dans les années 1990, ont progressivement quitté le domicile familial dans le cadre de leurs études ou de leur besoin d'installation, expliquant le net ralentissement du solde migratoire et par conséquent cette baisse du nombre moyen de personnes par résidence principale sur la période 1990-2011.

Autre phénomène explicatif, la création de l'université de Cergy-Pontoise en 1991 : le développement progressif du pôle d'enseignement supérieur et de la recherche de Cergy-Pontoise jusqu'à ce jour (27 000 étudiants au total dont environ 15 000 sur l'unique site de Cergy), a nécessité la construction de nombreux logements à destination des étudiants, pour la plupart des studios / T1 (la commune disposant actuellement d'environ 3 000 lits étudiants), ce qui a certainement participé à cette diminution.

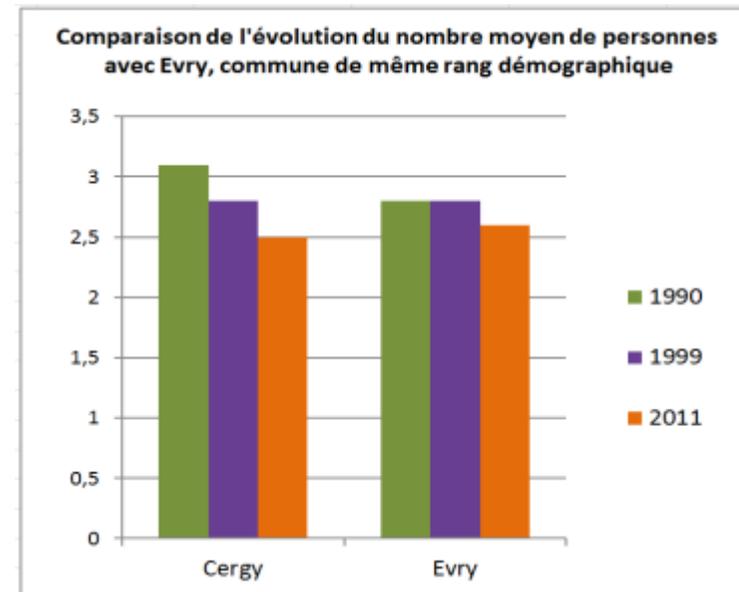
En comparaison de la commune d'Evry, la baisse du nombre moyen de personnes par résidence principale depuis 1990 est, dans cette dernière, moins perceptible.

En effet, la commune d'Evry a connu au cours des années 1990 une stabilisation de cet indicateur (2,8). Ce n'est qu'à partir du début de la décennie 2000 que cette ville a enregistré un recul du nombre moyen de personnes par résidence principale (2,6 en 2011).

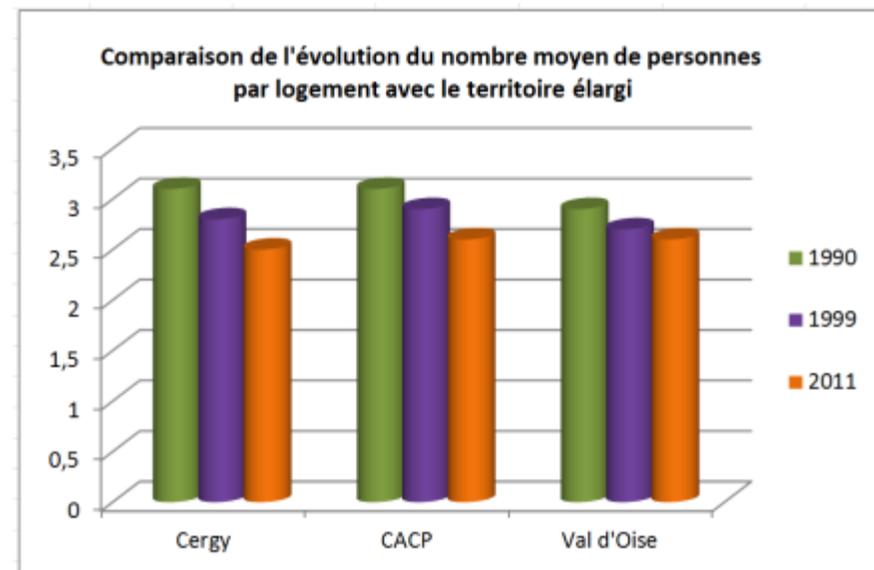
En comparaison du territoire élargi, l'évolution du nombre moyen de personnes par logement à Cergy est globalement comparable.

Cergy et la CACP présentent une évolution similaire de cet indicateur, qui a baissé de façon continue depuis 1990 (-0,6 à -0,5 personne par logement en moyenne ces vingt dernières années).

A l'échelle du Val d'Oise, le nombre moyen de personnes par logement a reculé moins fortement. En effet, entre 1990 et 2011, le département n'a perdu en moyenne que 0,3 personne par logement.



Source : INSEE

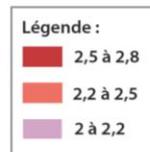
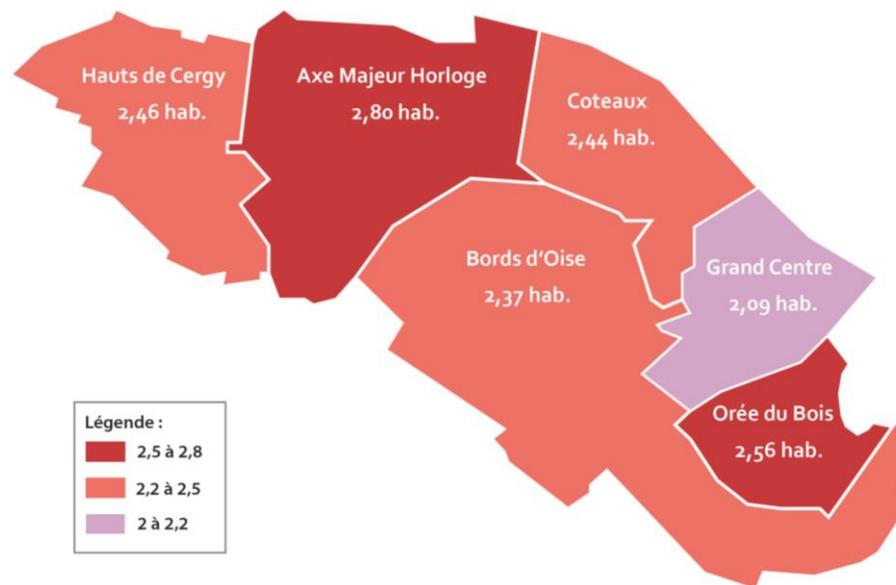


Le nombre moyen de personnes par résidence principale par quartier

Au sein de la commune, Axe Majeur-Horloge est le quartier qui enregistre le nombre moyen de personnes par résidence principale le plus élevé, avec 2,80 personnes par logement. A l'inverse, le Grand Centre est le quartier qui en accueille le moins (2,09 personnes en moyenne par résidence principale).

Le nombre moyen de personnes par résidence principale est le plus faible dans Grand Centre, où se situe la part la plus significative de petits logements (quartier qui accueille notamment le site de l'université Cergy-Pontoise, autour duquel la majorité des résidences pour étudiants sont implantées).

Nombre moyen de personnes par résidence principale en 2011
source INSEE (données IRIS)



Source : Espace Ville

4. Les caractéristiques socio-économiques de la population

Les catégories socio-professionnelles (CSP)

Parmi les CSP les plus représentées, les employés rassemblent 33% des actifs, viennent ensuite les professions intermédiaires avec 28%, puis les cadres et professions intellectuelles supérieures avec 19%.

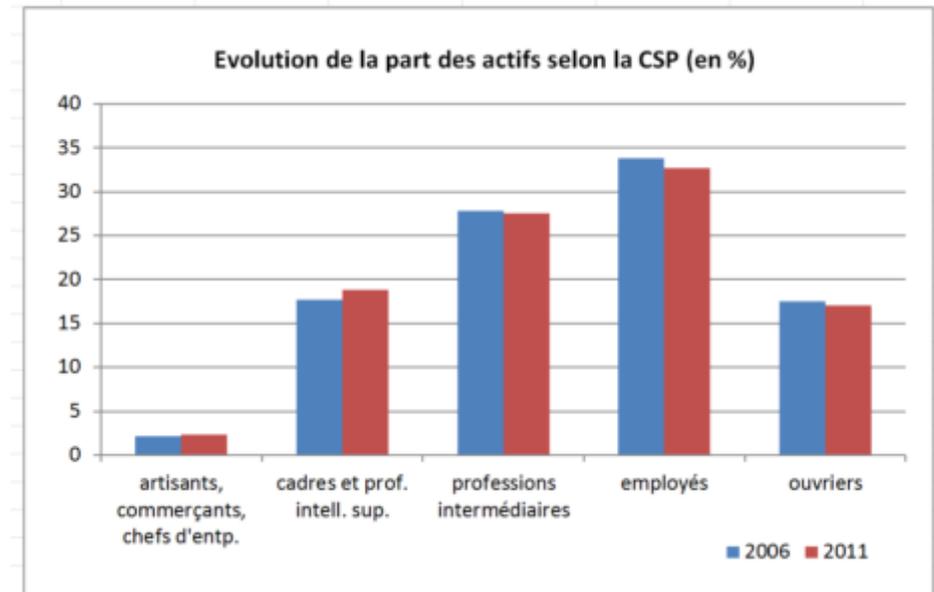
Les ouvriers sont un peu moins nombreux, ils représentent 17% de la population active.

La tendance observée sur la période 2006-2011 montre que les catégories socioprofessionnelles les plus dynamiques – en termes d'évolution du nombre d'actifs – sont celles des cadres (+1,1 point) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+0,2 point). Cet accroissement de la part des cadres à Cergy confirme la tendance à l'augmentation de la représentation des classes sociales supérieures dans la ville.

Parallèlement, la commune enregistre une baisse importante du nombre d'employés (-1,1 point) et une diminution plus légère des ouvriers (-0,5) et des professions intermédiaires (-0,3 point).

La part des agriculteurs exploitants ne représente que 0,05% des actifs, soit 1 actif sur 2 000.

Plus finement, l'analyse par quartier permet de relever certaines différences au niveau de la représentation des différentes catégories socioprofessionnelles. Ainsi, le quartier des Bords d'Oise accueille plus de cadres et professions intellectuelles supérieures. En revanche, les employés sont plus représentés dans les quartiers des Coteaux, alors que les ouvriers sont plus représentés dans les quartiers de l'Orée du Bois et de l'Axe Majeur-Horloge.



Source INSEE

La population active

Une représentation importante de la population active cergysoise

A Cergy, le nombre d'actifs est proche de 42 500 en 2011 selon l'INSEE (soit 72,9% de la population en âge de travailler : 15-65 ans), ce qui est légèrement inférieur aux moyennes de la CACP et du Val d'Oise qui s'établissent respectivement à 74,2% et à 74,4%. Les actifs étaient au nombre d'environ 41 650 en 2006, soit une augmentation proche de 2% entre 2006 et 2011.

Depuis 2006, le nombre d'actifs à Cergy a augmenté de façon assez équivalente à la croissance démographique. La population accueillie depuis 2006 dans la ville (via les rotations dans les logements et les nouvelles opérations) se compose de nombreux actifs, la ville est donc attractive pour cette catégorie de population **notamment**.

En comparaison de la commune d'Evry, on observe entre les deux villes un taux d'activité très proche en 2011 (72,9% à Cergy ; 71,6% à Evry). Toutefois, Cergy dispose d'un taux d'emploi plus important qu'à Evry. Cet écart plus significatif entre le taux d'activité et le taux d'emploi à Evry (par rapport à Cergy) induit que le taux de chômage y est plus fort, cet écart correspondant au taux de chômage.

Aussi, au regard de l'évolution des taux d'activité et d'emploi depuis 2006, Cergy présente une situation plus favorable qu'Evry. D'une part, l'augmentation du taux d'activité a été plus remarquable à Cergy (+ 2 points) si bien que ce dernier a dépassé celui d'Evry (+0,5 point) en 2011. D'autre part, la baisse du taux d'emploi a été minimale à Cergy (-0,2 point) en comparaison de celle ressentie à Evry (-1 point) durant cette période.



Source INSEE

En comparaison du territoire élargi, Cergy dispose d'un taux d'activité et d'un taux d'emploi en 2011 légèrement plus bas. En effet, le taux d'activité est inférieur d'environ 1,5 point à celui de la CACP et du Val d'Oise, et le taux d'emploi inférieur de 3 points.

En revanche, l'évolution de ces indicateurs montre une augmentation du taux d'activité à Cergy depuis 2006 (+ 2 points) à l'instar de la CACP, alors que celui du Val d'Oise est resté stable. Le renforcement du taux d'activité à Cergy et plus largement dans la CACP n'a pas généré d'une augmentation du taux d'emploi, celui-ci s'étant stabilisé entre 2006 et 2011. A l'échelle du Val d'Oise, le taux d'emploi s'est également stabilisé durant cette période.

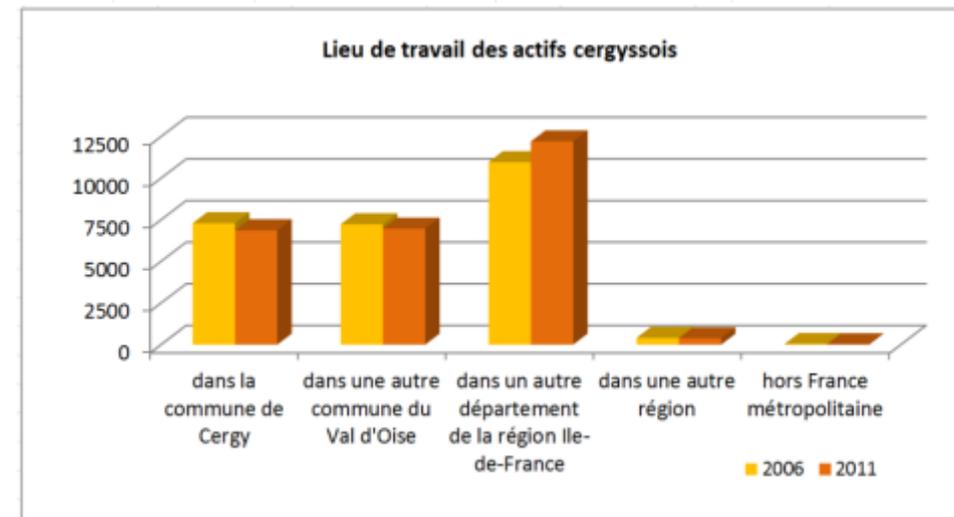
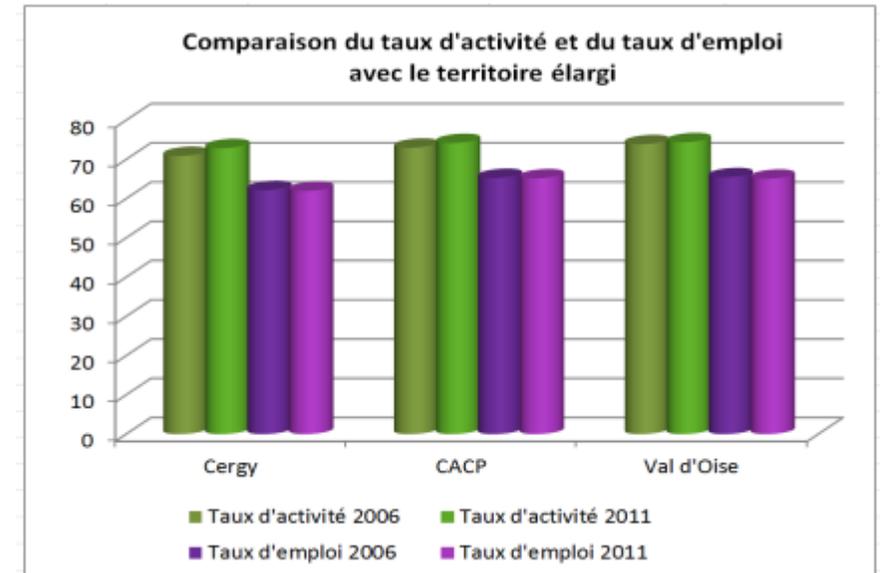
Les modes de déplacement domicile-travail

Une part d'actifs résidents⁴ faible pour une ville-centre

26% des actifs résidant à Cergy travaillent dans la commune ; ainsi près d'un actif sur trois occupe un emploi à l'extérieur de la ville. La proportion d'actifs résidents est peu élevée pour une ville-centre d'agglomération d'autant plus que Cergy, en tant que préfecture du Val d'Oise, constitue un pôle d'emplois important notamment en matière de services (administration publique et enseignement en particulier). Depuis plus de dix ans, le nombre (cf. graphique ci-contre) et la part des actifs résidents sont en constante diminution : de 30,6% en 1999, ce chiffre est passé à respectivement 28,1% en 2006 et 26% en 2011. Compte tenu de la croissance du nombre d'actifs observée à Cergy entre 2006 et 2011, cela signifie que le nombre ainsi que la part des actifs habitant dans la commune et travaillant ailleurs se sont fortement accrus.

La part des actifs cergyssois travaillant dans le Val d'Oise (hors Cergy) est quasi équivalente (26,3%). Celle-ci connaît la même évolution que pour les actifs résidents puisqu'elle est passée de 27,9% à 26,3% entre 2006 et 2011.

En revanche, la part des actifs travaillant dans un autre département de la région Ile-de-France est bien plus significative : elle concerne 46,1% des actifs cergyssois en 2011 et a fortement augmenté depuis 2006 (42,3%, soit +3,8 points). Il s'agit essentiellement d'actifs travaillant



Source INSEE

⁴ Les actifs résidents sont des personnes en activité qui, à la fois, résident et travaillent dans la même commune.

dans les grands pôles d'emplois de Paris, de la Défense et ses alentours, et dans une moindre mesure celui de Saint-Germain-en-Laye.

A Cergy, la baisse constante du nombre d'actifs résidents, associée à une forte augmentation du nombre d'actifs ayant leur emploi à Paris ou en Petite Couronne, montre bien le pouvoir d'aspiration et d'attraction des actifs dont disposent Paris et la Petite Couronne sur leur périphérie.

La commune de Cergy et la CACP ont donc des objectifs à tenir en matière de maintien de ces actifs sur le territoire, mais également de poursuite de l'accueil de nouveaux actifs, dans un objectif de rapprochement habitat / emploi.

L'utilisation partagée de la voiture et des transports en commun pour les déplacements domicile-travail

Près de 43% des actifs cergyssois utilisent leur voiture particulière comme mode de déplacement domicile-travail. Le réseau dense de voies, avenues et de rocade qui contournent aussi bien les quartiers que l'ensemble de la ville, favorise l'usage de la voiture particulière dans les déplacements quotidiens.

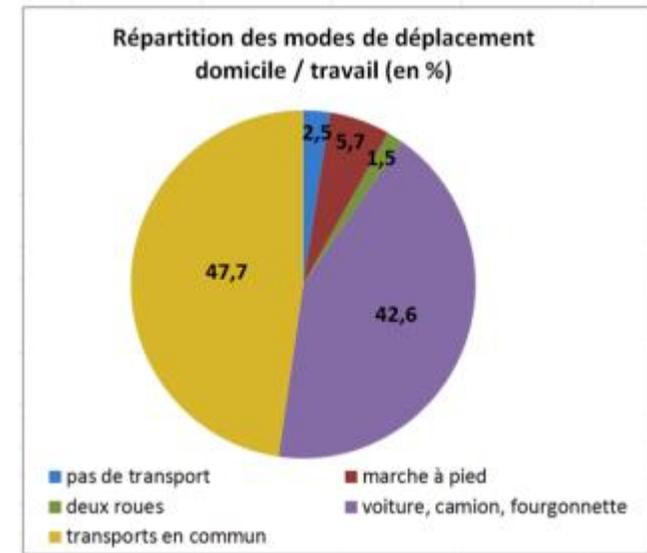
A noter : dans le cadre des trajets domicile-travail, la voiture est notamment le moyen de transport le plus emprunté par les habitants pour se déplacer au sein de la commune (41% des actifs), dans une autre commune du département (70% des actifs) ou à l'extérieur de la région Ile-de-France (77%).

Les transports en commun représentent 48% des déplacements domicile-travail. Le réseau de transports en commun (le train et le réseau de bus) permet de se déplacer dans la commune et dans la CACP, mais reste moins plébiscité que la voiture pour les déplacements courts. En revanche, c'est le mode de déplacement domicile-travail le plus utilisé (71%) pour se rendre à Paris et en Petite Couronne (via le RER A et le réseau SNCF).

A noter : les transports en commun sont le plus largement utilisés par les actifs cergyssois pour se rendre dans les autres départements de la région uniquement. Ailleurs, c'est la voiture particulière qui prévaut.

Les transports doux (marche à pied, vélo) concernent quotidiennement 7% des actifs.

A noter : les transports doux sont utilisés par 20% des actifs résidents, travaillant dans la commune.



Source INSEE

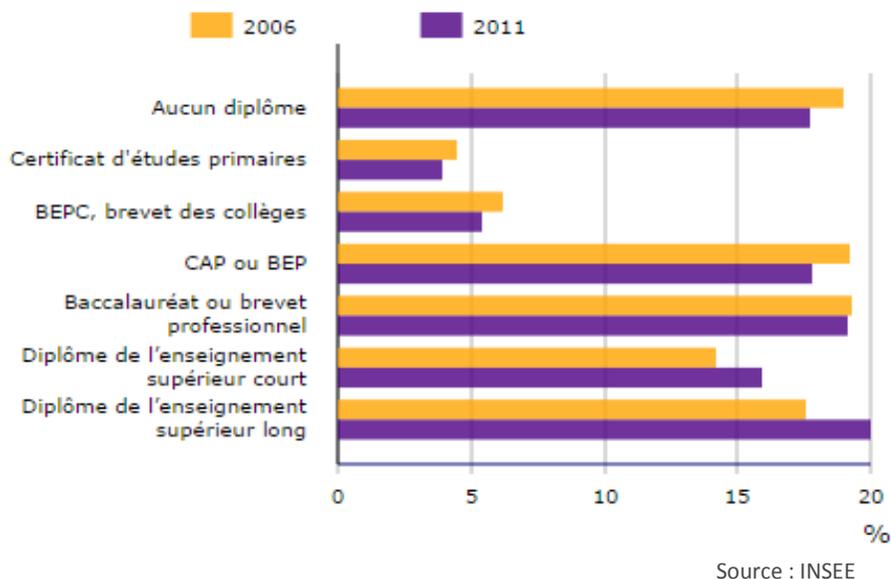
Répartition des modes de déplacement domicile-travail des actifs cergyssois

	<u>CERGY</u>	<u>Dans une autre commune du département</u>	<u>Dans un autre département de la région</u>	<u>Hors région en France métropolitaine</u>	<u>Hors région dans Dom, Com ou à l'étranger</u>	<u>Ensemble</u>
<u>Pas de transport</u>	615	26	17	0	0	205
<u>Marche à pied</u>	1 329	96	60	9	0	226
<u>Deux roues</u>	124	144	116	8	0	257
<u>Voiture, camion, fourgonnette</u>	2 983	4 728	3 256	291	13	5 045
<u>Transports en commun</u>	2 215	1 799	8 514	70	10	787
<u>Ensemble</u>	1 915	4 219	117	270	0	6 520

Source INSEE

Le niveau de diplôme

Niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus



Le niveau de diplôme le plus représenté dans la population cergyssoise est celui de l'enseignement supérieur long. Les Cergyssois de 15 ans et plus sont en effet 20% en 2011 à détenir un diplôme de ce rang. Viennent ensuite les diplômés d'un baccalauréat ou brevet professionnel (19%), d'un CAP ou BEP (18%) ainsi que les personnes non diplômées (18%).

A Cergy, la part des bas niveaux de formation est plus faible comparée à la moyenne de la CACP et du Val d'Oise (27% à Cergy contre 29% à l'échelle de la CACP et à 33% à l'échelle du département). Cergy présente également une meilleure situation que la commune d'Evry, où 32,5% de la population de 15 ans ne disposent que de bas niveaux de formation.

Par ailleurs, Cergy connaît un poids des hauts niveaux de formation relativement important par rapport aux moyennes de la communauté d'agglomération et départementale. Près de 36% des personnes de 15 ans et plus sont au moins détenteurs d'un diplôme Bac+2 en 2011. Ce poids est effectivement supérieur de 4 points à celui de la CACP (32%) et de 9 points à celui du Val d'Oise (27%). En comparaison de la commune d'Evry, cette proportion est tout aussi importante (28%, soit 8 points d'écart avec Cergy).

A l'instar de toutes les échelles supra communales, Cergy connaît une progression notable des hauts niveaux de formation, au moins depuis 2006. L'écart entre la ville et son territoire élargi continue de progresser : en effet, alors que la part des hauts niveaux de formation est passé de 32% en 2006 à 36% en 2011 à Cergy (soit une augmentation de 4 points), ce même indicateur n'a augmenté que de 3 points ailleurs, que ce soit dans la CACP, dans le Val d'Oise et même en comparaison de la commune d'Evry. La présence du site universitaire de Cergy, avec la présence de nombreux étudiants de l'enseignement supérieur dans la commune, est la raison principale de ce taux élevé par rapport aux territoires environnants.

Part de la population scolarisée en 2011

		Cergy	CACP	Val d'Oise
15-17 ans	2006	95,7%	96,3%	96,2%
	2011	96,3%	98%	96,2%
18-24 ans	2006	65,2%	59%	53,6%
	2011	67,5%	58,8%	54%

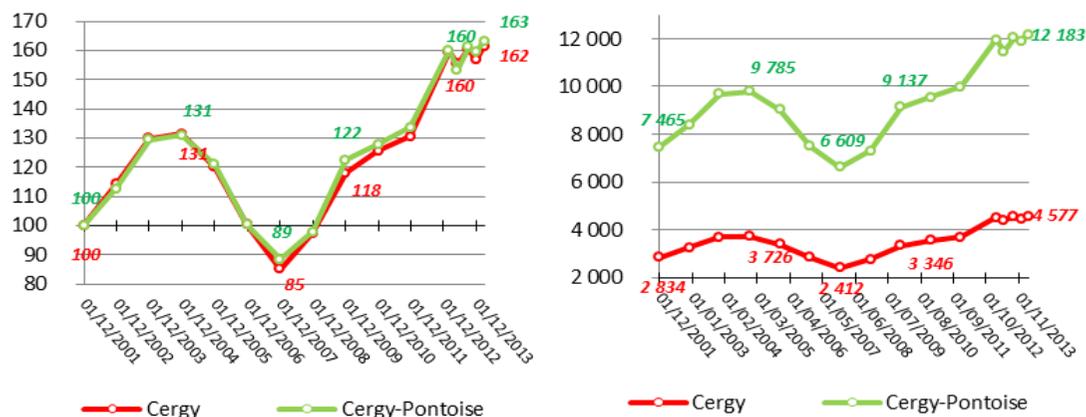
Le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans de Cergy (67,5%) est très supérieur à celui de la CACP (58,8%) et du Val d'Oise (54%).

L'évolution de la population scolarisée entre 2006 et 2011 montre pour Cergy une amélioration concernant les tranches d'âge comprises entre 15 et 24 ans, en particulier les 18-24 ans dont l'augmentation dépasse 2 points.

Source : INSEE

La demande d'emploi en fin de mois (DEFM)⁵

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A⁶ (base 100)



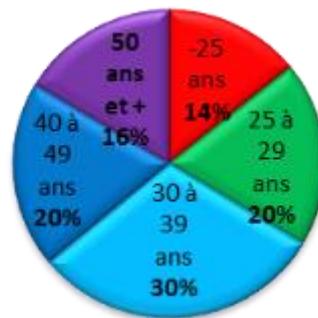
Source : DEFM, Pôle Emploi

Depuis l'année 2007, on constate une nette augmentation du nombre de demandeurs d'emplois sur Cergy et son agglomération. On dénombre aujourd'hui près de 4 600 demandeurs d'emploi de catégorie A sur Cergy, soit une hausse de 77 points depuis 2007. Pour autant l'équilibre est maintenu, les créations d'entreprises restent globalement satisfaisantes. Le nombre de chômeurs comptabilisés à Cergy prenant notamment en compte les Cergyssois licenciés d'entreprises de communes extérieures à Cergy, cette augmentation peut ainsi être expliquée.

⁵ Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

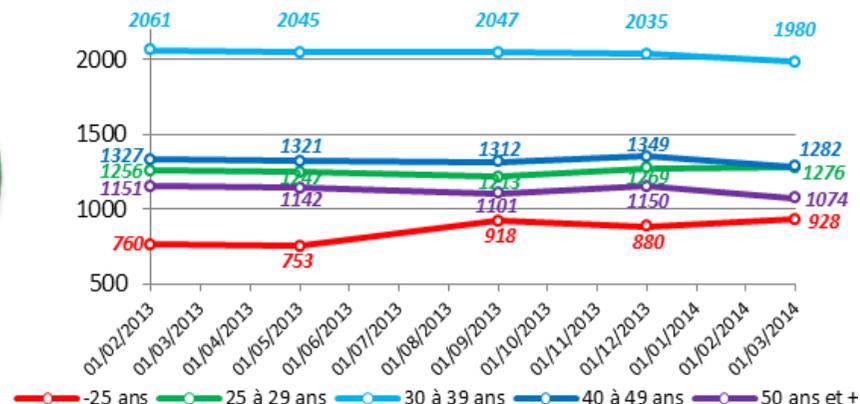
⁶ La DEFM de catégorie A comprend les demandeurs qui n'ont exercé aucune activité dans le mois écoulé

Comme relevé précédemment, on voit que la population la plus touchée par la demande d'emploi est la population âgée de moins de 25 ans puisque cet effectif augmente de 22,1% alors que dans le même temps, on constate une stagnation voire une baisse du nombre de demandeurs dans les autres classes d'âge. On note également un glissement progressif des demandeurs d'emplois (toutes catégories confondues) vers le chômage de longue durée.



Source : DEFM, Pôle Emploi

Demande d'emploi en fin de mois (CAT. ABC) par âges



B - Les logements

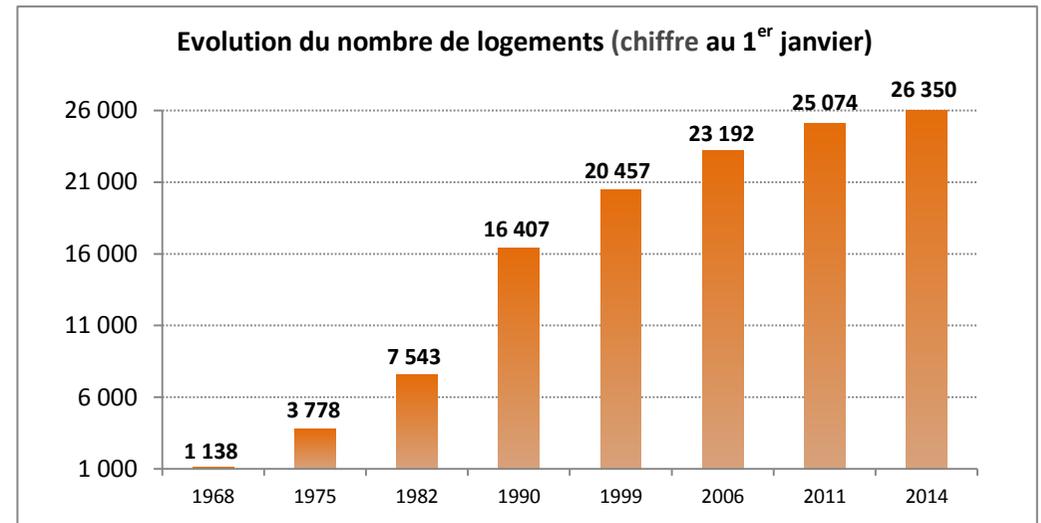
1. L'évolution du parc de logements

Cergy compte un peu plus de 25 000 logements au 1^{er} janvier 2011 selon l'INSEE. Le parc total de logements peut être estimé⁷ à 26 350 unités au 1^{er} janvier 2014. Ce parc a vu son nombre quadrupler entre 1975 (3 778 logements) et 1990 (16 407), période correspondant au développement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Il a ensuite progressé de façon plus modérée depuis 1990 : ces quinze dernières années, la commune a gagné environ 10 000 logements supplémentaires. La croissance démographique de la commune est directement liée à l'évolution du nombre de logements.

Sur les 25 074 logements recensés en 2011 (dernier chiffre officiel INSEE), on retrouve :

- 23 216 résidences principales
- 273 résidences secondaires et logements occasionnels
- 1 585 logements vacants

Le taux de logements secondaires et occasionnels est très faible, de l'ordre de 1,1%. Les résidences secondaires restent faiblement représentées.



Ces cinquante dernières années, le rythme de construction a globalement été très variable, oscillant entre une production par an supérieure à 1 100 logements dans les années 1980 (pic de construction correspondant à la période du développement significatif de la ville nouvelle) et une production de 400 à 500 logements par an dans les autres décennies (voire moins de 400 logements par an avant le développement de la ville nouvelle, avant 1975, et durant les années 2000).

⁷ Estimation réalisée sur la base du nombre total de logements au 1^{er} janvier 2011 (25 074 ; source INSEE) auquel est ajouté le nombre de logements construits entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2014 (près de 1 300 ; source Ville de Cergy)

Une construction très soutenue dans les années 1970-1980 : le développement de la « ville nouvelle »

Au cours des années 1970 et 1980, le parc de logements cergysois s'est développé de façon très marquée. Le nombre de logements livrés est passé d'environ 1 100 à la fin des années 1960 à plus de 16 400 en 1990. Ainsi, entre 1975 et 1982, le rythme de construction annuel moyen a été supérieur à 500 logements réalisés. Entre 1982 et 1990, ce rythme est monté à plus de 1 100 par an en moyenne.

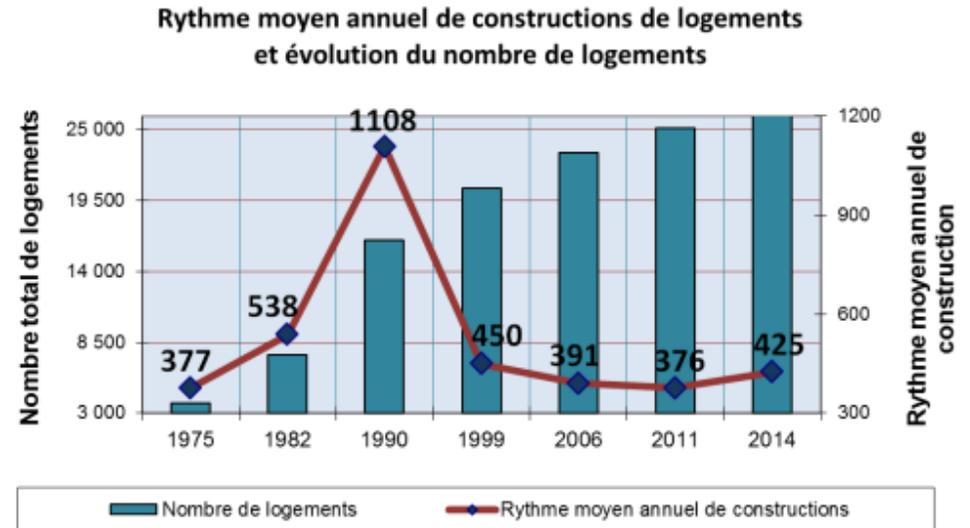
Ce développement extraordinaire du nombre de logements est intimement lié aux besoins de développement du parc de logements à l'échelle de Ile-de-France au cours de cette période, afin de faire face à la crise du logement qui touchait la région. Avec quatre autres villes, Cergy a ainsi été désignée pour « fixer de manière organisée et équilibrée » le développement tant démographique que territorial de la région parisienne. Pour remplir cette fonction de rééquilibrage et de développement est née en 1969 la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Cette création s'est accompagnée, durant les vingt années qui ont suivi, d'un rythme de construction très soutenu.

Un rythme de construction modéré à partir des années 1990

Depuis les années 1990, le rythme de construction a nettement baissé :

- 450 logements livrés par an en moyenne dans les années 1990 ;
- Moins de 400 logements livrés annuellement (entre 375 et 400) dans les années 2000.

Ce fort recul du nombre de logements nouveaux est engendré par la baisse de l'activité de construction à l'échelle globale de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, après vingt ans de développement significatif. D'un rythme de construction extraordinaire, la commune est passée à un rythme modéré, plutôt classique pour une ville de cette strate démographique. Cette diminution du rythme de construction a influé sur l'évolution démographique de la commune, dont la croissance a ralenti, mais celle-ci est restée importante.



Source : INSEE

Exemple de lecture du graphique ci-dessus : Entre 1990 et 1999, 1 108 logements nouveaux par an ont en moyenne été livrés à Cergy. Le nombre total de logements sur cette même période a augmenté de plus de 4 000 unités, passant d'environ 16 400 logements en 1990 à près de 20 500 en 1999.

Depuis le début des années 2010, la construction reprend. De 376 logements réalisés par an en moyenne dans la deuxième moitié des années 2000, ce rythme de construction est passé à 560 en moyenne entre 2011 et 2014. Plus précisément, la hausse du nombre de logements livrés sur la période récente est essentiellement liée au nombre de logements livrés en 2011 (782 au total), 2012 ayant été une année calme en termes de construction (334 logements livrés) et 2013 dans la moyenne de ces années-là (574 logements livrés).

Les prévisions de construction à court terme : un dynamisme retrouvé

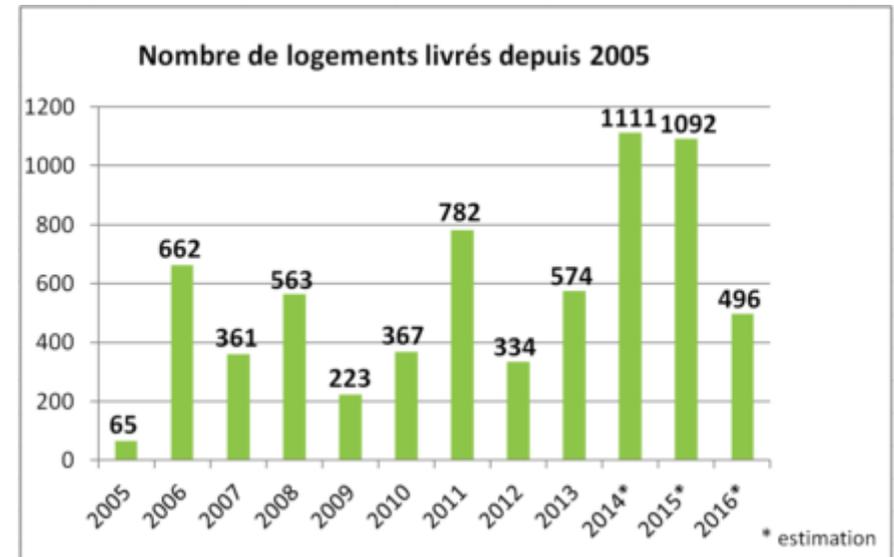
A partir de 2014, la hausse du nombre de logements livrés est confirmée. Pour les années 2014 et 2015, environ 1 100 logements doivent être livrés chaque année. Pour 2016, près de 500 logements sont déjà programmés à ce jour.

Ce rythme de construction est essentiellement généré par les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers Grand Centre et Axe Majeur-Horloge, ainsi que par la poursuite de l'aménagement du quartier des Hauts-de-Cergy. Les principales opérations de constructions pour 2014 et 2015 sont les suivantes.

Principales opérations de logements prévues selon les quartiers, en 2014 et en 2015 :

Quartier	Opération de logements	2014	2015
Axe Majeur-Horloge	Closbilles	375 log.	-----
		-----	285 log.
	Lots AT1 / AT2	273 log.	-----
		-----	170 log.
Grand Centre	Croix Petit	--	203 log.
Hauts-de-Cergy	Lot 530	222 log.	-----
	Lot 570	180 log.	-----
	Lot 522	-----	171 log.

Source : Ville de Cergy



Source : Ville de Cergy

A plus long terme, d'autres opérations sont programmées afin d'assurer le développement de l'offre permettant de répondre aux besoins de logement des Cergyssois, pour un « logement adapté à tous ». Au total, ce sont :

- Au moins 2 000 logements dans le Grand Centre ;
- Au moins 1 500 logements aux Coteaux, dans le cadre de la réalisation de l'éco-quartier des Linandes ;
- Au moins 800 logements dans le quartier Axe Majeur-Horloge, correspondant notamment à la poursuite de la réalisation de l'opération des Closbilles ;
- De nouveaux logements dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du quartier des Hauts-de-Cergy ;
- Par ailleurs, de nouveaux logements seront également réalisés dans le cadre du projet d'aménagement de Port Cergy II.

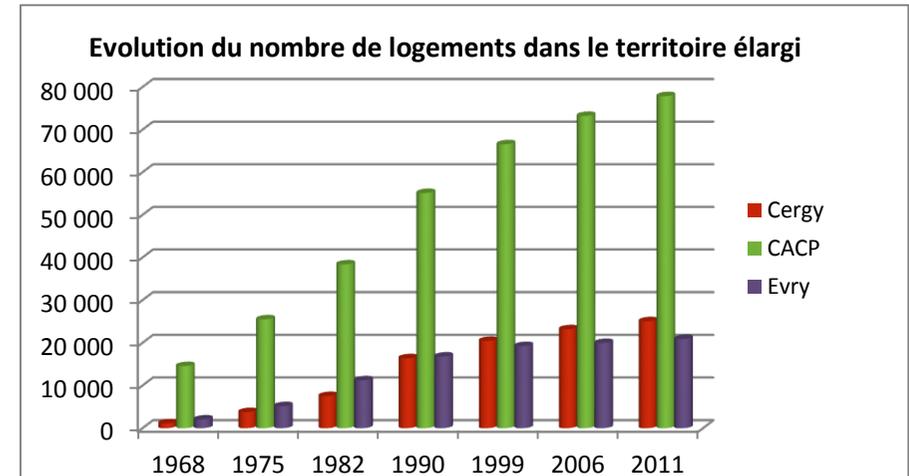
Comparaison de l'évolution du nombre de logements de Cergy avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et la commune d'Evry

La contribution de Cergy par rapport au développement global de la CACP :

A l'échelle de la CACP, l'évolution de l'offre de logements est majoritairement portée par la commune de Cergy. Le développement de la ville nouvelle a concerné prioritairement la commune de Cergy. En effet, au cours des années 1980 et 1990, 45% des logements nouveaux ont été réalisés dans la ville-centre de la CACP. Depuis 1990, même si le rythme de construction a diminué, Cergy a accueilli 41% des logements nouveaux. Ainsi, le rythme de construction à Cergy agit directement sur celui de la CACP.

Globalement, un pic de croissance du nombre de logements est observé durant la même période (entre 1975 et 1999) que ce soit à Cergy ou plus largement dans la CACP. Depuis 1999, l'augmentation du nombre de logements est devenue plus modérée, à l'instar de Cergy.

Comparativement à la commune d'Evry, l'évolution du nombre de logements présente de fortes similitudes. La ville d'Evry s'est particulièrement développée au cours de la même période que Cergy (années 1970-1980, avec près de 15 000 logements nouveaux), dans le cadre de la création de la ville nouvelle en 1965. Toutefois, depuis 1990, l'évolution du parc à Evry est devenue modérée à faible (4 100 logements nouveaux entre 1999 et 2011), contrairement à Cergy où le parc a continué de progresser (+8 600 logements sur la même période). Ce contraste sur la période récente peut expliquer les différences de dynamique démographique entre Cergy et Evry depuis 1999.

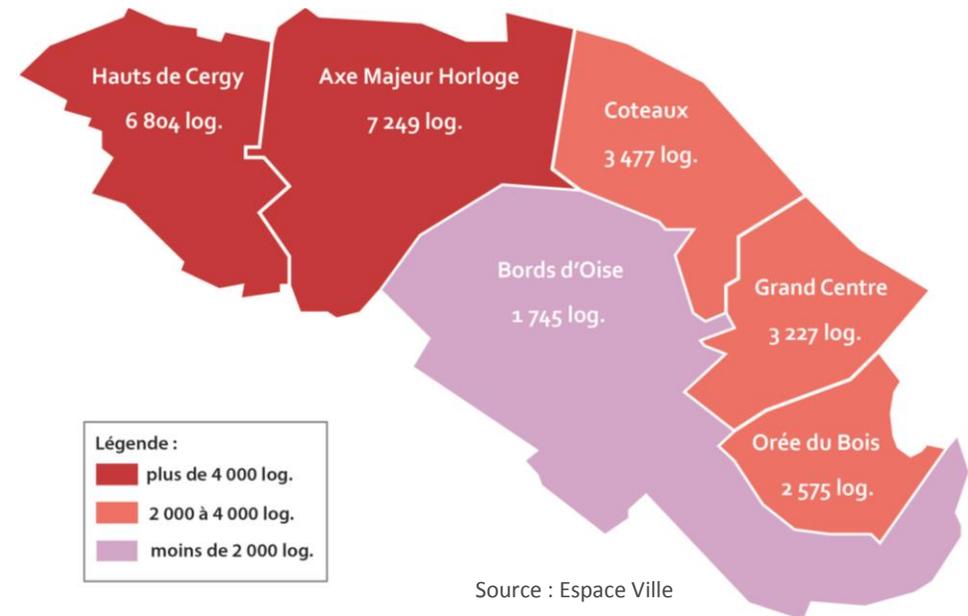


Source : INSEE

La répartition du parc total de logements par quartier

Il apparaît que la répartition de la population cergysoise par quartier est assez hétérogène. Les disparités constatées en termes de nombre de logements sont principalement expliquées par la mixité des composantes urbaines et environnementales existante selon les quartiers (fonction d'habitat plus ou moins marquée, typologies diverses des formes bâties, présence plus ou moins affirmée d'espaces naturels...). L'Axe Majeur-Horloge et les Hauts-de-Cergy concentrent plus de 56 % des logements (55% en 2006). Les quartiers des Coteaux, du Grand Centre et Orée du Bois, qui comportent chacun un nombre de logements assez comparable, totalisent en cumulé 37% du parc de logements (38% en 2006). Le quartier des Bords d'Oise ne regroupe que 7% des logements (7% en 2006). La construction de nouveaux logements dans les quartiers qui en regroupent le plus à ce jour (Hauts-de-Cergy, Axe Majeur-Horloge, Coteaux et Grand Centre) va se développer à court et moyen termes, si bien que l'écart avec les autres quartiers devrait se creuser à l'avenir. En effet, le potentiel de construction de logements étant plus limité pour les quartiers de l'Orée du Bois et des Bords de l'Oise, ces derniers ne devraient pas voir leur nombre de logements évoluer de façon significative.

Parc de logements par quartier en 2011 – source INSEE (données IRIS)



2. Les logements vacants

Le taux de logements vacants dans la commune est de 6,3% en 2011. Même s'il est supérieur à 5% (qui correspond généralement au pourcentage de vacance incompressible compte tenu des périodes de déménagement, de travaux, et de la part de logements non occupés qui demeurent dans toutes les villes), il s'est stabilisé à un peu plus de 6% depuis 1999 (6,6%), après une augmentation prononcée dans les années 1990 (5,3%) probablement liée à la présence de nombreux logements en cours de livraison à la fin des années 1990. Il convient également de noter que Cergy possède, sur le parc privé de plus de quinze ans, un indice de dureté de la vacance proche de zéro.

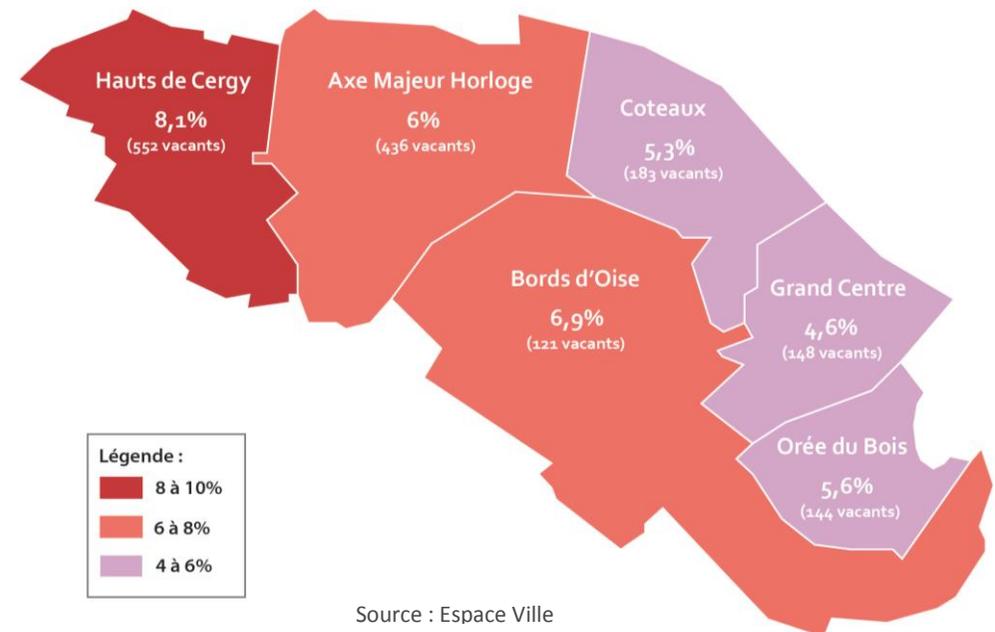
On observe globalement une forte corrélation entre la carte du parc de logements locatifs et celle du parc de vacance, qui confirme le caractère conjoncturel de la vacance. A l'échelle de la CACP, certains secteurs sont particulièrement lisibles, à l'image du quartier des Hauts-de-Cergy dont les programmes neufs de logements intègrent de nombreux produits investisseurs. Dans ces secteurs, il s'agit d'une vacance frictionnelle amplifiée par le décalage entre la livraison effective et son occupation effective. L'analyse des durées de vacance dans le quartier Grand Centre confirme également que l'on est sur des phénomènes conjoncturels. De façon générale, plus le parc locatif privé pèse dans le parc de logements total, plus les indicateurs de vacance sont élevés.

A l'échelle de Cergy (voir carte ci-contre), le quartier des Hauts-de-Cergy concentre un taux de vacance supérieur à 8% (8,1% en 2011), c'est-à-dire un taux plus élevé que la moyenne observée dans la commune. La part plus importante de logements vacants dans le quartier des Hauts-de-Cergy s'explique notamment par la construction en cours et la réhabilitation de nombreux logements.

A contrario, les différents quartiers présentant les plus faibles taux de logements vacants sont le Grand Centre (4,6%), les Coteaux (5,3%) et l'Orée du Bois (5,6%).

De façon générale, les quartiers de la ville comportent une part de logements vacants comparable. Aucun quartier ne subit une tension du marché immobilier puisque la part de logements vacants n'est pas extrêmement basse. Par ailleurs, aucun quartier ne présente un état des lieux alarmant en termes de vacance puisque les taux ne sont pas non plus excessifs.

Part des logements vacants par quartier en 2011 – source INSEE (données IRIS)



3. L'ancienneté du parc de logements

La ville de Cergy présente la particularité d'avoir été construite et de s'être développée sur une période récente. Avant les années 1960, Cergy n'était qu'un village qui comptait moins de 3 000 habitants. L'habitat était alors regroupé essentiellement sur les bords de l'Oise, dans le village et les hameaux alentour tels que Ham.

A partir de la fin des années 1960, la ville a connu une période d'urbanisation sans précédent, conséquence directe de la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Au fil des décennies s'est enchaînée la construction des quartiers qui composent aujourd'hui la ville. La commune s'est urbanisée progressivement de l'est vers l'ouest.

Dans les années 1970, ont été aménagés les quartiers pionniers du « nouveau Cergy » : le Grand Centre, l'Orée du Bois et les Coteaux. Une seconde phase d'urbanisation a eu lieu au cours des années 1980, correspondant essentiellement à la création et au développement du quartier Axe Majeur – Horloge. Depuis les années 1990, à travers l'aménagement du quartier des Hauts-de-Cergy, c'est l'ouest de la commune qui a principalement accueilli de nouveaux logements.

Actuellement et dans un avenir proche, le quartier des Hauts-de-Cergy va continuer de se développer, à l'instar de la plaine des Linandes (dans le quartier des Coteaux) qui verra la construction de 1 500 logements dans le cadre de l'aménagement d'un éco-quartier. Aussi, les quartiers les plus anciens voient leur parc de logements en partie rajeunir, grâce à la rénovation de plusieurs sites d'habitat (Croix-Petit, Avenue Bernard Hirsch, Place du Marché, etc.) désormais en mauvais état et ne répondant plus aux besoins en logement de la population.

Par ailleurs, à chaque période d'urbanisation et donc à chaque quartier, correspondent un urbanisme et une architecture uniques, et par conséquent des familles de logement particulières. D'une part, les quartiers anciens se caractérisent par une densité très forte et une concentration des logements, mais aussi d'autres fonctions, sur des sites de centralité très bien délimités, accompagnées de formes bâties et architecturales très originales et spécifiques à chacun des quartiers. D'autre part, les quartiers récents et les opérations de logements nouvelles se composent d'une architecture moderne mais plus classique, assez comparable d'un quartier à un autre avec davantage d'espaces ouverts.

4. La taille des résidences principales

Cergy accueille un parc de résidences principales diversifié en termes de taille, pouvant répondre aux besoins des Cergyssois ou des personnes extérieures souhaitant s'installer à Cergy :

- **33%** de petits logements (1-2 pièces) ;
- **26%** de logements de taille intermédiaire (3 pièces) ;
- **41%** de grands logements (4 pièces et plus).

La ville compte un parc de petits logements développé (1 logement sur 3) lié notamment à la présence de nombreux logements étudiants (en résidence universitaire), de type studio / T1.

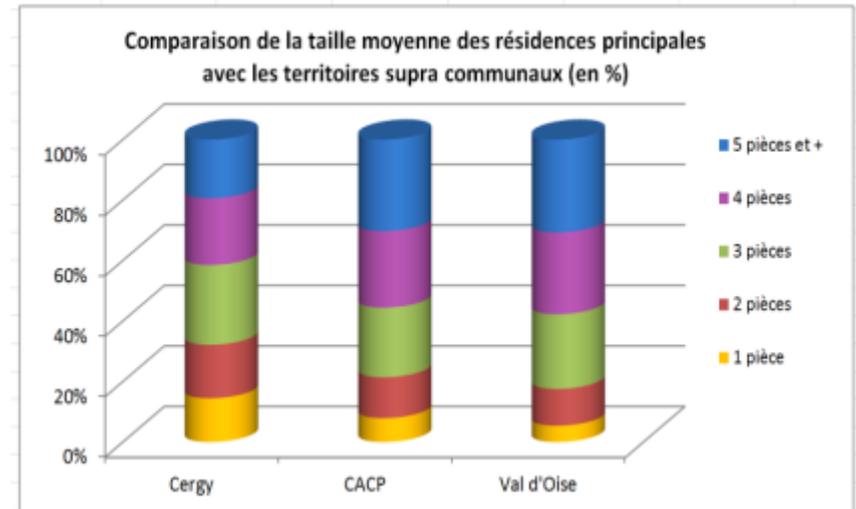
A l'échelle des quartiers, le Grand Centre est celui qui dispose de la part la plus importante de petits logements (43% de logements de 1 et 2 pièces), compte tenu de l'offre importante de logements étudiants dans le secteur. Suivent les quartiers des Coteaux et Axe Majeur-Horloge, qui concentrent respectivement 34% et 32% de petits logements. A l'inverse, les quartiers accueillant la part la plus significative de grands logements (4 pièces et plus) sont l'Orée du Bois (60%) et les Bords d'Oise (50% dont 37% de 5 pièces et plus).

Comparaison de la taille moyenne des résidences principales de Cergy avec son territoire élargi et la commune d'Evry

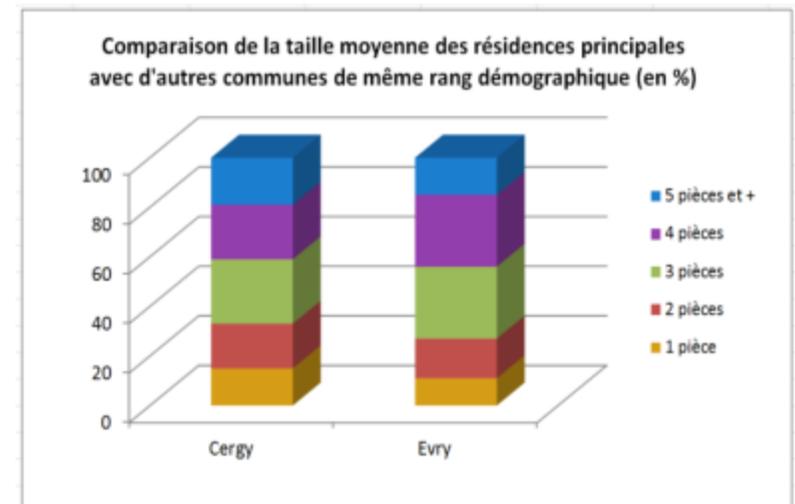
A l'échelle de la CACP et du Val d'Oise, la taille moyenne des résidences principales est plus inégale. Le parc de résidences principales selon leur taille se répartit comme suit :

- **21%** de petits logements dans la **CACP** ; **18%** à l'échelle du **Val d'Oise** ;
- **23%** de logements de taille intermédiaire dans la **CACP** ; **25%** dans le **Val d'Oise** ;
- **55%** de grands logements dans la **CACP** ; **58%** dans le **Val d'Oise**.

A l'échelle de la commune d'Evry, le parc de résidences principales comprend essentiellement des logements de 3 et 4 pièces. Les petits logements sont moins bien représentés qu'à Cergy, de même que les grands logements (en particulier ceux de 5 pièces et plus).



Source : INSEE



Source : INSEE

5. La typologie des résidences principales

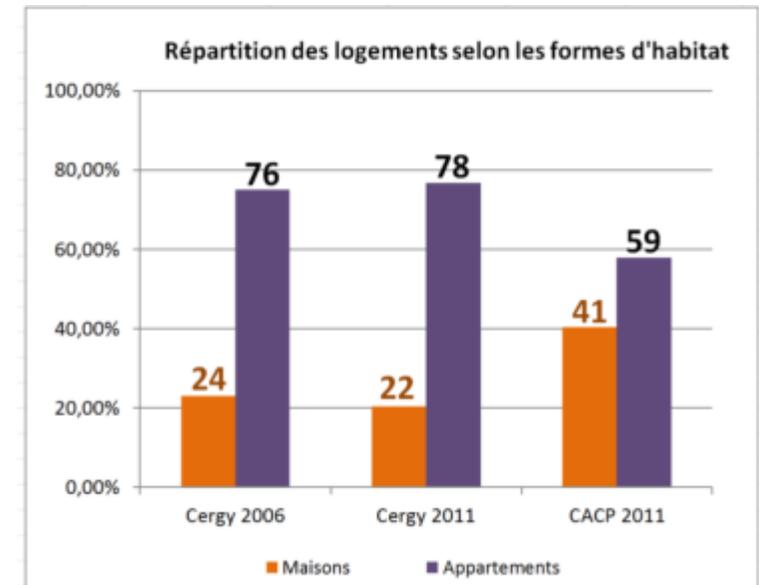
Le parc de résidences principales majoritairement représenté par les appartements

Le parc de résidences principales de la commune se compose de 78% d'appartements et de 24% de maisons en 2011.

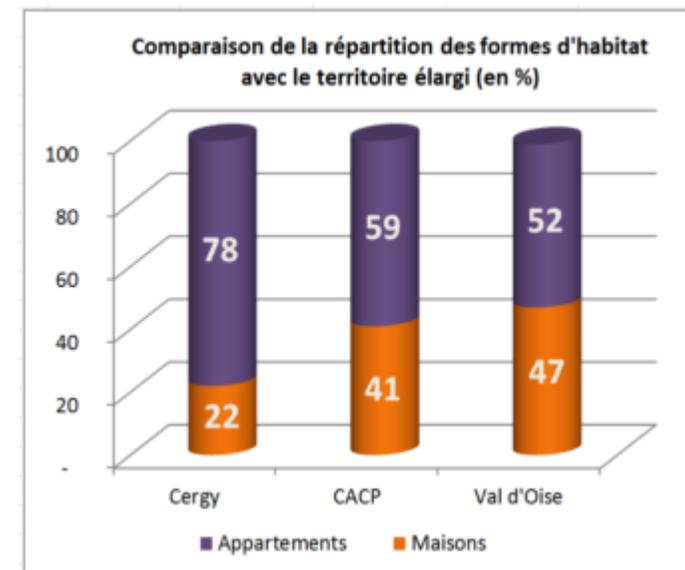
A Cergy, le poids des appartements et des maisons a évolué en faveur des premiers depuis 2006 : la part des appartements a augmenté de 2 points (78% en 2011 contre 76% en 2006). La construction de logements se fait en majorité sous la forme d'appartements (que ce soit par extension urbaine que par densification ou renouvellement urbain). La maison est devenue une typologie d'habitat qui ne se développe plus car peu adaptée par rapport aux besoins de construction de logements à l'échelle d'une ville-centre comme Cergy.

A l'échelle de la CACP (59% d'appartements et 41% de maisons), la répartition de la typologie au sein du parc de résidences principales est plus équilibrée comparée à Cergy. Cette comparaison montre bien que la construction de logements collectifs s'est globalement concentrée dans la ville-centre de la CACP. C'est encore le cas actuellement au regard des projets de construction dans les différents quartiers de la ville. A l'inverse, les autres communes de la CACP, disposant d'une fonction résidentielle importante, comportent une majorité de maisons individuelles.

A l'échelle du Val d'Oise (52% d'appartements et 47% de maisons), la répartition entre maisons et appartements est très équilibrée. Il faut toutefois noter que toutes les communes du département ne présentent pas une répartition si équilibrée des formes d'habitat : à l'image de Cergy, les villes-centres du département ainsi que les communes très urbanisées situées à proximité de la Petite Couronne comportent majoritairement des logements collectifs, alors que les communes plus périphériques voire rurales du Val d'Oise se composent essentiellement de maisons individuelles.



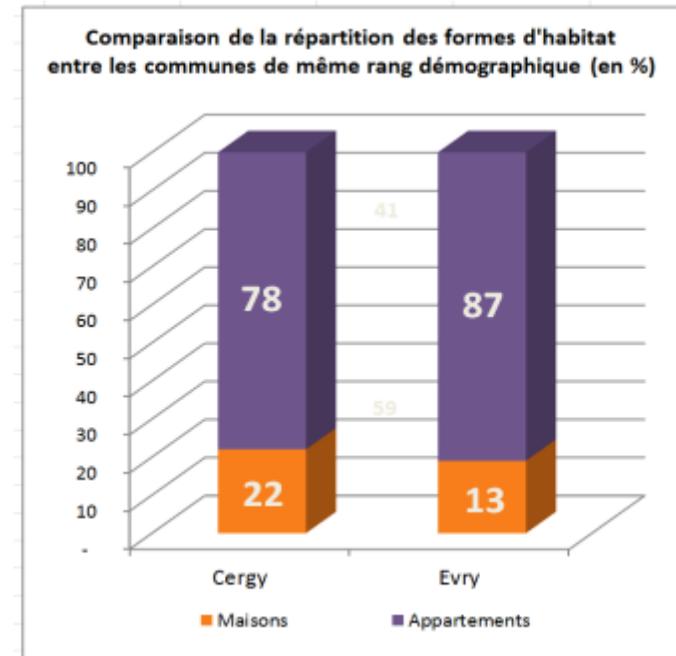
Source : INSEE



A l'échelle d'Evry, la répartition du parc de résidences principales selon leur type est plus inégale encore qu'à Cergy. En effet, la ville présente un parc de près de 90% d'appartements.

Des disparités importantes selon les quartiers de la ville

La répartition des formes d'habitat à l'échelle de la ville cache une grande disparité entre les quartiers. On voit que la majeure partie des logements collectifs est concentrée dans les quartiers centraux du Grand Centre, Axe Majeur-Horloge ainsi que l'Orée du Bois et dans une moindre mesure les Hauts-de-Cergy (partie récente du quartier). Les maisons sont situées essentiellement dans le quartier des Bords d'Oise et dans la partie ancienne des Hauts-de-Cergy.



Source : INSEE

6. Les statuts d'occupation des résidences principales

Le parc de résidences principales majoritairement représenté par le statut de locataire

A l'intérieur du parc de résidences principales, les locataires représentent 60% contre 39% pour les propriétaires (cette répartition des résidences principales est similaire à celle d'Evry). La part de propriétaires est relativement limitée et s'explique, notamment, par l'importance du logement locatif social et la faible part de logement individuel privé. La plupart des locataires réside dans un logement social (près de 70 % des locataires). La proportion de logements locatifs sociaux (41,5%) est importante. L'importance du parc de logement social, ainsi que la faible part du logement locatif privé, n'assure pas l'existence d'un parcours résidentiel adapté notamment pour les jeunes actifs souhaitant rester sur Cergy mais dans un logement adapté à la fois à leur nouvelle vie et leurs ressources.

L'évolution du statut d'occupation des résidences principales montre une augmentation de la part des propriétaires depuis 2006, qui ont gagné 2,1 points en 5 ans.

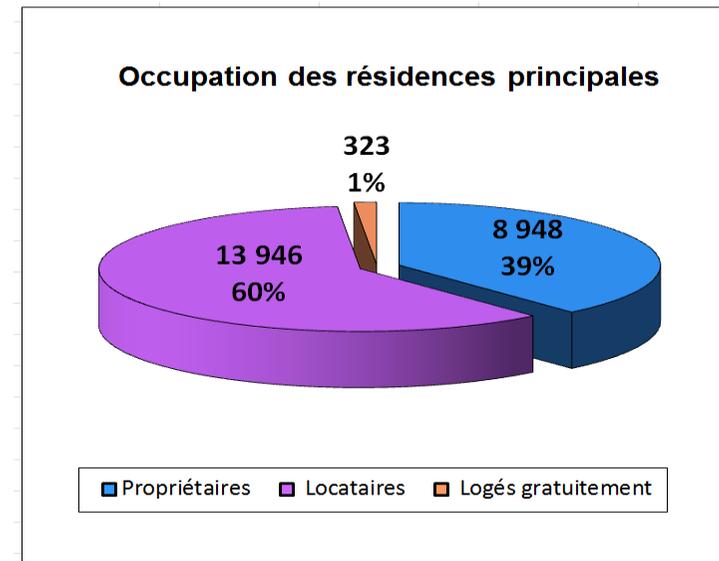
A l'échelle de la CACP, la répartition entre propriétaires (51%) et locataires (47%) est très équilibrée. Les autres communes de la CACP sont majoritairement occupées par des maisons individuelles en propriété, ce qui tend à rééquilibrer la répartition locataires / propriétaires à l'échelle de la communauté d'agglomération.

A l'échelle du Val d'Oise, cette répartition est en faveur des propriétaires, qui sont assez nettement majoritaires (58% contre 40% de locataires).

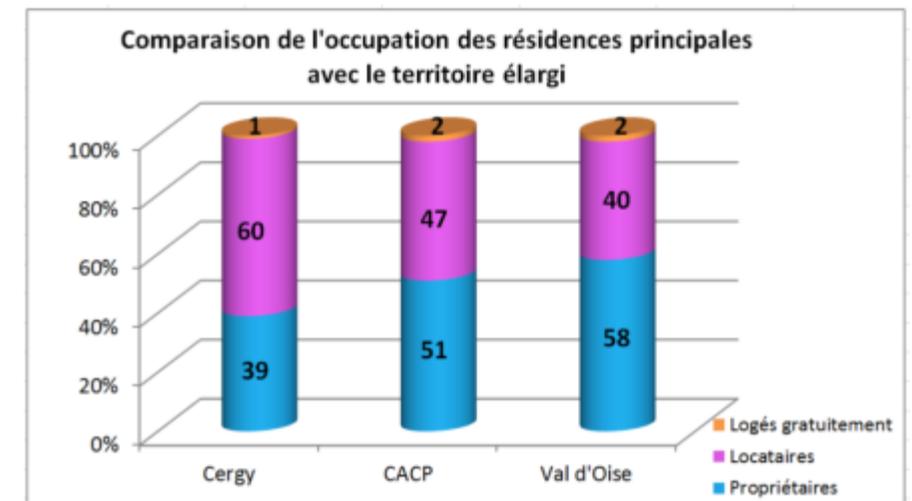
Des propriétaires installés plus durablement que les locataires

L'analyse de l'ancienneté moyenne d'emménagement démontre que les propriétaires restent plus longtemps dans leur habitation que les locataires. Ils y vivent en moyenne 12 ans alors que les locataires y vivent 7 ans.

L'importance du secteur locatif cergysois se ressent à l'échelle du territoire de la CACP puisqu'en 2011, plus de 40% des résidences principales à usage locatif du territoire intercommunal sont localisées à Cergy, contre 24% seulement des résidences principales en propriété.



Source : INSEE



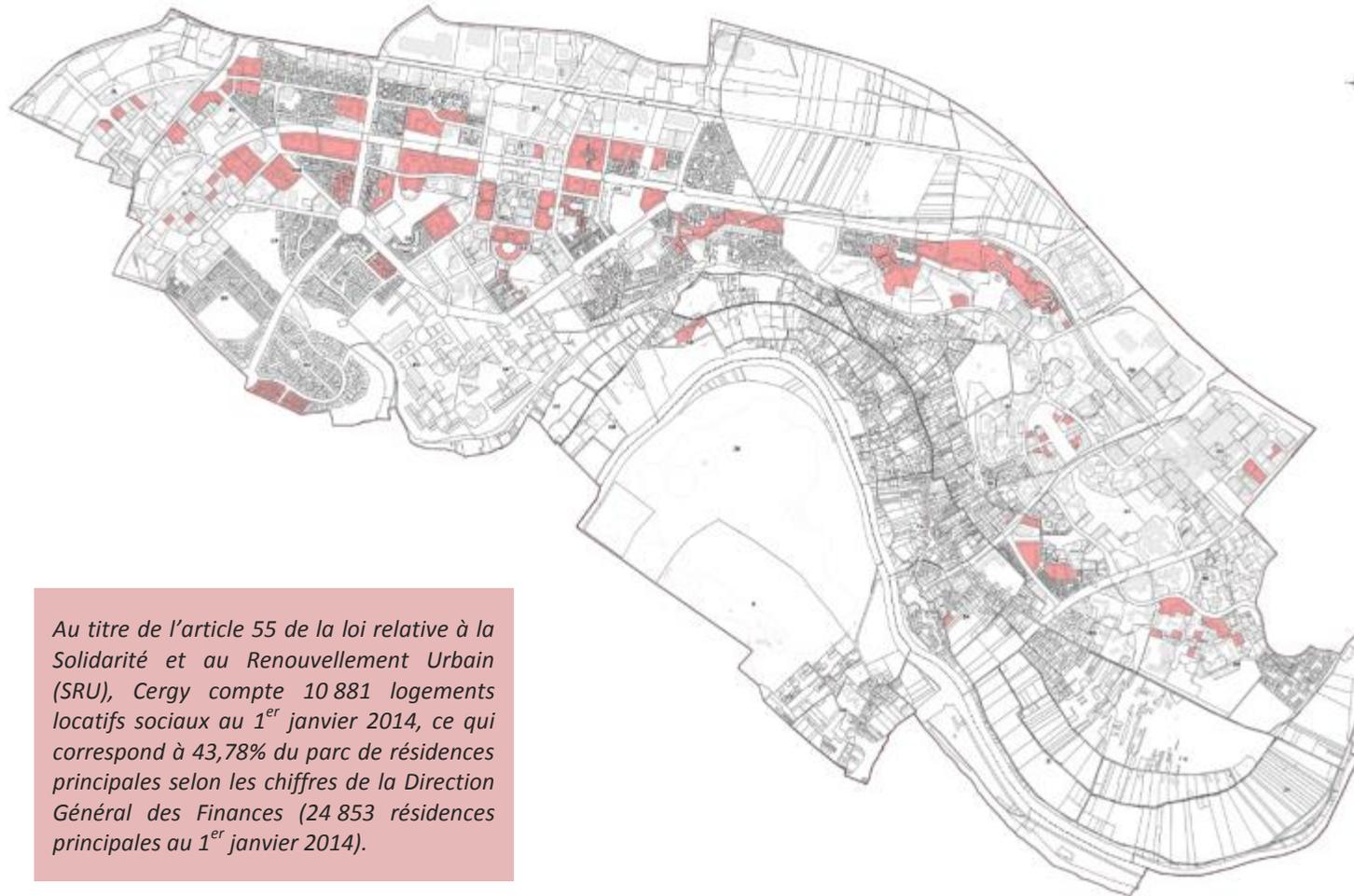
Source : INSEE

7. Les logements sociaux

En 2014, la commune de Cergy comporte un parc d'environ 10 000 logements sociaux, ce qui représente 41,5% du parc de résidences principales.

Les logements sociaux de la commune traduisent une grande diversité.

Localisation des emprises foncières des bailleurs sociaux en 2013 :



Au titre de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU), Cergy compte 10 881 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2014, ce qui correspond à 43,78% du parc de résidences principales selon les chiffres de la Direction Générale des Finances (24 853 résidences principales au 1^{er} janvier 2014).

La localisation des emprises foncières des bailleurs sociaux en 2014 permet d'avoir un état des lieux précis de la localisation des opérations de logements sociaux et de leur répartition à l'échelle de la commune.

Les opérations de logements sociaux se situent majoritairement dans les quartiers des Hauts-de-Cergy et Axe Majeur-Horloge. Dans le quartier des Coteaux, les opérations sont localisées aux abords du boulevard de l'Oise. A noter également que les quartiers Grand Centre et Orée du Bois accueillent assez peu d'opérations de logements sociaux, en comparaison des quartiers précédemment cités.

En outre, Cergy accueille davantage d'opérations de logements sociaux en collectifs qu'en maisons individuelles ou groupées. Néanmoins, les opérations en individuel sont assez développées dans le quartier des Hauts-de-Cergy. Le quartier Axe Majeur-Horloge en accueille également sur sa partie Est. Quelques opérations de ce type sont également localisées, très ponctuellement, dans les quartiers Grand Centre et Orée du Bois.

BAILLEUR SOCIAL	ADOMA	ANTIN RESIDENCES	BATIGERE-ERIGERE	DOMAXIS	EFIDIS	FRANCE HABITATION	ICF HABITAT LA SABLIERE
PART TOTALE	0,3 %	2,6 %	6,7 %	9,4 %	15,5 %	5,4 %	2,4 %

IMMO 3F	LE LOGEMENT FRANCILIEN	LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE	OPAC DE L'OISE	OPIEVOY	OSICA	SAVO	VAL D'OISE HABITAT	VILOGIA
13,7 %	11,7 %	5,5 %	1,2 %	1,7 %	11,5 %	1,7 %	10,2 %	0,5 %

Source : Ville de Cergy

Au total, 16 bailleurs sociaux gèrent le parc global de logements sociaux cergyssois. Parmi eux, EFIDIS dispose du parc de logements le plus important (15,5%). Plus largement, 6 bailleurs sont propriétaires de plus de 60% du parc de logements sociaux.

Répartition des logements sociaux par quartier fin 2013 (en %) :

QUARTIER	HAUTS-DE-CERGY	AXE MAJEUR-HORLOGE	COTEAUX	GRAND CENTRE	OREE DU BOIS	BORDS D'OISE
PART TOTALE	25,8 %	38,5 %	13 %	12,75 %	10 %	0,5 %

Source : Ville de Cergy

A l'échelle infra communale, les quartiers qui accueillent en majorité les logements sociaux de la commune sont les Hauts-de-Cergy et Axe Majeur-Horloge. Ces quartiers rassemblent respectivement 38,5% et 25,8% du parc de logements sociaux. Les quartiers des Coteaux, du Grand Centre et Orée du Bois, en cumul, regroupent un peu plus d'un tiers du parc. Enfin, le quartier des Bords d'Oise, qui accueille uniquement quatre petites opérations de logements sociaux, ne comporte que 0,5% du parc total de logements de ce type.

La typologie des logements sociaux montre la part importante de logements de taille moyenne T3 et T4, qui représente environ deux tiers des logements sociaux. Corrélativement, l'offre en petits logements reste limitée : très peu de logements d'une pièce et de logements de 2 pièces. Or, les besoins pour ce type de logements ne cessent d'augmenter : étudiants, jeunes décohabitant, personnes âgées, familles monoparentales ...

Le nombre de logements sociaux a augmenté de près de 900 unités entre 2005 et 2014, ils ont représenté 18% du nombre total de logements construits. En revanche, leur part a diminué sur cette période, ce qui a généré une baisse du taux global de logements sociaux à l'échelle de la ville (de 49% en 2002, ce taux est passé à 41,5% en 2014). Compte tenu du taux déjà élevé de logements sociaux, cette évolution permet de développer une diversité de logements plus importante dans le parc privé.

Sur les six quartiers que compte la commune, trois ont accueilli les logements sociaux livrés ces dix dernières années. Avec 514 logements sociaux livrés entre 2005 et 2014, le quartier des Hauts-de-Cergy est celui qui voit son parc se développer de manière significative. Ce quartier concentre à lui seul plus de la moitié des logements (60%) de ce type livrés à Cergy. Le quartier du Grand Centre a accueilli sur la même période 288 logements sociaux, soit un tiers des logements livrés à Cergy (33%). Le troisième quartier est Axe Majeur-Horloge, avec 101 logements livrés soit 12% à l'échelle de la commune.

En termes de typologie, les logements sociaux livrés entre 2005 et 2014 sont essentiellement de taille intermédiaire : 41% de T3, 28% de T2, 21% de T4. Les T5 et plus représentent 8% des logements livrés et les T1 seulement 1%.

8. Le logement spécifique

Les logements « étudiants »

Rappel de chiffres-clés sur le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Cergy-

Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Cergy-Pontoise, fort de **26 000 étudiants inscrits en 2014**, il constitue le deuxième pôle universitaire d'Ile-de-France (hors Paris), avec un taux d'étudiants de 110 pour 1 000 habitants (la moyenne nationale est de 58). Ce taux place ainsi l'agglomération devant Versailles ou Saint-Quentin-en-Yvelines, et au même rang que Créteil, Angers, Dijon ou Reims.

Sur ces 26 000 étudiants inscrits, **15 000 fréquentent les établissements d'enseignement supérieur de Cergy**. Les étudiants sont répartis sur plusieurs sites et dans plusieurs établissements de la ville, comme suit :

- L'université de Cergy-Pontoise (UCP), site des Chênes : 6 300 étudiants environ ;
- L'ESSEC : 4 400 étudiants environ (Avenue Bernard Hirsch) ;
- L'Institut d'Education Université de Cergy Pontoise : 1 200 étudiants environ (Avenue Bernard Hirsch) ;
- L'Ecole internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) : 1000 étudiants environ (Avenue du Parc) ;
- L'Ecole nationale supérieure de l'électronique et ses applications (ENSEA) : 700 étudiants environ (Avenue du Ponceau) ;
- L'Institut Polytechnique Saint-Louis : 2 500 étudiants environ (boulevard de l'Hautil ; boulevard du Port) ;
- L'Ecole supérieure d'art de Cergy-Pontoise (ENSACP) : 200 étudiants environ (Rue des Italiens, Parvis de la Préfecture).

Les autres étudiants inscrits à l'université de Cergy-Pontoise sont répartis sur les sites d'enseignement supérieur de Pontoise, Neuville-sur-Oise, Argenteuil, Sarcelles, Saint-Germain-en-Laye, Gennevilliers, Antony et Etiolles.

Sources : Ville de Cergy ; Université Cergy-Pontoise

Pontoise

La moitié de la population étudiante inscrite dans les établissements d'enseignement supérieurs de Cergy-Pontoise n'habite pas Cergy, résidant principalement sur le reste du Val d'Oise, les Yvelines et Paris. Un tiers des étudiants résidant sur l'agglomération fait ses études à Paris, dans le reste du Val d'Oise ou dans un autre département du nord-ouest francilien. L'offre d'hébergement est relativement importante et plusieurs résidences universitaires sont projetées sur le territoire dans les années à venir.

Le nombre total de logements spécifiques (privés et publics) en 2013 est d'environ 4 000. 1 700 sont gérés par le CROUS soit 42,5%.

Depuis 2008, 632 logements étudiants ont été réalisés, répartis dans quatre nouvelles résidences :

- 283 logements livrés en 2008 dans le quartier Axe Majeur-Horloge (rue des Genottes) ;
- 147 logements livrés en 2008 dans le quartier des Coteaux (boulevard de l'Oise) ;
- 202 logements livrés en 2010 dans le quartier du Grand Centre (rue du Prieuré).

En outre, 144 logements étudiants doivent être livrés au cours de l'année 2014, dans le quartier Axe Majeur-Horloge.

Les étudiants se logent également dans le parc privé en colocation, y compris dans des anciens corps de ferme à Cergy-village. Cette forme d'habitat n'est pas sans poser quelques problèmes de cohabitation avec les voisins, compte tenu des rythmes de vie différents.

Par ailleurs, le programme local de l'habitat 2009-2014 prévoit, à l'échelle de la CACP, le développement de l'offre à hauteur d'un millier de places et se décompose de la manière suivante :

- offre dédiée publique (55%) : 270 places à créer pour compenser les places perdues au cours des travaux de réhabilitation des deux résidences les plus anciennes (Linandes Mauves et Croix Saint-Sylvère) et 450 places nouvelles à créer, ce qui correspond à la réalisation de 4 à 5 résidences de 150 à 180 places ;
- offre dédiée privée (45%) : 300 places nouvelles à créer, soit 1 à 2 nouvelle(s) résidence(s), les 280 places de la résidence Essec étant incluses dans ce décompte.

L'objectif de développement du nombre de places à destination des étudiants devrait être atteint à l'échéance du PLH. En effet, la mise en œuvre de ce programme a déjà été bien entamée. Rien qu'à Cergy, 350 logements étudiants environ auront été réalisés à l'horizon 2014 (ce qui peut correspondre à 500 voire 600 places étudiantes). Les villes de Neuville-sur-Oise et Eragny ont également réalisé deux gros programmes de logements étudiants à la fin des années 2000, totalisant environ 350 logements.

Les résidences pour personnes âgées

Il existe sur Cergy plusieurs types d'hébergements spécialisés dans l'accueil des personnes âgées :

- l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) « Les Villageoises », situé rue de la Justice Mauve, comportant 32 logements ;
- l'EHPA « Résidence La Bastide », situé place du Marché, présentant 55 logements ;
- l'EHPA « Résidences Les Touleuses Mauves », situé rue des Touleuses Mauves, accueillant 77 logements ;
- l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Le Menhir », situé rue de Vauréal, comprend 80 places.

Les foyers et résidences sociales / les structures d'hébergement d'urgence

La commune de Cergy accueille une offre de logements destinés aux jeunes actifs (de 18 à 40 ans selon les structures) à la recherche d'un logement temporaire. Il s'agit essentiellement de foyers et de résidences pour jeunes travailleurs, ou de résidences sociales. Trois établissements de ce type sont dénombrés à Cergy :

- les Foyers pour Jeunes Travailleurs (FJT) « Les Villageoises » (160 places) et « Lamartine » (24 places) qui accueillent les jeunes de 18 à 20 ans en CDI, CDD intérimaires, apprentis, formation rémunérée, formation en alternance, stagiaire ;
- la résidence sociale « L'Escapade » (55 places) qui accueille des jeunes habitant ou travaillant à Cergy de moins de 40 ans en dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Notons également que 210 logements de ce type seront livrés au cours de l'année 2015

131 logements prévus en 2015 dans le quartier des Hauts-de-Cergy ;

79 logements prévus en 2015 dans le quartier Axe Majeur-Horloge ;

Par ailleurs, il existe dans la commune un foyer départemental de l'enfance, cette structure ayant pour objectif de participer à l'aide sociale pour l'enfance. Le foyer départemental, géré par le Conseil Général du Val d'Oise, a une capacité totale de 56 places.

Cergy compte également la présence d'une maison d'accueil spécialisée (MAS), établissement médico-social destiné à accueillir des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants. La MAS de Cergy accueille uniquement des polyhandicapés. Sa capacité est de 16 places.

En outre, la commune accueille plusieurs centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) :

- le CHRS l'Oasis, halte de jour, d'une capacité de 10 places ;
- le CHRS les Cascades, accueil de nuit ;
- le CHRS les Villageoises, situé sur le même site que le FJT et l'EHPA ;
- le CHRS Service Maison des Femmes.

Les gens du voyage

La commune de Cergy dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage, située boulevard de la Paix. Cette aire, ouverte aux familles depuis 1995, dispose de 25 emplacements pour 25 places caravanes. Son état est cependant très dégradé.

Cergy fait partie des cinq communes de la CACP (les autres communes étant Jouy-le-Moutier, Osny, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône) à disposer d'une aire d'accueil des gens du voyage sur son territoire. A l'échelle de la CACP, Cergy regroupe près d'1/3 des emplacements et près d'1/5 des places caravanes. Par ailleurs, l'aire existante à Cergy est la plus ancienne du territoire intercommunal puisque les aires présentes dans les autres communes ont été aménagées à partir des années 2000.

Le département du Val d'Oise s'est doté d'un premier schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté en 2004, avec lequel Cergy était conforme puisqu'aucune aire d'accueil des gens du voyage supplémentaire n'a été imposée à la commune. Ce schéma a depuis été mis en révision. Sa nouvelle version, approuvée en mars 2011, précise notamment que Cergy doit compter sur son territoire 137 places caravanes. Cergy n'en dénombrait que 25 à ce jour, il est nécessaire de réaliser 112 places caravanes. La Ville de Cergy entend bien se remettre en conformité avec le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Pour cela, il est programmé l'aménagement de deux aires d'accueil, afin d'atteindre les objectifs de ce schéma 2011. Une solution envisagée pourrait être l'engagement de la Ville dans une politique d'intégration des gens du voyage sédentarisés par la création de terrains familiaux.

9. Le parc de logements privés

Composé d'environ 15 000 logements, le parc d'habitat privé est en grande partie récent. Le Village compte environ 1500 logements et le reste (90%) est implanté sur la zone « ville nouvelle » construite depuis les années 1960. Ces 15 000 logements se répartissent ainsi : 11 000 logements collectifs en copropriétés et 4 000 propriétés individuelles.

Pour traduire des principes d'aménagement propres aux villes nouvelles à l'époque, et notamment la mixité sociale et urbaine, l'E.P.A. a opéré un découpage du foncier très complexe. Aujourd'hui, l'articulation ASL-copropriété reste floue pour les propriétaires et génère des conflits et des carences en entretien du patrimoine, plongeant certains ensembles immobiliers, dans une spirale de dégradation. La ville est confrontée aux difficultés de gestion résultant de ces découpages complexes.

D'autre part, dans certains quartiers, les difficultés sociales des propriétaires ont eu pour conséquences, le non entretien des parties communes des immeubles et voiries de certains ensembles immobiliers. Ainsi, si l'inconfort des logements n'est pas constaté du fait de l'âge du bâti, leur dégradation menant à l'indignité ou à l'insalubrité l'est parfois. Cette indignité (pour 93 logements en 2013 par exemple), contrevenant au Règlement Sanitaire Départemental, s'explique notamment par des faits de surpopulation ou de mauvaise ventilation des logements. 5 arrêtés d'insalubrité ont été pris en 2013.

Les statuts d'occupation nous aident à comprendre les processus de dégradation du bâti. En effet, on estime à un peu moins d' 1/3, le nombre de propriétés locatives privées sur l'ensemble du parc privé. On sait aussi qu'elles se concentrent notamment sur les nouveaux immeubles dont les financements encouragent l'investissement locatif. Mais le phénomène de mise en location s'accroît sur le parc plus ancien, notamment à proximité des établissements d'enseignements, par la division de logements pour en faire de la location étudiante, dont le turn over et l'occupation peu respectueuse accentue les dégradations. De plus, le vieillissement naturel du bâti de certains ensembles atteignant les 40 années, montre des signes de vétusté qui nécessitent des travaux de réhabilitation.

Dès les années 1990, la Ville de Cergy a réagi en mettant en place des procédures curatives adaptées aux pathologies sociales et de dégradations, dans certains quartiers. C'est ainsi qu'une OPAH dans le quartier St Christophe et un Plan de Sauvegarde à la Bastide ont été mis en place sur des copropriétés dégradées. Afin d'enrayer ces dysfonctionnements, la ville de Cergy a également mis en place un certain nombre d'outils de prévention pour accompagner les copropriétaires vers une meilleure gestion de leurs biens : formations, fonds d'aides, missions foncières et de redressement financier, etc.

La problématique de l'amélioration du parc privé risque de se poser plus sérieusement dans les prochaines années du fait des obligations en matière d'économies d'énergies qu'il conviendra de réaliser et qui vont alourdir les budgets des copropriétés. La Ville engage déjà des réflexions sur des dispositifs à mettre en place pour éviter de voir les ménages tomber en situation de précarité énergétique.

C - Les activités économiques

Le contexte économique de la CACP

Cergy-Pontoise offre près de 100 000 emplois publics et privés. Trois domaines d'activité structurent le tissu économique de Cergy Pontoise regroupant laboratoires de recherche, écoles, grands comptes et PME. Ce tissu riche et diversifié doit être conforté et les liens entre l'université, les écoles et les entreprises doivent continuer d'être tissés. Au niveau spatial, les entreprises sont principalement regroupées autour de trois centres névralgiques : Cergy (31 %), Saint-Ouen l'Aumône (23 %) et Pontoise (20 %). Cette répartition spatiale pourrait se rééquilibrer au sein de l'agglomération, notamment en raison de nouveaux projets à l'Ouest, dans les communes de Courdimanche et de Puiseux-Pontoise.

Des filières clé à conforter

La filière automobile et aéronautique représente environ 6000 emplois, 100 entreprises, 200 chercheurs dans les laboratoires universitaires et les écoles d'ingénieurs, 30 formations diplômantes dédiées aux technologies de l'automobile. La filière technologies numériques regroupe près de 11 000 emplois, 700 entreprises, 100 chercheurs dans les laboratoires universitaires, 15 formations diplômantes. La filière matériaux/biotechnologies, structurée autour des laboratoires de physique, chimie et biologie que l'Université de Cergy Pontoise souhaite regrouper dans l'Institut des Matériaux Innovants, et renforcé par l'IRCGN (Institut de Recherche Criminelle et de la Gendarmerie Nationale) implanté en limite du périmètre opérationnel du Grand Centre, à Pontoise, et les laboratoires liés au Patrimoine. L'intégration des acteurs cergypontains dans 7 pôles de compétitivité (Medicen, Astech, System@tic, Move'O, Finances Innovations, Advancity, Cosmetic Valley) illustre parfaitement cette culture de l'innovation technologique. Depuis 2005, environ 800 nouvelles entreprises (hors dispositif autoentrepreneur) se créent par an dans l'agglomération, dont une partie trouve dans les pépinières technologiques les conditions favorables à leur développement. Plus globalement, une réelle culture de l'entrepreneuriat permet au territoire de jouir d'un indice de dynamisme économique de 1,5 : lorsque deux entreprises ferment, trois se créent.

L'appareil commercial en question

L'agglomération comptait en 2008, 1728 locaux commerciaux soit près de 236 000 m². Les 3 Fontaines et Art de Vivre et l'Oseraie regroupent plus de la moitié de l'offre commerciale de l'agglomération et constituent les locomotives indispensables pour le développement du petit commerce. Le potentiel de l'appareil commercial est fort, pour autant l'offre n'est pas satisfaisante. Le principal centre commercial de l'agglomération est vieillissant et n'atteint plus les chiffres de fréquentation d'il y a 10 ans. Par ailleurs, l'offre de proximité aux habitants doit être renforcée.

1. Les emplois

Un nombre d’emplois significatif mais en nette diminution

Le nombre d’emplois présents à Cergy est de 28 123 en 2011 (source INSEE). Cergy dispose d’un potentiel économique très important. Elle bénéficie d’un nombre d’emplois élevé, supérieur à 28 000, alors que le nombre d’actifs ayant un emploi résidant dans la commune est proche de 26 500.

Ainsi, l’indicateur de concentration d’emploi indique qu’il existe 106 emplois à Cergy pour 100 actifs occupés résidant au sein de la commune. Ce taux élevé mais représentatif d’une ville-centre préfecture de département, s’explique par la fonction d’accueil que la ville a toujours eue en matière d’activités économiques. Ce taux est par exemple plus élevé que celui de la CACP (98,1 en 2011) et du territoire départemental dans sa globalité (82,7 en 2011).

Dans la commune, près d’1 emploi sur 4 (24%) est occupé par un actif résidant à Cergy. Ainsi, plus de 75% des emplois sont occupés par des actifs extérieurs à la commune, ce qui correspond à 21 250 personnes. Cela engendre des mouvements de migration pendulaire importants (déplacements domicile-travail) car de nombreux actifs qui travaillent à Cergy habitent dans les communes résidentielles de la CACP voire en périphérie (région du Vexin, nord des Yvelines, etc.).

Cet indicateur de concentration d’emploi a baissé de manière significative entre 2006 et 2011 (-12%). Cette augmentation s’explique par 2 phénomènes :

- la nette baisse du nombre d’emplois, de près de 10%, entre 2006 et 2011 ;
- l’augmentation du nombre d’actifs résidant dans la commune (+2%), qui s’explique notamment par le fait que Cergy attire de nombreux actifs en provenance de la Petite couronne parisienne, grâce à des prix de l’immobilier plus attractifs.

La commune de Cergy regroupe 31,5% des emplois présents au sein de la CACP. Avec près d’un tiers des emplois de la CACP présents dans la seule commune de Cergy, la ville reste indéniablement le principal pôle d’emplois de la CACP.

	2006	2011
Nombre d'emplois dans la commune	31 374	28 123
Actifs ayant un emploi résidant dans la commune	25 962	26 469
Indicateur de concentration d'emploi ⁸	120,8	106,2

Source : INSEE

⁸ L’indicateur de concentration d’emploi (ou taux d’attraction de l’emploi) désigne le rapport entre le nombre d’emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l’attraction par l’emploi qu’une commune exerce sur les autres.

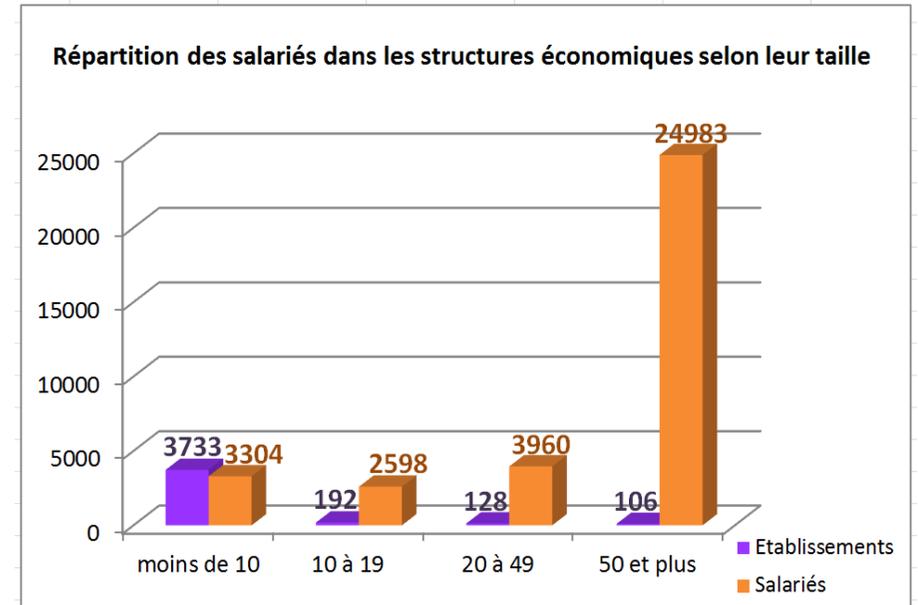
2. Les entreprises

Grand pôle d'activités économiques et d'emplois à l'échelle du Val d'Oise, Cergy accueillait plus de 4 100 structures économiques actives au 1er janvier 2012 (4 159 au total). Au sein de la CACP, Cergy constitue le principal pôle d'emplois, suivie par Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône. Ces trois communes regroupent à elles seules plus de deux tiers (68,5%) des structures économiques de l'agglomération.

La commune accueille plus de 100 structures économiques (2,5%) employant au minimum 50 salariés. Cergy a été dès la fin des années 1960, grâce au développement de la ville nouvelle, un site d'accueil de grandes structures économiques. Au total, ces grandes activités économiques emploient près de trois quarts des emplois salariés dans la commune (72%), soit environ 25 000 salariés. Parmi les plus gros employeurs privés installés à Cergy, nous pouvons citer (source : www.aef.cci.fr, 2014) :

- Quartier Grand Centre : Ac Nielsen (1 241 salariés), 3M France (1 161), Auchan (650), CIC (500), Aser (211) Société Générale (200), etc.
- Quartier Axe Majeur-Horloge : Johnson (942 salariés), SPIE (750), Dalkia (244), Chubb (199), Pitney Bowes (190), etc.
- Quartier Hauts-de-Cergy : Société Française de Distribution d'Eau (170 salariés), etc.
- Quartier Coteaux : Securitas (135), etc.
- Quartier Orée du Bois : Foods International (104), etc.

Par ailleurs, les structures économiques comportant 10 à 49 salariés représentent moins de 8% de l'ensemble des structures, néanmoins elles emploient près d'1 salarié sur 5 (19%). Aussi, 90% des établissements de la commune sont composés de moins de 10 salariés, dont plus de deux tiers (67%) n'emploient aucun salarié.



Source : INSEE

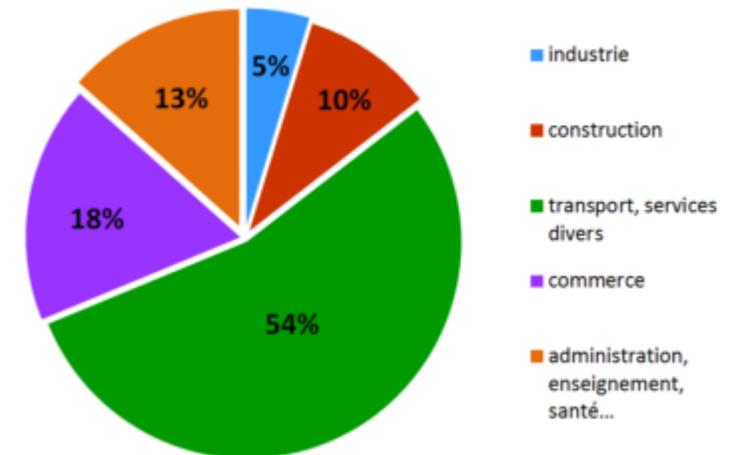
3. Les secteurs d'activités

Un secteur des services majoritaire dans l'économie cergysoise

Le secteur tertiaire est largement majoritaire dans l'activité économique de la commune. Il représente 85% des entreprises implantées sur le territoire et une part très significative d'emplois salariés (85%). Dans le détail, la majorité des entreprises provient du secteur des services divers et du transport (54%). Néanmoins, Cergy présente une économie diversifiée compte tenu du poids non négligeable des autres secteurs économiques (18% de commerces, 10% d'entreprises de la construction et 5% d'industries). Au regard des emplois, c'est le secteur des services divers, commerce et transport qui emploie le plus de salariés (48%). Vient ensuite les emplois de l'administration, de l'enseignement et de la santé (37%), le secteur industriel (11%) et celui de la construction (4%). En comparaison des deux graphiques, on constate que les services sont aussi bien représentés en termes d'entreprises qu'en termes d'emplois (85% au total). Le secteur industriel est davantage représenté en termes d'emplois qu'en termes d'entreprises : il s'agit généralement de grandes structures pourvoyeuses de nombreux emplois. A l'inverse, le secteur de la construction présente une plus grande part d'entreprises que d'emplois à l'échelle de la commune : ce sont essentiellement des petites entreprises artisanales employant très peu de salariés.

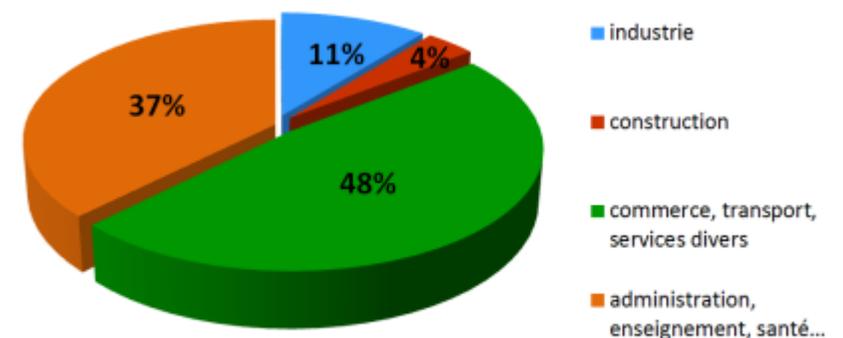
La comparaison avec les chiffres à l'échelle de la CACP ou même du département montre que le secteur des services est important à Cergy (85% des emplois à Cergy pour 80% à l'échelle de la CACP et 83% à l'échelle du département). Plus spécifiquement, cette part plus importante s'explique par la représentativité nettement plus forte de la branche « administration, enseignement, santé » au sein des services. Ceci est lié à la fonction préfectorale que détient Cergy, qui centralise à l'échelle du Val d'Oise de nombreux établissements administratifs, d'enseignement et de santé. Les autres secteurs d'activités sont globalement moins représentés dans la commune.

Répartition des entreprises selon les secteurs d'activités



Source : INSEE

Répartition des emplois selon les secteurs d'activités



Source : INSEE

4. Les caractéristiques des entreprises

La répartition spatiale

Au niveau spatial, les entreprises sont principalement regroupées autour de quatre centres névralgiques : le pôle de bureaux du Grand-Centre, le parc de l'Horloge, le Technopôle parc Saint-Christophe et la cité artisanale Francis Combe. Cette répartition spatiale équilibrée à l'échelle de la ville et les fonctions diversifiées de ces grands pôles d'activités économiques participent fortement au dynamisme économique de Cergy.

Les fonctions

La présence de grandes entreprises dans la CACP (et plus précisément à Cergy) est liée à leur implantation historique. En effet, l'attractivité de Cergy-Pontoise pour les fonctions de siège de grands groupes, a été l'un des socles du premier développement économique de la ville nouvelle.

Aujourd'hui, on note peu de nouvelles arrivées de grandes entreprises sur le territoire. Néanmoins, les grands groupes présents connaissent des projets de développement par déploiement de leurs autres activités.

Au regard des autres fonctions tertiaires, on recense peu d'activités de back office (fonctions administratives) mais celles des banques notamment valorisent la position de l'agglomération. Ces activités sont quasiment toutes localisées sur la ville de Cergy. Enfin, malgré une tendance à leur affaiblissement, les fonctions de production restent bien représentées, notamment en raison des emprises disponibles et du coût du foncier.

Les créations d'entreprises

En 2013, 527 entreprises ont été créées, ce qui représente un taux de création de 18,9%. Ce taux de création est élevé, il est légèrement au-dessus des taux de création à l'échelle de la CACP (18,4%) et du département (17,7%). 86% des entreprises créées en 2013 étaient des services (commerces compris). Les commerces ont représenté 20% des créations d'entreprises, le secteur de la construction 19% et le secteur industriel 16%.

Comparé à l'année 2012, le nombre d'entreprises créées a baissé de 77 unités (604).

Plus largement, l'agglomération constitue l'un des principaux territoires d'accueil pour les créations d'entreprises dans le Val d'Oise. La création d'entreprise est d'ailleurs plus dynamique sur le pôle de Cergy-Pontoise qu'à Marne-la-Vallée ou encore Saint-Quentin-en-Yvelines. Néanmoins, au niveau régional, ce sont les agglomérations d'Évry et du Nord Est parisien qui sont les plus attractives.

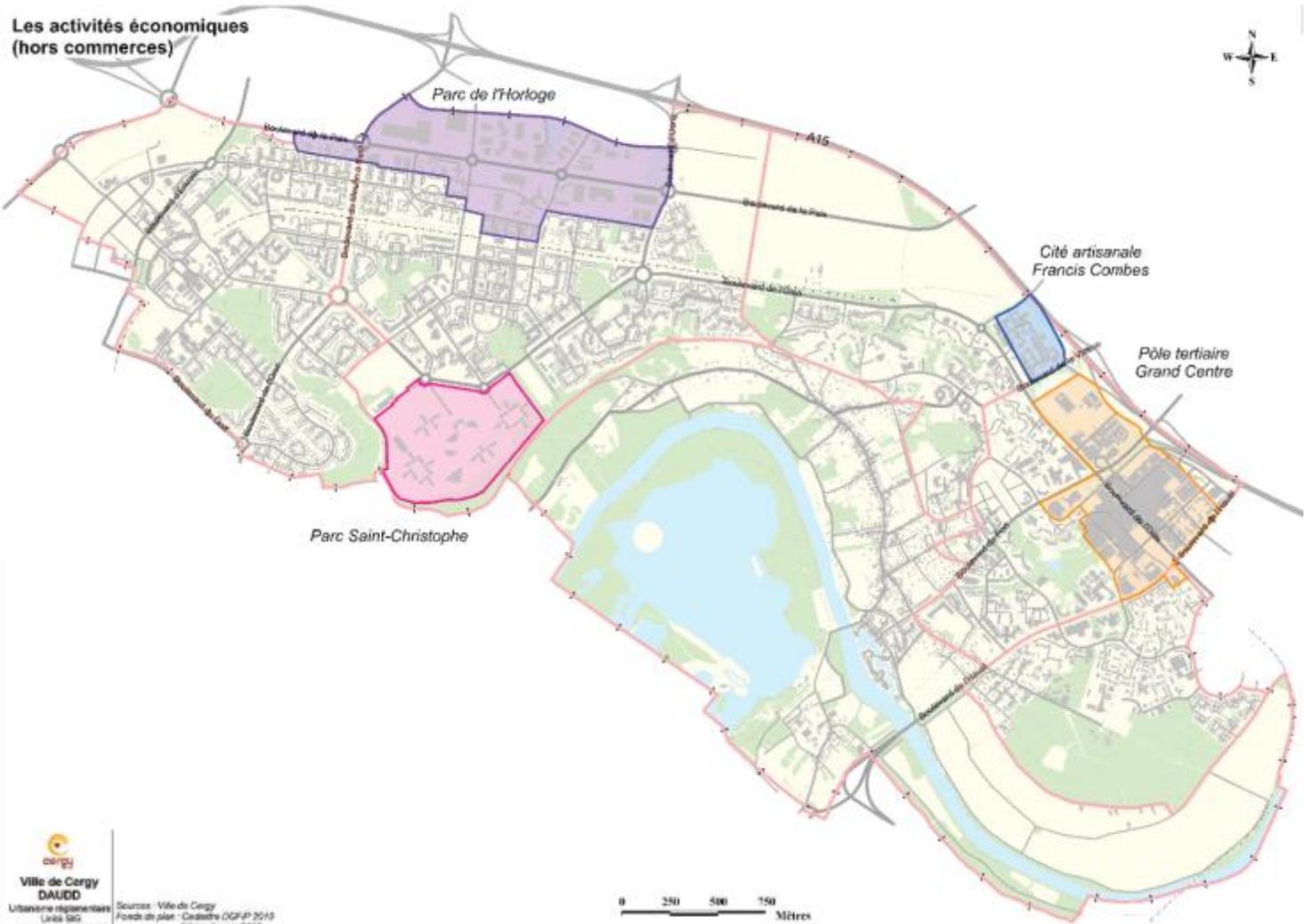
L'attractivité internationale

On recense une centaine d'entreprises étrangères à l'échelle de la CACP, dont une présence significative de fonctions de représentation pour des groupes étrangers (65 % de sièges). Les principaux investisseurs étrangers (IDE) sont originaires des États-Unis, du Japon, de Grande Bretagne et d'Allemagne.

5. Les zones d'activités

La commune de Cergy accueille quatre pôles principaux d'activités économiques :

- le Technopole parc Saint-Christophe ;
- la cité artisanale Francis Combes ;
- le parc de l'Horloge ;
- le pôle de bureaux du Grand Centre.



PLU de Cergy – Diagnostic et état initial de l'environnement
PLU révisé approuvé

Le Technopole parc Saint-Christophe :

Il s'agit d'un parc tertiaire créé en 1988. Il s'étend sur une superficie de 50 ha dont la moitié est aménagée en espaces verts et comprend 75 000 m² de bureaux en 2014. Il accueille 33 entreprises totalisant 2 500 emplois. Il se compose de six pôles de bâtiments implantés autour d'un lac regroupant les principaux services du parc (restauration, centre de conférences, services informatiques et de maintenance, commerces et services aux salariés à l'instar de la salle de sport,...). Ce niveau important de prestations implique des loyers élevés. En 2005, le Parc Saint-Christophe a reçu le label Technopôle, il est ainsi devenu le premier parc d'activités et le seul parc d'affaires de Cergy-Pontoise et de ses environs labellisé. Aujourd'hui, ce parc dispose d'une offre disponible de bureaux. Cette vacance s'explique notamment par des problèmes de divisibilité des espaces. Il est principalement positionné sur des activités tertiaires et sur l'accueil de grandes entreprises. Il abrite ainsi les sièges sociaux d'Amec SPIE, de SPIE Batignolles et des entreprises reconnues telles que Johnson Controls, Invensys, UTC, etc.. Ce site d'activités économiques ne présente plus à ce jour de foncier disponible.

Le propriétaire de ce parc d'activités (Eurosic) s'est engagé en 2013 dans une stratégie de développement pour relancer son attractivité, tout en préservant la qualité environnementale et paysagère exceptionnelle du lieu. La stratégie d'Eurosic repose sur quatre axes principaux :

- renforcer les services aux entreprises avec la mise en place d'une crèche privée et d'une conciergerie proposant des services mutualisés susceptibles d'aider les salariés dans la gestion de leur quotidien (pressing, cordonnerie, achat de dernière minute, etc.) ;
- inscrire sa stratégie en cohérence avec celle de la Communauté d'agglomération et mieux valoriser le parc auprès des résidents et des entreprises implantées sur le territoire en l'ouvrant sur le quartier et la ville avec l'organisation d'événements sportifs, musicaux, etc. ;
- améliorer l'accessibilité du site en favorisant l'implantation de vélos en libre-service VÉLO2 dans l'enceinte du parc, en participant à la démarche d'auto-partage menée par la Communauté d'agglomération et en améliorant les parcours piétons depuis le pôle gare de l'Axe majeur-Horloge ;
- densifier le site et étudier de nouveaux projets de construction.

Le projet d'Eurosic sur le parc Saint-Christophe sera accompagné par des politiques publiques d'aménagement urbain à ses abords (réaménagement du pôle gare de l'Axe Majeur-Horloge et

création de l'éco-quartier des Closbilles à proximité immédiate), pilotées par la Ville de Cergy et la CACP.

Le parc d'activités de l'Horloge :

Ce parc d'activités est situé sur les communes de Cergy, d'Osny et de Puiseux-Pontoise sur une surface globale de 117,5 ha (dont 74 ha environ sur la commune de Cergy). 196 entreprises sont installées, qui totalisent 3 500 emplois environ. Il accueille des activités mixtes (bureaux, locaux d'activités et de stockage) et se positionne sur l'accueil d'activités tertiaires de type sièges sociaux, « back office » (fonctions administratives) et R&D (recherche et développement). Il accueille de grandes entreprises telles que Louis Vuitton, Lisi Automotive, Alcoa Fastening Systems, Ansell, BP France, Valeo, etc.. Son niveau de services est de bonne qualité (restaurant inter-entreprises de 140 places, location de salles de réunion, centre de médecine du travail AMETIF, centre de télésurveillance, micro-crèche, 5 hôtels et 2 restaurants à proximité) et le cadre y est qualitatif. Son accessibilité facilitée grâce au réseau routier (A15) et de transports en commun (RER A) explique son attractivité. Ce parc d'activités présente à ce jour des réserves foncières disponibles, près de 23 000 m² au total répartis en trois lots respectifs d'environ 15 000 m² (boulevard du Moulin à Vent), 5 000 m² (boulevard du Moulin à Vent) et 3 000 m² (Grande Rue), tous situés sur le territoire de Puiseux-Pontoise.

Le parc d'activités Francis Combe :

Cette zone d'activités, inaugurée en 1972, est située le long du boulevard de l'Oise et accueille des activités artisanales diverses sur une surface de 24,1 ha. Elle accueille au total 46 entreprises et 730 emplois. Les entreprises présentes sont, entre autres, France Telecom, Studiotechnic, Wysiwyg, Agence Aire, etc.. Elle présente la spécificité de permettre aux entreprises d'y implanter leur logement. Il s'agit donc d'une zone mixte (activités / logements), les quelques logements présents sont essentiellement situés à l'étage supérieur des bâtiments d'activités.

Ce parc d'activités prend la forme d'une copropriété régie par un cahier des charges s'appliquant à l'ensemble des propriétaires. Il souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements. En effet, il est relativement dégradé, tant au niveau des aménagements publics que de l'entretien des parcelles privées et des bâtiments. Cette situation nuit à l'image de cette zone et à son développement. Cette situation s'explique notamment par le non-respect du cahier des charges initial et l'absence d'outils de gestion adaptés. Néanmoins,

certaines propriétaires ont réalisé des investissements sur leur parcelle, ce qui traduit le fait que ce type de cité artisanale répond à une réelle demande sur l'agglomération. Afin de continuer à renforcer cette attractivité et de créer une meilleure lisibilité sur le boulevard de l'Oise, la ville souhaite permettre le développement d'activités et mieux répondre aux problématiques de logements par un renforcement des droits à construire, le long de ce boulevard. La création d'un nouveau parc d'activités est programmée à proximité de cette zone, sur le site des Linandes. En parallèle, il est nécessaire de requalifier le parc d'activités Francis Combe afin de lui redonner une attractivité nouvelle. Avec l'aménagement du nouveau parc d'activités à ses abords, le risque est effectivement de voir cette zone se déliter davantage, alors même que le futur parc d'activités s'annonce lui attractif.

Le pôle de bureaux du Grand Centre :

Le parc tertiaire cergypontois représente 920 000 m² et se situe majoritairement dans le quartier Grand Centre de Cergy. Ce secteur accueille également un grand nombre d'administrations publiques (dont la Préfecture), d'équipements d'enseignement supérieur (Université, ESSEC, Ecole Polytechnique Saint-Louis,...), d'équipements structurants (piscine, patinoire, gare RER, ...), le centre commercial des 3 Fontaines. Ce secteur joue donc aujourd'hui le rôle de cœur de l'agglomération de Cergy-Pontoise. En outre, le système de dalle et la présence de nombreux bâtiments de bureaux, implantés de manière diffuse, contribuent à l'affirmation de la centralité du secteur en garantissant une véritable mixité d'usage. On y recense beaucoup d'activités de « back office » (fonctions administratives), notamment dans le domaine de la banque et des assurances. On y trouve également quelques sièges sociaux d'entreprises étrangères. Aujourd'hui, l'offre de bureaux est diversifiée mais vieillissante.

Un projet global de réaménagement du quartier du Grand Centre vient d'être lancé. L'objectif est de mener les transformations du quartier dans les quinze prochaines années, autour de deux grands principes :

- conforter la centralité de l'agglomération ;
- doter Cergy-Pontoise d'un cœur actif et moderne.

Ces grands principes intègrent les enjeux de renouvellement et d'agrandissement du pôle tertiaire du Grand Centre. Ainsi, l'offre de bureaux est appelée à s'enrichir et à se développer dans les années à venir.

Le Projet urbain de référence réalisé en 2013 prévoit, notamment, de développer la production de nouvelles opérations tertiaires : des immeubles de bureaux totalisant 45 000 m² de surface,

aux standards les plus modernes. Pour ce faire, la CACP dispose de plusieurs réserves foncières extrêmement bien localisées, à proximité immédiate de l'A15 et de la gare RER A. Trois sites sont identifiés : le parking du Verger, les parkings Etoiles / Arcades et le site du parc des Marjoberts. Parmi ces opportunités de développement, le site du Verger, réserve foncière de 9 000 m² localisée en plein centre du pôle tertiaire du quartier Grand Centre, offre un potentiel de construction de 20 000 à 40 000 m² et la possibilité de développer de grands volumes en plusieurs tranches. Aussi, cette création nouvelle de bureaux doit être également complétée par un renouvellement et une adaptation de l'offre actuelle. Pour cela, l'une des actions envisagées consiste à revaloriser voire reconverter l'offre tertiaire existante.

Le Projet du Grand Centre va ainsi permettre de redonner une nouvelle attractivité à l'ensemble du quartier, y compris en termes d'emplois et d'activités économiques, entre autres via la création nouvelle et l'optimisation des locaux de bureaux existants.

6. Les activités commerciales

Le contexte commercial de la CACP

La CACP dispose d'une forte armature commerciale, principalement marquée par le centre commercial régional des Trois Fontaines, par des pôles majeurs d'attraction locale et par de nombreux pôles de proximité, tels que les centres anciens de Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône, les quartiers Axe Majeur- Horloge, Hauts-de-Cergy, l'entrée de ville de Puiseux-Pontoise...

Le plus important pôle commercial est le centre commercial régional des Trois Fontaines, de par son attraction régionale et son offre complète. Viennent ensuite 4 pôles majeurs d'attraction locale organisés autour d'un hypermarché avec une offre commerciale diversifiée (l'Oseraie, Art de Vivre, la Croix Saint-Simon à Osny, Epluches à Saint-Ouen l'Aumône), puis des pôles importants d'attraction locale cités plus haut.

Le tissu commercial de la CACP est caractérisé par un grand nombre d'établissements de plus de 300 m², résultant de l'aménagement de la ville nouvelle.

L'offre commerciale est essentiellement située dans la partie Nord-Est du territoire intercommunautaire.

L'offre commerciale de Cergy-Pontoise est diversifiée, sauf au niveau de la gamme, limitant le choix des consommateurs. Elle se caractérise en effet par du moyen – moyen bas de gamme. En dehors du niveau de gamme, les besoins des consommateurs semblent toutefois bien couverts, mais avec des situations contrastées en fonction des types de commerces.

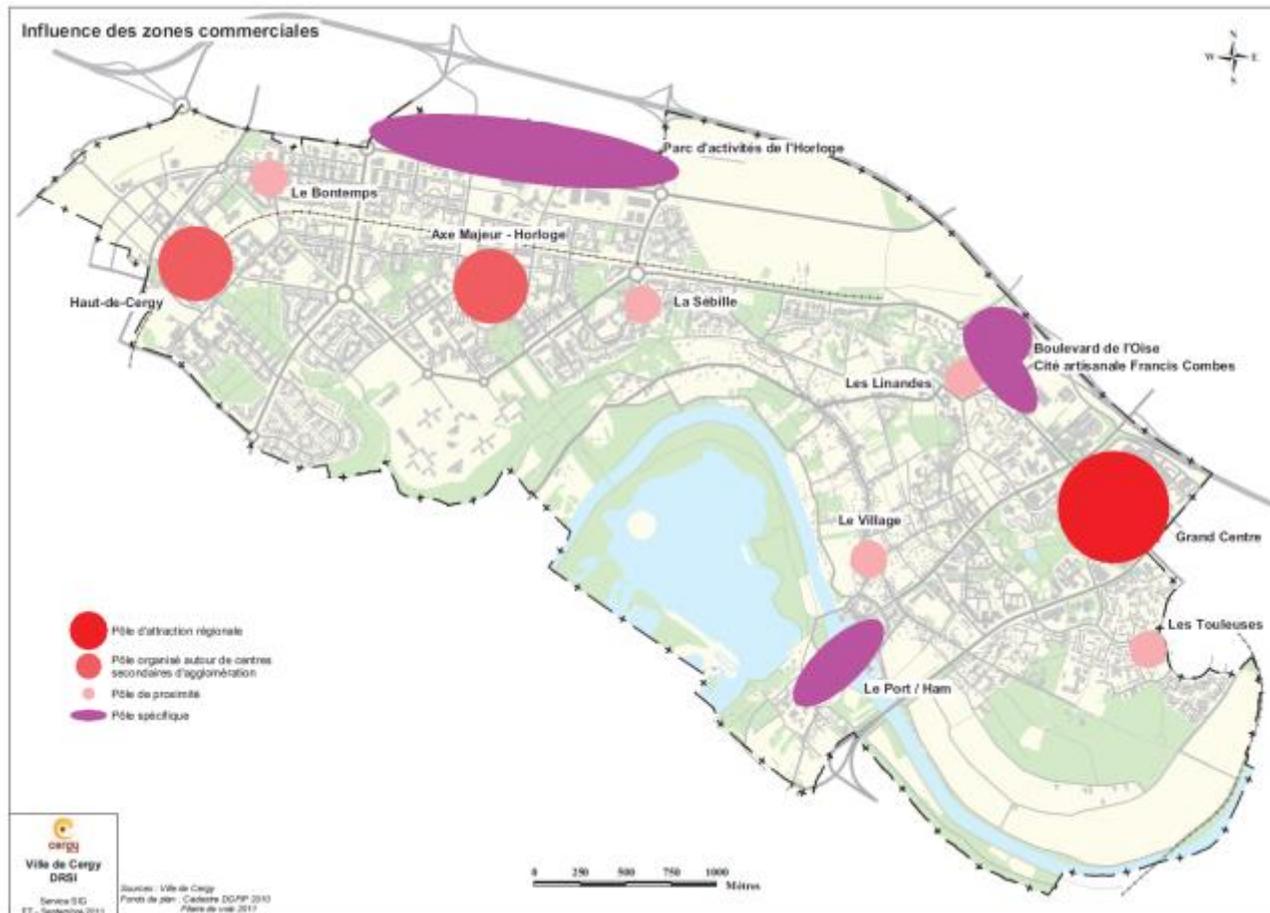
Le contexte concurrentiel est par ailleurs très dynamique. Le pôle de la Patte d'Oie est le principal concurrent du centre commercial Art de Vivre. Les centres commerciaux des 4 Temps à La Défense, Art de Vivre à Orgeval et Aéroville au Tremblay-en-France peuvent concurrencer le territoire de la CACP à l'échelle régionale, de même que le centre commercial Parly 2 au Chesnay, plus spécifiquement pour la clientèle haut de gamme.

Plusieurs projets commerciaux pourraient augmenter la concurrence dans l'ouest parisien, notamment le projet des Terrasses de Poncy à Poissy, ou le grand projet commercial, d'équipements et de loisirs Europa City dans le Triangle de Gonesse.

Le commerce à Cergy

Cergy accueille au total 12 pôles commerciaux :

- 1 pôle d'attraction régionale : le centre commercial régional des 3 Fontaines, dans le quartier Grand Centre ;
- 2 pôles organisés autour de centres secondaires d'agglomération : le pôle Axe Majeur-Horloge et le pôle des Hauts-de-Cergy ;
- 6 pôles de proximité : les Linandes, les Touleuses, le Bontemps, la Sébille, les Chênes, le Village ;
- 3 pôles commerciaux spécifiques : le boulevard de l'Oise, le Port / Ham et l'îlot Théâtre.



La commune de Cergy est un pôle commercial majeur à l'échelle de l'Île-de-France. L'activité commerciale de la ville rayonne sur l'ouest du Val d'Oise ainsi que le nord des Yvelines. Il est à noter que près de 40% des dépenses réalisées au sein du tissu commercial cergyssois sont effectuées par des habitants de la CACP (source : ville de Cergy).

Cergy dispose d'un maillage commercial dense. La ville dénombre de nombreuses grandes surfaces commerciales : Auchan, Franprix (x2), Leader Price (x2), auxquels on peut ajouter la proximité immédiate de Carrefour à Puiseux, d'Intermarché à Vauréal, d'Auchan et de CocciMarket à Osny et des services « drive » qui attirent une clientèle nouvelle et spécifique.

A Cergy, l'offre commerciale de centre se concentre en plusieurs pôles de rayonnements complémentaires (supra-communal, communal, infra-communal) :

➤ **1 pôle d'attraction régionale :**

Il s'agit du centre commercial régional des 3 Fontaines, moteur de la dynamique commerciale cergyssoise.

De par son offre commerciale très importante et diversifiée (un hypermarché et près de 150 boutiques), le centre commercial des Trois Fontaines rayonne très largement sur le territoire (zone de chalandise s'étendant jusqu'à plus de 30 minutes de voiture, soit environ 900 000 habitants). Il génère un chiffre d'affaire global d'environ 400 millions d'euros, sur une surface de vente d'environ 70 000 m² (58 000 m² pour les Trois Fontaines, 10 000 m² pour Cergy 3) organisés principalement autour des locomotives Auchan, H&M, La Fnac et Go Sport.

Plus largement, Cergy Grand Centre reste le premier pôle de l'agglomération avec environ 250 commerces et services en activité. Ce chiffre est stable par rapport à 2000. Les commerces les plus représentés sont l'équipement de la personne avec 80 établissements environ, ainsi que les cafés-hôtels restaurants (40 établissements environ). Il s'agit d'un pôle inséré dans le tissu urbain qui bénéficie d'une bonne desserte routière (A15), en transports en commun (RER A) ainsi que pour les piétons.

L'offre est diversifiée sur la plupart des domaines d'activité mais une tendance à un positionnement moyen bas à bas de gamme limite son image positive (notamment par rapport au pôle de Saint-Germain en Laye ou à celui de Parly 2 au Chesnay). Ce pôle peine à attirer et à retenir une clientèle à plus hauts revenus, contrairement à son positionnement initial.

Malgré un bon niveau qualitatif, on note des faiblesses persistantes concernant la qualité et le " plaisir d'usage " du site, ainsi que les conditions d'accès automobile et de stationnement.

L'enjeu de l'accessibilité, non seulement pour le centre commercial des 3 Fontaines/Cergy 3 mais également pour l'ensemble du centre de Cergy, est majeur.

Aussi, la séparation en trois sous-ensembles (3 Fontaines, Cergy 3 et commerces sur dalle) clairement distinctifs ainsi que la différence de traitement esthétique, donnent un caractère hétérogène à ce pôle et nuit à la lisibilité de l'ensemble. De plus, on note un vieillissement de l'appareil commercial et une perte relative de rayonnement à l'échelle régionale, notamment du fait de l'augmentation de la concurrence dans le Nord-Ouest parisien. De fait, les chiffres de fréquentation du centre commercial (35 000 personnes par jour en moyenne) sont en diminution en comparaison d'il y a une dizaine d'années.

Ainsi ce pôle commercial devient progressivement obsolète et se dégrade rapidement, notamment suite à la rénovation des grands centres commerciaux régionaux avec lesquels il est en concurrence (Centre Commercial des 4 Temps à la Défense, Parly 2). Malgré son offre complète, il convient de réhabiliter et moderniser ce centre pour le rendre plus accueillant.

Un vaste projet de développement et de modernisation commerciaux est projeté à court terme dans le cadre du projet global de requalification du Grand Centre. Parallèlement, il est également prévu des conditions de valorisation du tissu commercial existant et la création d'un pôle commercial de proximité en articulation avec le pôle gare.

➤ 2 pôles organisés autour de centres secondaires d'agglomération :

Le pôle commercial Axe Majeur-Horloge :

L'appareil commercial du quartier Axe Majeur-Horloge se structure tout le long de la rue de l'Abondance, reliant l'îlot de la place des Colonnes / Hubert Renaud (Avenue Mondétour) à la place de l'Horloge (gare RER et Parc d'Activités). Ce tissu commercial est fortement imbriqué dans l'organisation spatiale de l'îlot de la Bastide, correspondant moins à un « centre » proprement dit qu'à une véritable rue commerçante d'environ 1 000 mètres. L'armature commerciale fait apparaître une dominante de l'offre de magasins « exotiques » avec 15 unités alimentaires, près de 17 restaurants-bar/tabac-Brasserie et un « taux de mitage » très faible (de l'ordre de 3% pour l'ensemble de la commune), soit trois à six cellules commerciales vides selon les périodes.

La dynamique commerciale du quartier Axe Majeur-Horloge est essentiellement portée par le Leader Price et le marché (à dominante non alimentaire), qui se tient le mercredi et le samedi. Même si la rotation des commerces reste forte, avec une durée moyenne d'installation de six ans, la typologie des commerces reste sensiblement la même.

Cet ensemble commercial, déjà très étendu par rapport à sa fonction actuelle, est regroupé autour de 100 cellules commerciales. Il paraît nécessaire a priori de ne pas contribuer à l'étalement du périmètre commercial afin de conserver un équilibre commercial d'ensemble.

Par ailleurs, le linéaire commercial, très étiré et marqué par la division en plusieurs séquences commerciales, a été retravaillé. En effet, l'alignement des façades commerciales sur les façades des bâtiments, concernant la partie Sud de la rue de l'Abondance, a permis de qualifier ce linéaire commercial. Les travaux d'avancée sous arcades réalisés depuis 2006 se poursuivent afin d'achever ce tronçon à court terme (2015).

Des inquiétudes demeurent quant à l'offre peu qualitative des commerces existants. Une politique plus active serait à mettre en place de façon à conserver une activité commerciale notable dans ce quartier, qui se traduirait notamment par l'installation nouvelle de commerces de qualité (commerces de bouche, spécialisés, etc.). La présence peu marquée de locomotive alimentaire et d'enseignes ou d'offre d'hyper proximité (boulangerie, presse, etc.) dans un rayon de 300 mètres au moins, offre donc une certaine souplesse en termes de programmation commerciale.

Le pôle commercial des Hauts-de-Cergy :

Ce pôle comporte 18 activités commerciales. Il s'agit d'un pôle récent qui s'est conforté entre 2000 et 2003 avec l'implantation de Franprix sur 1 000 m², en remplacement de CEDICO qui avait fragilisé l'offre en 2000. Ce pôle dispose aujourd'hui d'un bon niveau qualitatif. Il accueille également un marché qui se tient le dimanche matin. Toutefois la pérennisation de ce marché n'est pas assurée en raison du peu de fréquentation et par conséquent de la baisse du nombre de commerçants constatée ces derniers temps. Par ailleurs, un supermarché Casino est programmé dans le cadre de l'opération « Ilot 530 », en cours de réalisation.

La spécificité de ce pôle sur le domaine " culture-loisirs " tient à la présence du Multiplex UGC, qui cependant demeure fragile en raison du contexte concurrentiel très fort lié à la proximité du pôle de loisirs – cinéma (Pathé) de Conflans-Sainte-Honorine.

➤ **6 pôles de proximité :**

Il s'agit de pôles de commerce de proximité ayant une aire d'influence limitée au quartier. La plupart de ces pôles dispose d'une moyenne surface alimentaire (sauf le Bontemps et les Chênes) ainsi que de quelques commerces ou services.

Les Linandes :

Ce pôle de proximité comporte 5 activités commerciales. La dynamique commerciale de ce pôle est portée par la grande surface Leader Price. Il bénéficie d'une très bonne visibilité depuis le boulevard de l'Oise, grand axe de circulation intra-urbaine.

Les Touleuses :

Ce pôle de proximité souffre de dysfonctionnements importants. Il comporte des commerces de qualité, cependant ceux-ci ferment progressivement les uns après les autres, le dernier étant la boucherie.

Le centre de quartier, construit sur dalle et bordé d'immeubles de logements, cache cette polarité commerciale des principales voies d'accès et par conséquent nuit à l'attrait commercial du lieu. Ce manque de visibilité ne permet pas de capter la clientèle de passage.

Les objectifs de développement de ce pôle sont de plusieurs ordres :

- valoriser la structure commerciale en rendant perceptible le centre depuis les principales voies d'accès ;
- rendre la place elle-même plus conviviale ;
- faciliter les liaisons entre la dalle et le niveau bas où stationnent les véhicules des usagers.

Pour cela, la ville de Cergy a racheté les espaces sur dalle afin d'essayer de redonner de la visibilité à ce site. Parallèlement, la ville souhaite le maintien du distributeur automatique de billets de la Caisse d'Epargne et de la Société Générale.

Le Bontemps :

Ce pôle de proximité comporte 9 cellules commerciales, dont 2 acquises par la Ville (parmi elles la boulangerie). Il constitue un véritable cœur de vie et de fonctionnement. Le fonctionnement

urbain pose certaines difficultés de desserte voirie (carrefour dangereux, avenues très passantes, arrêt de bus), d'absence de stationnement d'hyper-proximité pour de courtes durées (école, commerces), et de lisibilité générale de l'activité commerciale.

La viabilité de ce site est très entamée :

- enclavement des commerces, manque de visibilité depuis les voies ;
- concurrence du centre commercial de Puiseux-Pontoise ;
- difficulté de gestion de certains commerces.

Cependant, le potentiel de ce pôle commercial de proximité est idéal, étant placé au cœur de l'îlot du Bontemps.

Les objectifs de développement de ce pôle sont de plusieurs ordres :

- valoriser l'emplacement de choix au cœur d'îlot pour y maintenir un pôle d'hyper-proximité (services et quelques commerces) ;
- restructurer entièrement le pôle (démolition-reconstruction) afin de le retourner sur les voies, d'en améliorer très fortement la lisibilité et l'attractivité dans son environnement proche ;
- redonner une forme urbaine au site en le densifiant légèrement par la construction de logements en étage des commerces ;
- traiter l'ensemble du secteur de manière à identifier le pôle de vie (créer une place, aménager les voiries, traiter les abords, etc.).

La Sébille :

Ce pôle de proximité comporte 4 cellules commerciales : une supérette, un tabac-journaux, une pharmacie et une boulangerie. Les commerces fonctionnent bien.

Le quartier a toutefois besoin d'une restructuration de ses espaces publics, contribuant à une requalification de l'environnement commercial et de la vie associative. Les espaces publics sont effectivement peu attractifs : on constate un manque de visibilité et de mise en valeur, non seulement des établissements mais aussi des commerces situés en contrebas de la place. De plus, les commerces souffrent d'un stationnement anarchique et de la détérioration du parking de proximité.

Les objectifs de développement de ce pôle sont de plusieurs ordres :

- améliorer qualitativement les espaces à usage public et privé ;
- renforcer l'attractivité commerciale ;
- restructurer le fonctionnement des stationnements ;
- requalifier les voiries, mettre en sécurité et mettre en lumière les espaces publics.

Les Chênes :

Ce pôle de proximité est en fort déclin, à ce jour il fonctionne très peu, en raison notamment de son enclavement et du manque important de visibilité depuis l'extérieur. Les cellules commerciales appartiennent toutes à Immobilière 3F.

Le Village :

Ce pôle de proximité fonctionne très bien. Il dispose d'une clientèle fidèle, globalement très ancrée dans la commune.

➤ **3 pôles spécifiques :**

Il s'agit de pôles de commerce orientés clairement sur des fonctions uniques ou spécifiques. Cergy compte trois pôles commerciaux de ce type.

Le boulevard de l'Oise :

L'offre présente sur le boulevard de l'Oise peut être assimilée à un pôle spécifique. Elle se déploie entre le boulevard du Port et le rond-point des Mérites. Il s'agit d'une offre exclusivement positionnée sur la restauration et l'hôtellerie. Ce linéaire commercial forme aujourd'hui un écran vis-à-vis des tissus urbains situés à l'arrière. Il semble donc nécessaire de reconnecter cette offre avec les deux pôles de proximité des Chênes et des Linandes.

Le Port / Ham :

Ce pôle spécifique du Port de Cergy et de Ham se positionne sur une offre de restauration diversifiée et de qualité. Il s'agit d'un quartier très prisé par les habitants de la CACP dans son ensemble, et attractif tant en journée qu'en soirée. Le caractère attractif du site génère toutefois des nuisances sonores pour les riverains. Sa position sur les bords de l'Oise, à proximité de la base de loisirs, confère à ce secteur une dimension de loisirs et de détente.

L'îlot Théâtre :

Ce pôle spécifique fonctionne très bien. Il comporte 2 restaurants, 1 Pomme de Pain, 1 kebab et 1 auto-école. Ce petit pôle commercial représente un vrai support d'animation à l'échelle du quartier.

➤ 1 pôle de développement commercial :

Un nouveau centre commercial est programmé sur le site des Linandes. Il est principalement tourné vers le sport et les loisirs.

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier des Linandes, il est prévu la réalisation d'un Retail Park de nouvelle génération. Ce parc commercial comprendra environ 20 000 m² de locaux commerciaux, répartis comme suit : 3 500 m² dédiés à une grande surface alimentaire (dont 2 500 m² de surface de vente) ; 2 700 m² à des boutiques de proximité (type frais ou bio, grand caviste, surgelés, opticien, téléphonie, chocolatier, fleuriste...) ; 1 000 m² au bien-être ; 3 100 m² au sport ; 6 500 m² à la famille ; 3 200 m² aux loisirs domestiques.

L'aménagement de ce centre commercial devra répondre aux objectifs suivants :

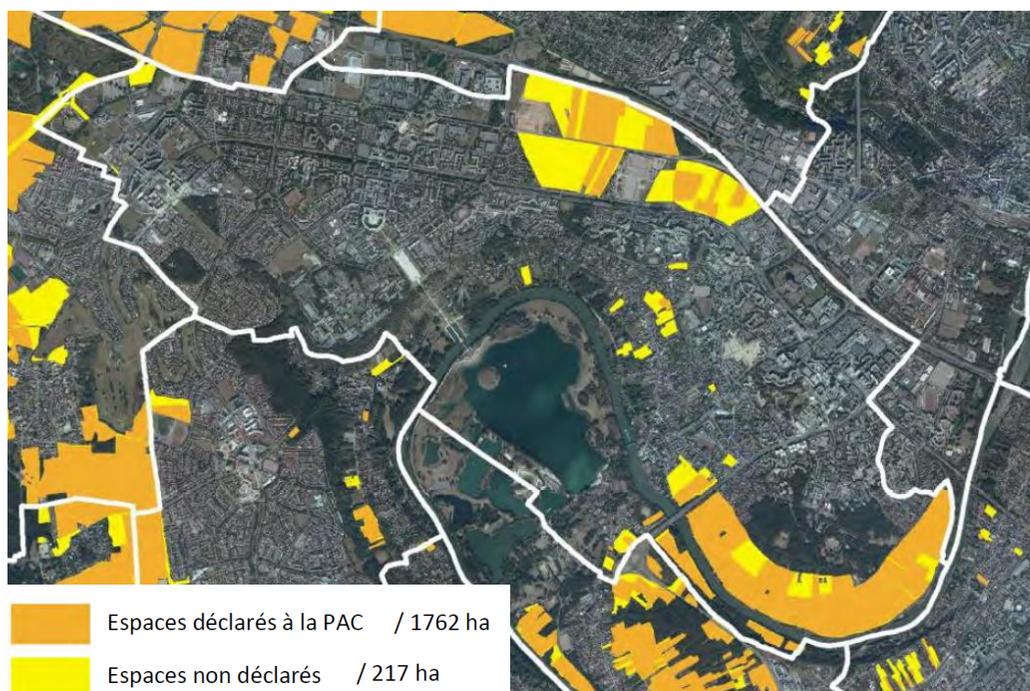
- compléter l'offre des centres commerciaux traditionnels, accueillir des enseignes leader absentes de l'agglomération et sur un format « Retail-Park nouvelle génération » non représenté à ce jour sur le territoire ;
- conforter et augmenter l'attractivité commerciale de l'agglomération, notamment vers le Vexin, par le choix d'un positionnement moyen / haut de gamme ;
- développer une thématique Sports Loisirs Bien-Être tout en assurant viabilité et pérennité du programme dans le temps.

7. L'activité agricole

Une analyse fonctionnelle des espaces agricoles de l'agglomération de Cergy-Pontoise permet de dresser un premier diagnostic de l'agriculture. Ce diagnostic a été complété par une rencontre avec les agriculteurs de la commune, qui ont pu cibler des points plus précis sur le fonctionnement et les besoins de l'activité agricole à Cergy.

Les éléments ci-dessous sont extraits de l'analyse fonctionnelle des espaces agricoles de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

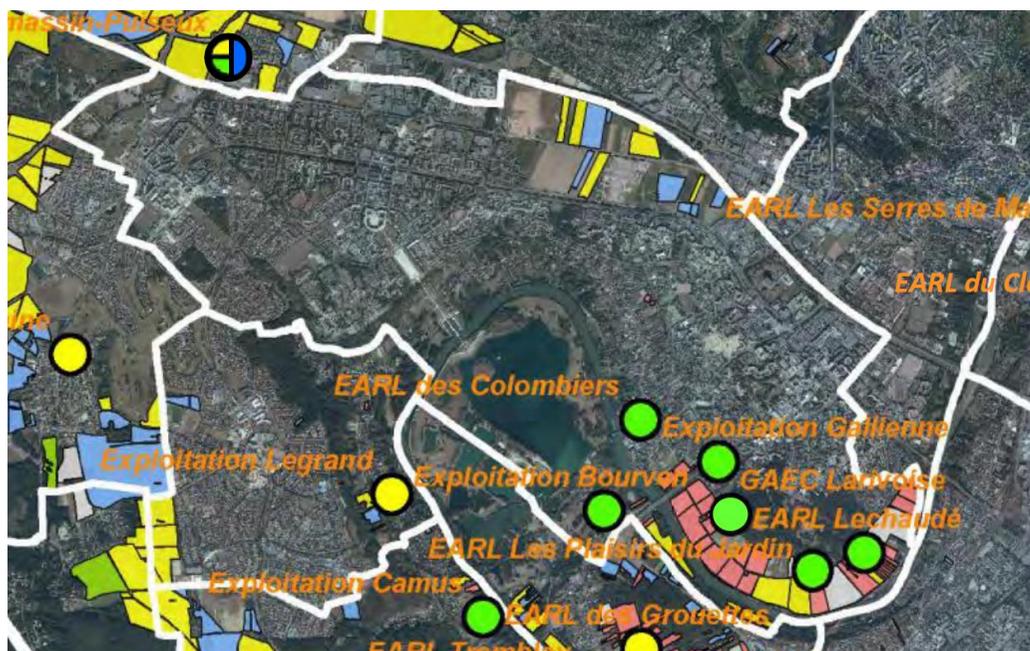
Espaces agricoles du territoire



Source : analyse fonctionnelle des espaces agricoles de la CACP - SAFER

Les espaces agricoles au nord de Cergy font partie de l'unité agricole « franges agricoles du Vexin » tandis que les espaces au sud font partie du « pôle maraîcher de Cergy et Neuville-sur-Oise ».

Types de production sur le territoire



- Type d'exploitation**
- Ferme pédagogique (2)
 - Céréaliier (21)
 - Maraîcher (12)
 - Polyculteur (1)
 - Producteur de plants (1)
 - Centre équestre (2)
 - Champignonnière (1)

- Types de cultures**
- Grandes cultures - protéagineux 57 %
 - Légumes - fleurs - semences 6 %
 - Vergers 1 %
 - Prairies - fourrages 2 %
 - Gel 17 %
 - Autre gels 17 %

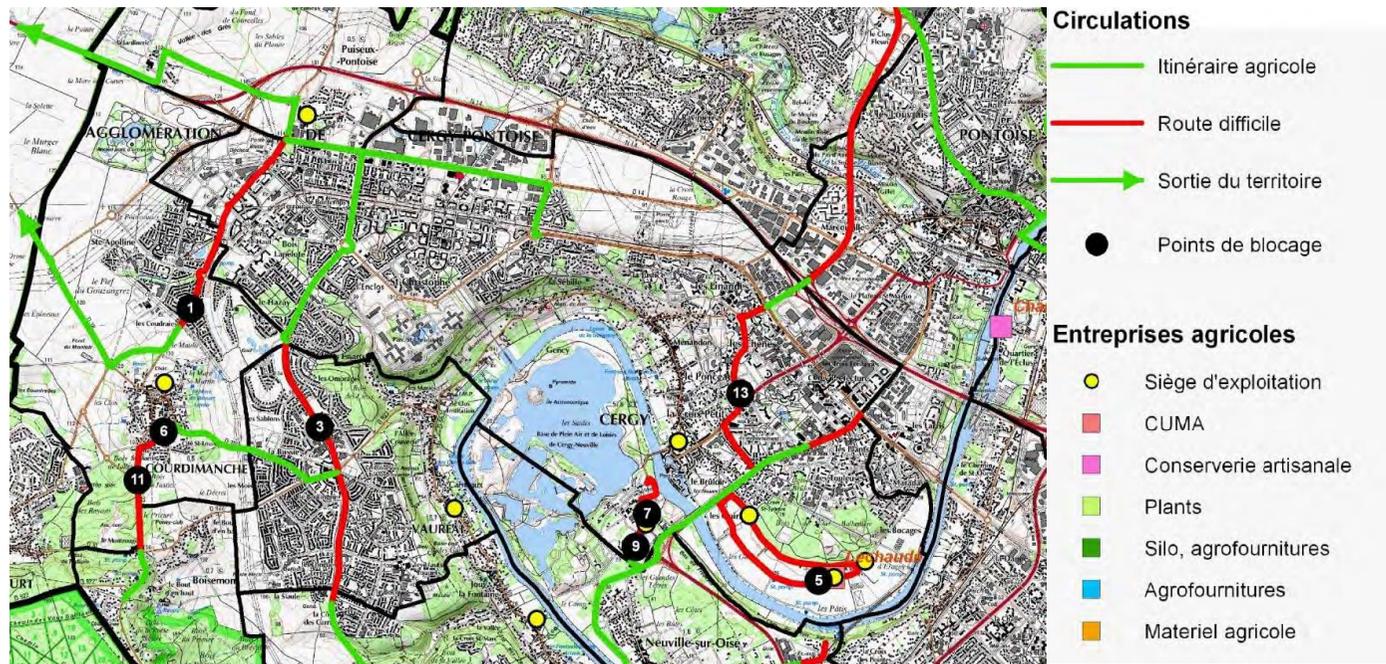
Source : analyse fonctionnelle des espaces agricoles de la CACP - SAFER

Cergy est une communes caractérisée par des parcelles agricoles de petites tailles, inférieures à 0,3 ha en moyenne et des îlots de culture d’une taille moyenne également faible, inférieure à 5 ha. Cette situation foncière peut être problématique pour le fonctionnement des espaces agricoles.

Communes	nombre parcelles cadastrées agricole*	surface moyenne parcelles (ha)	nombre d'îlots de culture	surface moyenne îlots (ha)	classe**
CERGY	807	0,31	58	1,74	

** classe verte : situation robuste / classe orange : situation moyenne / classe rouge : situation fragile

Les circulations agricoles

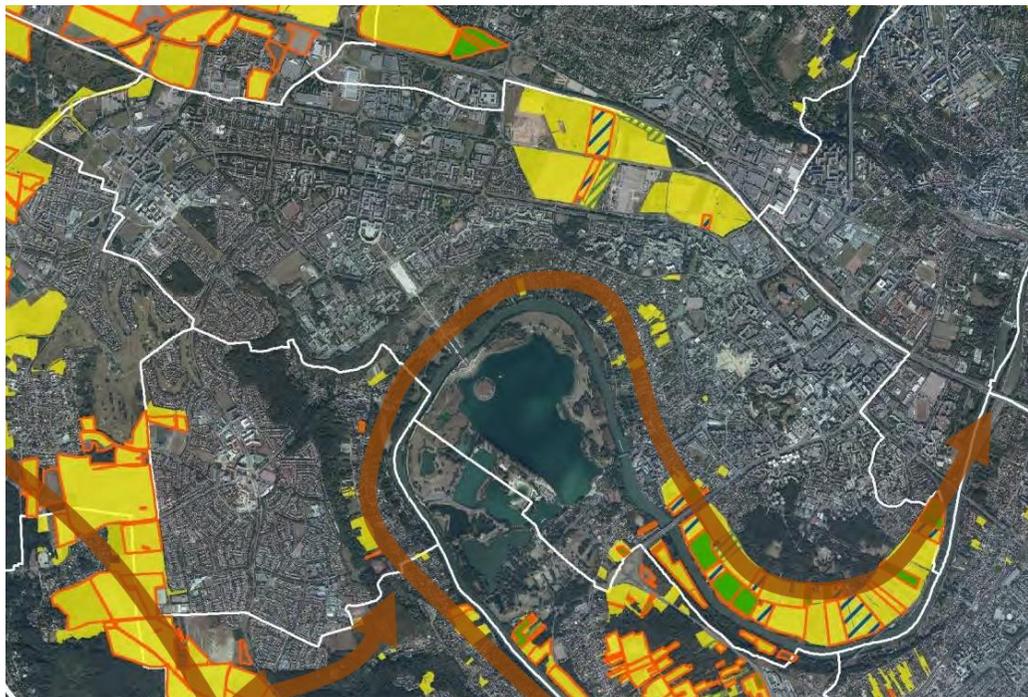


Source : analyse fonctionnelle des espaces agricoles de la CACP - SAFER

La carte ci-dessus indique les principaux itinéraires empruntés par les exploitants de la CACP. Les itinéraires en rouge correspondent aux routes difficiles à emprunter pour les engins agricoles. Les itinéraires verts, ceux qui sont empruntés et qui ne posent pas de problème. Sont figurés en triangle les points spécifiques où existe un obstacle. A Cergy, on recense 4 points de blocage : le chemin des Pâtis, mal entretenu et étroit, le stationnement gênant sur rue trop étroite, rue de Neuville, le rétrécissement de voie, rue de Neuville, et l'insertion difficile boulevard du Port.

Les espaces agricoles ont une fonction de production, mais aussi une fonction environnementale : agriculture biologique, agriculture intégrée, entretien du paysage, trame verte... La carte ci-après présente les fonctions environnementales assurées par les espaces agricoles de Cergy.

Les fonctions environnementales de l'agriculture



Source : analyse fonctionnelle des espaces agricoles de la CACP - SAFER

Au-delà du diagnostic, des pressions pèsent sur l'espace agricole, notamment à Cergy où le projet des Linandes (inscrit dans le SCoT et dans le PLU) engendre la consommation de terres agricoles, mais qui ne sont aujourd'hui plus productives. Par contre, la plaine maraîchère est un espace agricole fonctionnel qu'il faut préserver.

Trame écologique

-  Espace agricole support de nature ordinaire
-  Continuités écologiques majeures

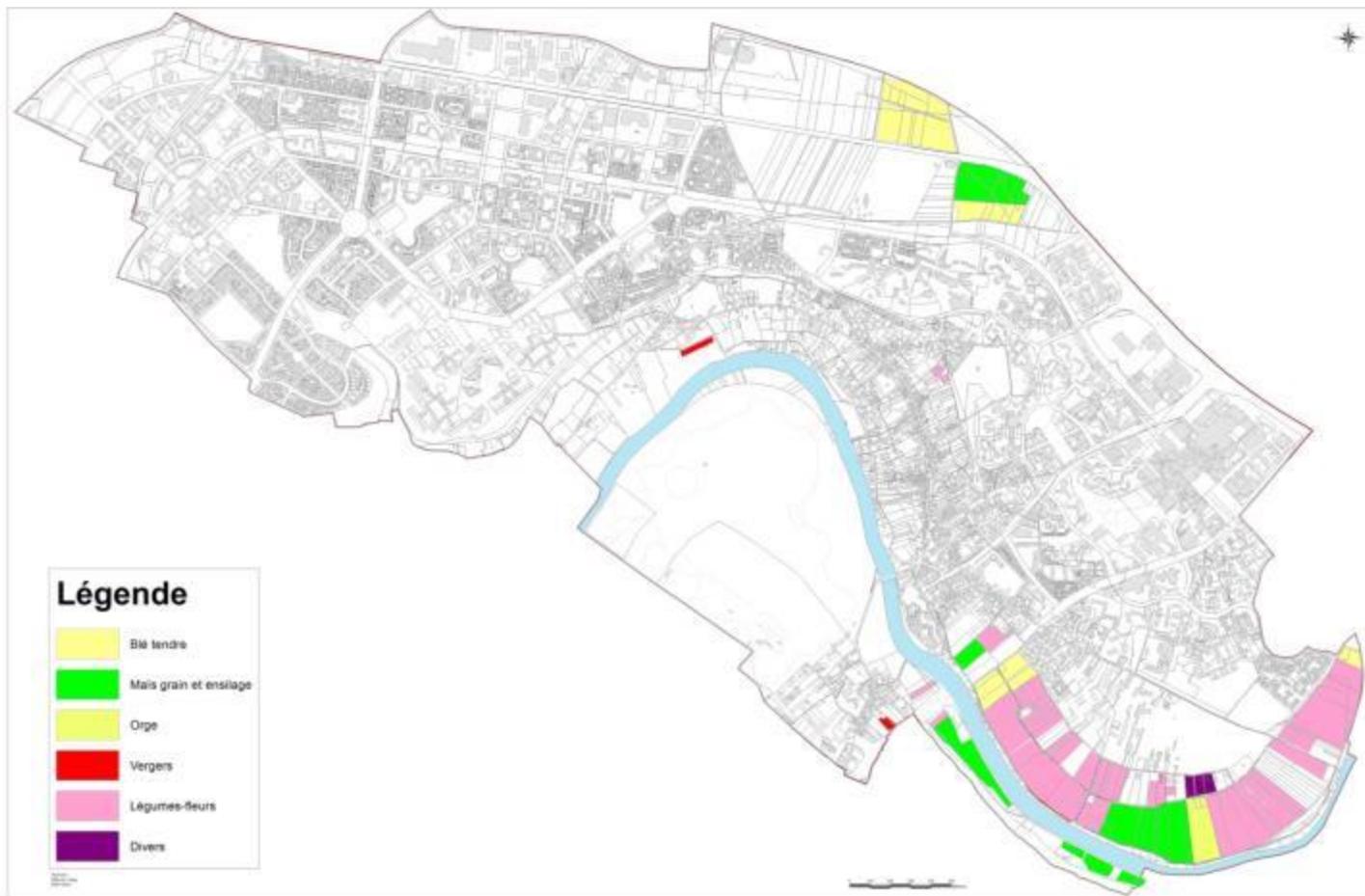
Gestion environnementale spécifique

-  Ilots en Agriculture Biologique
-  Ilots en Agriculture Intégrée
-  Ilots avec Diagnostic Agro-Ecologique
-  Ilots avec protection des haies

Les éléments ci-dessous sont issus de la réunion avec les agriculteurs de la commune.

10 agriculteurs exploitent à Cergy, et 7 (spécialisés dans le maraîchage) ont leur siège social sur le territoire. Les 3 autres agriculteurs sont basés à Neuville-sur-Oise. Une coopérative agricole se trouve dans le vieux village.

La carte ci-dessous présente les parcelles déclarées à la PAC, et les cultures qui y sont réalisées (source : registre parcellaire géographique 2012).



Dans la plaine maraîchère, environ 10% de la surface est cultivé en maïs car la terre est trop argileuse. On trouve aussi du blé dans le cadre de la rotation des cultures.

Les espaces agricoles au nord du territoire (plaine des Linandes) sont exploités avec une convention d’occupation précaire.

Les vergers au cœur du territoire correspondent à ceux de Gency.

Les terres agricoles sur la rive gauche de l’Oise, en face de la plaine maraîchère sont exploitées en maïs.

Agriculteurs	Tranche d'âge	Statut	ha cultivés sur la commune	Type de cultures	Nombre d'employés	Nombre de clients	Projet / avenir de l'exploitation
Michel Fabert	50-60 ans	Propriétaire et locataire	3,5	Cultures maraîchères et légumières	Main d'œuvre familiale		Retraite proche
EARL du Colombier	30-50 ans	Propriétaire et locataire	9	Cultures maraîchères et légumières	2 salariés		Maintien
EARL du Château	30-50 ans	Propriétaire et locataire	11,5	Cultures légumières et céréales	4 salariés		Maintien et extension
EARL La Rivoise	30-50 ans	Propriétaire et locataire	20	Cultures maraîchères	7 salariés et 1 chef d'exploitation	200 clients le vendredi et 100 clients le samedi	Maintien, extension et diversification
EARL du Bois de Cergy	30-50 ans	Locataire	14,55	Cultures maraîchères	4 salariés, 2 chefs d'exploitation et 2 personnes pour la vente sur les marchés		Agrandissement de la nouvelle serre, projet de hangar
Michel Gallienne	60 ans et +	Propriétaire et locataire	2,7	Cultures maraîchères et légumières	Main d'œuvre familiale		Retraite proche
GAEC Pellerin	30-50 ans	Propriétaire et locataire	3	Cultures maraîchères et légumières	12 salariés		Extension et diversification
EARL les plaisirs du Jardin	30-50 ans	Propriétaire et locataire	10,8	Cultures maraîchères (138 espèces de légumes) 2 vergers : pommiers, poiriers, pruniers	10 salariés et 2 exploitants	80-100 clients (vente directe le vendredi après-midi)	Maintien en vente directe

Une réunion de concertation avec les agriculteurs a permis d'identifier les besoins et les problèmes éventuels.

VOIRIE ET ACCESSIBILITE

- Les fermes doivent être considérées comme de l'activité économique car elles créent de l'emploi sur le territoire. Il est souhaité à ce titre que la plaine maraîchère soit identifiée et indiquée (en termes de signalétique) au même titre que les zones d'activités de la commune. En effet, les exploitations attirent de nombreuses personnes notamment le week-end : plus de 200 clients le vendredi et 100 le samedi pour un exploitant par exemple, donc l'accessibilité doit être assurée.
- Il n'existe pas d'éclairage public sur le chemin des Voies ce qui pose des problèmes de visibilité et de sécurité.
- Il y a des problèmes d'élagage le long du chemin des Pâtis et des Voies, ce qui fait que les engins agricoles (camions et tracteurs) s'accrochent aux branches qui dépassent.
- Il faudrait créer des « refuges » le long des voies pour que les voitures puissent se croiser.
- Il existe un problème d'accessibilité des poids-lourds jusqu'aux exploitations.
- Concernant le chemin des Pâtis, il serait bien d'y mettre de la grave ou du stabilisé afin de faciliter les circulations agricoles, tout en n'encourageant pas les circulations routières extérieures.
- Le long du chemin du Bord de l'eau, des personnes viennent y habiter et se garent sur les parcelles agricoles, ce qui crée un conflit d'usage. Par ailleurs, une partie de ce chemin serait à refaire car il est peu praticable.
- Les agriculteurs aimeraient être consultés quand un aménagement de voirie est réalisé, notamment en termes de largeur.
- Il serait intéressant de créer une liaison douce entre le bois de Cergy et le chemin des Voies.

BESOINS EN TERMES DE CONSTRUCTIONS AGRICOLES

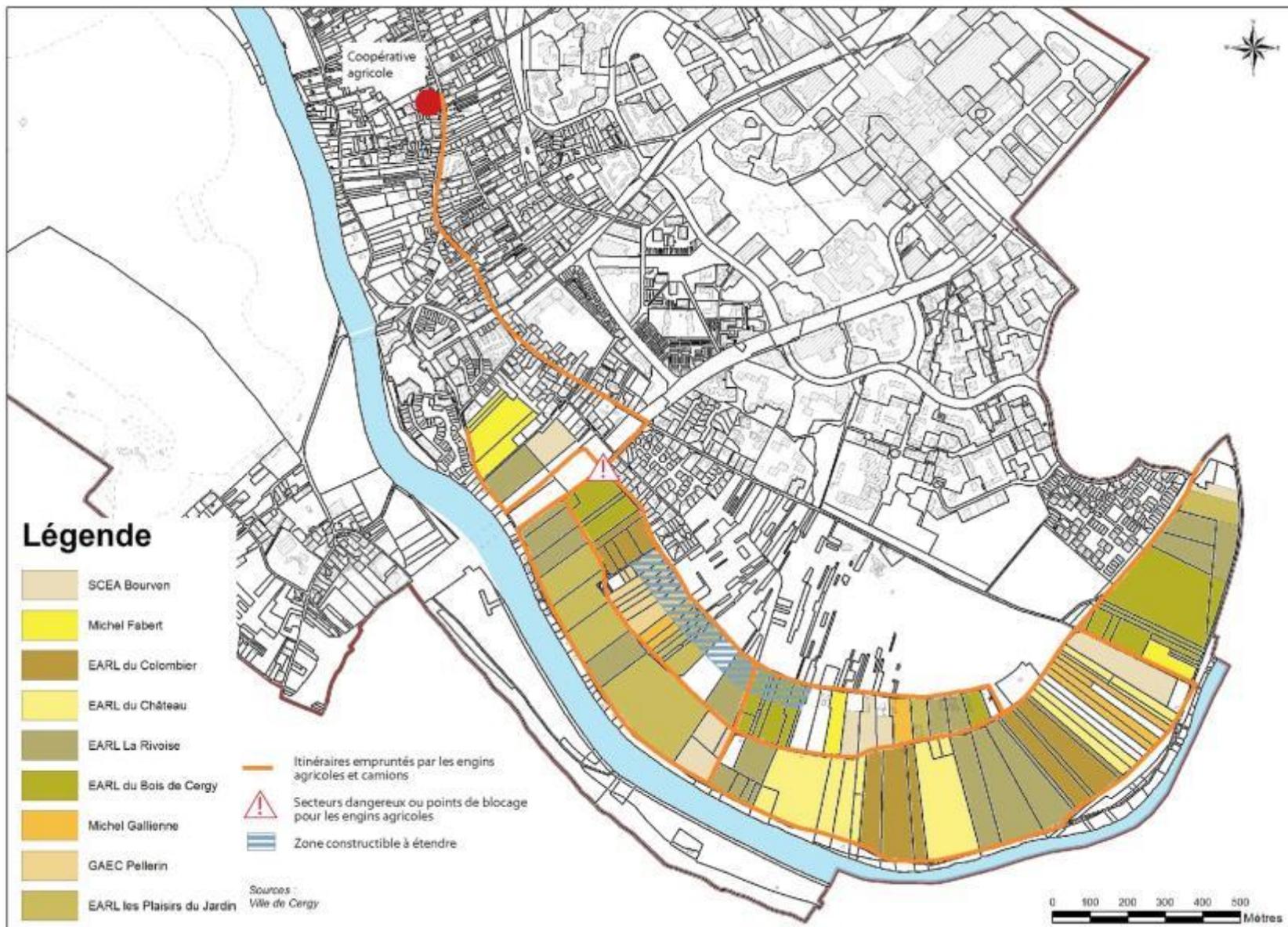
La zone agricole constructible est bientôt entièrement consommée. Il faudrait donc l'étendre le long du chemin des Voies.

Les besoins sont les suivants :

- 1 hangar par exploitation (en moyenne 500 m²). Sur une parcelle de 5 000 m², il faudrait pouvoir réaliser un hangar de 1 000 m².
- Des serres : dans l'idéal, une superficie de serre de 20% de la surface cultivée
- Il serait intéressant de pouvoir développer l'agro-tourisme (gîtes), car la plaine maraîchère est sur l'itinéraire de la voie vélo Paris-Londres (elle est aussi identifiée sur un guide de vélo hollandais).
- Le logement des saisonniers pose question ; aujourd'hui il n'est pas assuré par les agriculteurs. Il pourrait être envisagé la possibilité d'installer des mobil-homes pour une durée de moins de 4 mois.
- La coopérative agricole qui sert d'approvisionnement (fournitures, outillages...) et de hangar de stockage pose aujourd'hui des problèmes d'accès. Il faudrait pouvoir la reconstruire dans la plaine maraîchère (a minima 3 000 m²) avec un logement de gardien.

AUTRES REMARQUES

- Il faudrait étendre la fibre optique qui arrive aujourd'hui jusqu'aux Touleuses à l'espace agricole.
- Le talus anti-gens du voyage pose des problèmes d'écoulement de l'eau ; il faudrait y faire un trou pour permettre le bon écoulement de l'eau.
- Il existe des problèmes liés à la présence des lapins de garenne qui se développent le long des bords d'Oise (gérés par VNF), aux abords des voies ferrées et dans le bois de Cergy. Le problème est que les chasseurs ne peuvent intervenir dans ces zones.
- La ZAP serait un bon moyen de protection de l'espace agricole, et pourrait être un argument pour sortir cet espace de l'AVAP.
- La zone est totalement irriguée. On peut noter la présence d'environ 50 bouches d'évacuation.
- Le secteur n'est pas raccordé au tout-à-l'égout
- L'accès aux déchetteries pose problème car il est limité à 1m3 par semaine, ce qui est peu, notamment quand les agriculteurs changent des serres. Il faudrait voir ce qui peut être envisagé.



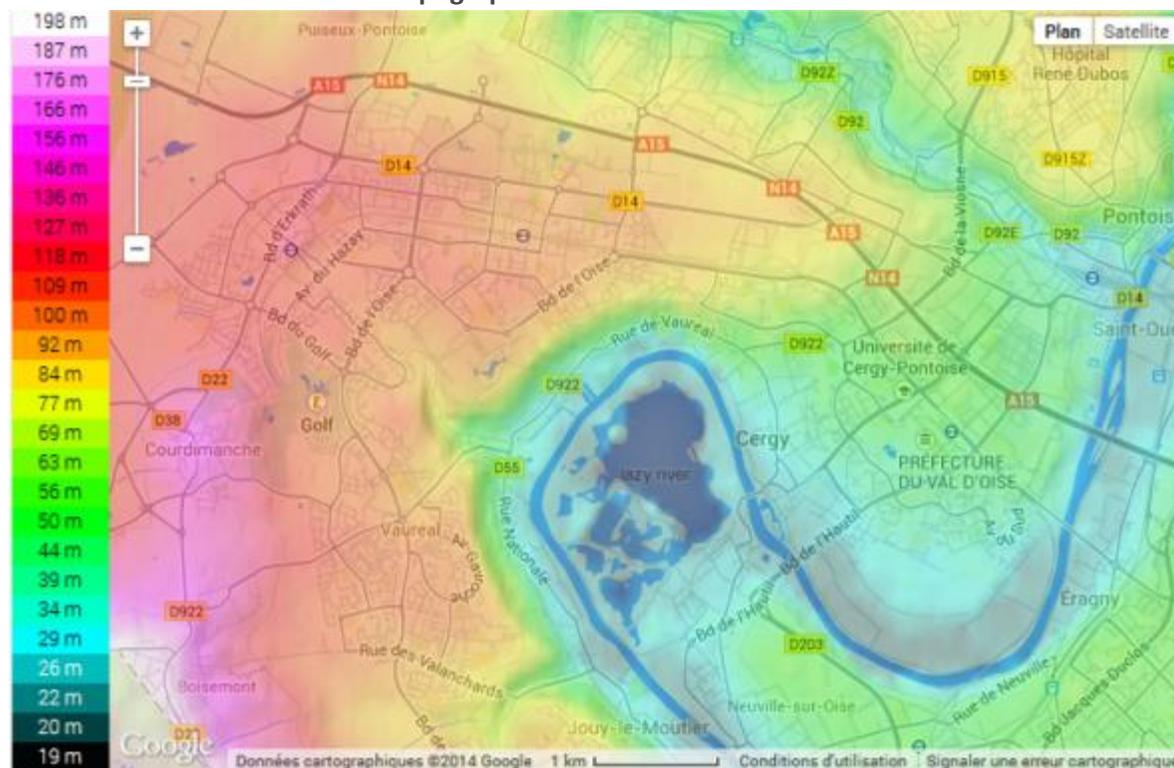
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A - Les caractéristiques physiques du territoire

1. La topographie

Le territoire se caractérise par la présence de la plaine des Linandes correspondant à l'extrémité Est du plateau Vexinois. La pente est légère en descendant depuis l'ouest vers l'est sur la majeure partie des zones urbaines de la commune. Le point le plus haut de la plaine est de 113 m NGF (mis à part une butte artificielle boisée culminant à 122 m NGF chemin de l'Arabesque, quartier Saint-Christophe), il s'agit du point culminant de Cergy. Le relief est fortement marqué par la vallée de l'Oise à l'est et au sud. La rivière a creusé son lit dans la plaine, le point le plus bas étant à 22,5 m NGF d'altitude à l'exutoire de l'Oise. Les coteaux présentent de véritables ruptures de pente, avec des dénivelés sensibles de 50 à 70 mètres.

Topographie du territoire



Source : <http://fr-fr.topographic-map.com>

L'analyse du profil topographique de la commune permet de déterminer une pente assez régulière sur les zones urbaines d'est en ouest.

Les quartiers s'étagent à différentes altitudes :

- Cergy-le-Haut à 110 m NGF environ
- Saint-Christophe à environ 100 m NGF
- Quartiers Justices, Linandes à environ 70 m NGF
- Grand Centre à environ 50 m NGF.

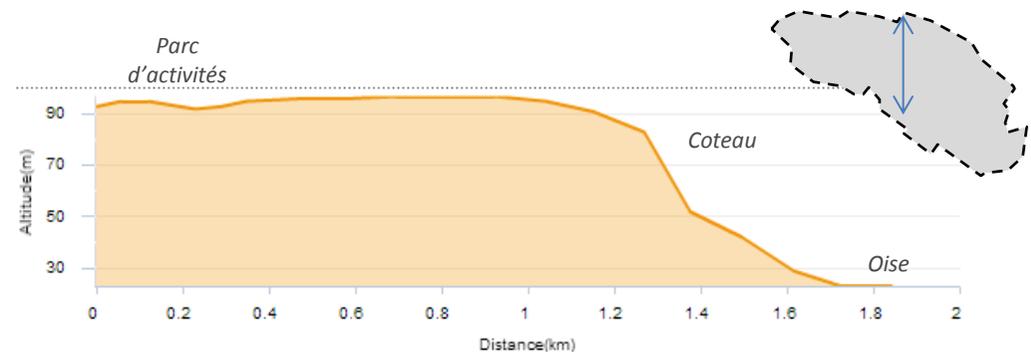
Le relief n'est pas problématique en termes d'urbanisation de la ville. Seule la zone des coteaux, très pentus, et la zone en rive d'Oise en raison du risque d'inondation ont des restrictions d'urbanisation.

A contrario, une véritable cassure s'amorce du nord au sud, marquée par le coteau de l'Oise. De fortes pentes émanent de ce coteau, ce qui ne facilite pas les déplacements en transport doux, mais permet d'ouvrir des vues paysagères remarquables sur la vallée de l'Oise.

Profil altimétrique Ouest-Est : de Cergy-le-Haut à la plaine maraîchère en passant par le quartier Grand Centre



Profil altimétrique Nord-Sud : du Parc d'activités (rue du petit Albi) à l'Oise



2. La géologie et la pédologie

a - La géologie

La morphologie de la commune génère une diversité importante des sols affleurant sur le territoire communal. Ainsi, on retrouve du plateau vers la vallée les unités géologiques suivantes :

- Niveau LP : Limon des plateaux

De couleurs ocre, brun, roux, rougeâtre, ces limons sont favorables aux cultures.

- Niveau e6c : Sables de Cresnes et de Monceau

Deux assises sableuses sont superposées : la plus élevée, immédiatement inférieure au Ludien, est constituée par un sable verdâtre, légèrement argileux. Sous ces sables de Marines, on distingue une masse sableuse renfermant des bancs de grés grossiers, mal consolidés, à stratification entrecroisée.

- Niveau e6b : Calcaire de Saint-Ouen

Pouvant atteindre des épaisseurs de 5 à 15 mètres, ce calcaire se présente sous son faciès habituel alternant avec des marnes.

- Niveau e6a : Aversien, sables d'Auvers

L'épaisseur globale de ces sables est de l'ordre de 6 à 8 mètres, ils renferment de nombreux petits galets de silex de la craie ou de calcaire lutécien. Ce sont des sables blancs, légèrement jaunâtres, à stratification oblique ou entrecroisée.

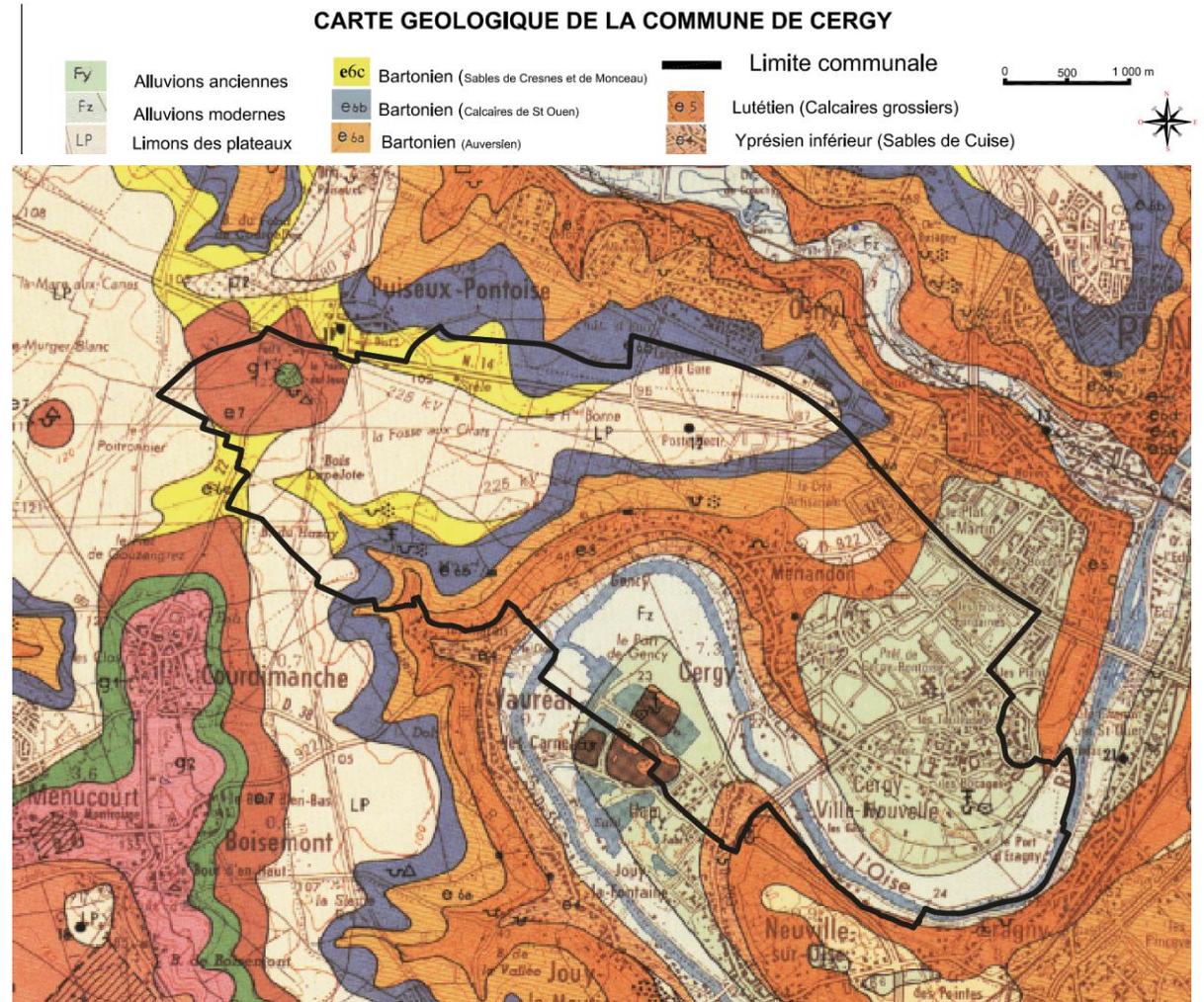
Niveau e5 : Lutécien : Calcaire grossier, marnes et caillasses

Ce calcaire a une épaisseur totale variant entre 30 et 40 mètres et date du lutécien.

Niveau e4 : Sables de Cuise

Généralement représentés par des sables fins, ils sont surmontés ou intercalés avec des sables plus grossiers à stratification entrecroisée et ont une épaisseur de 20 à 40 mètres

Géologie du territoire



Source : BRGM

Niveau Fy : Alluvions anciennes, basses terrasses

D'une épaisseur d'environ 6 mètres, cette couche renferme dans la vallée de l'Oise des galets de silex mêlés à des sables fins et des sables argileux.

Niveau Fz : Alluvions modernes

Composées de limons argileux, d'argiles sableuses ou de sables fins, ces alluvions, d'une épaisseur qui atteint parfois 15 mètres, peuvent présenter des niveaux de tourbe.

Schématiquement, la composition du sol et du sous-sol est la suivante :

- les rives de l'Oise correspondent à des alluvions ;
- sur le plateau, on constate la présence de limons des plateaux, de sables Bartonien de Cresnes et de Monceau, de Bartonien calcaire de St Ouen Calcaire de Ducy, de Bartonien horizon d'Auvers-Beauchamp d'Ecouen-Ezanville ;
- la plaine est constituée essentiellement d'alluvions anciennes et de Lutétien.

La présence d'eau chaude naturelle dans le bassin parisien, et plus particulièrement sur la ville de Cergy, a permis d'envisager l'utilisation de la géothermie. Cependant, les difficultés liées à la mise en œuvre ainsi que les retours d'expérience, ont conduit à l'abandon de ces projets pour le moment.



Utilisation des ressources locales (pierre calcaire friable) dans les vieux murs du village



Alluvions modernes propice au maraîchage

b - La pédologie

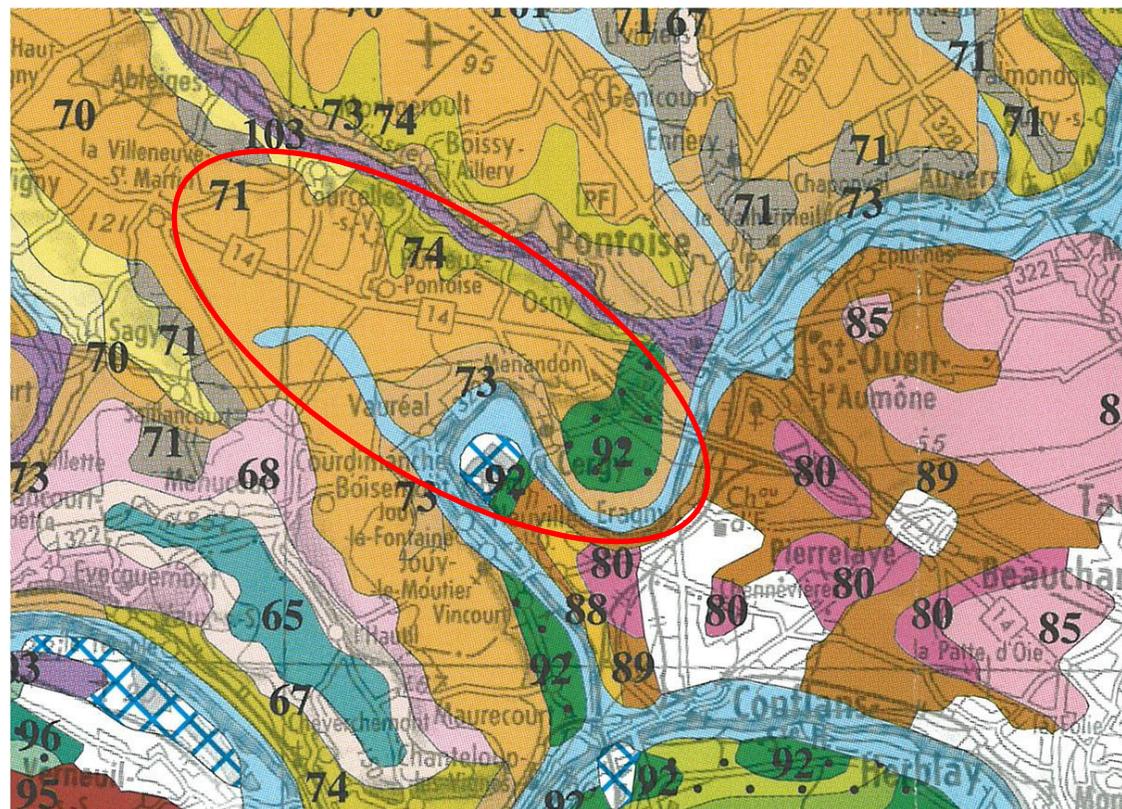
L'agglomération de Cergy-Pontoise est située à l'interface de 2 régions naturelles, le Vexin Français au Nord-Ouest de l'Oise, et le Pays de France au Sud-Est. Son territoire offre une certaine variété d'unités pédologiques, et nombreux types de sols.

La partie Nord et Ouest du territoire est majoritairement couverte par les sols limoneux de plateau en association avec les sols limono-sableux et argilo-calcaire sur pentes faibles (sols plus ou moins épais sur substrat calcaire).

Le rebord du plateau dominant l'Oise est constitué d'un complexe de sols limonoargileux ou argileux calcaires, peu épais et de placages limoneux ou sableux épais (unité 73).

La vallée de l'Oise est constituée de sols alluviaux limono-argileux, localement graveleux, humides, calcaires ou calciques. Enfin, la frange Sud de la base de loisirs et le bois de Cergy appartiennent aux terrasses basses de l'Oise sur lesquelles se sont développés des sols caillouteux sablo-argileux non calcaires.

Pédologie du territoire



Source : Rapport de présentation du SCoT de Cergy-Pontoise

c - Contexte hydrogéologique

Le territoire se caractérise par une nappe profonde dans la couche géologique de calcaire lutécien et, au vu du relief, la présence de résurgences sur le coteau est fortement probable.

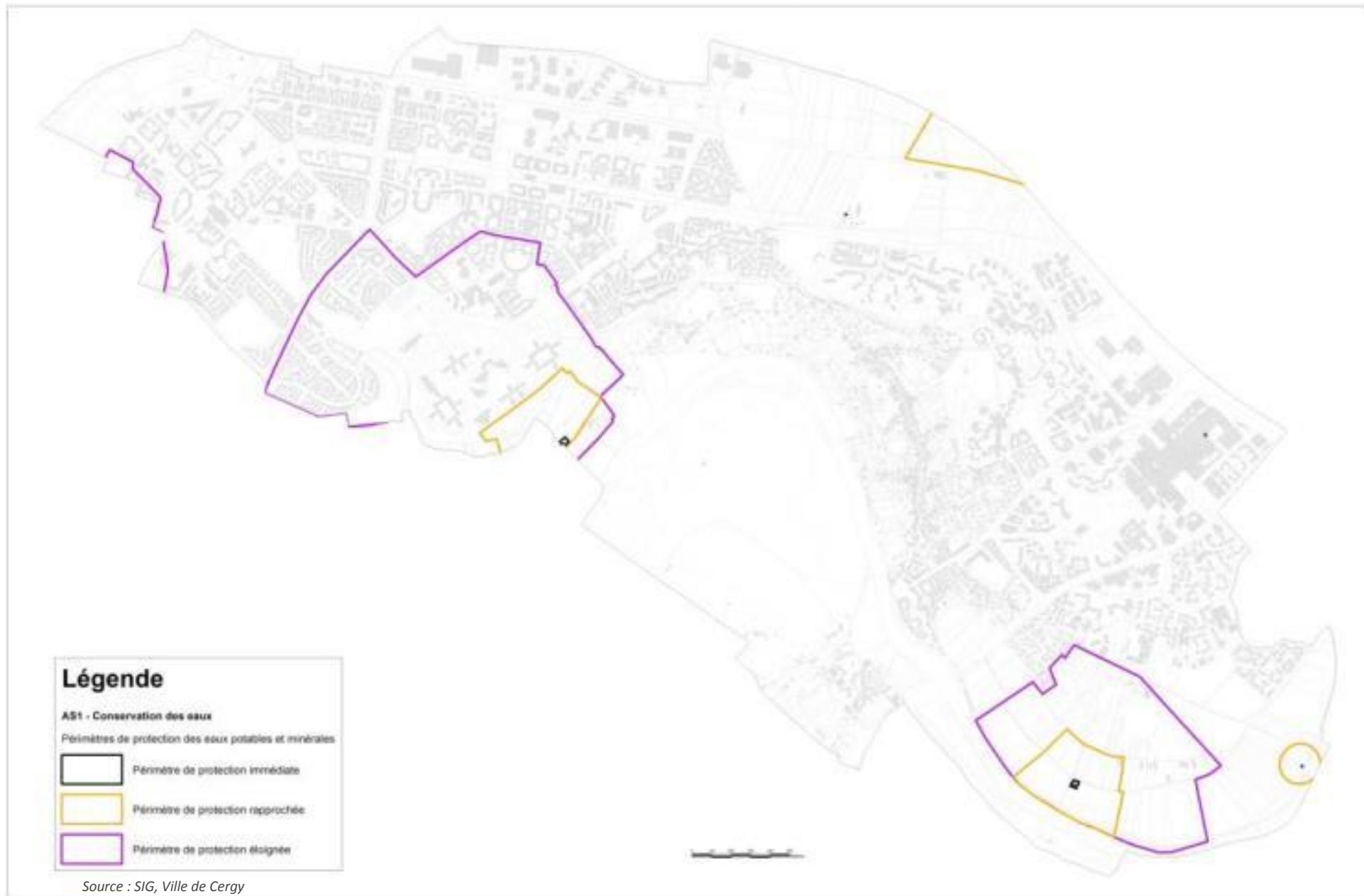
De plus, la nappe alluviale est très présente dans le sous-sol de Cergy, et ce à faible profondeur. Elle est donc très vulnérable aux pollutions de surface. Cette nappe sert actuellement à l'alimentation en eau pour les cultures. On recense trois captages d'eau potable en activité sur le territoire communal de Cergy, exploités par le service de l'eau de la CACP :

- Le captage « la source du lavoir » (en limite avec la commune de Vauréal)
- Le captage « puits n°1 »
- Le captage « puits n°3 »

Ces deux derniers étant en bord d'Oise dans la plaine agricole de Cergy.

Ces trois captages sont en cours de procédure d'établissement des périmètres de protection de captage. Un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique définira les périmètres de protection, les conditions d'exploitations des captages et la réglementation des activités pouvant nuire à la qualité des eaux traitées.

Périmètres de protection des captages d'eau potable



d - Le schéma départemental des carrières

Le schéma départemental des carrières du Val d'Oise a été approuvé en novembre 2000. Il identifie les matériaux disponibles à l'échelle du Département, ainsi que les zones dans lesquelles l'exploitation de ces matériaux est possible.

La commune de Cergy présente peu de contraintes de 1ère catégorie par contre, on compte un certain nombre de contraintes de 2^{ème} catégorie. Cependant le caractère fortement urbanisé du reste du territoire fait que l'exploitation de carrières dans la commune ne paraît pas possible.

Contraintes pour l'exploitation de carrières



LEGENDE :

- 
 Zone 1 incluant au moins une contrainte de 1ère catégorie où l'exploitation de carrière est soit interdite, soit autorisable après levée de la (ou des) contrainte(s)
- 
 Zone 2 incluant au moins une contrainte de 2ème catégorie, hors contraintes SDAGE, où l'exploitation de carrière est possible sous réserve d'étude relative aux contraintes
- 
 Autre espace, hors des zones 1 et 2, où l'exploitation de carrière est possible sous réserve du respect de la réglementation en vigueur

Source : schéma départemental des carrières du Val d'Oise

3. L'hydrographie

a - Le réseau hydrographique

Les cours d'eau

Cergy est située à quelques kilomètres à l'amont de la confluence entre l'Oise et la Seine.

L'Oise a un linéaire total de 340 kilomètres de Chimay en Belgique à Conflans-Sainte-Honorine dans le Val d'Oise où elle rejoint la Seine. Ses trois principaux affluents, la Serre, le Thérain et surtout l'Aisne, représentent 65% de la surface de son bassin versant et la grande majorité de ses apports.

Les débits caractéristiques donnés ci-dessous (source Banque Hydro - station de Pont-Sainte-Maxence ou Sarron) sont les débits calculés sur le bief Sarron Creil en amont du barrage de Creil et une cinquantaine de kilomètres en amont de Pontoise. Ils ont été définis à partir des mesures effectuées sur la période 1960-2004 et avec un intervalle de confiance à 95%.

Le débit moyen (ou module) est de $111 \text{ m}^3/\text{s}$ avec un intervalle de confiance compris entre 102 et $120 \text{ m}^3/\text{s}$.

Les débits d'étiage QMNA5 (débit d'étiage mensuel quinquennal) calculés par la loi de Galton pour des périodes de retour de 2 ans et 5 ans, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

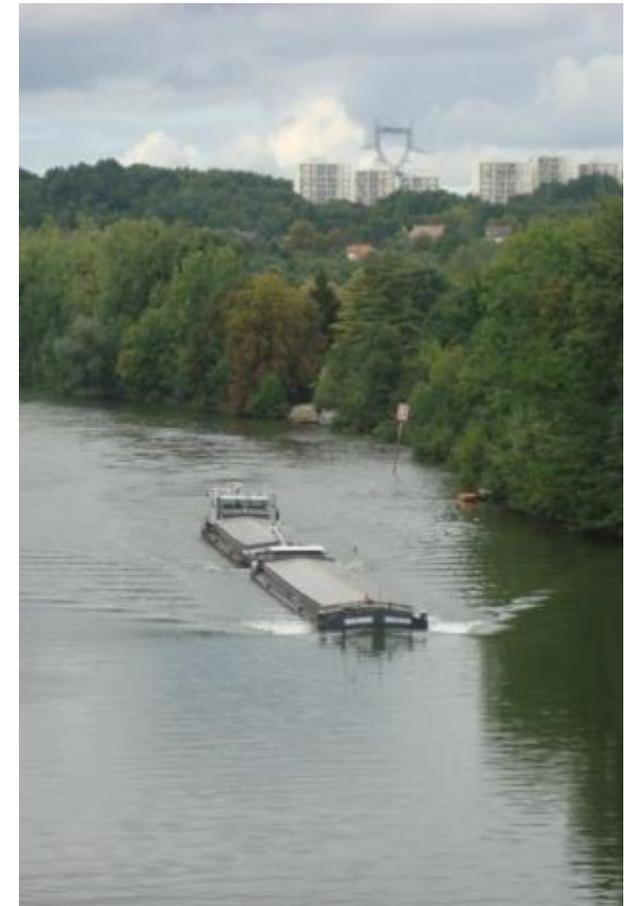
Débit d'étiage de l'Oise

Période de retour	2 ans	5 ans
QMNA	$41 \text{ m}^3/\text{s}$	$31 \text{ m}^3/\text{s}$
Intervalle de confiance	$38-45 \text{ m}^3/\text{s}$	$28-34 \text{ m}^3/\text{s}$

Le ru du chemin de la voirie : il s'agit d'un cours d'eau très probablement naturel dans sa partie aval et anciennement canalisé en amont. Il mesure environ 500 m. Il achemine les eaux jusqu'à l'Oise. Il est alimenté principalement par une source et par l'eau pluviale et le ruissellement. Ce ru mériterait d'être rouvert dans sa partie aval, en créant une interconnexion biologique avec l'Oise.

Les étangs et bassins

Les étangs de la base de loisirs de Cergy-Neuville : ces vastes étendues (108 ha de plan d'eau) proposent de multiples activités nautiques depuis une trentaine d'années. D'un point de vue écologique, ce site, remarquable, est un lieu privilégié pour l'avifaune sédentaire et migratrice.



L'Oise vue depuis le pont de Port Cergy

De plus, l'eau de nappe, qui alimente ces anciennes carrières présente une très bonne qualité. De nombreuses espèces aquatiques peuvent ainsi se développer sans contraintes particulières. L'intérêt hydroécologique de ces étangs est fort.

Le bassin du parc Saint Christophe a été créé en 1985. Il sert d'agrément pour la clientèle du parc d'activités. L'intérêt hydroécologique de ce bassin est moyen car il s'agit d'un milieu artificialisé. Cependant, des nénuphars occupent une petite partie du bassin et des Typhaies régulièrement entretenues sont également présentes dans ce plan d'eau. Ces formations végétales sont caractéristiques des eaux eutrophes. Des carpes Koi, 30 carpes communes et quelques brochets vivent dans le bassin du parc.

Les bassins du Parc François Mitterrand : ces 4 bassins ont été créés en 1974. Ils constituent surtout un lieu de promenade, leur intérêt hydroécologique étant limité : la structure de ces bassins et l'entretien sont incompatibles avec le développement d'espèces floristiques aquatiques ou semi aquatiques enracinées. Le milieu est entièrement bétonné mais accueille néanmoins quelques poissons rouges. Le plan d'eau a été récemment modifié.

Le bassin de l'Axe Majeur : ce bassin a été réalisé dans le cadre de l'aménagement de l'Axe Majeur au pied de l'amphithéâtre. Il se situe en continuité directe avec l'Oise. Les berges de ce bassin sont bétonnées.

Les sources

Un lavoir est identifié sentier de la Rousselette. Il est alimenté par une source. Ce lieu présente aujourd'hui un intérêt patrimonial et historique.

b - Qualité des eaux

Une station de mesure de la qualité des eaux existe sur le territoire de Cergy. Elle se situe au niveau du pont de la RD 203.

Les résultats de cette station en 2011 montrent que l'Oise présente un bon état écologique, et un état chimique mauvais, lié notamment à la présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans l'eau. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que la commune de Cergy soit en aval de la rivière et que les pollutions des zones agglomérées en amont se retrouvent dans l'eau qui arrive à Cergy.



Lavoir de la Rousselette (source : étude environnementale)

Identification de la station	
Code de la station	03141000
Cours d'eau	OISE
Commune	CERGY (N° INSEE : 95127)
Réseau	RCO
Unité Hydrographique	CONFLUENCE OISE
Masse d'eau	L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)
Code masse d'eau	HR228A
Code hydrographique	H2290100
Classe de taille nationale	G9
Contexte piscicole	Cyprinicole
X - Lambert II étendu (m)	579 701
Y - Lambert II étendu (m)	2 448 214
X - Lambert 93 (m)	631 197
Y - Lambert 93 (m)	6 881 720
Altitude (m)	22
Description	PONT D 203



Carte de localisation

c - Les bassins versants

Le territoire de Cergy est à cheval sur deux bassins versants : le bassin de la Viosne à l'extrême nord du territoire (ainsi qu'une petite partie du quartier Grand Centre) et le bassin de la boucle d'Oise pour le reste du territoire. La quasi-totalité des eaux de ruissellement du territoire communal rejoint l'Oise via les ouvrages syndicaux, seule la frange Nord de la commune appartient au bassin versant de la Viosne.

L'Oise et son bassin versant

L'Oise est gérée, pour la Police de Eaux, par les Services de la Navigation, traverse 22 communes du Val d'Oise, draine de nombreux sous bassins et quitte le département très peu en amont de sa confluence avec la Seine. Trois secteurs géographiques distincts partagent cette partie du cours de la rivière. Au nord, le pays de Thelle est sous tendu par la craie. Les eaux de pluie, après avoir traversé les limons ou alluvions, s'accumulent et circulent rapidement dans les nombreuses fissures de la craie, augmentant rapidement le débit de la rivière.

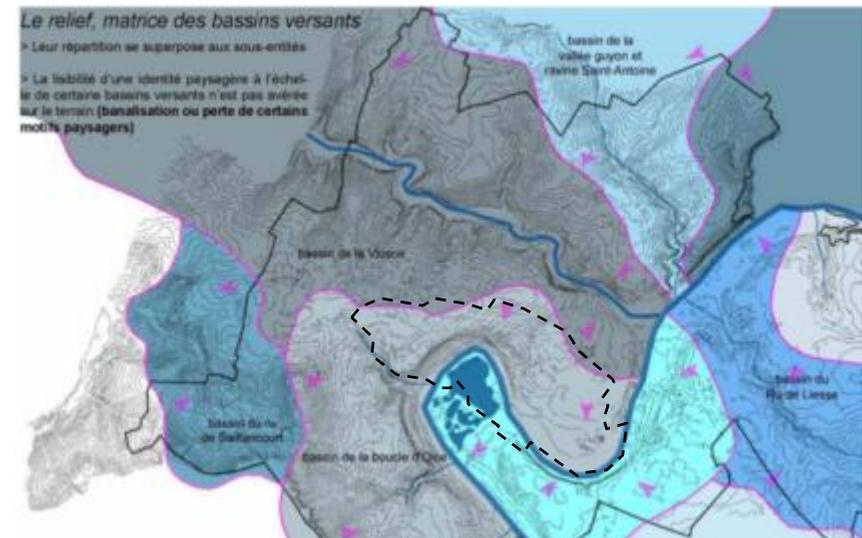
Au centre, la vallée plus étroite s'inscrit entre les plateaux tertiaires du Vexin (rive droite) et du Parisis (rive gauche) qui composent d'importants aquifères latéraux dans les sables et calcaires. Ces réservoirs naturels, moins perméables, permettent de stocker les apports pluviométriques et participent donc moins que la nappe de la craie au débit de l'Oise.

Au sud, la boucle de l'Oise connaît la même configuration que le tronçon central. Le bassin versant direct de l'Oise est occupé par plus de 170 000 habitants (chiffre 1990).

La Viosne et son bassin versant

La Viosne est gérée pour la Police des Eaux par la DDAF du Val d'Oise. Il existe un Syndicat Intercommunal pour la gestion de la Vallée de la Viosne. Elle prend sa source à Lavilletterre (Oise) et se jette dans l'Oise à Pontoise après un parcours de 27 km. Une très faible partie Nord du territoire communal de Cergy est concernée par ce bassin versant. D'une manière générale, l'imperméabilisation inhérente à l'emprise urbaine (présence de nombreux exutoires pluviaux) et le calibrage insuffisant de la rivière génèrent un régime hydraulique très conséquent. Les apports provoqués par les nombreux exutoires pluviaux sont régulés par des bassins de retenue comme à Courcelles sur Viosne et à Pontoise (bassin des Pâtis 40 000 m³). A Osny, la présence de vannages sur la Viosne crée un plan d'eau : les étangs de Grouchy. La Viosne draine la

Bassins versants à l'échelle de l'agglomération



Source : Rapport de présentation du SCOT de Cergy-Pontoise



nappe du Lutétien – Cuisien exploitée pour l'alimentation en eau potable dans le bassin versant (25 captages).

d - *Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands)*

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine. Il a défini 8 objectifs :

- diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- gérer la rareté de la ressource en eau
- limiter et prévenir le risque d'inondation

Objectifs de qualité des eaux

Les cours d'eau

	Unité hydrographique	Etat global à atteindre	Etat écologique à atteindre	Etat chimique à atteindre
L'Oise	Confluence Oise	Bon état d'ici 2015	Bon état d'ici 2015	Bon état d'ici 2015

Les plans d'eau

	Etat global à atteindre	Etat écologique à atteindre	Etat chimique à atteindre
Base de plein air et de loisirs de Cergy-Neuville (gravière peu profonde)	Bon potentiel d'ici 2021	Bon potentiel d'ici 2021	Bon état d'ici 2021

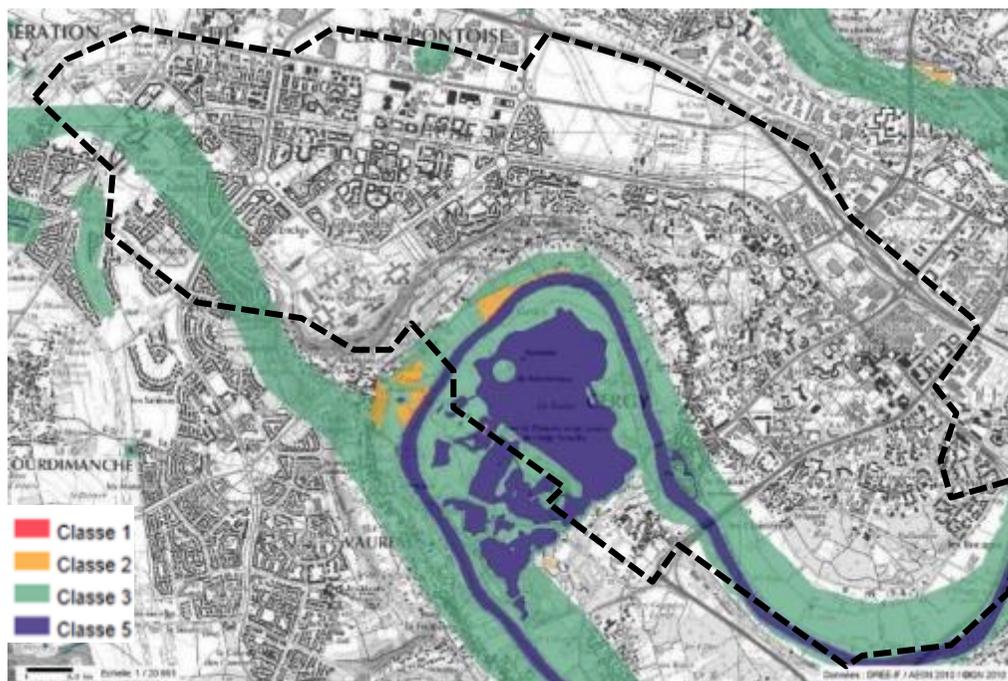
e - Les zones humides

Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région Ile-de-France a été menée par la DRIEE selon les deux critères suivants : critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Sur le territoire communal, on retrouve des zones humides de classes 2, 3 et 5. La classe 2 correspond à des zones humides, la classe 3 correspond à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. La classe 5 correspond aux zones en eau.

Zones humides identifiées par la DRIEE



Source : Carmen, DRIEE

4. Le climat

Cergy est une commune qui ne comprend pas de station météorologique. La station de Pontoise est utilisée depuis quelques années mais ne permet pas de définir les normales climatiques. Les normales climatiques, calculées sur une période de trente années, indiquent le climat moyen auquel on peut s'attendre en un lieu donné. Ainsi, les normales utilisées sont celles du Bourget (29 km de Cergy). Le climat est de type « océanique dégradé » caractérisé par :

- des précipitations fréquentes et régulières tous les mois (50 à 60 mm), mais généralement faibles (moyenne annuelle de 650 mm).
- des températures plutôt douces en moyenne avec des écarts moyens entre l'été et l'hiver de l'ordre de 15°C et une température annuelle moyenne de 11°C.

Les données pour les moyennes de températures et les vents sont issues de la station de Pontoise-Cormeilles entre 1971 et 2000.

Précipitations

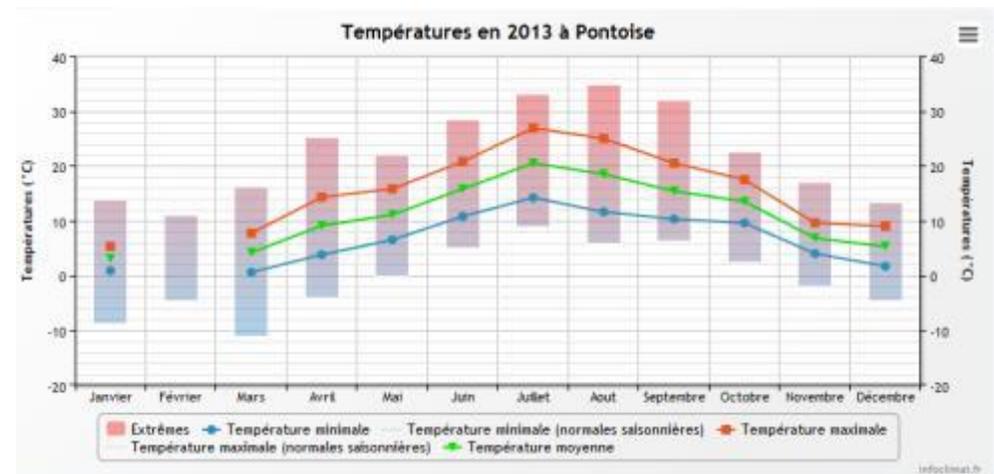
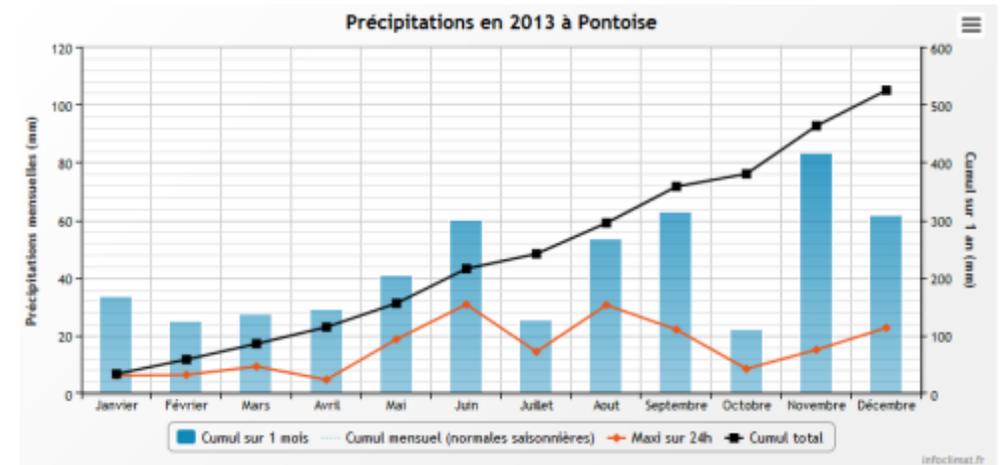
La moyenne annuelle des précipitations du Val d'Oise varie sur le département sur les trente dernières années entre 625 mm (à Boissy-l'Aillier) et 718 mm (à Survilliers). L'année la plus sèche a été 1976 (344 mm à Pierrelaye), et la plus arrosée 2000 (1 057 mm à Eaubonne). Il pleut en moyenne 115 jours par an (pluies supérieures ou égales à 1 mm). Le cumul a été de 525 mm en 2013 à Pontoise (cf. graphique ci-contre).

Températures

Les températures moyennes s'échelonnent entre 3,6 °C et 18,1 °C avec des températures minimales entre 1,1 et 12,6 °C et des températures maximales entre 6,2 et 23,6 °C. Ces températures sont représentatives du climat océanique où l'influence modératrice de l'océan rend les hivers frais à doux et les étés tempérés. La température moyenne a été comprise entre 4 et 20 °C en 2013 à Pontoise (cf. graphique ci-contre).

Ensoleillement

Les données sur l'ensoleillement proviennent de la station de Bonneuil-Gonesse.



Source : infoclimat.fr

On mesure environ 1729 heures d'ensoleillement par an à Cergy, dont 700 heures pendant la saison de chauffe. Des périodes courtes de canicule peuvent exister.

Vents

A l'échelle annuelle

Prédominance de Sud/Sud-ouest (46%) et Nord-est (26%). Les vents les plus forts sont de Sud-Ouest. 85% des vents ont une vitesse comprise entre 2 m/s et 8 m/s ; la région est donc globalement ventée mais peu fortement.

A l'échelle saisonnière

Des variations apparaissent :

De janvier à mars : période la plus ventée de l'année (87% du temps) et où les vents sont les plus forts ;

D'avril à juin : une fréquence du Nord-Est est très nettement marquée, avec 40 % des vents de cette direction. Les vents forts sont dans la moyenne annuelle mais sont répartis à peu près équitablement dans toutes les directions, à l'exception du Sud-Est ;

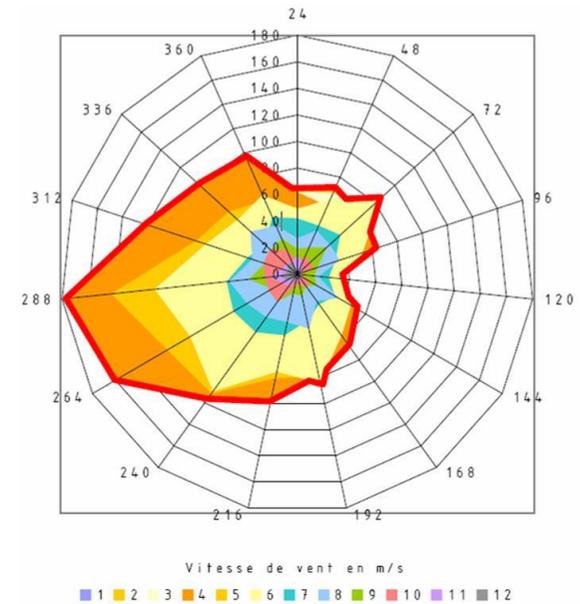
De juillet à septembre : Période marquée par une forte présence des vents d'Ouest, dont la vitesse n'est pas très élevée ;

D'octobre à décembre : On retrouve une rose des vents très semblable à celle de la période entre janvier et mars avec des vents forts du Sud-Ouest.

En résumé :

- Les vents sont constants et fréquents sur la commune,
- La direction des vents est bien identifiée, avec des provenances globalement Nord-Ouest et Sud-Ouest ;
- Des variations saisonnières font apparaître des vitesses fortes en hiver en provenance du Sud-Ouest. A cette époque, également, des vents forts du Nord et du Nord-est sont constatés

Rose des vents à l'échelle communale



Source : Etude d'impact du dossier de ZAC des Linandes

Les particularités locales n'ont pas d'influence majeure sur les données climatiques globales mais apportent très localement des microclimats intéressants :

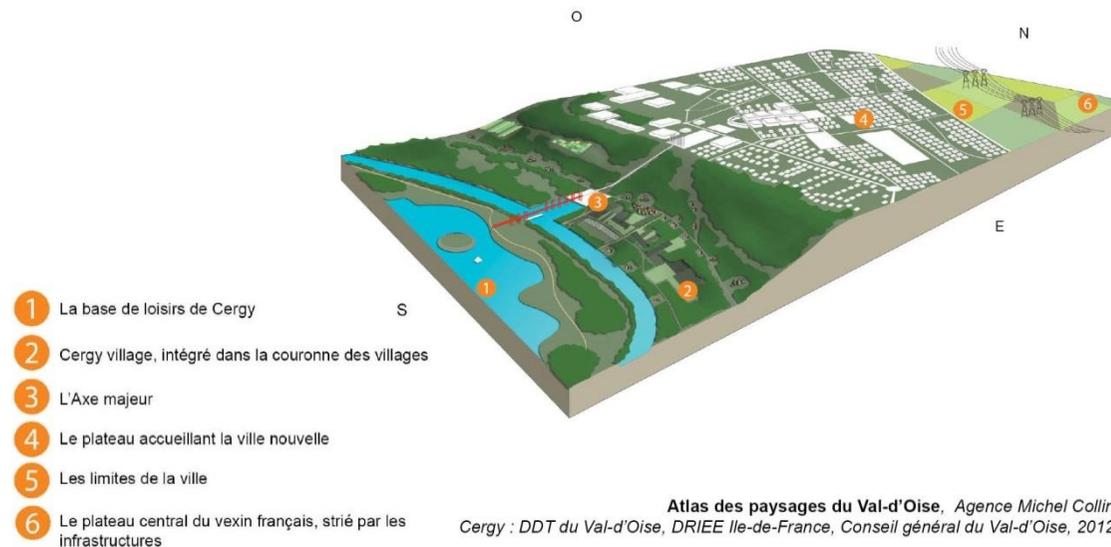
- L'hydrographie : la présence de l'Oise et des plans d'eaux de la base de loisirs dans la commune peut localement modifier certaines données, notamment le nombre de jours de brouillards et l'humidité ambiante.
- La topographie améliore l'exposition solaire des coteaux orientés au sud, sud-est et sud-ouest, ce qui est le cas de tout le coteau de Cergy, élément important dans la stratégie d'implantation historique de l'urbanisation.
- La végétation : le bois de Cergy ralentit les vents froids du nord. La plaine maraîchère s'en est abritée, ce qui favorise les productions.

B - Le paysage

1. Les entités paysagères

L'atlas des paysages du Val d'Oise identifie la commune de Cergy dans l'unité de paysage « Boucle de Cergy et coteau de l'Hautil ».

Boucle de Cergy et coteau de l'Hautil, les développements urbains de la ville nouvelle



Atlas des paysages du Val-d'Oise, Agence Michel Collin
Cergy : DDT du Val-d'Oise, DRIEE Ile-de-France, Conseil général du Val-d'Oise, 2012

En termes de grand paysage, le territoire communal peut être divisé en deux entités paysagères : la vallée de l'Oise et le plateau.

a - La vallée de l'Oise

Elle présente d'une part un fond de vallée agricole et naturel (base de loisirs notamment) et d'autre part des coteaux boisés bien préservés, ce qui engendre un caractère très vert.

La vallée de l'Oise est un espace qui a été assez bien préservé de l'urbanisation, notamment du fait de son caractère inondable et du relief assez marqué, ce qui en fait aujourd'hui un élément paysager fort. Elle a cependant été remaniée et aménagée par l'homme, comme en témoigne la base de loisirs, ou l'Axe Majeur et les parcs et espaces verts qui la jalonnent. Port Cergy est l'élément le plus anthropisé puisqu'il s'agit d'un port créé ex-nihilo.

Analyse du paysage de la vallée d'amont en aval

Depuis la partie la plus amont de l'Oise sur le territoire, le paysage de la rive droite est marqué par la plaine maraîchère en premier plan, qui rappelle l'histoire agricole du territoire. Le bois de Cergy en arrière-plan crée un horizon boisé. Rive gauche, le coteau est assez pentu est presque exclusivement boisé, ce qui renforce le caractère naturel de la vallée.

Une fois passé le pont de la RD 203, l'ambiance devient plus urbaine sur la rive droite, avec notamment la présence du quartier Port Cergy. Rive gauche, le caractère naturel domine toujours ; le hameau de Ham est peu perceptible dans le paysage.

Après le pont de la rue de Neuville, le paysage redevient naturel, avec sur la rive droite un coteau boisé dans lequel l'urbanisation est bien intégrée, et sur la rive gauche la présence de la base de loisirs, masquée par la végétation l'entourant.

Au niveau de l'Axe Majeur, le paysage est beaucoup plus travaillé, avec tous les aménagements liés à cet axe. De ce fait, le paysage, même s'il est toujours naturel, présente un caractère anthropisé, avec notamment le bassin créé en rive droite. La passerelle piétonne qui permet de traverser l'Oise est un élément marquant du paysage du fait de sa couleur rouge vif.



Vues sur Port Cergy et l'Oise depuis le pont de la rue de Neuville



Vue sur la base de loisirs depuis l'Axe Majeur

b - *Le plateau*

Il est en très grande majorité urbanisé, et présente différentes ambiances paysagères :

- Le quartier Grand Centre, construit sur dalles, avec une ambiance très urbaine

Dans la partie sur dalles, la présence de la végétation est très limitée, ce qui rend le secteur très urbain, d'autant plus que ce secteur est assez dense. Entre la partie Université et l'ESSEC se trouve le parc François Mitterrand qui constitue un véritable poumon vert pour ce quartier.

- Les quartiers Orée du Bois, Coteaux et Axe Majeur-Horloge, où la forte végétalisation des axes routiers rend moins perceptible l'urbanisation et donne un caractère très vert au secteur

Ces quartiers présentent une forte végétalisation, aussi bien par les alignements d'arbres sur l'espace public que par la végétation des jardins privatifs ou les nombreux parcs et espaces verts publics qui sont bien répartis au sein des quartiers. De ce fait, l'ambiance urbaine est très atténuée, les constructions sont peu visibles, ce qui confère à Cergy un caractère de ville verte. Les secteurs d'activités sont eux aussi bien végétalisés et leur intégration dans le paysage est bonne.

- Le quartier des Hauts-de-Cergy qui mêle plus intimement végétation et urbanisation.

Le quartier des Hauts-de-Cergy peut être divisé en deux entités :

- l'habitat ancien, au sud et à l'est du quartier, où la présence forte de la végétation donne un caractère vert au secteur (bois du Hazay, de Lapelote, de Lieu et des Essarts)

- l'habitat récent (réalisé ou en cours de réalisation) où les projets essaient de mêler urbanisation et végétation de manière équilibrée.

2. Les entrées de ville et de territoire

Le territoire est en continuité urbaine avec les communes alentour. De ce fait, les entrées de ville ou de territoire sont peu perceptibles.

Ce paragraphe analyse les principales entrées de ville ou de territoire. *(Les photos de cette partie sont issues de street view, google)*

La RD 22

Elle traverse le territoire à l'ouest. L'entrée Nord marque la transition avec Puiseux-Pontoise. L'entrée dans Cergy est marquée d'un côté par le transformateur et les lignes haute tension, et de l'autre côté par un espace boisé. La ville n'est pas du tout perceptible par cette entrée.



Entrée de ville depuis la RD 22 au Nord

L'entrée Sud n'est pas du tout perceptible du fait de la continuité urbaine avec la commune de Courdimanche ; en effet les bâtiments présentent les mêmes caractéristiques de hauteur, de typologie architecturale... Sur la commune de Cergy, ce secteur est en cours de construction.



Entrée de ville depuis la RD 22 au Sud

Le boulevard du Moulin à Vent

Ce boulevard constitue la limite avec Puiseux-Pontoise. De part et d'autre de cet axe très végétalisé se trouvent des grands secteurs d'activités, ce qui fait que l'on ne sait pas dans quelle commune on se situe.



Entrée de ville depuis le boulevard du Moulin à vent

Principales entrées de ville ou de territoire



Le boulevard de l’Oise (entrée Sud-Ouest et entrée Est)

L’entrée Sud-Ouest est en transition avec la commune de Vauréal. Elle est matérialisée par un rond-point qui dessert des quartiers d’habitat individuel. Le traitement routier et paysager est similaire à celui de Vauréal, ce qui fait que la transition entre les communes est peu perceptible hormis grâce au rond-point.

A l’Est, le boulevard de l’Oise constitue la limite avec Pontoise. Il est bordé de part et d’autre par des arbres qui créent une ambiance très verte qui ne permet pas de savoir dans quelle commune on se situe. Au niveau du croisement avec le boulevard de l’Hautil, l’ambiance devient très urbaine et marque l’entrée à Cergy. La tour EDF notamment est très visible dans le paysage.



Entrée de ville Sud-Ouest sur le boulevard de l’Oise



Entrée de ville Est sur le boulevard de l’Oise

Le boulevard d’Osny

Ce boulevard constitue une des entrées de ville depuis l’A 15. Ce secteur est en restructuration, avec la construction d’une partie de la ZAC des Linandes. De l’autre côté se trouve le parc d’activités de l’Horloge. Le rond-point et les abords des voies sont très végétalisés et de ce fait l’entrée dans la ville se fait de manière peu perceptible.



Entrée de ville depuis le boulevard d’Osny

La RD 922

Elle constitue une des principales entrées de ville depuis l’A 15. Une fois passé sous l’A 15 et les lignes haute tension qui marquent le paysage, l’entrée dans Cergy se fait par une voie large, bordée d’arbres qui masquent en partie les bâtiments d’activités environnants. Cependant la tour 3M est bien visible dans le paysage.



Entrée de ville depuis la RD 922

Le boulevard du Port

Cet axe constitue une entrée de ville depuis l'A 15. Il est un peu encaissé par rapport à l'urbanisation environnante, et les bords de la voie sont fortement végétalisés, ce qui fait que la transition vers la ville se fait de manière douce.



Entrée de ville depuis le boulevard du Port

La RD 203

Elle constitue l'entrée de ville depuis Neuville-sur-Oise. Cette voie offre une vue dégagée vers la tour EDF. En passant sur le pont au-dessus de l'Oise des vues sur Port-Cergy et le vieux Cergy se dégagent.



Entrée de ville depuis la RD 203

Il faut noter qu'une étude a été produite en application de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme pour supprimer la bande d'inconstructibilité en bordure de l'autoroute A15 sur le secteur des Linandes.

3. Les vues et éléments remarquables du paysage

La présence de l'Oise engendre un relief marqué, qui crée des points de vue remarquables :

L'Axe Majeur peut être remarqué pour son ampleur : il offre un véritable panorama sur la vallée de l'Oise et en arrière-plan La Défense. La végétation, notamment les bois, domine dans le paysage, surtout à droite de l'Axe Majeur quand on regarde vers Paris. A gauche, les immeubles d'habitation, la tour EDF, les lignes haute tension et les grues des projets de construction rappellent la présence de l'urbansiation dans le paysage.

Le belvédère de Gency (allée du belvédère) qui offre une vue dégagée sur l'Oise. Cependant, aujourd'hui la végétation devant le belvédère masque un peu la vue.



Vue sur la base de loisirs depuis l'Axe Majeur et au loin La Défense



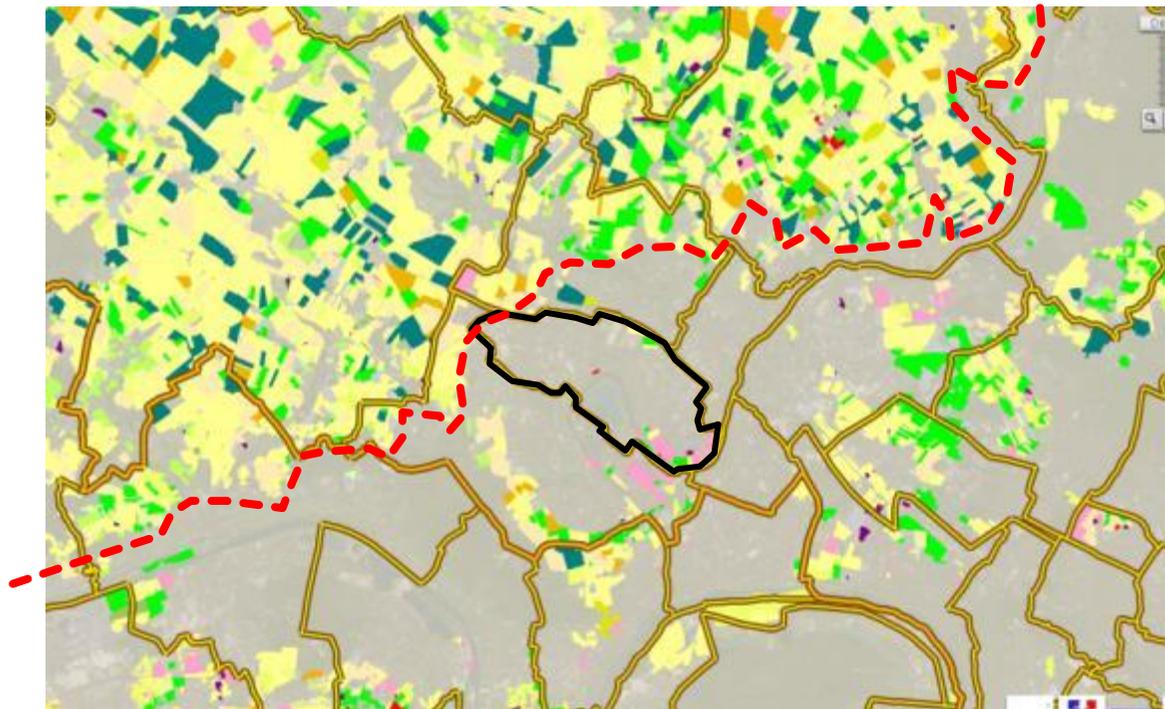
Vue sur le quartier Grand Centre depuis l'Axe Majeur

C - Les espaces naturels – la trame verte et bleue - les protections des espaces naturels

1. Les espaces agricoles et naturels

a - Les espaces agricoles

Bien que située en limite Est du vaste ensemble agricole du plateau du Vexin la **commune de Cergy ne comprend quasiment plus de terres agricoles en dehors de la plaine maraîchère, au sud-est du territoire**. Le plateau du Vexin est caractérisé par des exploitations de grande taille et à forte productivité grâce à la présence de betteraves industrielles. Il s'agit d'une agriculture solide d'un point de vue économique, sans inquiétude pour son avenir immédiat.



Répartition des espaces agricoles cultivés à Cergy et les communes proches (échelle large)

Source : www.geoportail.gouv.fr – RGP 2012

- Culture maraîchère
- Céréaliculture
- Maïs
- Verger
- Parcelles non cultivées ou en gel
- Limite Est du plateau agricole du Vexin

Les espaces agricoles tournés vers le maraîchage participent à l'identité de la commune. En effet, l'agriculture a toujours été une composante importante de la commune, et la volonté communale est de la préserver et de la faire vivre. Ces espaces agricoles participent à la richesse paysagère.

A Cergy, les sols sont d'une bonne fertilité, composés de limons argileux et d'argilo-calcaire sur le plateau des Linandes, où il reste encore quelques parcelles cultivées sous forme de céréaliculture, ainsi que des sols sableux le long de l'Oise cultivés principalement sous forme de maraîchage.

Carte de localisation des espaces agricoles



Les zones agricoles, référencées ou non à la PAC, cohabitent avec les zones urbaines, notamment dans la zone du coteau où de petites parcelles de verger et de maraîchage sont toujours cultivées.



Vergers référencés à la PAC – Chemin du Bac de Gency



Plaine maraîchère

Il existe 8 exploitations agricoles sur le territoire (PAC) dont une installation aidée de jeune agriculteur. Avec 85,6 ha de terres agricoles référencés au registre géographique parcellaire de 2012, la part de surface cultivée ou en gel est de 7,7 % du territoire.

Cergy bénéficie d’une situation unique pour les cultures maraîchères (le versant est exposé au Sud, le sol est sableux et ne retient pas l'eau). La zone maraîchère de Cergy illustre un exemple parmi d'autres de ce type d'espaces agricoles urbains, c'est un terrain d'environ 80 ha de superficie localisé sur le périmètre de la commune de Cergy au centre de l'agglomération de Cergy-Pontoise (nord-ouest de l'agglomération parisienne). Le site qui occupe l'une des boucles de l'Oise, apparaît sous forme d'un « croissant » avec un côté convexe (sud) limité par ce cours d'eau et un côté concave (nord) limité, pour sa majeure partie, par le bois de Cergy.

RGA	1988	2000	2010
Nombre d’exploitations	26	13	8
Nombre d’équivalents emplois	56	41	35
Surface agricole utile (ha)	450	384	272
Cheptel	7	3	0
Terres labourables (ha)	379	336	210
Surface en culture permanente (ha)	17	13	4

Source : Recensement Général Agricole 1988 – 2000 - 2010

L’analyse de l’évolution de l’agriculture ces 25 dernières années met en évidence une diminution du nombre d’exploitations qui sont passées de 26 (1988) à 8 (2010) et d’emplois liés, passant de 56 à 35. Le nombre d’emplois liés est à mettre en relation avec le type de culture tourné principalement vers le maraichage, culture nécessitant une main d’œuvre assez importante malgré la mécanisation de cette activité. Le nombre d’emplois n’a donc pas chuté aussi brutalement que le nombre d’exploitations : il est passé d’une moyenne de 2,2 emplois par exploitation en 1988 à 4,4 en 2010.



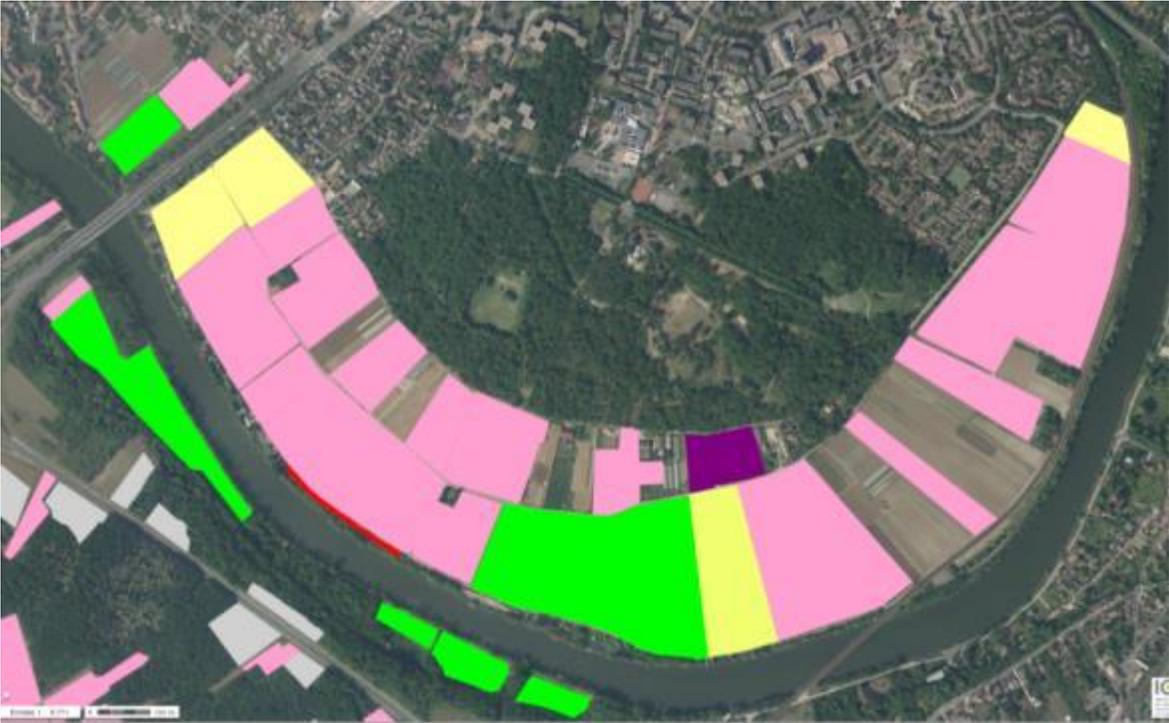
Maraîchage et espace de vente



Champ de maïs à l’approche de l’urbanisation

Dans le même temps, la surface agricole utile a fortement diminué. Sa surface a presque été divisée par 2, passant de 450 à 272 ha. Il n’y a plus aucun cheptel dans la commune.

Extrait de la principale zone d’espaces agricoles cultivés sur le territoire communal



Source : www.geoportail.gouv.fr – RGP 2012

- Culture maraîchère
- Céréaliculture
- Maïs
- Verger
- Parcelles non cultivées ou en gel



Le travail des maraîchers

b - Les parcs et espaces verts

Avec 230 hectares d’espaces verts aménagés, 9 500 arbres d’alignement et une cinquantaine d’essences différentes représentés, la Ville Nouvelle de Cergy a été dessinée suivant un plan paysage dessinant parcs et jardins et préservant des espaces verts naturels. Les concepteurs à l’origine de la Ville Nouvelle ont assuré une continuité avec le paysage rural, les bois et les étangs du Cergy des origines, du Vexin français et de la forêt de l’Hautail voisins.

Cette ville verte est aujourd’hui confortée et préservée, notamment dans la gestion de ses espaces verts, de plus en plus tournés vers un caractère écologique. (A l’issue du tableau, une carte localise l’ensemble de ces espaces verts).

(Les photos de cette partie sont issues de l’étude environnementale de l’Agglomération)

N°	Photo	Nom	Superficie	Description - rôle social et paysager	Composition et gestion	Enjeux de biodiversité
1		Parc de la Préfecture-François Mitterrand	7 ha	Sur 7 hectares, ce parc contemporain est le poumon vert du quartier Grand Centre. Allées rectilignes et bosquets de feuillus agrémentés de bassins, de cascades et de fontaines, le parc François Mitterrand est apprécié des étudiants dès les beaux jours. Il accueille de nombreuses manifestations, dont l’emblématique festival des arts de la rue Cergy Soit ! Le plan d’eau a été récemment modifié.	Composition / Végétation : Pelouses, alignement d’arbres (platanes), haies fleuries, arbres plantés, arbres taillés, massifs de fleurs, bassins ornementaux Gestion horticole	La biodiversité, actuellement très faible du fait d’une situation enclavée et d’un aménagement très horticole, pourrait être augmentée par l’aménagement des bassins avec des radeaux flottants de végétation hélophytique ornementale et naturelle ou par la plantation directe dans des jardinières immergées.
2		Parcs du Ponceau et des Linandes	Ponceau : 4,12 ha Linandes : 3,41 ha	Une jolie promenade qui traverse ces trois parcs contigus au cœur du quartier des Coteaux. Le parc du Ponceau abrite des jardins familiaux, celui des Linandes (autrefois terres de culture du lin) est planté de magnifiques saules pleureurs, sorbiers aria et autres gingko biloba.	Gestions très horticoles Ponceau Pelouses, boisement artificiel, alignements d’arbres (Robinier), arbres plantés (Pin noir, platanes), stades (football, baseball), jardins familiaux Linandes Composition / Végétation :	La biodiversité, actuellement faible du fait du traitement très urbain du parc, pourrait être améliorée en : • diversifiant les modes d’entretien des pelouses urbaines (aménager des formations prairiales moins entretenues dans les secteurs les moins fréquentés) ; • favorisant le développement de la strate buissonnante au niveau des bosquets, en faisant appel notamment à des essences locales d’arbustes épineux et à fruits afin d’augmenter le potentiel

					<p>Pelouses, boisement planté (Robinier, Erable sycomore...), haies fleuries, arbres plantés (Marronnier, pins...), massifs arbustifs, bassin ornemental, mixed-border, jeux (enfant, terrain de hand-ball)...jardin familiaux de l'autre côté de l'avenue.</p>	<p>ornithologique...</p>
3		<p>Parc du Chat Perché</p>	5,42 ha	<p>Les paysagistes de Cergy-Pontoise ont utilisé la terre déblayée lors de la construction du quartier pour réaliser ce parc. La butte a été édiflée sur un site autrefois appelé Fosse aux Chats. Avec ses 124 mètres, il est le point culminant de Cergy.</p>	<p>Pelouses, boisement artificiel (peupliers...), haies fleuries, arbres taillés, arbres plantés, plantations arbustives (ornementales en sous-bois). Gestion très horticole</p>	<p>La biodiversité, actuellement faible, du fait du traitement très horticole de cet espace et de son enclavement, pourrait être augmentée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développant les formations buissonnantes, en faisant appel notamment à des essences locales d'arbustes épineux et à fruits afin d'augmenter le potentiel ornithologique... • diversifiant les modes d'entretien des pelouses urbaines (aménager des formations prairiales moins entretenues dans les secteurs les moins fréquentés) ; • créant des formations xérophiles (pelouses calcicoles) au sommet de la butte au niveau du terrain de pétanque plus ou moins à l'abandon.
4		<p>Belvédère de Gency</p>	2,54 ha	<p>C'est sur le belvédère de Gency que l'ancienne voie ferrée Pontoise-Poissy-Meulan bifurquait vers l'une ou l'autre des deux villes des Yvelines. Cette voie ferrée a permis aux maraîchers d'acheminer leurs productions vers les halles de Paris pendant plus de quarante ans. La voie ferrée a laissé place à un sentier de randonnée très agréable à flanc de coteaux. Fonction biologique (caractère semi naturel, présence d'espèces peu fréquentes), paysagère (masque de l'urbanisation du plateau)</p>	<p>Boisement de recolonisation (Prunier de Sainte-Lucie, Robinier... et vieux arbres fruitiers), pelouses, massifs arbustifs, sous-bois (chèvrefeuille, Iris fétide...) Entretien partiel, localisé sur la partie haute du coteau, autour de l'allée des Lozères. Etat d'enfrichement.</p>	<p>La topographie et l'exposition (coteau exposé au sud) de cet espace lui donnent des potentialités écologiques non négligeables (développement de pelouses et d'ourlets calcicoles en accompagnement de la chênaie-frênaie). La biodiversité pourrait être augmentée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • restaurant les vergers (dégagement des vieux sujets et soins aux arbres, plantation d'arbres fruitiers de haute tige) • gérant extensivement les zones herbacées (développement de pelouses calcicoles) ; • laissant vieillir les îlots de chênaie-frênaie

5		Square de la Vénus des Loups		Petit square urbain « à la parisienne », à l'instar de l'architecture du quartier qui s'inspire du style haussmannien, le square de la Vénus des Loups est clos de grilles restaurées qui proviennent de l'ancienne cour du Louvre. Son nom lui a été donné par les élèves d'une classe de 4e du collège du Moulin-à-Vent.		
6		Parc de la Maison d'Anne et de Gérard Philipe (dit Parc de Gency)	7,88 ha	<p>En 1954 séduit par la grande allée de marronniers centenaires le célèbre acteur et sa famille s'installent à Cergy dans cette maison bourgeoise construite vers le milieu du XIXe au milieu d'un parc de 5 hectares.</p> <p>Les grilles qui entourent le parc, réalisées par un artiste ferronnier sont ornées d'étranges sculptures qui représentent des masques de théâtre, hommage discret au dernier occupant des lieux. La Maison d'Anne et de Gérard Philipe est ouverte ponctuellement pour des manifestations culturelles et chaque année lors des Journées du Patrimoine.</p>	<p>Pelouses, double alignement d'arbres (Marronnier), arbres plantés (Marronnier, If, épicéas, pins, cèdres, Merisier...), bassins (lavoir et citerne), parc boisé (frênes, Erable sycomore, peupliers...)</p> <p>Traitement partiel : gestion très suivi dans la partie « jardin », extensive dans la partie boisée</p>	<p>La biodiversité, actuellement faible, du moins sur la partie accessible (jardin proche de la maison de Gérard Philipe) qui a fait l'objet d'une simplification excessive (engazonnement exclusif et tontes très fréquentes) ne semble pas pouvoir être raisonnablement améliorée.</p> <p>Par contre, les terrasses et la serre en exposition sud – sud-est se prêteraient bien à l'aménagement d'un jardin de découverte botanique (par exemple présentation de carrés de culture par famille botanique...).</p>
7		La butte à Juju		Au cœur du bois de Cergy, le nom de La butte à Juju est un clin d'oeil à l'un des paysagistes de la Ville Nouvelle : Dominique Juglar qui a eu l'idée d'utiliser la terre provenant des terrassements des constructions alentour pour en faire un belvédère. De ce site on contemple toute la plaine maraîchère de Cergy		

8		Terrasse de l'Axe Majeur et parc central	<p>Esplanade de Paris : 4,03 ha</p> <p>Parc central 3,01 ha</p>	Cinquième des douze stations de l'Axe Majeur, située à moins de trente kilomètres de Paris et à soixante-dix mètres au-dessus de l'Oise, la terrasse de l'Axe Majeur est un lieu privilégié qui permet de prendre la mesure de la situation exceptionnelle de Cergy-Pontoise dans l'Ouest francilien. Le site choisi par les fondateurs de la Ville Nouvelle domine la vallée de l'Oise, la base de loisirs, les étangs de Neuville et dégage une perspective sur La Défense et Paris.	<p>Esplanade</p> <p>Surfaces minérales, pelouses, double alignement (tilleuls et Erable plane)</p> <p>Entretien très suivi.</p> <p>Parc central</p> <p>Verger, prairie, pelouses, alignements d'arbres (tilleuls et Erable plane), arbres plantés (Olivier de Bohême, Ailante, Erable champêtre), massifs arbustifs, haies taillées (Laurier du Caucase et Troène de Californie), couvres-sols... verger géré de manière écologique</p>	<p>Esplanade</p> <p>Faible biodiversité. Cet espace très artificialisé et enclavé ne se prête pas à des aménagements écologiques élaborés si ce n'est la mise en œuvre d'une gestion raisonnée afin de limiter les traitements et limiter la pression de tonte.</p> <p>Parc central</p> <p>La biodiversité, actuellement moyenne, augmentera dans le verger en y confortant la gestion écologique actuellement pratiquée.</p>
9		Jardin des droits de l'homme et arboretum	8,32 ha	Sixième des douze stations que compte l'Axe Majeur, le Jardin des droits de l'homme - Pierre Mendès France est composé entre autres, des arbres originels qui ont tous été préservés. En symbole de paix, le président François Mitterrand y planta un olivier importé d'Italie lors de son inauguration en octobre 1990.	<p>Alignements d'arbres (tilleuls), vergers de plein vent, vergers palissés, haies fruitières, reliquat de prairies, pelouses, arbres plantés (arborétum), boisements de recolonisation.</p> <p>Entretien suivi. Erosion de la pelouse de part et d'autre de l'escalier, en dessous de l'esplanade de Paris</p>	<p>La topographie et l'exposition de cet espace lui donnent des potentialités écologiques non négligeables (développement de pelouses et d'ourlets calcicoles), malgré une gestion horticole uniforme. Cette biodiversité pourrait être augmentée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pratiquant une gestion extensive des prairies pour leur permettre d'exprimer leur diversité (fauche tardive et tonte des allées) ; • restaurant les vergers (dégagement des vieux sujets, plantation d'arbres fruitiers de haute tige) • gérant extensivement les zones herbacées (faire évoluer vers des pelouses calcicoles thermophiles) ; • laissant vieillir les îlots boisés.

10		Parc du Prieuré	2,55 ha	Parc linéaire structurant (situé sur un axe de déplacement important : accès à la gare RER de Cergy-Préfecture, à proximité du Conseil Général), fonction sociale (forte fréquentation par les usagers du quartier, aux heures de pose...)	Composition / Végétation : Pelouses, haies fleuries, haies taillées (charmille), alignement d'arbres (tilleuls), arbres plantés (frênes, pins, Erable sycomore...), massifs arbustifs, massifs de rosiers, massifs de fleurs (soulignent les entrées du parc), couvres-sols,gloriettes Gestion horticole	Faible biodiversité. Cet espace très artificialisé et enclavé ne se prête pas à des aménagements écologiques élaborés. Seule la mise en œuvre d'une gestion raisonnée afin de limiter les traitements est utile.
11		Parc du Pas Saint-Christophe	3,13 ha	Situé derrière un merlon anti-bruit du Boulevard de L'Oise, ce parc a une fonction sociale (fréquentation locale), déplacement (parc positionné sur un axe secondaire piéton/vélo)	Pelouses, boisement artificiel, alignements d'arbres, arbres plantés, massifs arbustifs, verger relictuel (pommiers en palmettes)	La biodiversité, actuellement faible, du fait du traitement très horticole de cet espace, pourrait être augmentée en : <ul style="list-style-type: none"> • développant les formations buissonnantes, en faisant appel notamment à des essences locales d'arbustes épineux et à fruits afin d'augmenter le potentiel ornithologique... • diversifiant les modes d'entretien des pelouses urbaines (aménager des formations prairiales moins entretenues dans les secteurs les moins fréquentés) ; • restaurant et valorisant le verger.
12		Square du Verger et abords	2,01 ha	Fonction sociale (fréquentation locale), déplacements (parc positionné sur un axe secondaire piéton/vélo)	Pelouses, verger (pommiers en palmettes), alignements d'arbres (peupliers)	Du fait de la monotonie de cet espace et de son enclavement, la biodiversité actuelle est faible. Une restauration du verger et sa gestion différenciée sur le modèle du verger du Parc Central pourraient être intéressantes.

13		Promenade du Val Maurois – Square des Essarts	3,62 ha	Parc paysager moderne comprenant un jardin japonais dégradé. Il n'en reste visible qu'un kiosque orientalisant	<p>Pelouses, boisement naturel relictuel, haies fleuries, arbres taillés, massifs arbustifs, massifs de rosiers, surfaces minérales.</p> <p>Gestion très horticole, hormis dans le boisement naturel relictuel</p>	<p>Biodiversité actuelle, faible du fait du traitement très horticole de la zone et malgré la proximité de la frange boisée des coteaux de l'Oise, peut-être améliorée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favorisant la strate buissonnante au niveau des bosquets, en faisant appel notamment à des essences locales d'arbustes épineux et à fruits afin d'augmenter le potentiel ornithologique... • créant une pièce d'eau en fond de vallon (bassin végétalisé, pouvant servir à la gestion des eaux pluviales urbaines).
----	---	---	---------	--	--	--

Source : étude environnementale du territoire de l'agglomération de Cergy - juillet 2007

Carte de localisation des parcs et espaces verts



N°	Nom
1	Parc François Mitterrand
2	Parc du Ponceau et des Linandes
3	Parc du Chat Perché
4	Belvédère de Gency
5	Square de la Vénus des Loups
6	Parc de la Maison d’Anne et Gérard Philippe
7	La butte à Juju
8	Terrasse de l’Axe Majeur et parc central
9	Jardins des Droits de l’Homme et arboretum
10	Parc du Prieuré
11	Parc du Pas Saint-Christophe
12	Square du Verger et abords
13	Promenade du Val Maurois – square des Essarts

La carte ci-dessus localise les principaux parcs et espaces verts de la commune référencés dans le tableau ci-avant. Les espaces verts à dominante boisée tels que le parc de la Justice sont décrits dans les pages suivantes.

Une gestion différenciée des espaces verts

La gestion raisonnée ou différenciée des espaces verts consiste à adapter le traitement et les soins aux végétaux de sorte à préserver la biodiversité. Cette biodiversité concerne ainsi autant la flore que la faune. Le fauchage tardif et la création de corridors biologiques sont les principales actions mises en place à Cergy.

Un fauchage tardif des espaces verts crée des zones de refuge pour la faune et la flore.

Cette gestion différenciée respecte le cycle de reproduction des plantes annuelles et favorise le développement d'un écosystème équilibré.

Loin d'être à l'abandon, cet espace est une réserve de vie et fait l'objet d'un soin particulier. En laissant le cycle complet de la plante se dérouler (floraison > fruit > graine), cela permet de régénérer la flore locale, de favoriser le développement de nombreux insectes dont le cycle de vie dépend de celui de la plante.

La gestion du patrimoine arboré

En 2012, la Ville a mis en place une gestion raisonnée de ses arbres le long de ses principales artères. Un programme d'aménagement des bois communaux va bientôt s'engager. La biodiversité sera améliorée avec la création de corridors biologiques.

Cette approche consiste à adapter la nature et l'intensité des soins aux différents lieux et contextes, notamment pour préserver la biodiversité.

Le recensement du patrimoine arboré de la ville (environ 9 500 arbres d'alignement et de parcs) a permis de déterminer son état sanitaire et d'évaluer l'étendue des problématiques suscitées par un peuplement ancien et pas toujours adapté.



Panneau de sensibilisation sur le fauchage tardif



La gestion des différenciée des espaces verts : jachère fleurie.

c - Les espaces boisés et forestiers

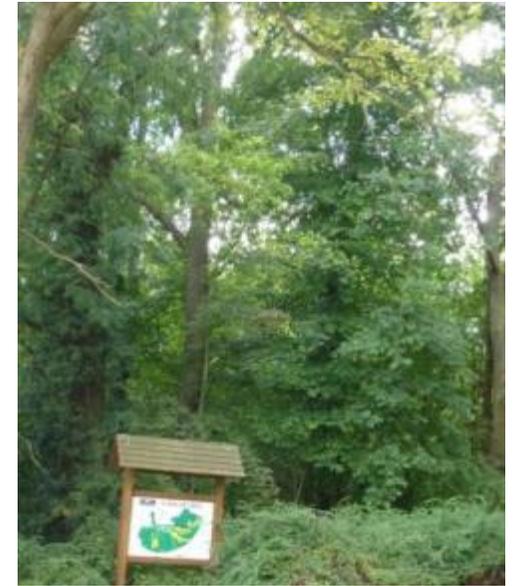
Le territoire communal n'est pas concerné par des forêts bénéficiant du régime forestier mais dispose de nombreux boisements épars qui participent à la qualité des paysages et plus généralement à la qualité de vie sur le territoire.

Le Bois de Cergy (42 ha) n'a pas bougé depuis des siècles, même s'il a été réaménagé. Son relief tourmenté est dû à la présence d'anciennes sablières et ballastières, à son passé de champ de manœuvres militaires ainsi qu'à son modelage par les urbanistes de la Ville Nouvelle pour en faire un lieu de loisirs et de détente. De son point culminant, la Butte à Juju, on découvre un magnifique point de vue sur l'Oise et le quartier de l'Orée du Bois.

Carte de localisation des espaces boisés



Mis à part le Bois de Cergy, le coteau concentre la majorité des autres espaces boisés du territoire communal. Bien que fragmentés, les éléments boisés du coteau constituent néanmoins un ensemble boisé de qualité. Outre leur rôle écologique, les arbres rendent aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement : protection des eaux et des sols, prévention des risques naturels (ruissellement), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent...), paysage et cadre de vie agréables.



Le Bois de Cergy



Les coteaux boisés depuis le point de vue de l'axe Majeur

N°	Photo	Nom	Superficie	Description - rôle social et paysager	Composition et gestion	Enjeux de biodiversité
1		Promenade des deux bois (Bois la Pelote – Bois du Hazay)	<p>Prairie : 3,64 ha</p> <p>Bois la Pelote 4,31 ha</p> <p>Bois du Hazay : 5,83 ha</p>	Entre le bois du Hazay et le bois la Pelote, une large prairie qui ouvre le quartier des Hauts-de-Cergy sur Paris et La Défense fait entrer la trame verte de la ville jusqu'au centre du quartier. Elle se prolonge par la promenade du Val Maurois où le jardin Japonais des Essarts est un havre de paix.	<p>Prairie</p> <p>Pelouses, prairie semée (une bande le long de l'avenue du Hazay), alignements d'arbres. Gestion horticole</p> <p>Bois la Pelote</p> <p>Boisement naturel (chênaie-charmaie dégradée, Châtaignier), arbres plantés (Aulne glutineux, Chêne d'Amérique), haies champêtres plantées</p> <p>Bois du Hazay</p> <p>Composition / Végétation idem bois la Pelote + clairières (Clématite des haies), pelouses urbaines intra-forestières, plantations arbustives en lisières</p>	<p>Prairie</p> <p>La biodiversité, actuellement faible, du fait du traitement très horticole de cet espace, pourrait être augmentée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> développant les formations buissonnantes, en faisant appel notamment à des essences locales d'arbustes épineux et à fruits afin d'augmenter le potentiel ornithologique... diversifiant les modes d'entretien des pelouses urbaines (aménager des formations prairiales moins entretenues dans les secteurs les moins fréquentés). <p>Bois la Pelote et du Hazay</p> <p>La biodiversité, moyenne du fait de l'enclavement de cet espace et de son « aménagement » ancien (il faisait partie d'un parc du XIX^{me} siècle), peut être améliorée en pratiquant une gestion différenciée :</p> <ul style="list-style-type: none"> favorisant la strate buissonnante ; restaurant des lisières forestières pluristratifiées et étagées, de l'ourlet herbacé au manteau forestier ; créant des clairières intra-forestières.
2		Bois de Cergy	42 ha	Situé dans la petite boucle de l'Oise, d'une superficie de 42 hectares ce bois jouxte la plaine maraîchère. Il doit son relief accidenté à la présence d'une ancienne carrière. Une plaine de jeux pour les petits et un parcours sportif en font un lieu de détente pour tous à deux pas du quartier Grand Centre et de Port Cergy.	<p>Boisement naturel (chênes, Charme), boisement artificiel (Robinier), pelouses urbaines, prairies et pelouses pionnières sur sable, haies taillées (chèvrefeuilles), alignements d'arbres (tilleuls), stade équestre.</p> <p>Gestion naturelle extensive</p> <p>Enrichissement des buttes, développement des espèces invasives (Robinier...)</p>	<p>Le bois de Cergy est un grand espace forestier semi-naturel, à proximité immédiate de la plaine des maraîchers et de l'Oise. Il est géré extensivement. Le parcours rapide semble confirmer le diagnostic qui avait été porté sur le bois de Cergy en 1999/2000 (étude TUP, écosphère, BVA pour le SAN). Par rapport au projet présenté, très « paysager », nous proposons d'insister sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> restaurer des prairies et diversifier leurs modes d'entretien ; créer des pelouses mésophiles et xérophiles (buttes et stade équestre) ; renaturer des boisements :

						<ul style="list-style-type: none"> o suppression des massifs arbustifs ornementaux et envahissants ; o cantonnement des essences ornementales aux entrées du bois... • créer des clairières intra-forestières ; • favoriser la strate arbustive et buissonnantes.
3		Bois de Lieu, bois des Loctaines et bois de la Côte des Carrières	110,40 ha	<p>Espace vert boisé naturel</p> <p>Fonction structurante (corridor boisé des coteaux de l'Oise), paysagère (masque de l'urbanisation du plateau), loisirs (chemin de PR), déplacement (réseau piéton et vélo)</p>		
4		Bois de la Justice	Bois de la Justice : 4,71 ha	<p>Le parc de la Justice doit son nom à son histoire médiévale, un orme y servait alors de gibet.</p> <p>Le bois de la Justice présente des fonctions sociales (fréquentation locale), biologiques (diversité ornithologique...), et de déplacement (parc positionné sur un axe secondaire piéton/vélo)</p>	<p>Gestion très horticole</p> <p>Bois de la Justice</p> <p>Boisement naturel (chênes, Robinier), sous-bois, arbres plantés, massifs arbustifs,</p>	<p>La biodiversité, actuellement faible du fait du traitement très urbain du parc, pourrait être améliorée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favorisant le développement de la strate buissonnante au niveau des bosquets, en faisant appel notamment à des essences locales d'arbustes épineux et à fruits afin d'augmenter le potentiel ornithologique... • supprimant les espèces ornementales plantées dans le boisement, pour les réserver aux « entrées » de cet espace vert.

d - La vallée de l'Oise, les étangs

L'Oise connaît de nombreux usages : alimentation en eau potable, transport fluvial, navigation de plaisance, loisirs et sports nautiques, pêche et promenade. Elle alimente notamment l'importante usine de production d'eau potable de Méry-sur-Oise. Il faut noter l'importance régionale de la base de loisirs de Cergy Neuville où les étangs, alimentés par des nappes, présentent une bonne qualité d'eau de baignade. Ces étangs jouent aussi un rôle en cas d'inondation puisqu'ils participent aux champs d'expansion des crues.

La diversité des formations végétales (ripisylve) présente en bordure de l'Oise et des plans d'eau à l'hivernage est favorable à la biodiversité.

Par sa continuité, la vallée de l'Oise constitue un véritable corridor écologique qu'il faut préserver de l'urbanisation.

La base de Plein air et de Loisirs de Cergy-Neuville est un espace vert naturel de 222,15 ha (sur 2 communes). Elle est le point de gravité du territoire communal, située dans une boucle de l'Oise.

Carte de localisation des composantes de la trame bleue

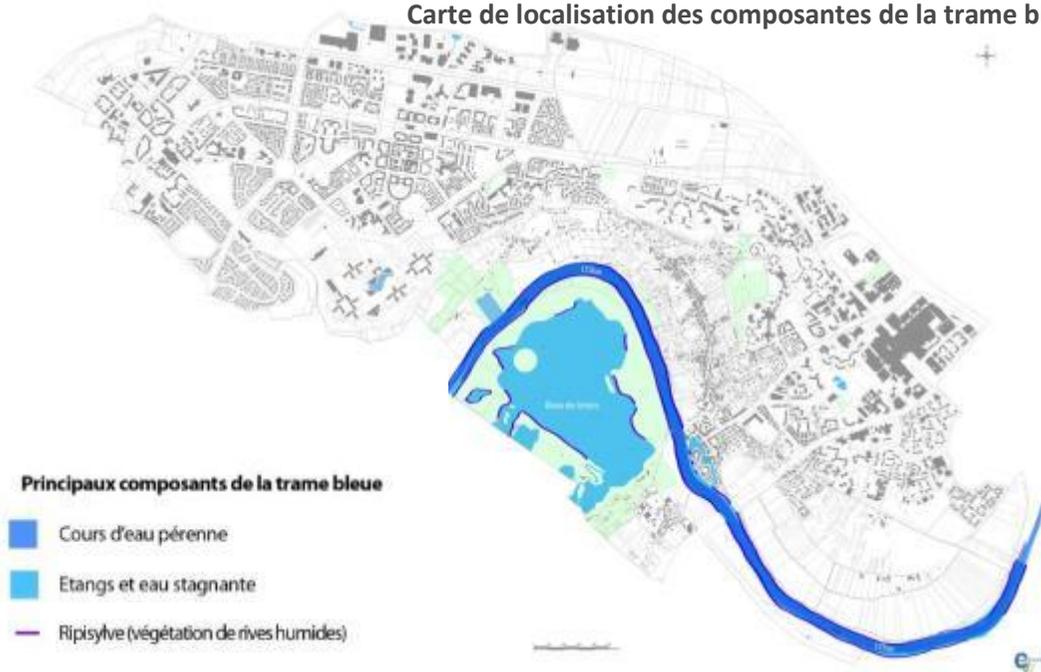


Schéma des plans d'eau de la base de loisirs de Cergy

Photo	Nom	Superficie	Description - rôle social et paysager	Composition et gestion	Enjeux de biodiversité
	<p>Base de Plein air et de Loisirs de Cergy-Neuville</p>	<p>222,15 ha (sur les communes de Cergy et Neuville-sur-Oise)</p>	<p>Espace vert naturel très fréquenté à certaines périodes de l'année</p> <p>Fonctions de loisir (dont nautique), sociale (principal espace vert de l'agglomération), biologique (une des principales haltes migratoire pour les oiseaux d'eau dans le Val d'Oise)</p>	<p>Plans d'eau), boisements naturels (chênes, frênes, aulnes, saules...), boisements artificiels (peupliers...), pelouses, friches, alignement d'arbres, arbres plantés, massifs arbustifs...</p> <p>Vers une gestion différenciée</p> <p>Dégradation : par surfréquentation => dérangement, fermeture de certains milieux</p>	<p>Malgré la taille de cet espace et sa position au sein de la boucle de l'Oise, la biodiversité actuelle est moyenne, vraisemblablement du fait d'un traitement assez uniforme et d'une fréquentation très importante. Des zones à vocations naturelles mériteraient d'être affirmées</p> <p>Sur toute la base, la gestion pourrait être infléchie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diversifier les modes d'entretien des pelouses urbaines, pour favoriser les formations prairiales extensives ; • favoriser la strate buissonnante dans les boisements ; • développer des formations buissonnantes, en faisant appel notamment à des essences locales d'arbustes épineux et à fruits afin d'augmenter le potentiel ornithologique... <p>Sur la zone à vocation naturelle des travaux plus lourds seraient intéressants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • creusement de chenaux, mares et dépressions humides ; • reprofilage des berges des plans d'eau en pente très douces avec installation de ceintures hélophytiques, création de queues d'étang et d'îlots sablo-graveleux inaccessibles au public afin d'augmenter le potentiel de nidification, d'hivernage et de migration des oiseaux d'eau qui reste actuellement relativement modeste au regard potentiel du site ; • reprofilage des berges de l'Oise en pente douce en aménageant une succession de milieux humides par technique végétale (plages sablo-graveleuses, roselières, ripisylves...).

e - Les jardins familiaux

À Cergy, les jardins familiaux ont la particularité d'avoir été aménagés à côté d'espaces verts publics et d'équipements sportifs. Ils ne sont pas cantonnés, comme c'est le plus souvent le cas, en limite du tissu urbain : franges de routes à grande circulation, voies ferrées. Cela leur confère un rôle urbain plus important : ils participent à la trame verte du territoire.

Carte de localisation des jardins familiaux



Les jardins familiaux des coteaux de Cergy, rue de Vauréal, sont composés de 63 jardins d'environ 120 m² chacun.



Photo aérienne des jardins familiaux entre l'avenue du Nord et la rue de Pontoise



Photo aérienne des jardins familiaux situés à l'ouest de la rue de Vauréal (les coteaux de Cergy)

2. La trame verte et bleue

La trame verte et bleue ne doit pas être pensée seulement à l'échelle communale, mais doit aussi s'inscrire dans un cadre plus large à l'échelle intercommunale.

Le schéma régional de cohérence écologique

Le schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

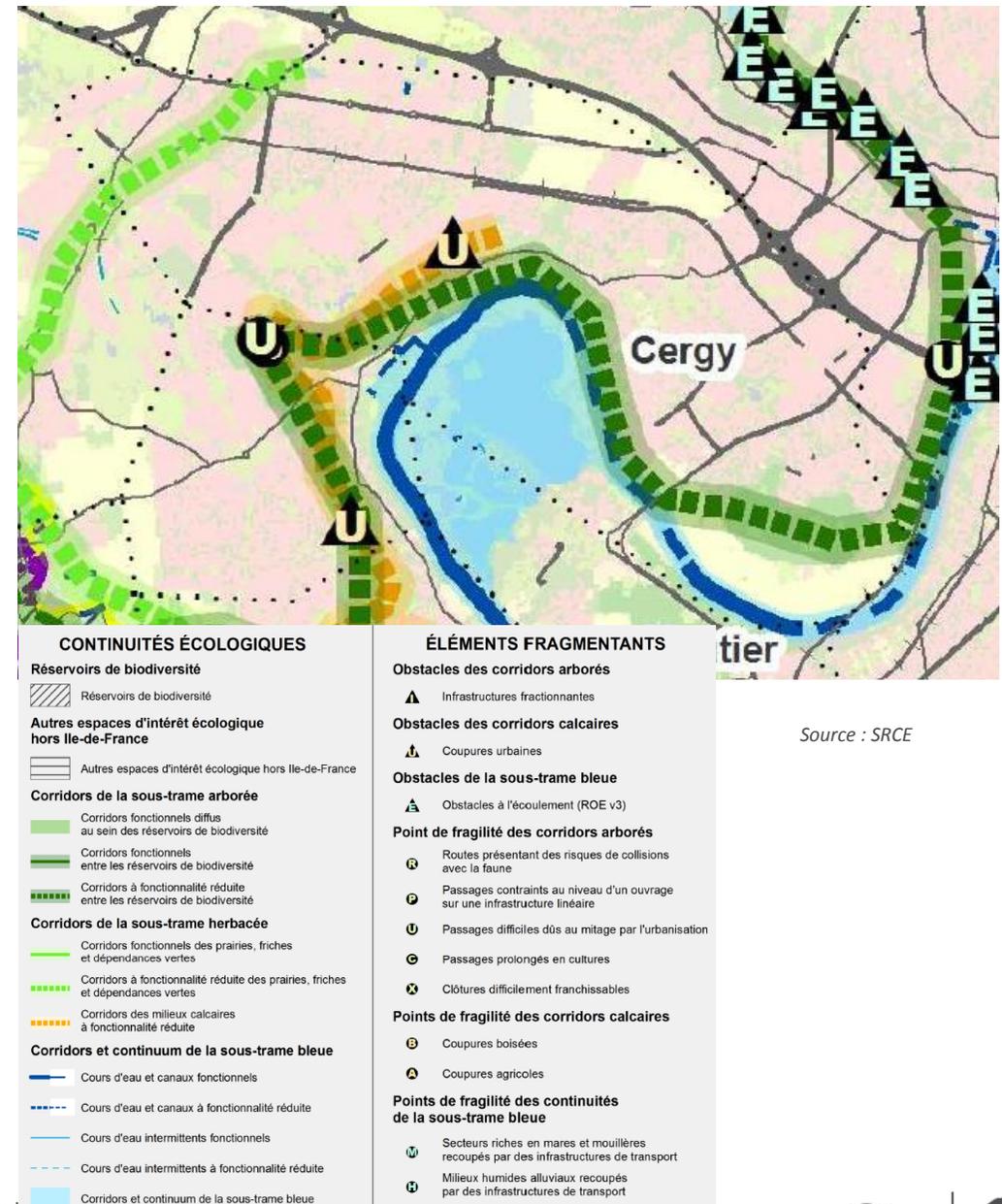
- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ce document a été approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013. Il est composé notamment de différentes cartes : une identifiant la trame verte et bleue et une autre les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue. Ces deux cartes sont présentées ci-dessous.

La première carte identifie les composantes de la trame verte et bleue. A l'ouest du territoire, un corridor de la sous-trame herbacée à fonctionnalité réduite est identifié en espace urbain (mails plantés, espaces en herbe...). Les coteaux boisés de la vallée de l'Oise et le bois de la Ballastière sont identifiés comme corridor de la sous-trame boisée à fonctionnalité réduite. La côte des Closbilles est identifiée comme corridor des milieux calcaires à fonctionnalité réduite. A ce niveau, un passage difficile dû au mitage de l'urbanisation est identifié.

L'Oise et la base de plein air et de loisirs sont identifiées comme corridors de la sous-trame bleue.

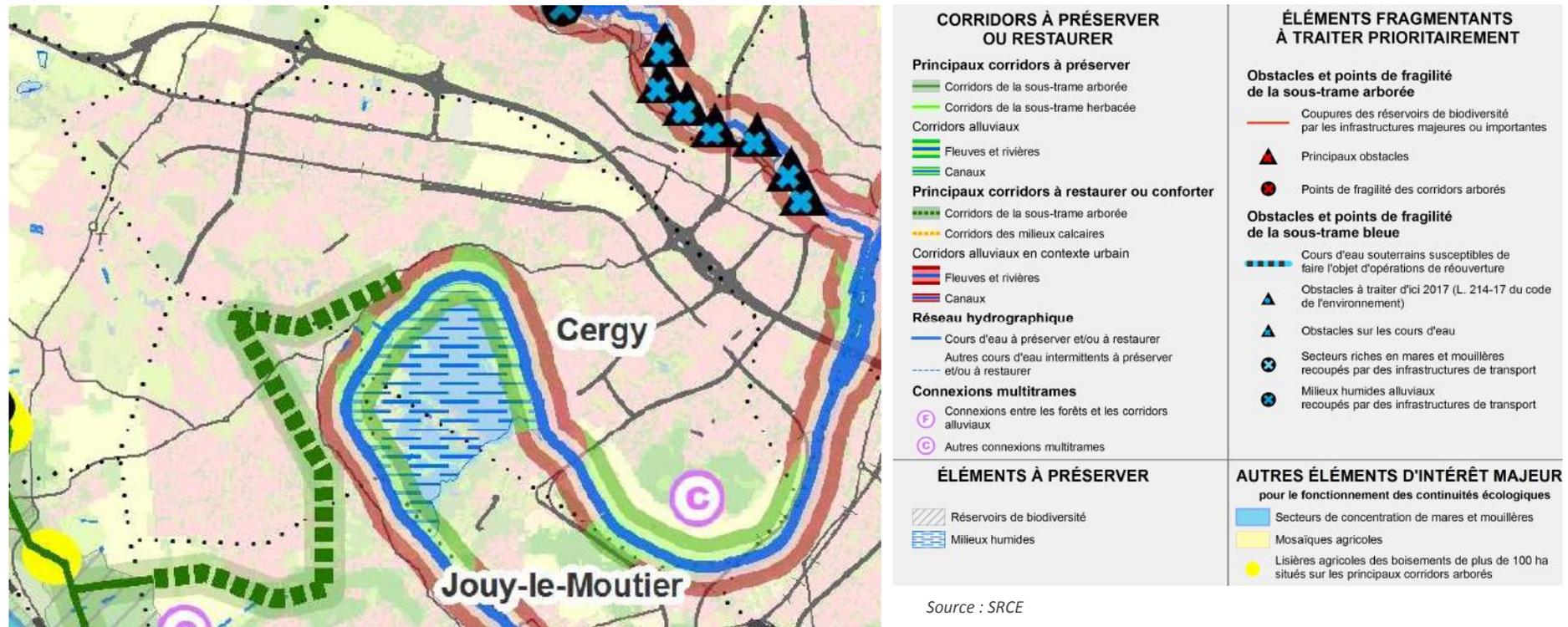
Composantes de la trame verte et bleue du SRCE



Source : SRCE

La carte ci-dessous identifie les objectifs de la trame verte et bleue. Les coteaux de la vallée de l'Oise sont identifiés comme corridor de la sous-trame herbacée à restaurer ou conforter. L'Oise est identifiée comme corridor à préserver, et sur certains tronçons comme corridor en contexte urbain à restaurer ou conforter. La base de loisirs est identifiée comme milieu humide à préserver.

Objectifs de la trame verte et bleue du SRCE



Les composantes de la trame verte

Les éléments de la trame verte et bleue sont mixés à l'intérieur du milieu urbain. Des composantes majeures et des composantes plus ponctuelles participent activement à la diversité de la trame verte.

- Les **espaces boisés**, de tailles variées, apportent un atout paysager indéniable et offrent un refuge pour la faune et la flore à proximité des zones urbaines. Les principaux sont le Bois de Cergy et l'ensemble du coteau, en accompagnement des jardins boisés des propriétés. La taille importante des parcelles, notamment dans le village ancien, favorise la présence de jardins végétalisés, participant à créer des liens entre la nature et les milieux urbanisés.
- L'**agriculture maraîchère** offre des paysages ouverts
- des **prairies** et de vastes zones enherbées ont été préservées ou reconstituées,
- les **parcs et jardins publics et privés** participent à la création de cœurs d'îlot complémentaires aux principales composantes de la trame verte.
- Les **alignements d'arbres** et les **jardins familiaux** complètent ce dispositif de trame verte.



Boisements le long des étangs de la base de loisirs



Bois du Hazay et Bois la Pelote

Les composantes de la trame bleue et corridors écologiques

Les espaces constitutifs de la trame bleue sont présents sur la commune et sont également diversifiés bien que géographiquement peu répartis :

L'eau de l'**Oise** en mouvement,

L'eau plus stagnante des **étangs de la base de loisirs**,

Les **bassins des parcs**

C'est l'ensemble de cette trame bleue qui permet aux espèces vivantes de la faune et de la flore de trouver le support à leur développement.

A l'échelle globale, la protection de la diversité des composantes de la trame verte et les linéaires de la trame bleue favorisent la pérennité des habitats naturels propices au développement de la biodiversité.

L'un des objectifs est d'assurer une préservation des espaces existants, d'affirmer une gestion plus écologique, et de mailler davantage ces espaces verts et bleus de façon à pouvoir multiplier les connexions biologiques qui favoriseront les échanges génétiques entre espèces par des liens entre les différents habitats naturels. C'est ainsi que certains éléments d'accompagnement tels que les talus des voies ferrées, linéaires et continus, ou encore la ripisylve accompagnant les bords d'Oise, doivent être préservés au maximum et entretenus. Les nouveaux projets doivent pouvoir intégrer des éléments de corridors écologiques dans un esprit de cohérence d'ensemble, en lien avec la carte des objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).



Base de loisirs



Ripisylve de qualité le long de l'Oise



*Voie ferrée et talus enherbés et boisés continus
écologiquement intéressants*



Forte végétalisation des espaces publics accompagnant les opérations récentes



Nouvelles paysagères – gestion écologique des eaux pluviales le long du nouveau Décathlon de la plaine des Linandes

Espaces verts publics le long du Fil d'Ariane.

La trame verte et bleue



Principaux composants de trame verte

- Espaces boisés
- Coteaux paysagers et espaces à dominante verte
- Principaux jardins et coeurs d'îlots verts
- Espaces enherbés d'accompagnement
- Espaces de loisirs végétalisés
- Principaux alignements d'arbres
- Zones agricoles : maraîchage, vergers
- Jardins familiaux
- Ripisylve (végétation de rives humides)

Principaux composants de la trame bleue

- Cours d'eau pérenne
- Etangs et eau stagnante
- Projets urbains

La trame verte et bleue et les principaux corridors écologiques à Cergy



Principaux composants de trame verte

- Espaces boisés
- Coteaux paysagers et espaces à dominante verte
- Principaux jardins et coeurs d'îlots verts
- Espaces enherbés d'accompagnement
- Espaces de loisirs végétalisés
- ⋯ Principaux alignements d'arbres
- Zones agricoles : maraîchage, vergers
- Jardins familiaux
- Ripisylve (végétation de rives humides)

Principaux composants de la trame bleue

- Cours d'eau pérenne
- Etangs et eau stagnante

Corridors écologiques

- Corridors écologiques fonctionnels déterminants
- ⋯ Corridors écologiques d'échelle communale
- ⋯ Corridors écologiques potentiels fractionnés

■ Projets urbains



3. Les protections ou recensements des espaces naturels

Sur le plan écologique, le territoire de l'agglomération n'est concerné par aucun zonage réglementaire (pas de site Natura 2000, ni de réserve naturelle, ni d'arrêté préfectoral de protection de biotope).

Les espaces naturels sensibles (ENS)

Espace naturel sensible

C'est une notion définie par la loi (du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002). Le texte officiel dispose qu' "afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des champs naturels d'expansion des crues, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non."

Les espaces naturels sensibles faisant l'objet d'une zone de préemption sur le territoire communal se situent essentiellement dans la vallée de l'Oise : abords de l'Oise et coteaux boisés au sud du parc Saint-Christophe.

Zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Source : SCoT

- Périmètre ENS
- Périmètre ENS de Cergy
- Dispositif espace vert 2004 (acquisition et aménagement)
- Dispositif espace vert 2006 (aménagement)

4. La faune et la flore

Selon les données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), la commune compte 329 espèces, dont 286 espèces végétales et 43 espèces animales.

Une étude environnementale réalisée à l'échelle de l'Agglomération a permis d'identifier 5 milieux « naturels » spécifiques sur le territoire communal :

- les boisements naturels (coteaux) (20)
- les étangs (22)
- les cours d'eaux et abords (23)
- les cultures (27)
- les boisements rudéraux (bois de Cergy) (28)

Son présentées dans les tableaux suivants les espèces rares patrimoniales qui ont été rencontrées à Cergy lors de l'étude environnementale menée sur le territoire de de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise par Ecosphère (2007)

Les oiseaux

La vallée de l'Oise est le seul axe important qui concerne les oiseaux, tout spécialement les espèces aquatiques. Le site des étangs de Cergy est d'ailleurs réputé pour son attrait pour les oiseaux d'eau migrateurs (grèbes, canards, fuligules, foulques...). De façon plus restreinte, la haute vallée de la Viosne est parcourue par plusieurs espèces de passereaux paludicoles (rousserolles, bouscarle...) mais sur le territoire de l'agglomération, elles se heurtent rapidement à la dénaturaion des habitats. Enfin, la circulation d'espèces forestières à faible capacité de vol (grimpereau, sittelle...) est facilitée par les continuités boisées et les faibles distances entre les boisements. Les franges Est et Nord de Cergy-Pontoise sont les plus favorables (Hautil, Viosne, coteaux de l'Oise).

On note l'intérêt des massifs boisés de quelque importance, dont les plus tranquilles et les plus anciens accueillent plusieurs espèces patrimoniales. Outre les oiseaux nicheurs, notons l'intérêt de la base de loisirs de Cergy-Neuville pour l'accueil des oiseaux d'eau (grèbes, anatidés, limicoles, laridés...) en période de migration et d'hivernage.



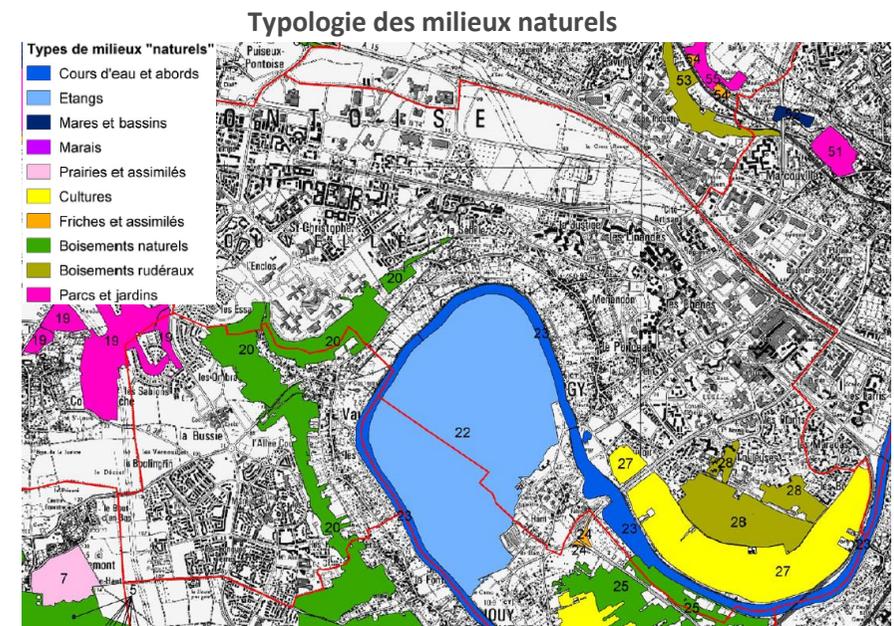
Grenouille commune et Paon du jour

Sources : www.photos-animaux.com et <http://fr.wikipedia.org>



Hérisson d'Europe et Hirondelle de fenêtre

Sources : www.theanimalfiles.com et <http://didier.oiseaux.net>



Source : Etude environnementale 2007 – Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise – Ecosphère

Le tableau suivant reprend les espèces assez rares à rares, inscrites à l'annexe 1 de la Directive 79/409/CEE, dite « Oiseaux » ou déterminante de ZNIEFF

Les espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Martin-pêcheur d'Europe	Assez rare, annexe 1 directive Oiseaux, déterminant de Znieff (à partir de 5 couples)	23	Espèce se reproduisant dans les micro-falaises au bord de l'eau
Petit Gravelot	Assez rare, déterminant de ZNIEFF (à partir de 10 couples)	23	Espèce pionnière des terrains graveleux humides

Par ailleurs, un suivi temporel des oiseaux communs a été effectué par la cellule biodiversité de l'agglomération de Cergy Pontoise le 4 juillet 2014. Le périmètre d'observation s'établit sur un carré au centre du territoire de l'agglomération couvrant 16 km² pour 40 points d'écoute. La commune de Cergy est particulièrement bien couverte par ce protocole scientifique.

Sur un total de 52 espèces recensées, des espèces nicheuses non répertoriées par le protocole sont toutefois présentes sur le territoire : le pic noir, la chouette effraie, l'alouette des champs. Citons aussi des espèces rares en Ile de France qui ont été observées en 2013 ou 2014 à Cergy-Pontoise :

Espèces « quasi menacées » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile de France.	faucou hobereau, chouette chevêche, grèbe castagneux, bouvreuil pivoine, bruant jaune
Espèces « vulnérables »	pic épeichette, vanneau huppé
Espèces « en danger »	cochevis huppé



Martin Pêcheur d'Europe et Petit Gravelot
Sources : www.aquaportail.com et www.photosariege.com

Liste des oiseaux recensés à Cergy-Pontoise

accenteur mouchet	grimpereau des jardins	pic vert
bergeronnette des ruisseaux	grive draine	pie bavarde
bergeronnette grise	grive musicienne	pigeon domestique
bernache du Canada	héron cendré	pigeon ramier
canard colvert	hirondelle de fenêtre	pinson des arbres
canard domestique	hirondelle rustique	pouillot véloce
canard tadorne	hypolais polyglotte	rossignol philomène
corneille noire	linotte mélodieuse	rouge-gorge familier
cygne tuberculé	martinet	rouge-queue noir
etourneau sansonnet	martin pêcheur	serin cini
faucou crécerelle	merle noir	sitèle torchepot
fauvette grisette	mésange bleue	sterne pierregarin
fauvette des jardins	mésange charbonnière	tarier pâle
fauvette à tête noire	mésange à longue queue	tourterelle turque
foulque macroule	mésange nonette	troglodyte mignon
galinule poule d'eau	moineau domestique	verdier d'Europe
geai des chênes	mouette rieuse	
grand cormoran	pic épeiche	

Source : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Les mammifères terrestres

A Cergy, les principaux axes de déplacement des mammifères terrestres sont constitués par les coteaux boisés de l'Oise.

On relève une augmentation récente des populations de chevreuils et de sangliers. Ceux-ci se rapprochent de l'urbanisation pour des raisons de relative tranquillité et avec l'apparition de nouveaux corridors, par exemple au travers des coteaux boisés de l'Oise. Le réservoir est clairement constitué par le massif forestier de l'Hautil, où les populations sont florissantes.

Les espèces présentes sont dans l'ensemble banales. Des populations de chevreuils et de sangliers sont présentes au niveau des boisements, des zones bocagères et des cultures situées en bordure. Aucun mammifère terrestre patrimonial n'est référencé dans cette étude à Cergy.



Chevreuil et sanglier

Sources : www.futura-sciences.com et www.larousse.fr

Les chiroptères

La plupart des chauves-souris répugnent à s'éloigner du couvert arboré mais un simple alignement d'arbres est bien souvent suffisant pour leur permettre de circuler d'un point à un autre. Une photo-interprétation, parfois validée par les reconnaissances de terrain, a permis aux naturalistes de proposer une carte des réseaux de corridors à chiroptères.

L'analyse permet de faire ressortir, pour Cergy, un corridor majeur constitué par la vallée de l'Oise qui traverse l'ensemble de la Communauté d'agglomération.

Il n'y a pas d'espèce patrimoniale référencée.

Les reptiles et amphibiens

Le réseau d'infrastructures et l'urbanisation rendent très difficiles les déplacements à grande échelle de ces espèces terrestres relativement lentes. Des liens écologiques subsistent sur les marges du territoire, mais les espèces vivant dans le cœur de Cergy-Pontoise sont isolées.

L'étude bibliographique n'apporte pratiquement aucun élément sur les reptiles, mises à part quelques informations sur des espèces patrimoniales dans la vallée de la Viosne. Aucune espèce patrimoniale d'amphibien, n'est référencée à Cergy.

Les odonates (libellules)

Tous les odonates sont liés à l’eau mais les exigences écologiques varient selon les espèces.

Cette situation a priori favorable est nuancée par le niveau apparent de pollution et d’artificialisation des berges, qui limite la faune aux espèces les plus tolérantes et les plus banales. La Viosne possède clairement l’odonatofaune la plus diversifiée. Cependant, son busage dans la partie aval bloque les échanges avec la vallée de l’Oise.

Les libellules peuvent être trouvées dans tous les milieux du fait de leurs capacités de vol. Toutefois, seuls les lieux aquatiques de ponton sont habituellement étudiés. Seule une espèce, peu fréquente en Île-de-France, est mentionnée.

Les espèces d’odonates d’intérêt patrimonial

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Naiade de Vander	Peu commun, déterminant de Znieff	23	Espèces des cours d’eau calmes (Oise) et plans d’eau à végétation flottante



Naiade pris dans une toile d’araignée, base de loisirs de Cergy (Photo Marion Poiret)



Naiade de Vander Source : www.floredefrance.com

Les lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes)

L’écologie des lépidoptères est très diversifiée et les habitats dans lesquels se déplacent les espèces varient fortement. Certains papillons refusent l’ombrage alors que d’autres apprécient les allées forestières, qui leur servent alors de guide. Pour les espèces thermophiles, un des secteurs manifestement les plus favorables est constitué par les coteaux nord de la Viosne, bien exposés et sur lesquels un mince réseau de friches et pelouses est maintenu.

Comme pour les odonates, les données bibliographiques sont très fragmentaires. Les rapports contiennent ici et là des éléments mais il s’agit dans la plupart des cas de listes très réduites d’espèces. Un inventaire des papillons diurnes nécessite des visites régulières tout au long du cycle estival.

Les espèces de lépidoptères rhopalocères d’intérêt patrimonial

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Bel Argus	Peu commun, déterminant de ZNIEFF	28	Espèce des friches et pelouses sèches, pond sur le lotier ou l’hippocrépide



Bel Argus (Source : <http://dronnesauvage.canalblog.com>)

Les orthoptères (criquets, grillons, sauterelles...)

La plupart des orthoptères vivent dans les milieux herbacés ; leurs exigences écologiques se situent essentiellement sur le plan de l'habitat et de l'hygrométrie. À l'échelle individuelle, la survie est possible dans quelques mètres carrés, mais les populations ne se maintiennent que dans de grandes étendues d'habitat favorable, ou bien grâce à des corridors herbacés qui autorisent des échanges génétiques entre de petites populations. Certains orthoptères ont des capacités de vol importantes (phanéroptère, oedipode, decticelles...), tandis que d'autres sont presque inaptes au déplacement aérien (tétrix, grillons). Au sein de la commune, certains axes permettent la circulation des orthoptères, y compris des milieux relativement artificialisés (bermes routières, friches sous les lignes haute tension). Toutefois ces corridors ne relient guère les poches de biodiversité entre elles ; seules des espèces plutôt ubiquistes (capables de coloniser des milieux variés) y circulent.

Les informations bibliographiques sont pratiquement inexistantes pour ce groupe qui comprend les criquets, sauterelles, grillons, accompagnés des mantes (groupe assimilé). Plusieurs espèces peu fréquentes en Île-de-France sont mentionnées.

Les espèces d'orthoptères d'intérêt patrimonial

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Oedipode turquoise	Protégé régional, peu commun	27	Espèces des terrains caillouteux
Grillon champêtre	Peu commun, déterminant de Znieff	28	Espèce des friches sèches
Decticelle carroyée	Peu commun, déterminant de Znieff	27	Espèce des friches sèches



La grande sauterelle (Photo Gilles Carcassès) et oedipode (source : <http://insectes-de-france.fr>)



Grillon champêtre
Source : <http://loscoat.canalblog.com>

Oedipode turquoise (source : <http://insectes-de-france.fr>)



Decticelle carroyée
Source : <http://imagepoitou.wix.com>

D - Les risques et nuisances

1. Les nuisances sonores

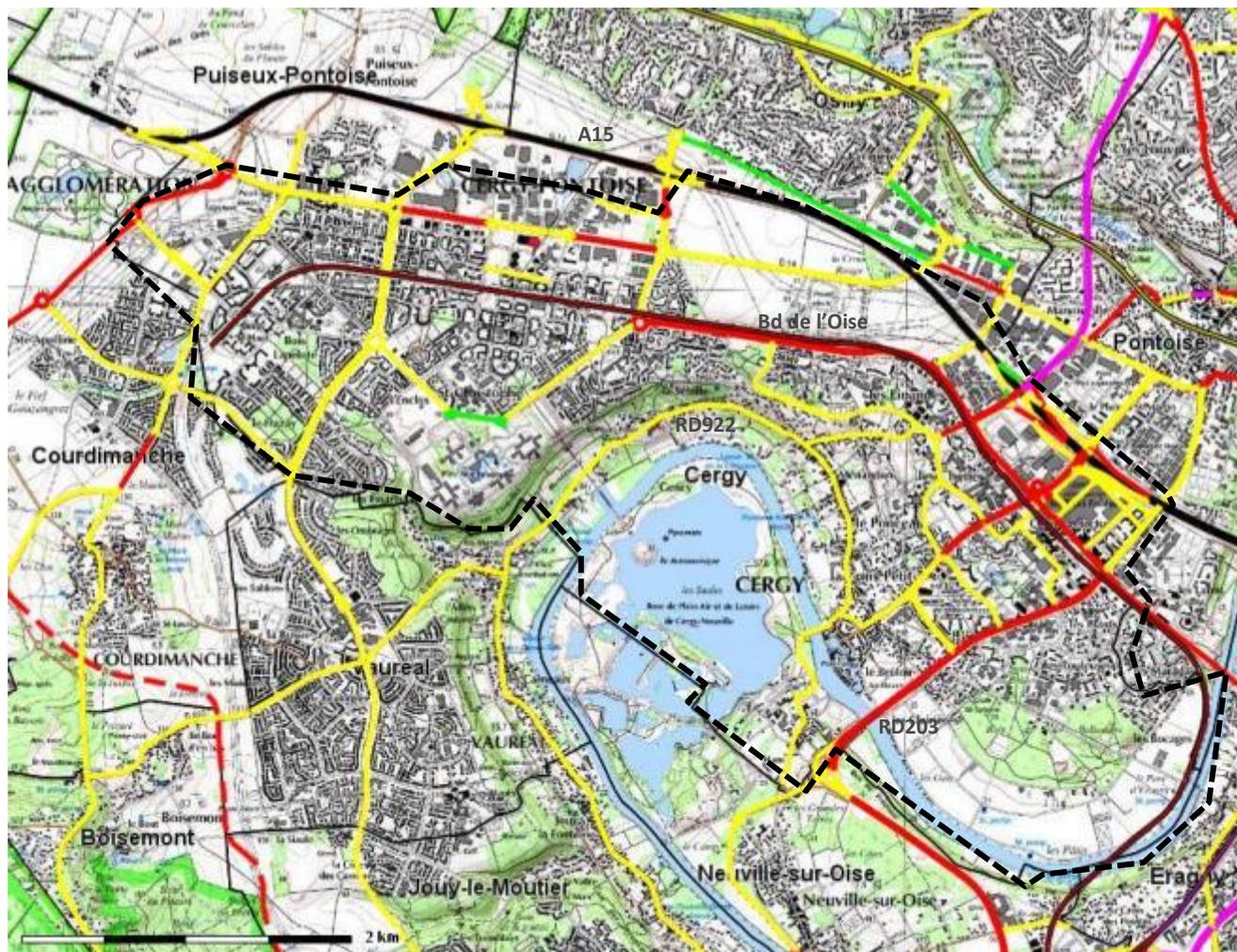
Selon le code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le préfet du Val d'Oise a établi par arrêté préfectoral, le classement sonore des infrastructures de transport. L'arrêté préfectoral de classement des infrastructures terrestres de transport du 10 mai 2001 classe les infrastructures routières nationales, départementales et communales, ainsi que les autoroutes, vis-à-vis du bruit.

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante) et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées. La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

Niveau sonore de référence L _{aeq} (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	1	d=300m
76<L<81	2	d=250m
70<L<76	3	d=100m
65<L<70	4	d=30m
60<L<65	5	d=10m

- L'A15 est identifiée en catégorie 1.
- La RD 22, la RD 203 sont identifiées en catégorie 4.
- La RN14 est identifiée en catégorie 1 ou 4 selon les tronçons
- La RN 2010 et la RD 922 sont identifiées en catégorie 3 ou 4 selon les tronçons.
- Les échangeurs sont classés en catégorie 4 (échangeurs 9 et 11) et en catégorie 4 et 5 (échangeur 10)
- Les voies communales sont identifiées en catégorie 3, 4 ou 5.
- Les voies ferrées sont classées en catégorie 3.

Carte du classement sonore des infrastructures de transport terrestre



- Classement des infrastructures routière
-  catégorie 1
 -  catégorie 2
 -  catégorie 3
 -  catégorie 4
 -  catégorie 5

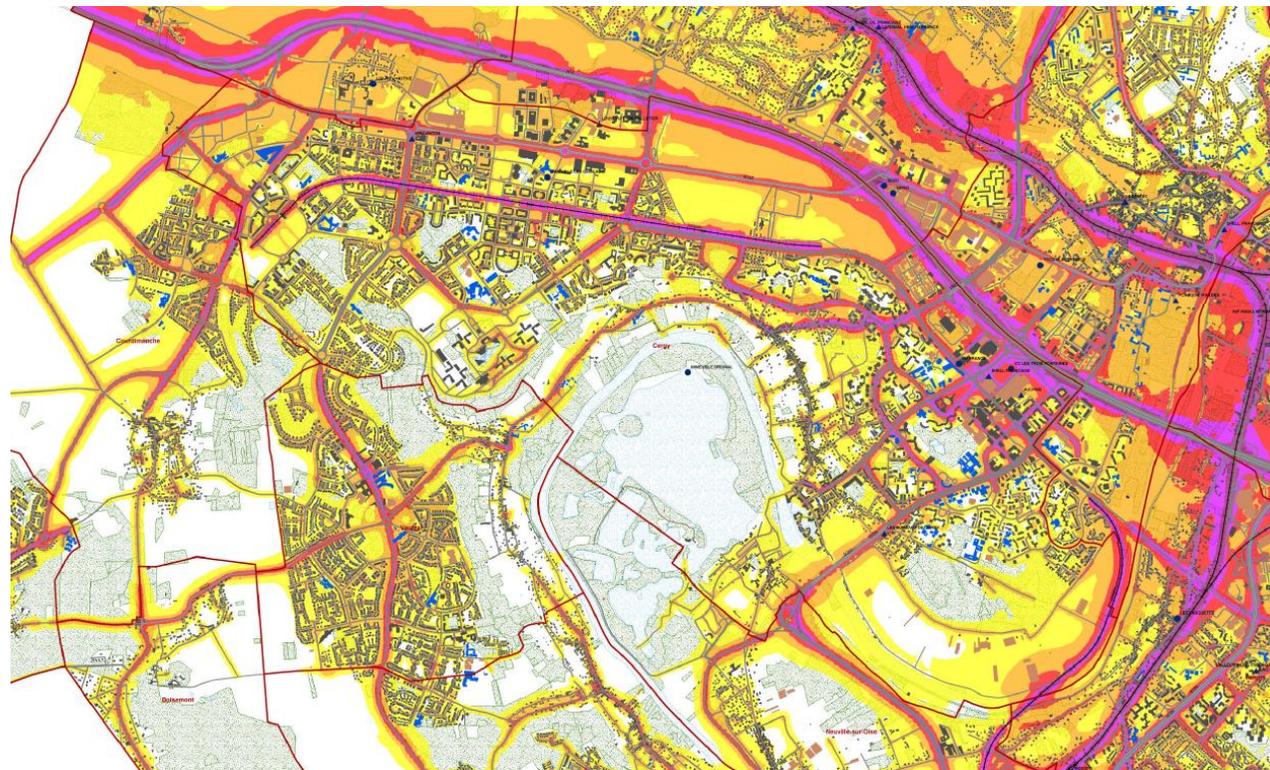
Source : <http://cartelie.application.equipement.gouv.fr>

Par ailleurs, la CACP a établi en 2009 une cartographie du bruit sur le territoire, qui est présentée ci-dessous. La carte présente la contribution sonore cumulée des routes, des voies ferrées et des ICPE soumises à autorisation, avec l'indice Lden, niveau moyen de bruit annuel perçu sur une journée de 24 heures incluant des pondérations suivant les tranches horaires.

La majorité de l'urbanisation à destination d'habitation, hormis dans le Grand Centre, est concernée par un niveau sonore de 55 à 65 dB, 60 dB correspondant à un niveau de bruits courants, et 65 dB étant le seuil de gêne.

La CACP doit élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) imposé par la directive européenne 2002/49/CE. Il vise à prévenir et à traiter les problèmes de nuisances sonores au niveau des zones de bruit critique.

Carte de bruit



Source : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise



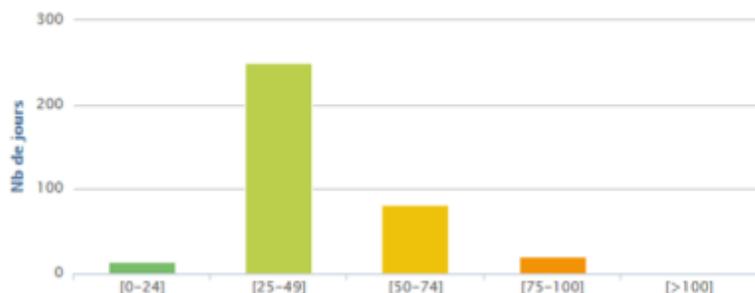
2. La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

La qualité de l'air se mesure depuis 2011 par l'indice CITEAIR, qui varie de 0 à plus de 100, selon 5 qualificatifs (de très faible à très élevé).



La qualité de l'air est globalement bonne à Cergy (264 jours par an de pollution très faible à faible soit environ 3/4 de l'année, pour 20 jours de pollution élevée à très élevée). Ces chiffres sont meilleurs qu'à l'échelle de l'ensemble du département (222 jours par an de pollution très faible à faible, pour 31 jours de pollution élevée à très élevée).

Historique de l'indice citeair pour l'année 2013



Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	14	3.84
[25-49]	250	68.49
[50-74]	81	22.19
[75-100]	20	5.48
[>100]	0	0

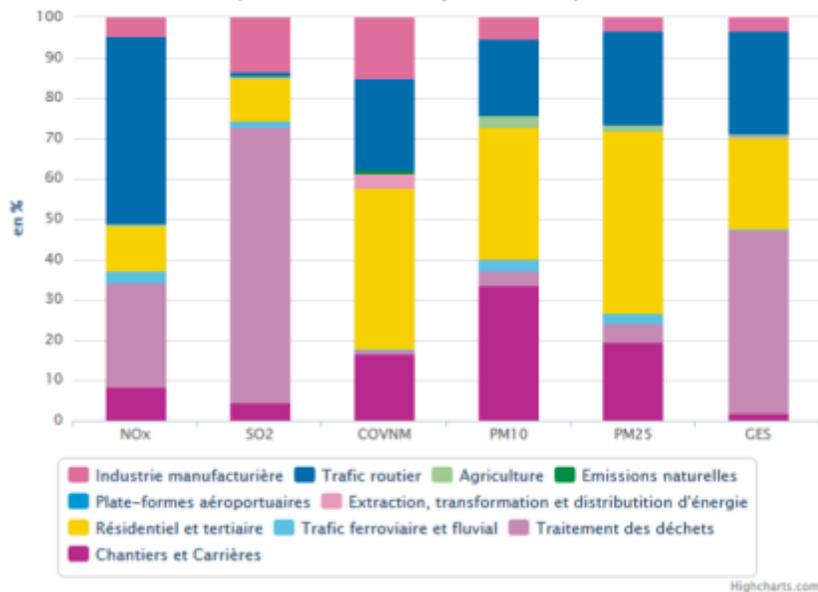
Source : www.airparif.asso.fr

Ce graphique recense la part des secteurs d'activités dans l'émission de polluants. Les principaux secteurs d'activités polluants sont notamment le traitement des déchets, puis viennent ensuite le trafic routier, et le secteur résidentiel et tertiaire.

Bilan des émissions annuelles pour la commune de Cergy (estimations faites en 2012 pour l'année 2010)

Polluants :	NOx	SO2	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales :	281 t	28 t	298 t	63 t	43 t	130 kt

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Cergy. (estimations faites en 2012 pour l'année 2010)



NOx : oxydes d'azote,
 SO2 : dioxyde de soufre,
 COVNM : composés organiques volatils non méthaniques,
 PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10µm,
 PM25 : particules dont le diamètre est inférieur à 25µm,
 GES : gaz à effet de serre.

Source : www.airparif.asso.fr

3. Les risques naturels

a - Le risque d'inondation

Les inondations « fluviales »

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Oise a été révisé et approuvé le 5 juillet 2007. Il concerne le sud de la commune.

Le PPRI a pour objectif de cartographier l'étendue de la zone inondable en cas de crue d'occurrence centennale. Cette cartographie permet d'identifier les zones vulnérables. Un règlement définit des règles précises relatives à l'urbanisation et à la construction dans ces zones, afin de limiter les risques pour les personnes et les biens. Après révision, le PPR inondation de la vallée de l'Oise comporte les cinq classes de zones inondables suivantes :

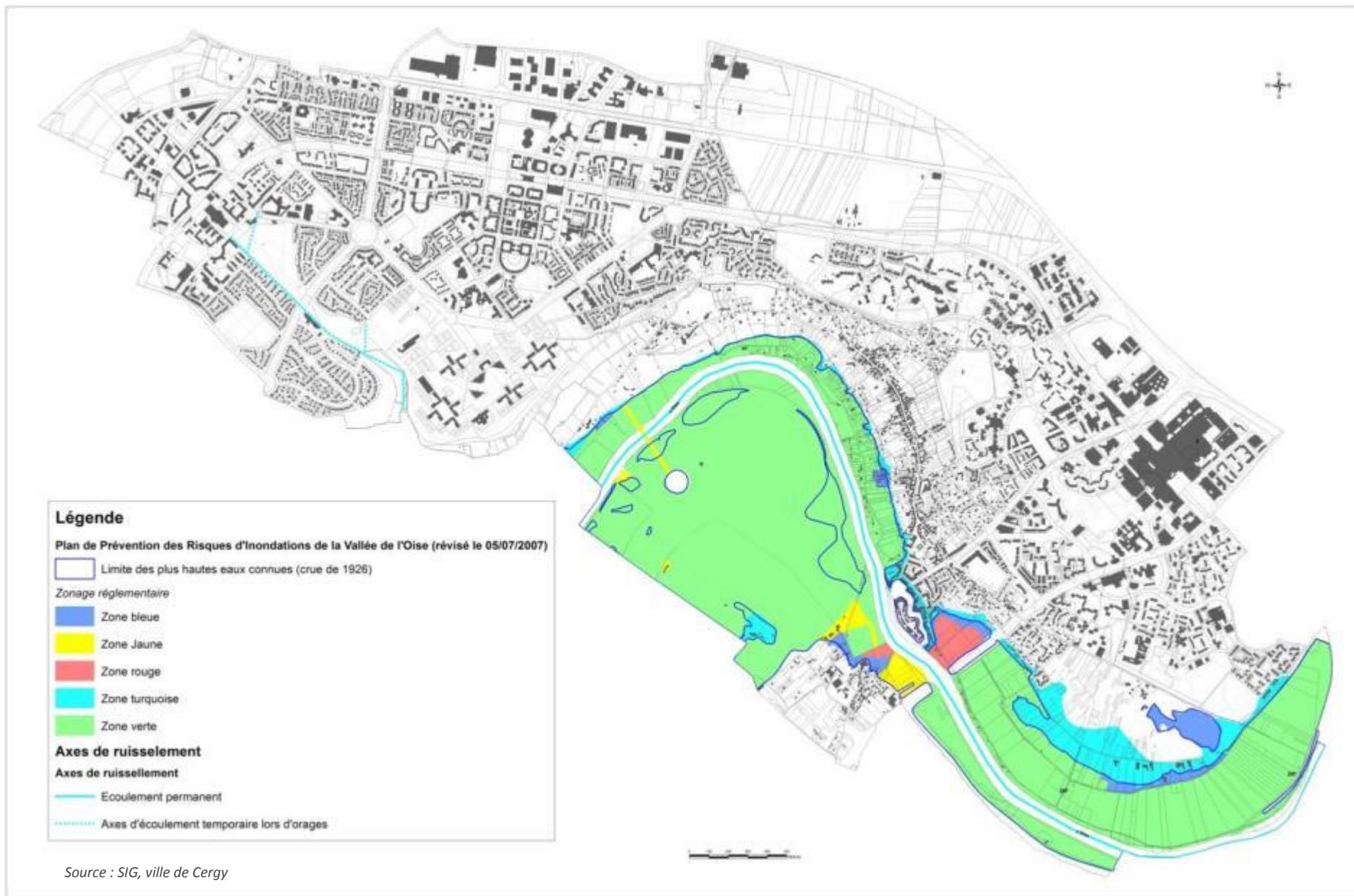
- zone rouge, dans les secteurs urbanisés exposés à un aléa fort en termes d'intensité et de fréquence,
- zone bleue, dans les secteurs urbanisés exposés à un aléa moyen,
- zone jaune, dans les secteurs identifiés pour accueillir des équipements d'intérêt général,
- zone verte, dans les secteurs naturels ou très peu urbanisés, destinés à conserver leur fonction de champ naturel d'expansion des crues,
- zone turquoise, dans les secteurs situés un peu au-dessus de la crue de référence, inondables par une crue d'occurrence supérieure à cette dernière ou par remontée de nappe.

Les inondations « pluviales »

Si les inondations pluviales sont dues à des précipitations intenses de type orageux, le phénomène est aggravé car les sols limoneux du département ont tendance à s'imperméabiliser lorsqu'il pleut pendant plusieurs jours d'affilée avant l'orage. Ainsi, au lieu de s'infiltrer dans le sol, les eaux pluviales ruissellent selon des axes d'écoulement privilégiés, et peuvent dans certains cas générer des coulées de boue dans les villes et bourgs situés à l'aval. Le ruissellement pluvial est aggravé par des facteurs tels que la taille des bassins versants (petite en général) et l'occupation du sol (imperméabilisation par l'urbanisation, certaines pratiques culturales...).

La commune présente un aléa faible d'inondation pluviale.

Risques d'inondation et axes de ruissellement



b - *Les mouvements de terrain*

La carte p.223 localise les différents risques de mouvements de terrain.

Le risque d’effondrement de cavités souterraines

Sur la commune, 2 carrières souterraines de calcaire sont recensées. Elles sont identifiées au titre de l’article R 111-3 du Code de l’Urbanisme, valant PPR (Plan de Prévention des Risques). A l’intérieur des périmètres de risque liés à la présence d’anciennes carrières souterraines abandonnées, le constructeur doit prendre toute disposition pour assurer la stabilité des constructions, installations ou autres formes d’utilisation du sol.

Les risques liés à la dissolution du gypse

Le gypse ou pierre à plâtre est composé de sulfate de chaux, instable au contact de l’eau. Après son dépôt, la couche rocheuse, fracturée, peut faire l’objet d’une érosion interne (dissolution) responsable de cavités. Ces cavités naturelles sont à l’origine de l’instabilité des terrains situés au-dessus du gypse provoquant des désordres en surface (affaissement et effondrement). Le caractère incertain des phénomènes de dissolution ne permet pas, en l’état actuel des connaissances, de conclure à une inconstructibilité absolue des secteurs concernés. Certaines précautions devront donc être prises par les constructeurs dans les futurs aménagements de ces secteurs. De plus, la présence de gypse entraîne des contraintes de gestion des eaux pluviales, en imposant leur gestion à la parcelle.

Le tassement des zones compressibles

Les sols concernés sont constitués de roches meubles (tourbe, alluvions) ou de terrains artificiels (ancienne décharge, carrière comblée) compressibles. Il s’agit de mouvements accélérés différents du tassement normal d’un terrain de fondation. Il est fréquent qu’ils soient différentiels, entraînant une inclinaison, un basculement, voire plus rarement l’effondrement d’une partie des constructions concernées en surface. En dépit de leur caractère impressionnant et de leur durée, les tassements des zones compressibles causent essentiellement des dommages matériels.

Les zones compressibles sont majoritairement présentes dans les vallées alluviales du département, et plus précisément à Cergy dans la vallée de l’Oise, au sud du territoire. Des secteurs situés au fond de la vallée comportent des alluvions argileuses et compressibles présentant un faible taux de travail (moins de 2 kg au cm²). On y retrouve également une nappe aquifère à moins de 2 mètres de profondeur. Dans ces secteurs, les constructeurs devront être invités à faire précéder toute occupation du sol d’une étude spécifique visant la reconnaissance du taux de travail admissible du sol et du risque de tassement.

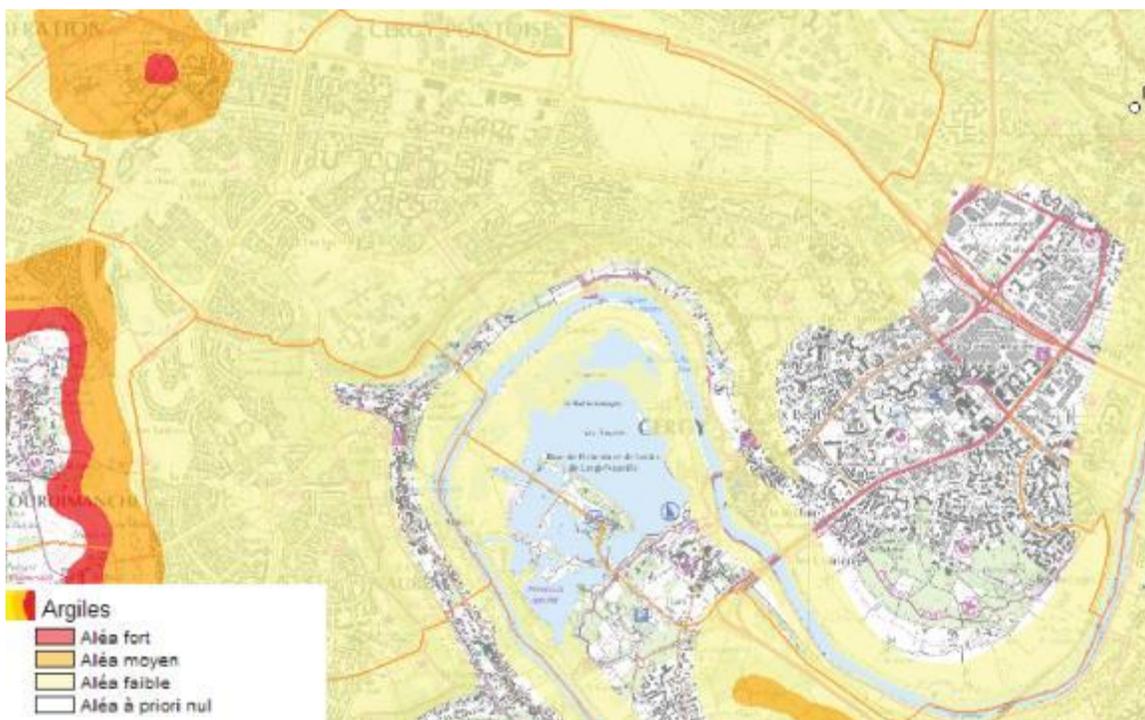
L'aléa de retrait-gonflement des argiles

Le territoire communal est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, susceptible d'être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles résultant de la sécheresse (phénomène de dessiccation) ou d'une forte augmentation de teneur en eau au cours du retour à une pluviométrie normale (ré-imbibition rapide). Ces mouvements de terrain peuvent provoquer la fissuration de certaines constructions. Une cartographie des aléas de retrait-gonflement d'argile a été réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM).

Seule l'extrémité Ouest du territoire est concernée par un aléa moyen à fort.

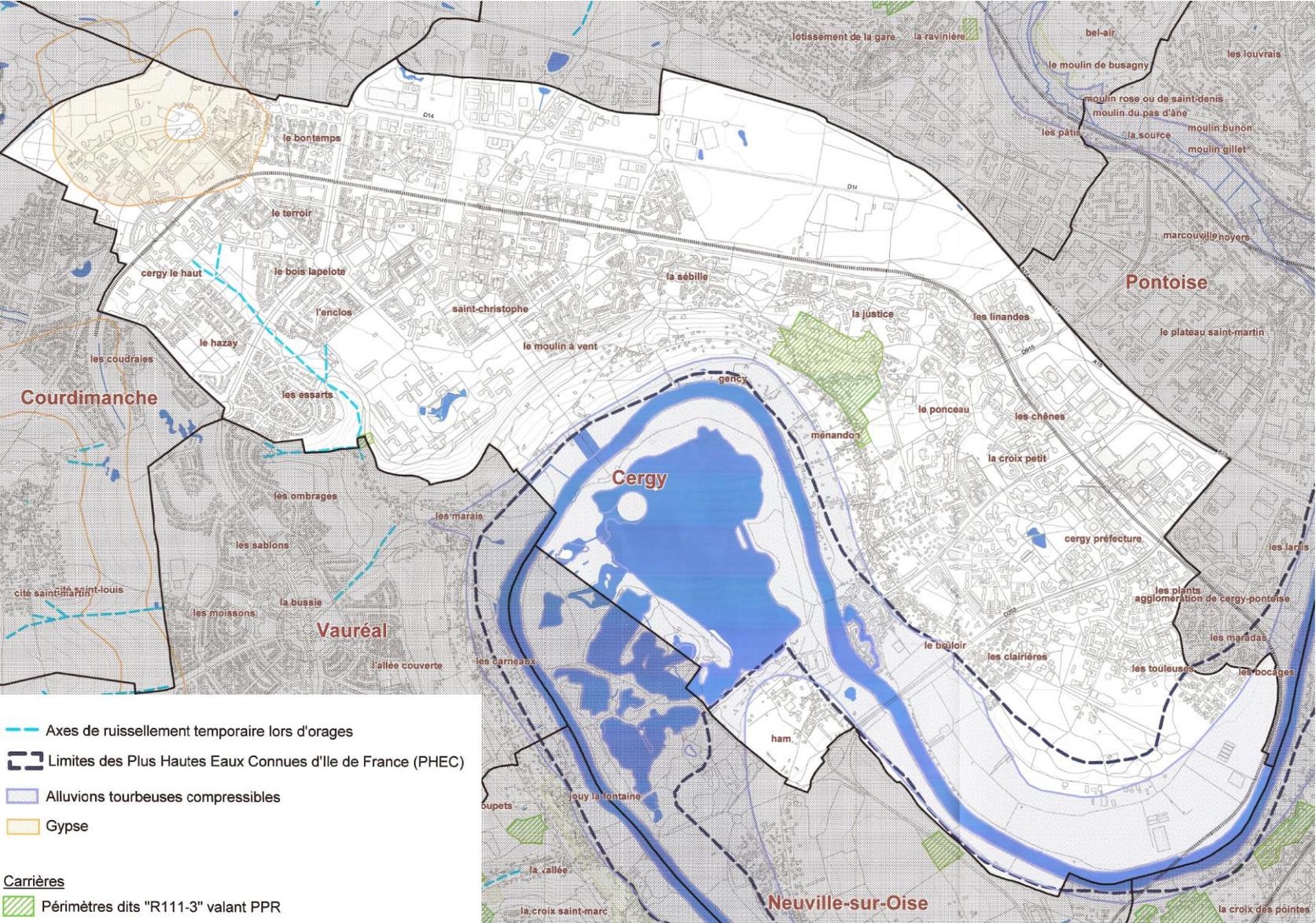
Rappelons que des précautions particulières doivent être alors prises en termes d'étude de sols préalable aux constructions et de choix des types de fondations.

Aléa retrait-gonflement des argiles sur le territoire



Source : www.argiles.fr

Risques d'alluvions compressibles, de gypse, d'effondrement de carrières



Source : DDT 95

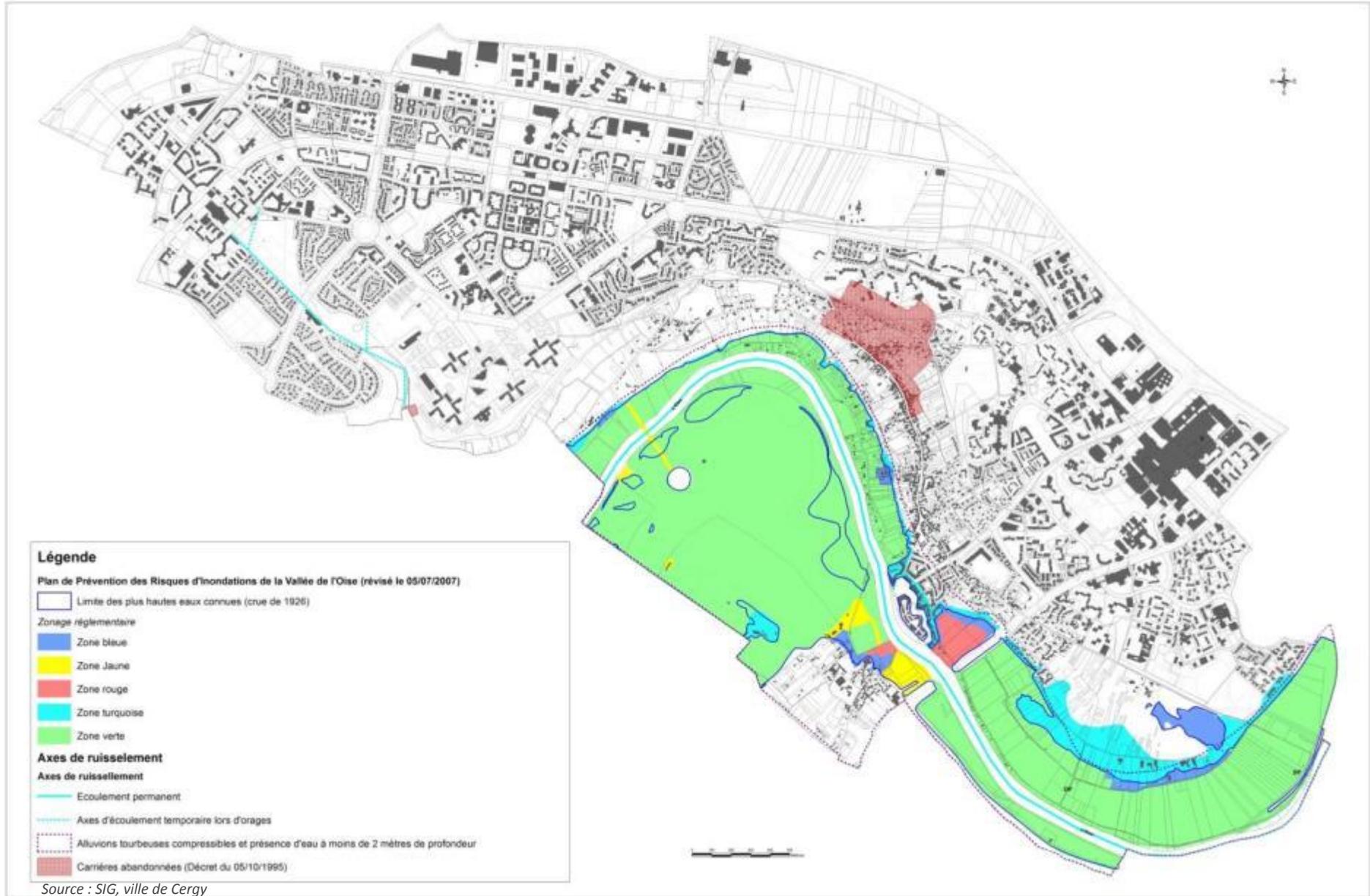
PLU de Cergy – Diagnostic et état initial de l'environnement
PLU révisé approuvé

La commune a été reconnue de nombreuses fois en état de catastrophe naturelle suite à des inondations et coulées de boue et suite à des mouvements de terrains (cf. tableau ci-dessous, mis à jour en juillet 2013). Aucune catastrophe naturelle n’a été recensée depuis 2008, ce qui est à signaler, car sur la période 1991-2008, il y avait en moyenne une catastrophe naturelle tous les 2 ans.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/07/1984	11/07/1984	21/09/1984	18/10/1984
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	30/09/1996	08/07/1997	19/07/1997
Inondations et coulées de boue	22/12/1993	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/1996	31/12/1997	27/12/2000	29/12/2000
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	29/03/2001	31/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
Mouvements de terrain	03/05/2001	03/05/2001	27/02/2002	16/03/2002
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2004	31/03/2004	11/06/2008	14/06/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2004	30/09/2004	11/06/2008	14/06/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008	14/06/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	11/06/2008	14/06/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2008	04/04/2008
Inondations et coulées de boue	27/05/2008	28/05/2008	07/10/2008	10/10/2008

Source : www.prim.net

Synthèse des risques naturels



Source : SIG, ville de Cergy

4. Les risques technologiques et industriels

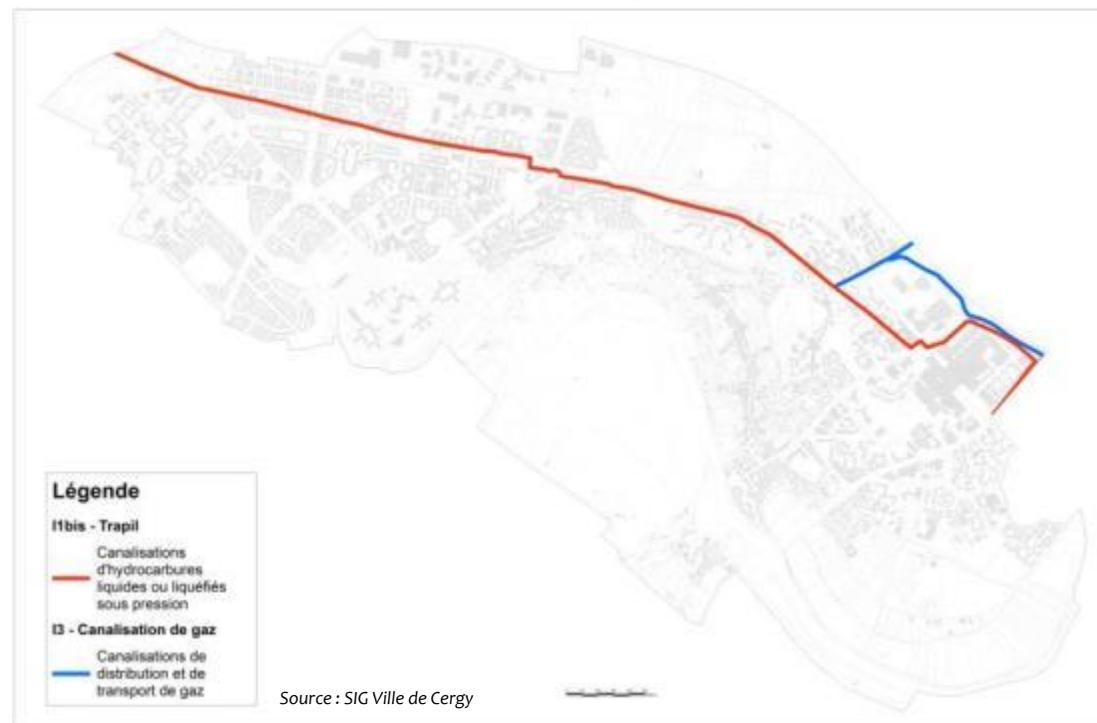
a - Le risque de Transport de Matières dangereuses (TMD)

Cergy est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses consécutif à un accident se produisant lors du transport. Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

La commune est citée au dossier départemental des risques majeurs pour les risques liés au transport sous différentes formes : le risque par canalisation, par voie ferrée et par voie routière.

La présence de canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures engendre des limitations de la constructibilité des secteurs environnants. Ces restrictions sont définies en annexe du PLU.

Risque de transport de matières dangereuses par canalisation



b - *Les risques technologiques et industriels*

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le territoire compte 10 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

6 sont soumises au régime d'autorisation, tandis que 4 sont soumises au régime d'enregistrement.

Les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)

La base de données BASOL qui nous renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif n'identifie aucun site sur le territoire communal.

Les sites industriels et activités de service, en activité ou non

Les données présentes dans la banque de données nationale BASIAS constituant l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non, ont été extraites pour la commune de Cergy. Il est important de souligner que l'existence de site industriel dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de celle-ci mais laisse présager une activité potentiellement polluante.

53 sites sont recensés dans cette base de données.

Il s'agit principalement de stations-service, de déchetteries, de garages...La carte et le tableau ci-après présentent ces sites : les données en bleu dans le tableau n'ont pas pu être localisées sur la carte.

Tableau des ICPE

Nom établissement	Régime	Régime Seveso
3M FRANCE - Cergy	Autorisation	Non-Seveso
AUCHAN	Autorisation	Non-Seveso
Actipole Gestion	Autorisation	Non-Seveso
BGV II OFFICE n° 1 (exBGV II LOGISTIQUE)	Enregistrement	Non-Seveso
CYEL - Plaine des Linandes - CERGY	Autorisation	Non-Seveso
ESSO CERGY SAINT CHRISTOPHE	Enregistrement	Non-Seveso
LOUIS VUITTON MALLETIER - EOLE	Enregistrement	Non-Seveso
LOUIS VUITTON MALLETIER - EUROPA	Enregistrement	Non-Seveso
PREFECTURE DU VAL D'OISE	Autorisation	Non-Seveso
S.C.C. (Société des Centres Commerciaux)	Autorisation	Non-Seveso

Source : www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr

IDENTIFIANT	RAISON SOCIALE	NOM USUEL	ADRESSE	ETAT OCCUPATION
566	Leloutre SARL Ex Lejeune Jean-Pierre	Le relais de Menandon : Garage automobile	29 Ter rue de Pontoise	En activité
567	Gamot André	Station-service	1 rue Pierre Sheringa	Activité terminée
568	Ollivier Raymond	Chaudronnerie	13 allées des Oiseaux	Activité terminée
569	Murissier de Cergy	Murissier de bananes	11 rue de Vauréal	Activité terminée
570	G.G.Plastiques	Transformation de matières plastiques	39 rue de Neuville	Activité terminée
571	Plastimode	Transformation de matières plastiques	8 rue Veille de Gency	Activité terminée
572	MAPE	Blanchisserie	204 les Chênes Bruns (CC "les Chênes")	Activité terminée
660	Arnauts Bernard Ex Décaux Louis	Station-service, garage	29 Route de Pontoise	Activité terminée
661	Carrosserie de Cergy	Station-service, garage	1 rue de Vauréal	En activité
781	Dr N G Payot	Stockage de produits de parfumerie	7 boulevard d'Osny	En activité
782	Giraud logistique Ex raychem	Stockage de produits	2 boulevard du Moulin à Vent	En activité
783	Syndicat copropriétaire CCR	?	Centre commercial des 3 fontaines	Ne sait pas
844	Auchan	Hypermarché	Centre Commercial des 3 fontaines	En activité
845	Bureaux de Cergy	Parc de stationnement	Rue des Chauffours	En activité
846	Shell	Station-service, garage	1 croix des Maheux	En activité
968	Serrurerie du Val d'Oise (SVO)	Serrurerie	57 rue de la Sente de Saint-Denis	Ne sait pas
969	Générale d'environnement de Cergy-Pontoise (non localisée sur la carte)	Déchetterie	Quartier de Saint-Christophe	En activité
970	Générale d'environnement de Cergy-Pontoise	Déchetterie	Rue des Abysses	En activité

971	Société Inter Pneus	Garage automobile	65 rue de la Sente Saint-Denis	Ne sait pas
973	Société ESSO	Station-service	Boulevard d'Osny	En activité
974	Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise (EPA)	Parc de stationnement	Avenue des 3 Fontaines	En activité
975	Cergy 3	Parc de stationnement	Avenue des 3 Fontaines	En activité
977	BP France	Station-service	Boulevard de l'Oise	En activité
978	BP France Ex Mobil Oil Française	Station-service	Boulevard de l'Hautil	En activité
979	Pressing Bontemps (non localisé sur la carte)	Blanchisserie	Parc d'activités du Moulin à Vent	Activité terminée
980	JARO SARL	Blanchisserie	20 rue de l'Abondance	En activité
982	Télémechanique SA	Télémechanique	Rue du Petit Albi	Ne sait pas
983	French cars SARL	Garage automobile	Rue de la Pompe	En activité
984	EDF-GDF	EDF	Parvis de la Préfecture	En activité
985	Cuisines BM	Application de vernis	10 rue de la Ferme	Activité terminée
986	Biosepra	Fabrication de produits pharmaceutiques	48 avenue des Genottes	En activité
987	Etablissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise	Parc de stationnement	Ecole Nationale d'Art de la Ville Nouvelle	En activité
988	Launay Pierre	Garage automobile	Chemin Derrière le clos	Activité terminée
989	Chabada Ghislaine	Blanchisserie	Ilot N°1 les Linandes	En activité
990	Boizette Yolande	Blanchisserie	Centre commercial des Touleuses	Activité terminée
991	Mr. Bernal (non localisé sur la carte)	Garage automobile	Sente des Rigoles	Ne sait pas
992	BP France (non localisé sur la carte)	Station-service	Boulevard de l'Oise	En activité

993	Société l'Erable (non localisée sur la carte)	Garage automobile	Centre administratif et culturel	Ne sait pas
994	3M France	3M	Boulevard de l'Oise	En activité
995	Ministère de l'éducation nationale: Université des chênes	Parc de stationnement de l'université des chênes	Boulevard de l'Oise	En activité
996	Etablissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise	Parc de stationnement	Quartier Cergy le Haut	En activité
997	Société d'Etudes et de réalisations Immobilières (SEERI) (non localisée sur la carte)	Parc de stationnement	Quartier Cergy le Haut	En activité
998	Syndicat de l'agglomération Nouvelle de Cergy-Pontoise	Parc de stationnement	Avenue des Genottes	En activité
999	Atelier des espaces verts : Mairie	Station-service	Avenue des Raies	En activité
3001	SAMADOC	Parc de stationnement	Centre commercial des 3 Fontaines	En activité
3002	Fujifilm SA	Développement de photo	Centre commercial des 3 Fontaines	Ne sait pas
3003	Société Photo service	Développement de photo	Centre commercial des 3 Fontaines	En activité
3005	ASF Cergy	Station-service, Garage	6 rue François Combe	En activité
3006	Tec Air Assistance (ex SEROM)	Emploi de matières plastiques	55 rue François Combe	En activité
3007	Marques Paul	Atelier mécanique	Rue François Combe	Activité terminée
3008	Direction Télécommunication d'île de France	Télécommunication	10/12 rue François Combe	En activité
4150	Décharge (non localisé sur la carte)	Décharge	?	Ne sait pas

Source : <http://basias.brgm.fr>

Sites BASIAS



Cadastre Source : <http://basias.brgm.fr>

Les ondes radio

La carte ci-contre présente la localisation des différentes antennes radios et téléphoniques émettant des ondes électromagnétiques.

Au total, on recense 32 antennes sur le territoire (certaines accueillant plusieurs opérateurs). Elles sont réparties de la manière suivante :

RTE : 2

EDF : 1

SCNF : 4

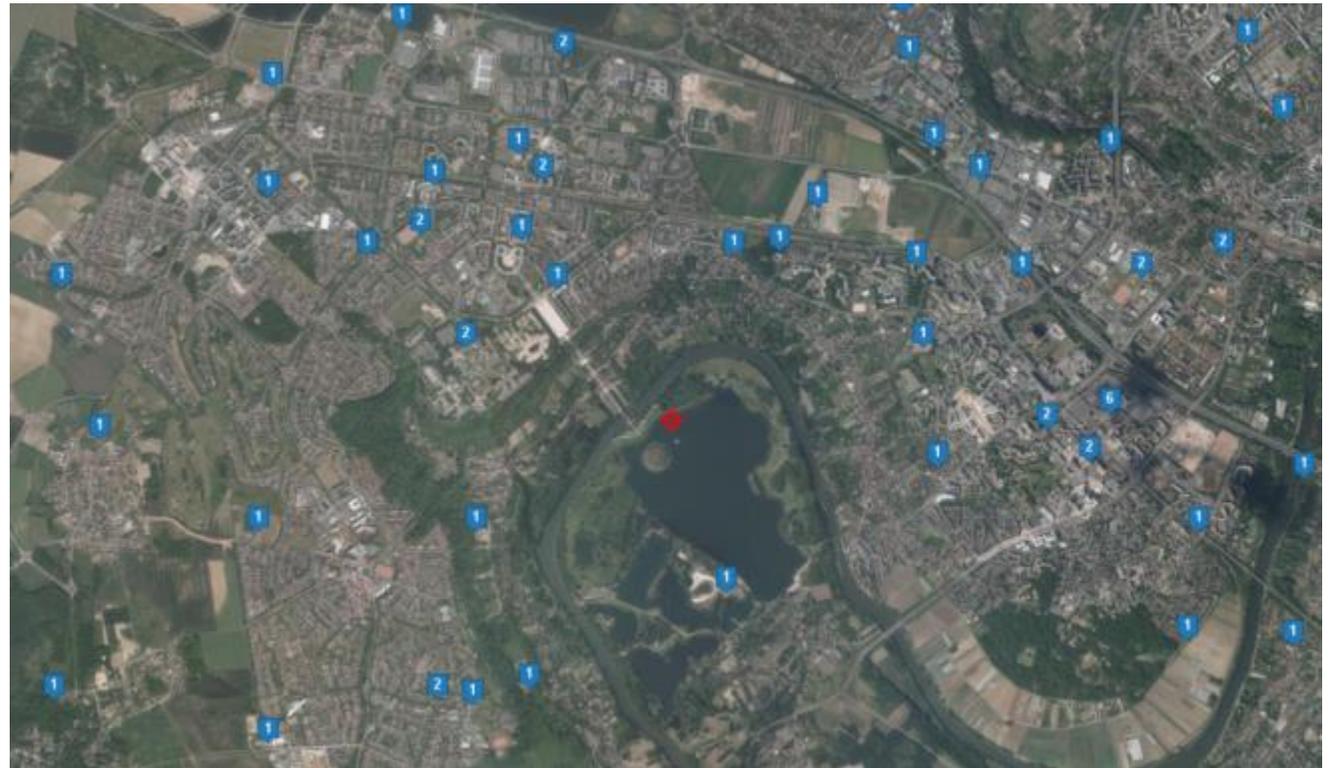
Réseaux privés : 4

Opérateurs téléphoniques :

- Bouygues télécom : 6
- Free : 2
- Orange : 7
- SFR : 9

La concentration des antennes-relais la plus forte est au niveau du quartier Grand Centre.

Localisation des antennes-relais sur le territoire



Source : www.cartoradio.fr

E - Les réseaux techniques urbains

1. Le réseau d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) est compétente pour le service public de production et de distribution d'eau potable pour l'ensemble des treize communes de l'agglomération. Ce service est délégué à la société Cyo, filiale de Veolia Eau, par contrat de délégation. Les services de la CACP assurent la mise en œuvre des politiques publiques, le pilotage et le suivi de la délégation.

À Cergy-Pontoise, l'eau est essentiellement d'origine souterraine et provient de différents forages de la Communauté d'agglomération.

La production d'eau potable

24 % de l'eau distribuée proviennent des ressources propres de l'agglomération, et sont pompées à travers plusieurs forages. Pour le reste, il s'agit d'achats d'eau :

- pour 59 % : une eau d'origine souterraine, pompée dans la nappe phréatique et traitée à l'usine de Saint-Martin-la-Garenne,
- pour 13 % : une eau de surface, puisée dans l'Oise et traitée à l'usine de Méry-sur-Oise
- pour 4 % : des achats d'eau aux communes et syndicats voisins

Les différents forages de l'agglomération sont présentés ci-contre.

Le territoire compte 15 réservoirs ou châteaux d'eau, pour une capacité totale de stockage de 28 015 m³, ce qui permet d'assurer un dispositif de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

La distribution d'eau potable

Le linéaire de réseaux d'eau potable sur le territoire communal est de 144 847 ml en 2013.

Concernant les branchements, la commune en compte 6 176 en 2013, dont 8 branchements en plomb. Ceux-ci sont en cours de renouvellement.

En 2013, 3 410 726 m³ d'eau ont été distribués sur le territoire. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2012.

Installations de captage et de production d'eau potable

Installation de production avec captage in situ	Capacité de production (m3/j)
Captage de Vauréal	1 345
Forage Vallée Millet Sable	700
Forage de Courdimanche	360
Forage Stade Sable Montgeroult	500
Forage Stade Craie Montgeroult	500
Puits Cergy 1	625
Puits Cergy 3	2 160

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
Déferrisation de l'Echauguette	900
Usine de Menucourt	4700

Installation de captage alimentant une installation de production	Débit nominal des pompes (m3/h)
Forage de Condécourt	125
Forage de Sagy-Chardronville	70
Forage Sade Osny	15
Puits Huillet Osny	25

Source : rapport annuel du délégataire, CYO 2013

La qualité de l'eau

CYO complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

LA RESSOURCE

Le tableau ci-contre présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service : le contrôle réalisé par l'ARS a identifié 2 résultats non conformes sur les 1 021 analyses effectuées : ceci est notamment lié à la présence de sélénium dans le forage de Montgeroult Stade Sable. Un suivi renforcé a donc été mis en place. Cependant, il faut noter que l'eau distribuée issue du mélange ne présente pas de non-conformité par rapport aux limites réglementaires.

L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le tableau ci-contre présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à Limite de Qualité des paramètres soumis à Référence de Qualité : les dépassements par rapport aux limites de qualité sont liés à la présence de fluor et le problème a été identifié et réglé. Les dépassements par rapport aux références de qualité sont dus à des problèmes de réseaux intérieurs et ont été réglés.

Résultats d'analyse sur la ressource

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	16	16	18	18
Physico-chimique	1021	1019	543	543

Résultats d'analyse sur l'eau produite

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	830	830	118	118
Physico-chimique	1882	1881	181	178
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	1595	1594	192	188
Physico-chimique	3172	3167	235	235

Source : rapport annuel du délégataire, CYO 2013

2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

a - La gestion des eaux usées

La compétence assainissement est répartie entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le SIARP, Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise, qui est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avec pour mission la gestion d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) :

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise :

- Transport en phase finale et traitement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise :

- Collecte des eaux usées et contrôle de l'assainissement non collectif

Une convention conclue le 26 décembre 2001 entre le SIARP et la Communauté d'agglomération a pour objet de préciser les limites de ces compétences.

Situé dans le Val d'Oise aux portes du Vexin, le SIARP regroupe en 2013 vingt-quatre communes : Ableiges, Boisemont, Boissy-l'Aillier, Cergy, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Courdimanche, Ennery, Epiais-Rhus, Eragny-sur-Oise, Frémécourt, Génicourt, Grisy-Les-Plâtres, Hérouville, Jouy-Le-Moutier, Livilliers, Menucourt, Montgerout, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal. Ce territoire, vaste de plus de 16 000 hectares, regroupe une population d'environ 207 000 habitants.

Le transport intermédiaire des eaux usées et leur collecte (unitaires et séparatifs) relèvent de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la Région de Pontoise (SIARP), de même que l'assainissement non collectif.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise gère le transport en phase finale des eaux usées urbaines et leur traitement à la station d'épuration de Neuville-sur-Oise, avant rejet en milieu naturel.

Sur le territoire de Cergy, le réseau d'eaux usées est réparti de la manière suivante :

Linéaire (m) du réseau d'eaux usées en gravitaire selon le diamètre (mm)						
<150	<200	<300	<400	<500	Non connu	TOTAL
5 049	72 910	11 128	2 089	2 363	1 147	94 686

Linéaire (m) des canalisations (gravitaire et refoulement) selon les matériaux								
Amiante-ciment	Fonte	Grès vernissé	Gaine	PVC	Béton	Autre	Non connu	TOTAL
56 930	866	4 309	6 047	5 894	9 767	89	12 003	95 905

Source : rapport annuel du délégataire, SIARP 2013

Aujourd'hui, se trouvent à Cergy 46 abonnés à une installation d'assainissement non collectif

D'une manière générale, le réseau présente une capacité suffisante pour accueillir de nouvelles opérations de logements.

Quelques points noirs sur les réseaux d'eaux usées existent :

- Place des Linandes : le réseau s'encrasse très rapidement du fait de nombreux rejets d'eaux usées contenant de la graisse. Le contrôle et la mise aux normes des restaurants sont en cours.
- Stade des Linandes : un frein hydraulique pourrait expliquer des dépôts importants de graisses issues du quartier des Linandes (immeubles collectifs). Ce réseau est situé en aval de la place des Linandes.

L'usine de traitement des eaux usées de Neuville-sur-Oise, mise en service en juillet 1992, collecte et traite les eaux usées de vingt-cinq communes (soit environ 250 000 habitants) et six zones d'activités industrielles.

Depuis 2009, afin de répondre aux évolutions et exigences réglementaires et atteindre le bon état écologique des ressources en eau pour 2015, d'importants travaux de mise aux normes ont été réalisés à la station d'épuration.

Les travaux permettent de répondre à plusieurs objectifs :

- La prise en charge d'effluents complémentaires par temps de pluie par la construction d'un bassin tampon de 10 000 m³
- La fiabilisation du bon fonctionnement de l'usine grâce à de nouveaux ouvrages de traitement
- L'amélioration du traitement des eaux usées par l'ajout d'étape de traitement pour la dégradation de l'azote et le traitement de la pollution phosphatée.

La mise en exploitation, suite aux travaux de mise aux normes, a été faite le 30 novembre 2012.

Ainsi, la filière de traitement est organisée de la façon suivante :

Traitement des eaux :

- Relèvement des eaux brutes
- Bassin tampon de 10 000 m³
- Dégrillage fin
- Dessablage-déshuilage
- Traitement biologique du carbone et de l'azote (nitrification/dénitrification poussées)
- Traitement physico-chimique du phosphore

Durant les différentes étapes de traitement de l'eau, les boues sont soutirées des ouvrages et sont regroupées pour être traitées.

Traitement des boues :

- Epaissement des boues biologiques et tertiaires
- Digestion anaérobie des boues biologiques
- Déshydratation boues biologiques et tertiaires
- Stabilisation des boues.

b - La gestion des eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales est géré par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui exerce les compétences de programmation, d'investissement et de gestion des réseaux de collecte et des ouvrages hydrauliques sur le territoire.

Ce service public s'occupe de la collecte, du stockage, du transport et, le cas échéant, du traitement des eaux pluviales, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et la protection de l'environnement.

Le réseau de gestion des eaux pluviales présente un linéaire total de l'ordre de 30 kilomètres, de diamètres compris entre 300 mm et 2 000 mm. La quasi-totalité des eaux pluviales collectées sur Cergy rejoint l'Oise via un réseau pluvial gravitaire. On note la présence d'ouvrages de décantation sur les principales antennes pluviales avant rejet dans l'Oise.

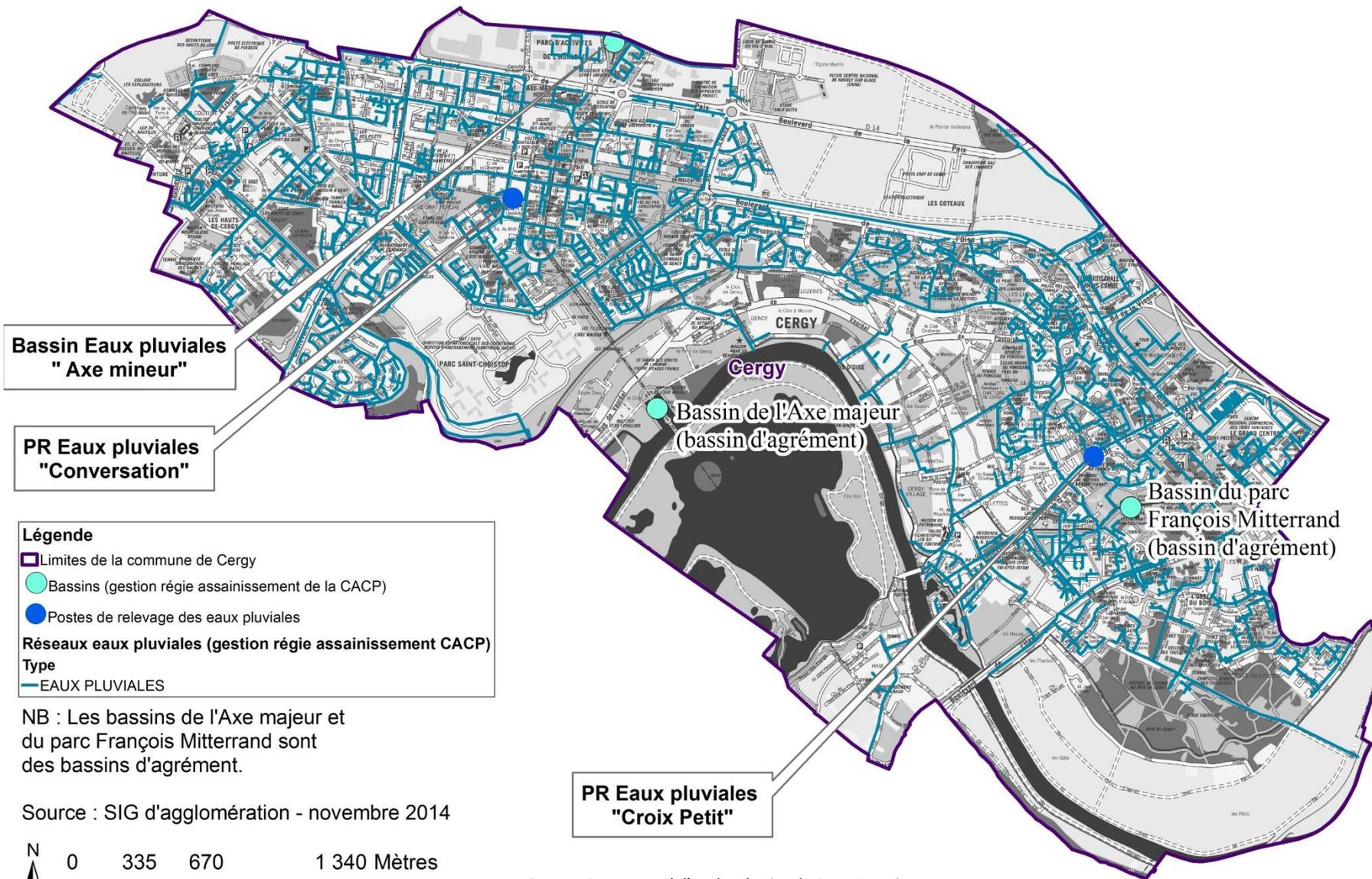
La modélisation des réseaux d'assainissement de Cergy a montré que ceux-ci présentaient localement des mises en charge et/ou débordements en situation actuelle pour une pluie 10 ans.

A cela s'ajoute la sensibilité des milieux récepteurs aux apports pluviaux (l'Oise, la Viosne dans une moindre mesure et les aquifères notamment pour ce qui concerne la nappe alluviale), tant du point de vue quantitatif (inondations liées aux crues des cours d'eaux en zones urbanisées-faible possibilité d'accueil des fossés et des rus) que qualitatif (apports polluants et faible qualité du milieu support des cours d'eaux dans les parties urbanisées).

Un certain nombre de règles ont donc été définies pour les aménagements des zones actuelles et des extensions futures : techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, limitation du débit de rejet dans le réseau à 2l/s/ha, pré-traitement des eaux de ruissellement provenant de voirie, de zones d'activités... Ces préconisations de gestion des eaux pluviales sont précisées dans le règlement d'assainissement collectif de la CACP et dans le zonage des eaux pluviales de Cergy, annexé au PLU.

Les ouvrages gérés par la régie assainissement sont aux nombres de 3 : un bassin d'eaux pluviales et 2 postes d'eau pluviale. Par ailleurs, elle assure l'entretien de deux bassins d'agrément non concernés par un bassin versant d'eaux pluviales. Ces ouvrages sont localisés sur la carte page suivante.

Localisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la CACP Commune de Cergy



Source : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

3. La gestion des déchets

La Communauté d’Agglomération de Cergy-Pontoise est désignée comme compétente en matière de protection et de mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie. Elle gère le traitement des déchets, tandis que la commune exerce la partie de la compétence relative à :

- la collecte sélective des emballages ménagers
- la collecte des déchets verts et de cuisine
- la distribution et le lavage des bacs emballages
- la fourniture de sacs jaunes (tri des emballages).

Compétences exercées par EPCI de collecte	Ordures Ménagères Résiduelles		Verre		Journaux, magazines et autres emballages		Biodéchets	Déchets apportés en déchèterie	Encombrants	Déchets dangereux	Autres Déchets	Déchets non ménagers	
	PàP	AV	PàP	AV	PàP	PàP	Déchèterie	PàP	AV			AV	PàP
Collecte													
Traitement													

Opérations assurées par la commune de Cergy
 Opérations assurées par la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise

PàP : porte à porte

AV : apport volontaire

Source : rapport annuel, Cergy 2012

La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers assimilés est déléguée à la SEPUR, société qui a en charge les prestations suivantes :

- la collecte des déchets résiduels et assimilés en porte à porte ou à partir de points de regroupement pour tous les types d’habitat,
- la collecte des emballages ménagers,
- la collecte des déchets verts et des déchets de cuisine,
- la collecte des encombrants définis comme objets « volumineux » ne pouvant être collectés dans la catégorie des déchets résiduels et sous réserves de dimension et de poids la collecte des dépôts sauvages,
- la collecte des déchets issus des deux marchés forains,
- la réalisation de prestations de collecte à la demande (manifestations, événements sportifs ou culturels, brocantes...).

La collecte en porte à porte :

- Habitat collectif

La collecte s’effectue en bacs, fournis et entretenus par la ville. Elle a lieu en journée entre 10h et 16h afin de s’adapter au mieux aux heures de présence du gardien et éviter l’entreposage de bacs sur la voie publique les nuits. Les bacs doivent être sortis au plus tôt à 8h30 et rentrés au plus tard 1h30 après la fin de la collecte.

- Habitat pavillonnaire

La collecte s’effectue en sacs fournis par la ville. Cependant, depuis 2012, l’objectif est d’équiper l’habitat pavillonnaire de Cergy en bacs individuels pour les ordures ménagères et le tri des déchets. Près de 3800 foyers sont à ce jour équipés. Le dispositif est adapté à la réalité de l’accessibilité des terrains (ruelle trop étroite pour le passage du camion...).

Cette action permet d’améliorer la propreté urbaine, de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères (à 1 fois par semaine), d’améliorer les conditions de travail des agents de collecte (les ripeurs), de faciliter le passage au bi-flux et d’améliorer la qualité du tri.

Le schéma ci-contre résume les jours de collecte selon la zone de résidence, le type d’habitat et le type de déchet.

Le tableau ci-dessous résume le contenant et la fréquence de collecte en porte à porte selon des différents déchets :

Flux collectés au Porte à Porte	Contenant (couleur en option)	Fréquence de collecte	% population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Bac gris couvercle vert ou sac poubelle noir	C 2 à C 6	100%
Autres emballages hors verre	Bac gris à couvercle jaune ou sac poubelle jaune	C 1	99%
Déchets de cuisine	Bioseau à couvercle vert	C 1	30%
Déchets de jardin	Sac papier ou petit fagot	C 1	30%
Encombrants	En tas sur la voie publique	Sur RDV téléphonique	100%

* Cx = x collectes par semaine



		ZONE 1	ZONE 2
Habitat Collectif 	Ordures ménagères 	mardi / vendredi	lundi / jeudi
	Déchets de tri 	mercredi	mercredi
Habitat pavillonnaire 	Ordures ménagères 	mardi	lundi
	Déchets de tri 	mercredi	mercredi

Source : site internet de la ville de Cergy

La collecte en apport volontaire :

Des nombreux PAV (Points d'Apport Volontaire) et BAVE (Bornes d'Apport Volontaires Enterrées) sont répartis sur le territoire, afin de favoriser la collecte en apport volontaire. Le tableau ci-dessous présente le nombre de PAV et BAVE sur le territoire par type de déchets :

Type de déchet	Nombre de PAV ou BAVE (chiffre fin 2012)
Ordures ménagères résiduelles	100 (BAVE)
Emballages ménagers	91 (BAVE)
Verre	80 (PAV) 26 (BAVE)

Source : rapport annuel, Cergy 2012

En 2012, les tonnages globaux de déchets ont augmenté de **2,22 %** par rapport à 2011.

	Type de déchets	Tonnage 2012	Evolution par rapport à 2011
Déchets non recyclables	Ordures ménagères	18194,84 T	+ 2,11 %
	Encombrants, dépôts sauvages et D3E	1294,94 T	-4,59 %
Déchets recyclables	Emballages ménagers	790,62 T	+ 22,17 %
	Journaux revues magazines	441,44 T	-42,38%
	Déchets fermentescibles	964,42 T	+ 2,77 %
	Verre	717,08 T	-0,35 %

Source : rapport annuel, Cergy 2012

Les habitants de Cergy ont accès aux 5 déchetteries de l'Agglomération, dont deux sont présentes sur le territoire communal : quartier de l'Horloge et quartier des Hauts de Cergy.

Le traitement des déchets

Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers la filière AUROR'ENVIRONNEMENT. Cette filière globale de traitement déchets, conçue en 1992, comprend 5 déchetteries et un centre principal de traitement.

Ce dernier se compose de différentes unités :

- un centre de tri réservé aux emballages ménagers et les journaux/revues /magazines,
- une unité de compostage accueillant les déchets organiques,
- un centre de tri des déchets industriels banals (DIB) accueillant les encombrants, les déchets industriels
- une unité d'incinération avec récupération d'énergie (valorisation énergétique en chauffage urbain) réceptionnant les ordures ménagères résiduelles et les déchets de soins à risque infectieux

Un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) a été signé en novembre 2011. Le diagnostic du territoire et les orientations par commune ont été définis en 2012, ce qui a permis une adoption du PLPD et de son programme en 2013.

Ce programme a pour objectif principal de diminuer la quantité d'ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 5 ans soit 25 kg/hab/an sur la ville de Cergy. Pour atteindre ce but, le PLPD sera le support d'actions qui seront mises en œuvre et développées en collaboration avec les acteurs locaux du territoire. 5 axes thématiques sont développés dans ce document :

- Axe 1 : Développement de la Consommation Eco-Responsable
- Axe 2 : Réduction et Evitement des Déchets Fermentescibles
- Axe 3 : Renforcement du don pour favoriser la réparation, le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 : Développement de l'Eco-Exemplarité des collectivités
- Axe 5 : Développement des actions de prévention des Déchets auprès des Entreprises

En 2012, 2 actions ont été réalisées à Cergy : une opération pilote de compostage en pied d'immeuble sur 2 résidences (Heuruelles et Amaryllis) et une action de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective universitaire.



Centre d'Auror'environnement
Source : office du tourisme de Cergy-Pontoise

4. Le réseau de chaleur

Le chauffage urbain de Cergy-Pontoise a été créé en 1971 dès le début de la construction de l'agglomération nouvelle et s'est développé au rythme de l'urbanisation et de l'aménagement des nouveaux quartiers. Il est aujourd'hui géré par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et par son délégataire en la matière, la société Cyel.

Grâce à 44 km de réseau et près de 350 points de livraison, le chauffage urbain alimente aujourd'hui 4 communes (Cergy, Éragny, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône), environ 33 000 logements et 600 000 m² d'équipements publics et immeubles de bureaux, ce qui correspond environ à une consommation de l'ordre de 340 000 MWh/an. Cette chaleur est produite à près de 60 % à partir d'énergies renouvelables. Les logements représentent environ 65% de la puissance raccordée au réseau.

On peut distinguer au sein du réseau :

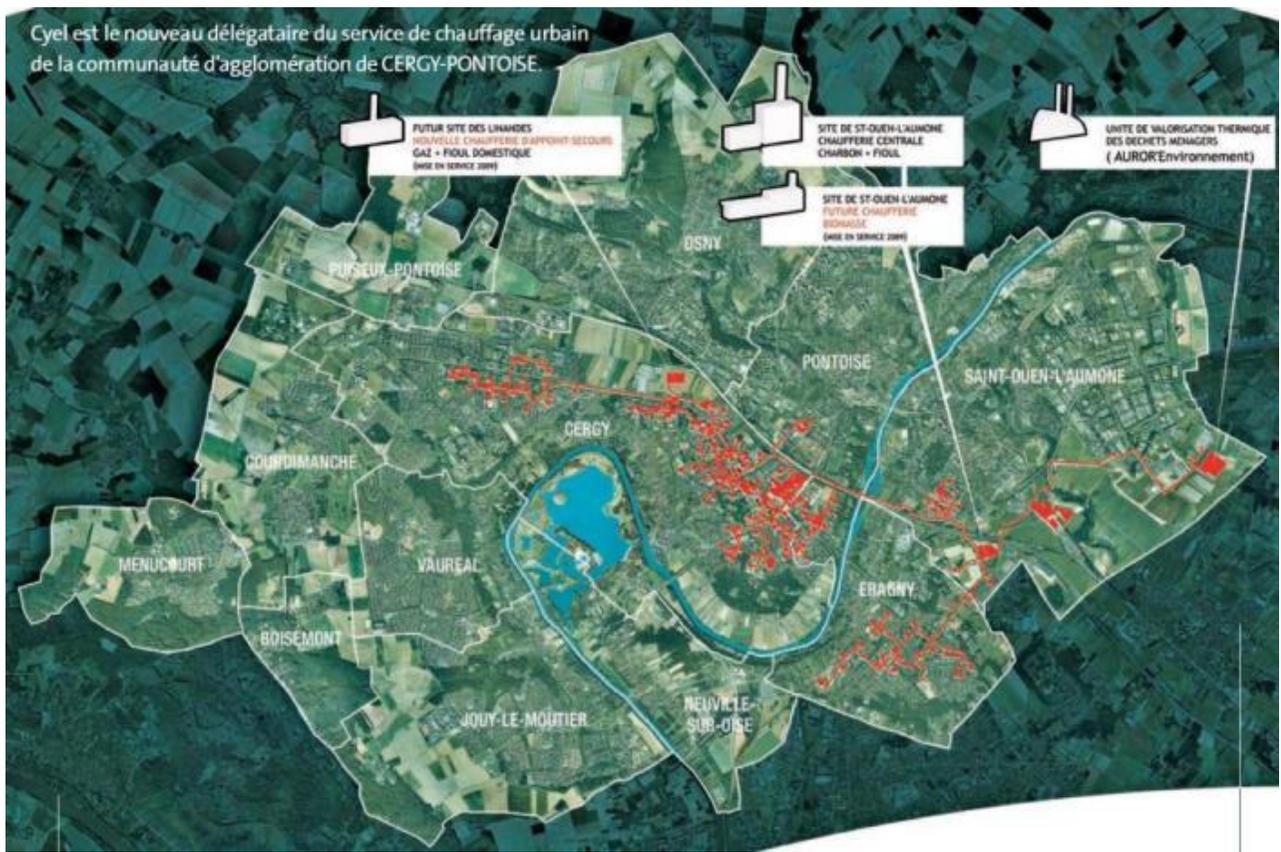
- Un réseau de transport et plusieurs antennes de distribution « haute pression » en caniveau : la chaleur est transportée et distribuée sous forme d'eau surchauffée dont la température varie selon les besoins entre 110 et 190°C
- Différentes antennes de distribution « basse pression » (notamment le quartier de Puisseux Saint-Christophe et les antennes les plus récentes) ; l'eau y circulant est en moyenne à 90°C.

Ainsi, la chaleur est produite :

- par l'usine d'incinération des ordures ménagères Auror'Environnement. Depuis 1996, ce centre de valorisation et de traitement des déchets urbains est dimensionné pour traiter 160 000 tonnes de déchets par an et représente une puissance d'environ 30 MW (45% de l'énergie consommée sur le réseau)
- par la chaufferie d'agglomération située à Saint-Ouen l'Aumône (biomasse, charbon et fuel). Elle totalise une puissance disponible de 147 MW en 4 chaudières.

Le recours à l'UIOM et à la biomasse permet de produire une chaleur issue à près de 60 % des énergies renouvelables.

Présentation du réseau de chaleur sur le territoire de l'agglomération



Source : www.cyel.fr, 2009

Le schéma directeur de développement du chauffage urbain

Le schéma directeur de développement du chauffage urbain a été approuvé par le Conseil Communautaire le 29 mars 2011.

Ce document présente les extensions du réseau à réaliser dans le cadre général des objectifs de la délégation de service public de chauffage urbain conclue en 2006 (en particulier, objectifs de mixité énergétique).

Il identifie en particulier les cibles suivantes :

- Sur l'aménagement neuf, des développements sont prévus sur :
 - o Cergy - lotissement Croix Petit
 - o St Ouen l'Aumône – Liesse
 - o Cergy – Grand Centre (théâtre 95,
 - o Eragny – rue des Aviateurs Alliés
 - o Pontoise – ZAC Bossut
 - o Cergy – Bd de l'Oise/rue des Closbilles
 - o Cergy –ZAC des Linandes 2
- Sur l'existant, des développements sont prévus avec extension du réseau sur les grands ensembles immobiliers :
 - o Pontoise – Les Hauts de Marcouville
 - o St Ouen l'Aumône - Parc Lenotre – Cité Emmaus - Le Clos du Roi
- Et toujours, une évolution en densification par raccordement au réseau actuel

Certaines de ces extensions sont déjà réalisées (lotissement Croix Petit, rue des Closbilles), d'autres sont en cours de réalisation (rue des Aviateurs Alliés...).

F - Les énergies renouvelables

1. Les documents cadre

La thématique des énergies renouvelables et du climat est aujourd'hui encadrée par un contexte législatif plus développé, notamment avec les lois Grenelle. Ce cadre législatif se traduit par des documents à l'échelle régionale (SRCAE et SRE), à l'échelle intercommunale (Plan Climat Energie Territorial (PCET), Agenda 21) et voire même à l'échelle communale (Agenda 21-plan climat).

Les documents régionaux en vigueur dans le domaine des énergies sont les suivants : le schéma régional climat air énergie et le schéma régional de l'éolien, tous deux adoptés le 14 décembre 2012 par le Conseil Régional d'Île-de-France. Ces documents imposent de nouvelles mesures et orientations en matière de développement des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et de la prise en compte du climat.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE a été prévu par l'article L.222-1 du Code de l'Environnement. Elaboré par l'Etat et la Région, il fixe à l'horizon 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter pour diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie
- Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifie
- Par zone géographique, les objectifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique

En termes d'urbanisme, il définit notamment l'orientation suivante : promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques, qui se décline selon les objectifs suivants :

- Densifier les zones urbaines tout en respectant les enjeux de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique
- Promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement

- Favoriser les modes actifs de déplacements et les transports en commun dans le partage de l'espace public
- Réserver dans l'aménagement urbain des espaces pour la logistique (entrepôts logistiques, espaces de livraison)
- Privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements
- Mutualiser les services et les équipements
- Favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid
- Poursuivre les actions pour rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable

Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Il constitue un volet annexé au SRCAE. Le SRE francilien établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Île-de-France est riche. Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires de grande couronne, présentant un potentiel éolien. Il revient désormais aux collectivités locales, aux porteurs de projets et à l'ensemble des parties prenantes de se saisir de l'opportunité, pour un plus grand développement des énergies renouvelables dans la région.

Par ailleurs, le **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) de l'Agglomération vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre tout en développant une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

Pour mettre en œuvre son Agenda 21 - Plan climat énergie territorial, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a retenu quatre axes stratégiques :

- **conforter** l'attractivité du territoire
- **œuvrer** à son développement équilibré et durable
- **renforcer** les solidarités
- **rendre** la Communauté d'agglomération exemplaire

Ces axes sont ensuite déclinés en 71 actions avec un objectif commun : **diviser par quatre la production de gaz à effet de serre d'ici 2050**. Ce programme, élaboré en partenariat avec les

acteurs économiques, associatifs et institutionnels du territoire, s'applique à l'ensemble des politiques publiques et compétences de l'agglomération.

De plus l'**Agenda 21-Plan Climat** de la ville de Cergy s'articule autour de 5 axes, déclinés en 51 actions. Certaines de ces actions visent aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvelables.

Les grands axes sont les suivants :

1. Renforcer les solidarités
2. Favoriser la participation de tous
3. Œuvrer au développement équilibré et durable de la ville
4. Une mairie et des services engagés dans le développement durable
5. Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'Agenda 21-Plan climat

L'axe 4 comprend des actions ciblées sur les énergies renouvelables, notamment celle de produire de l'énergie renouvelable sur les espaces et les bâtiments municipaux. D'autres actions sont plus ciblées vers l'objectif de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le bilan des actions de la ville en 2012 réalisé sur la période juin 2011-mai 2012 permet de voir les avancées suivantes liées à l'axe 4 :

- Entre 2010, date de réalisation du bilan carbone, et 2011, une baisse globale des consommations d'énergie sur le patrimoine municipal a été constatée, entraînant un gain d'émissions de gaz à effet de serre de 59,87 tonnes équivalent carbone.
- La consommation de carburant du parc véhicules a baissé entre 2010 et 2011, soit un gain en émission de gaz à effet de serre de 6,60 tonnes équivalent carbone.

Le schéma directeur du réseau de chaleur

Voté le 29 mars 2011, il constitue l'une des réponses aux nouvelles conditions d'attribution du Fonds Chaleur de l'ADEME et des aides Régionales en présentant les extensions à réaliser dans le cadre général des objectifs de la délégation qui a vu la mise en œuvre de la chaufferie biomasse dès 2009 afin de permettre la couverture en énergies renouvelables à plus de 50 %.

2. Les potentiels du territoire de Cergy

a - La géothermie

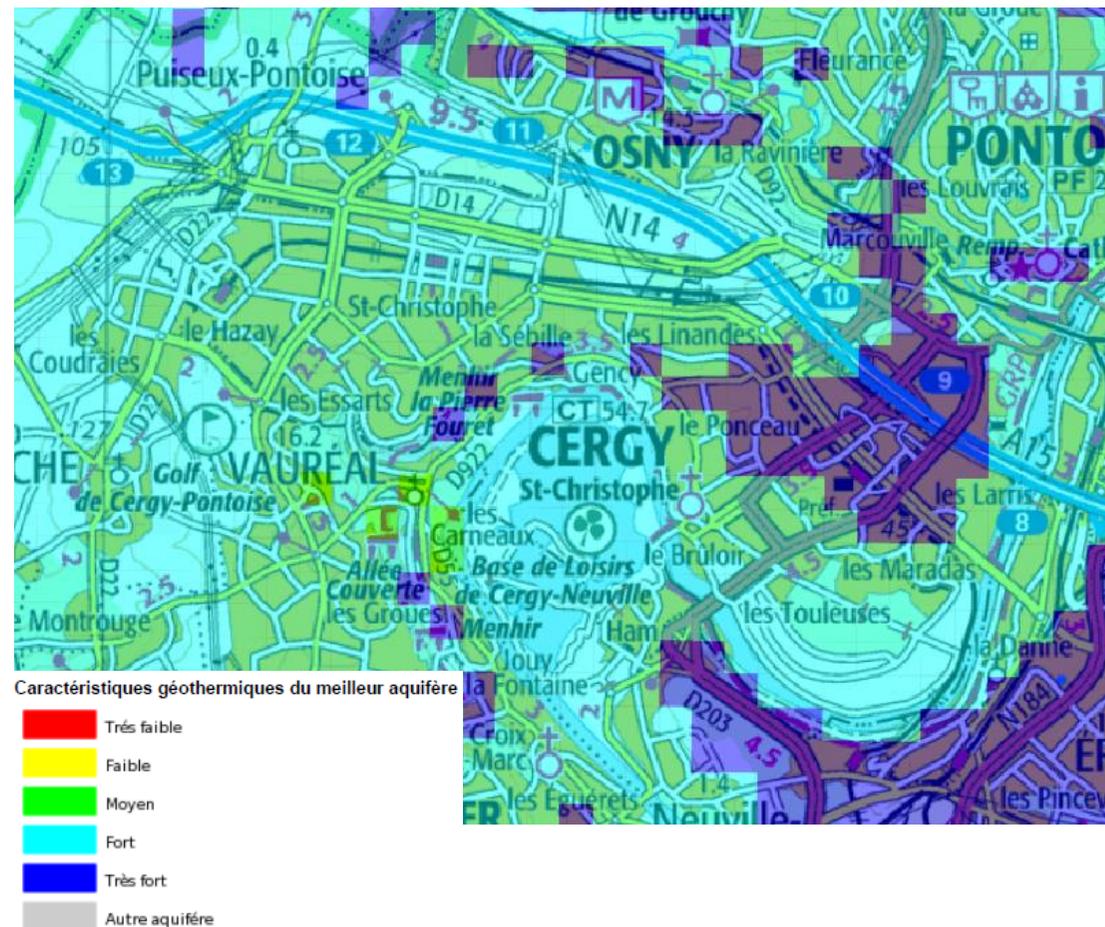
Le BRGM, l'ADEME, la région Ile de France et EDF ont développé un système d'information géographique d'aide à la décision, qui indique si, en un endroit donné, l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable.

Le SIG ne montre que la productivité des nappes superficielles, sans prendre en compte les nappes profondes.

Sur le territoire de Cergy, le potentiel relevé est fort à très fort.

Ce potentiel a permis la mise en place d'un réseau de chaleur efficient dès 1971, permettant aujourd'hui d'alimenter 33 000 logements et 600 000 m² d'équipements publics et d'immeubles de bureaux..

Potentiel géothermique sur le territoire



Source : www.geothermie-perspectives.fr

b - Le potentiel solaire

La durée d'ensoleillement moyen dans le Val d'Oise est de 1 750 à 2 000h par an. Le potentiel énergétique moyen en kwh thermique par an et par m² est de 1 220 à 1 350 kwh d'énergie récupérable par an.

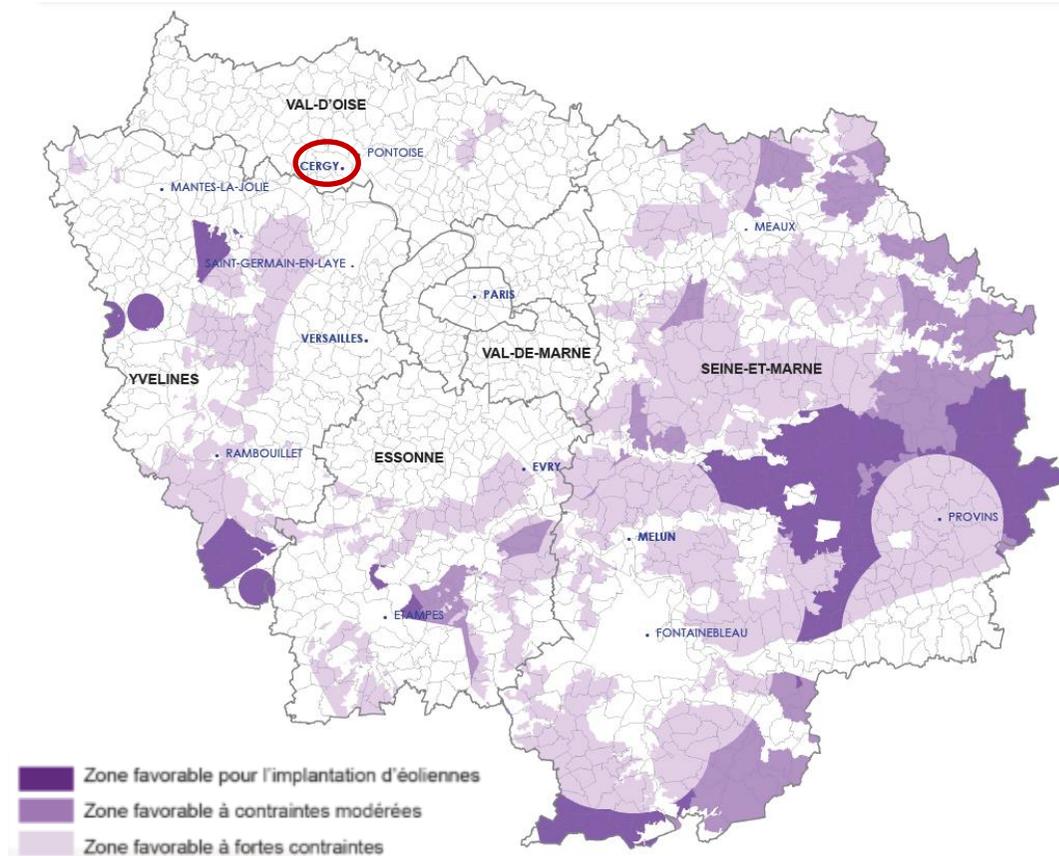
Des données plus précises à l'échelle de la commune montrent un ensoleillement moyen annuel de 1652 h, alors que la moyenne française est de 1 968 heures. (Source : Météo France)

L'ensoleillement dans le Val d'Oise est suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utiles pour l'eau chaude sanitaire, ou pour les panneaux photovoltaïques. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique). Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.

c - Le potentiel éolien

Selon le schéma régional de l'éolien réalisé en juillet 2012, Cergy est une commune qui ne possède aucune zone favorable au développement de l'éolien (zone blanche sur la carte ci-contre), tout comme les communes périphériques. Aussi, les modes de production éolien, que ce soit de la petite éolienne ou de l'éolienne industrielle ne sont pas les modes d'énergies renouvelables à développer en priorité sur le territoire.

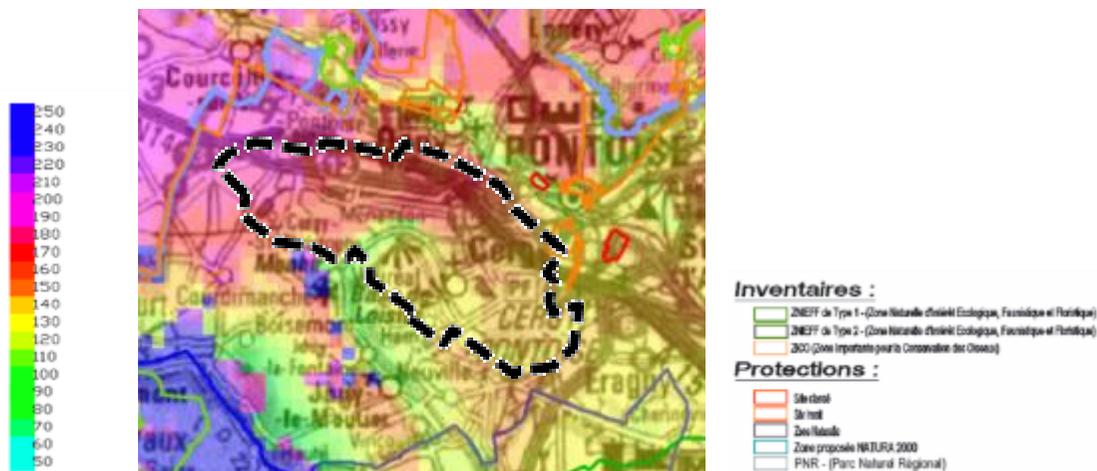
Potentiel éolien sur le territoire



Source : SRE

L'atlas éolien réalisé par l'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies), en partenariat avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) présente les densités d'énergie éolienne :

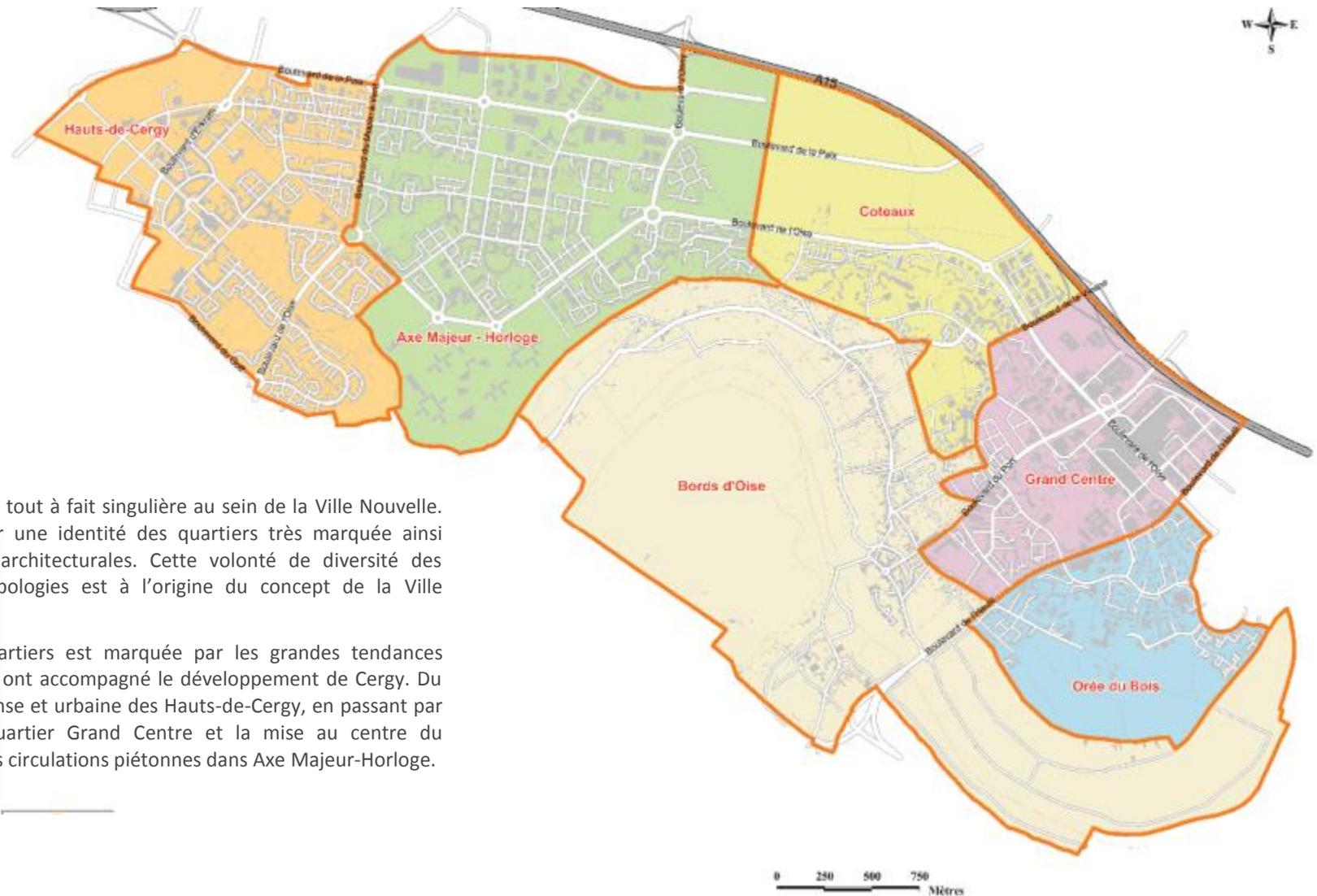
Densité d'énergie à 60 m de hauteur



Source : www.arenidf.org

Sur le territoire de Cergy, le développement de l'éolien n'est pas conseillé.

DIAGNOSTIC PAR QUARTIER



La ville de Cergy est une entité tout à fait singulière au sein de la Ville Nouvelle. En effet, elle se distingue par une identité des quartiers très marquée ainsi qu'une diversité des formes architecturales. Cette volonté de diversité des formes, des couleurs, des typologies est à l'origine du concept de la Ville Nouvelle.

Par ailleurs, l'identité des quartiers est marquée par les grandes tendances architecturales et urbaines qui ont accompagné le développement de Cergy. Du village traditionnel à la ville dense et urbaine des Hauts-de-Cergy, en passant par l'organisation sur dalle du quartier Grand Centre et la mise au centre du fonctionnement du quartier des circulations piétonnes dans Axe Majeur-Horloge.

Limites des quartiers de Cergy

Source : Ville de Cergy

A - Quartier Bords d'Oise

Les Bords de l'Oise : le quartier originel



Ce quartier résidentiel est constitué de 3 parties distinctes : autour de la rue Nationale s'étend le vieux village, essentiellement composé de bâtisses en pierre. Ce secteur, relativement dense en front de rue, se caractérise par son esprit village des origines. Coupé de la Ville Nouvelle par les coteaux, il s'est développé de manière limitée.

A l'ouest de la boucle de l'Oise en allant vers Vauréal, on trouve les grandes maisons de maître

entourées de parcs. Particulièrement verte, cette partie de Cergy, aussi appelée les Grands Enclos, est un espace préservé.

A l'est s'est développé depuis un peu plus de 20 ans Port Cergy. La réalisation d'un port de plaisance sur l'Oise était, à l'origine, un pari osé. Aujourd'hui, ce quartier bâti dans un style traditionnel mais moderne, concilie animation de quartier et qualité de vie.

En limite de ce quartier, la commune a conservé un large espace agricole. Depuis la création de la Ville Nouvelle jusqu'au SDRIF actuellement en vigueur, cet espace a toujours été protégé et conservé comme mémoire de l'identité cergyssoise. Il accueille aujourd'hui une véritable activité de maraîchage et permet le développement de circuits courts selon le principe de l'agriculture péri-urbaine.



- | | | | |
|---|------------------------------|---|---------------------------------|
|  | Bâti de village traditionnel |  | Grand collectif urbain |
|  | Petit collectif type village |  | Petit collectif de centre-ville |
|  | Individuel spontané |  | Grandes propriétés |
|  | Individuel organisé |  | Espaces libres ou friches |
|  | Individuel groupé |  | Bureaux |
|  | Commerces | | |
|  | Collectifs en cœurs d'îlot | | |
|  | Bâti agricole | | |
|  | Equipements | | |
|  | Activités diverses | | |

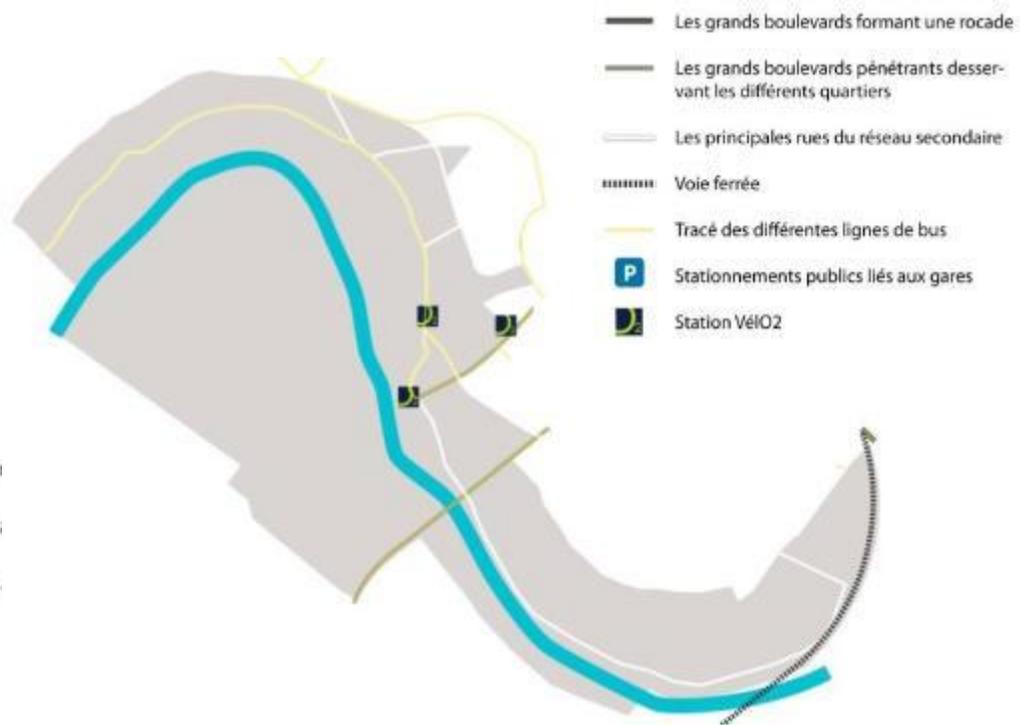


Les transports et déplacements

Le quartier des Bords de l’Oise est en partie bordé par l’avenue du Nord ce qui permet sa desserte et est traversé par l’axe composé des rues du Bruloir, Nationale et de Vauréal.

Ce quartier est desservi par 2 lignes de bus qui empruntent cet axe ainsi que l’avenue du Nord.

Les circulations douces se concentrent essentiellement au sein d’espaces naturels (chemins dans les espaces boisés, le long de l’Oise, etc.). 3 stations VéIO2 sont implantées au sein du quartier.



Les équipements

Il y a un groupe scolaire au sein du quartier Bords de l’Oise (le groupe scolaire du Village), qui a connu une légère hausse de ses effectifs (+4,1% entre 2004/2005 et 2013/2014).

Concernant les équipements culturels et sportifs, ce quartier est bien doté au regard de sa population avec 3 structures sportives (complexe sportif du Ponceau, stade du village et terrain de pétanque) et trois lieux culturels (la Maison du patrimoine, la Maison Anne et Gérard Philipe et l’amphithéâtre de l’Axe Majeur).



Caractéristiques sociodémographiques

Avec 3 816 habitants en 2011 (dernier chiffre officiel INSEE), le quartier des Bords d'Oise est le quartier le moins peuplé de Cergy. Il représente 6,5% du total des habitants.

Ce quartier accueille la population en moyenne la plus âgée du territoire communal, même si celle-ci reste relativement jeune : 15% des habitants du quartier ont 60 ans et plus. C'est également l'unique quartier de Cergy dont les moins de 30 ans représentent moins de 50% de la population totale (45% dont 18% de moins de 15 ans).

Le nombre moyen de personnes par logement dans ce quartier est 2,37 en 2011 (2,5 à l'échelle de Cergy).

Parc de logements

Il comprend en 2011 1 745 logements, soit seulement 7% du parc de logements cergysois, et comporte 6,9% de logements vacants (121 logements de ce type en 2011 selon l'INSEE).

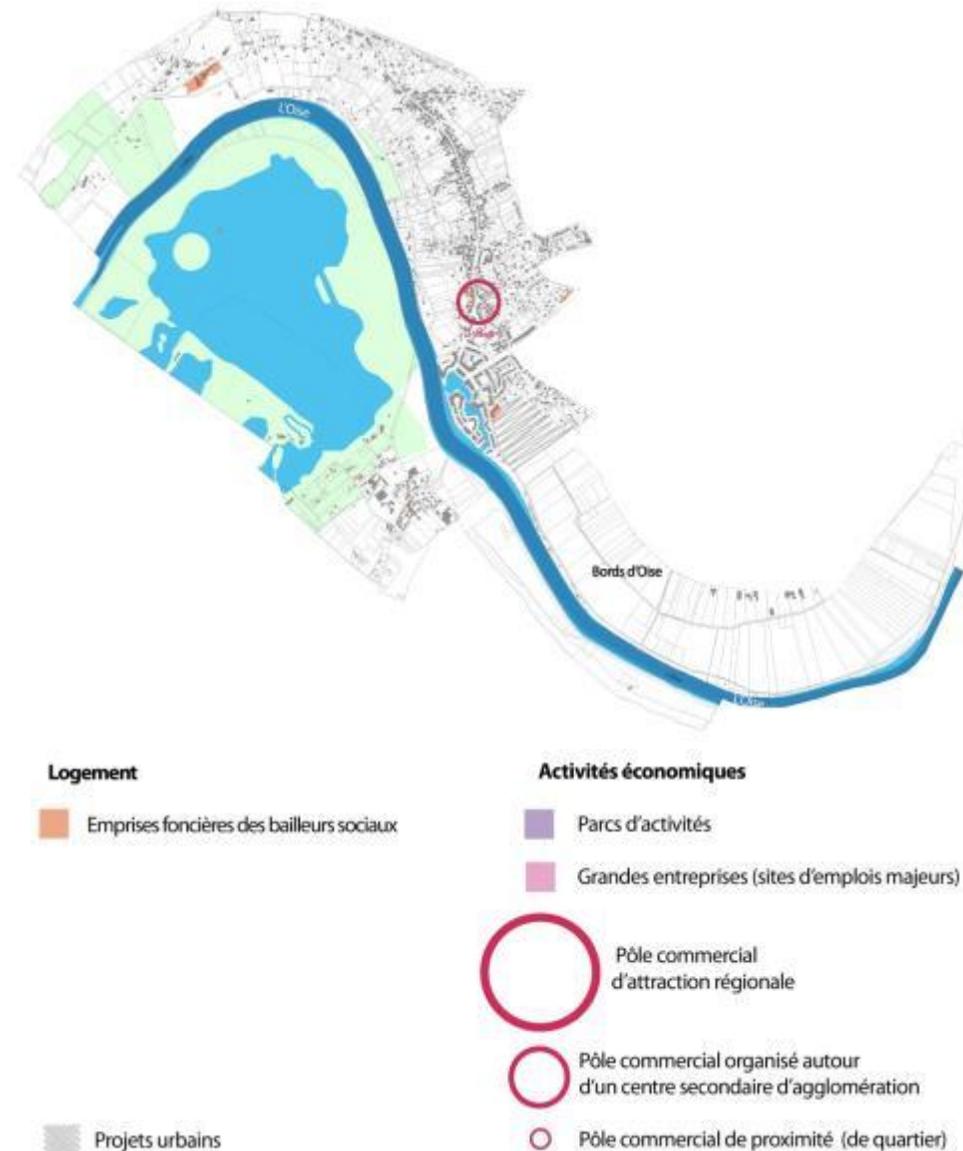
L'habitat qui caractérise ce quartier est essentiellement de type individuel. 1 logement sur 2 est un grand logement (4 pièces et plus), dont 37% de 5 pièces et plus. A l'inverse, on compte 31% de petits logements (1 et 2 pièces), dont seulement 10% de logements de 1 pièce.

Le quartier des Bords d'Oise ne comprend que 36 logements locatifs sociaux soit 0,5% du parc total de la commune. Les logements locatifs sociaux représentent 2,1% du parc de logements du quartier.

Economie / Commerce

Le quartier des Bords d'Oise comporte un pôle commercial de proximité (le Village) et d'un pôle de commerces spécifique orienté vers la restauration et l'animation (le Port / Ham).

Il n'accueille aucune grande entreprise employant plus de 100 salariés.



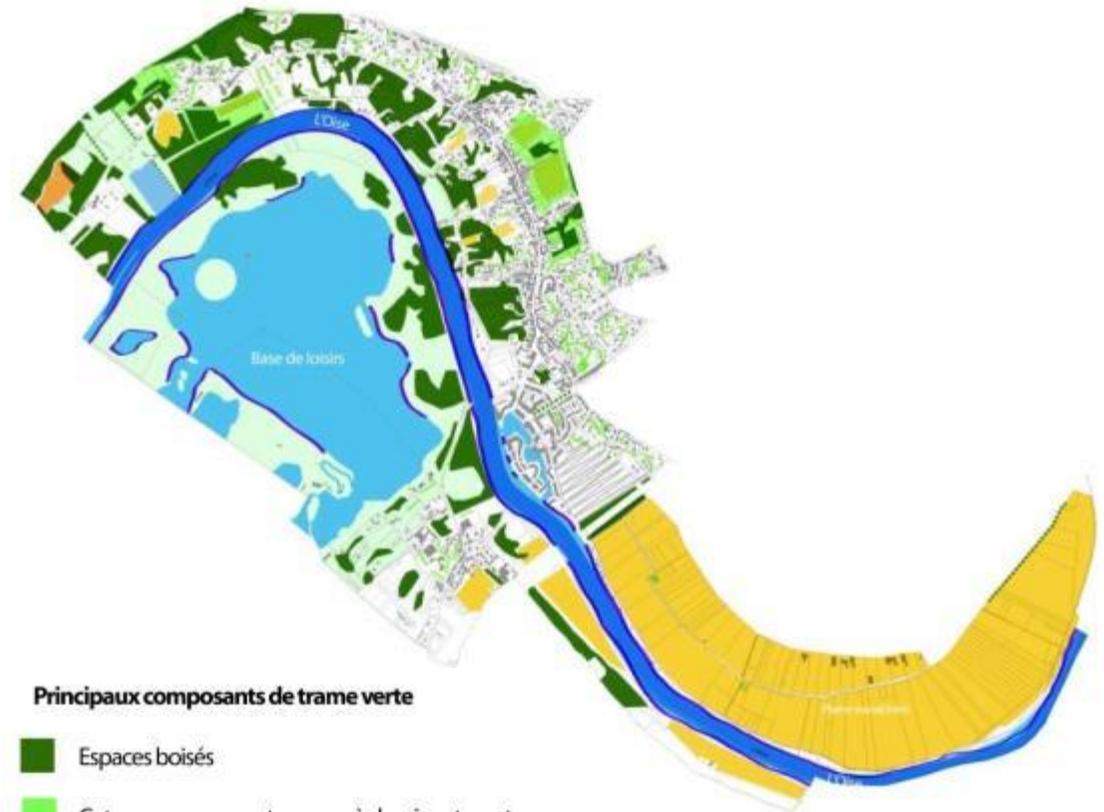
Environnement

Le quartier Bords d'Oise est un secteur présentant de nombreux espaces naturels et agricoles remarquables :

- La base de loisirs et ses étangs
- L'Oise et ses abords
- La plaine maraîchère
- Les jardins familiaux du coteau et le verger de Gency
- Les coteaux boisés

Il s'agit de l'un des quartiers les plus verts de la commune.

Le relief marqué des coteaux génère des perspectives remarquables, notamment depuis le belvédère de Gency ou le bas de l'Axe Majeur.



Principaux composants de trame verte

- Espaces boisés
- Coteaux paysagers et espaces à dominante verte
- Principaux jardins et coeurs d'îlots verts
- Espaces enherbés d'accompagnement
- Espaces de loisirs végétalisés
- Principaux alignements d'arbres
- Zones agricoles : maraîchage, vergers
- Jardins familiaux
- Ripisylve (végétation de rives humides)

Principaux composants de la trame bleue

- Cours d'eau pérenne
- Etangs et eau stagnante
- Projets urbains

B - Quartier Grand Centre

Le Grand Centre : le cœur de la Ville Nouvelle



Secteur emblématique, le Grand Centre constitue le centre administratif de l'agglomération en complémentarité avec les fonctions de Pontoise.

Ce quartier s'organise autour d'une dalle de 18 ha et de 6 mètres de hauteur. Cette dalle matérialise le principe de séparation fonctionnelle (séparation des espaces dédiés aux piétons et aux véhicules motorisés). Elle concentre sur un espace relativement large :

le plus grand pôle commercial de l'agglomération : les 3 Fontaines et un pôle de commerces, de restauration et services ; un pôle de bureaux ; des équipements publics dont la préfecture du Val d'Oise, premier bâtiment construit sur la dalle ; des équipements culturels dont la bibliothèque, le théâtre 95, etc... ; des logements ; du stationnement.

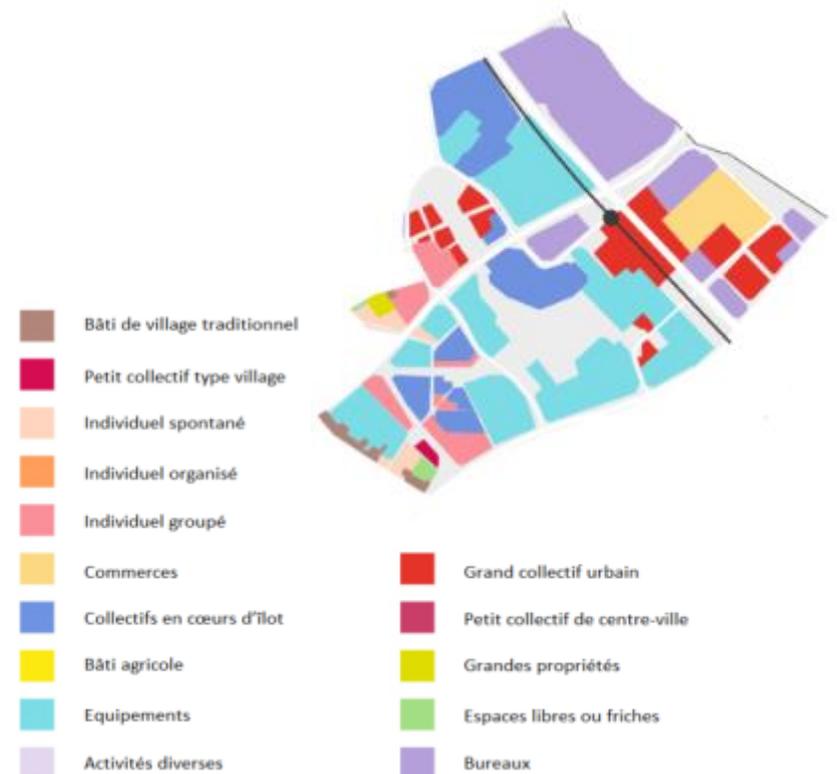
La dalle est directement reliée à la gare RER A de Cergy Préfecture ainsi qu'à l'Université de Cergy Pontoise et au parc François Mitterrand.

Ce quartier, et plus particulièrement la dalle, assure un rôle de centralité à l'échelle de la Ville et de l'agglomération. Outre la dalle, le Grand Centre comprend d'autres quartiers périphériques d'habitation : la Croix-Petit, les Chênes, le Prieuré,...

Ces quartiers sont constitués d'habitat collectif et de quelques équipements. Certains quartiers, comme la Croix-Petit, font aujourd'hui l'objet d'opérations de renouvellement urbain (reconstruction du quartier par le biais d'un lotissement) mais aussi de requalification urbaine autour de l'îlot théâtre.

En outre, le quartier accueille de nombreux équipements administratifs et universitaires ainsi que des bureaux.

Aujourd'hui ce quartier a vieilli et nécessite une rénovation de grande ampleur pour lui redonner son attractivité et lui permettre de jouer pleinement son rôle de moteur économique et commercial de l'Agglomération. Un projet est actuellement en cours d'étude et a fait l'objet d'une large concertation.



Les transports et déplacements

Le quartier se structure autour de grands boulevards et particulièrement le boulevard de l’Hautil et le boulevard du Port.

Le Grand Centre accueille une des 3 gares de la ville (gare SNCF et RER Cergy-Préfecture). Par ailleurs, de nombreuses lignes de bus (13 lignes), convergeant vers la gare, desservent le quartier.

Une place importante est donnée aux circulations douces avec notamment un important parvis entièrement piéton et plusieurs passerelles permettant de franchir les grands boulevards. 5 stations Vélo2 sont implantées dans le quartier du Grand Centre.



Les équipements

On dénombre 3 crèches et 2 groupes scolaires au sein du quartier le Grand Centre (groupes scolaires des Chênes et du Chemin Dupuis). Une hausse soutenue des effectifs scolaires (+15,4%) a eu lieu dans de ces 2 établissements entre 2004/2005 et 2013/2014.

Par ailleurs, ce quartier constitue un pôle d’enseignement supérieur majeur avec la présence de Cergy Université ainsi que plusieurs écoles supérieures.

Le Grand Centre constitue également un pôle sportif et culturel important avec notamment des équipements à vocation intercommunale (la piscine d’agglomération, le conservatoire, le théâtre 95, etc.)



Caractéristiques sociodémographiques

6 326 Cergyssois résident dans le Grand Centre en 2011 (dernier chiffre officiel INSEE), soit 10,8% de la population de la ville. Le quartier comporte 51% de la population ayant moins de 30 ans, et 11% de 60 ans et plus.

Le nombre moyen de personnes par logement dans ce quartier est de 2,09 en 2011 (2,5 à l'échelle de Cergy). Il s'agit du nombre moyen de personnes par logement le plus faible de la commune.

Parc de logements

Le Grand Centre comprend en 2011 3 227 logements, soit 12,9% du parc de logements cergyssois, et comporte 4,6% de logements vacants (148 logements de ce type en 2011 selon l'INSEE). Il s'agit du quartier présentant la part de logements vacants la plus faible à l'échelle de Cergy.

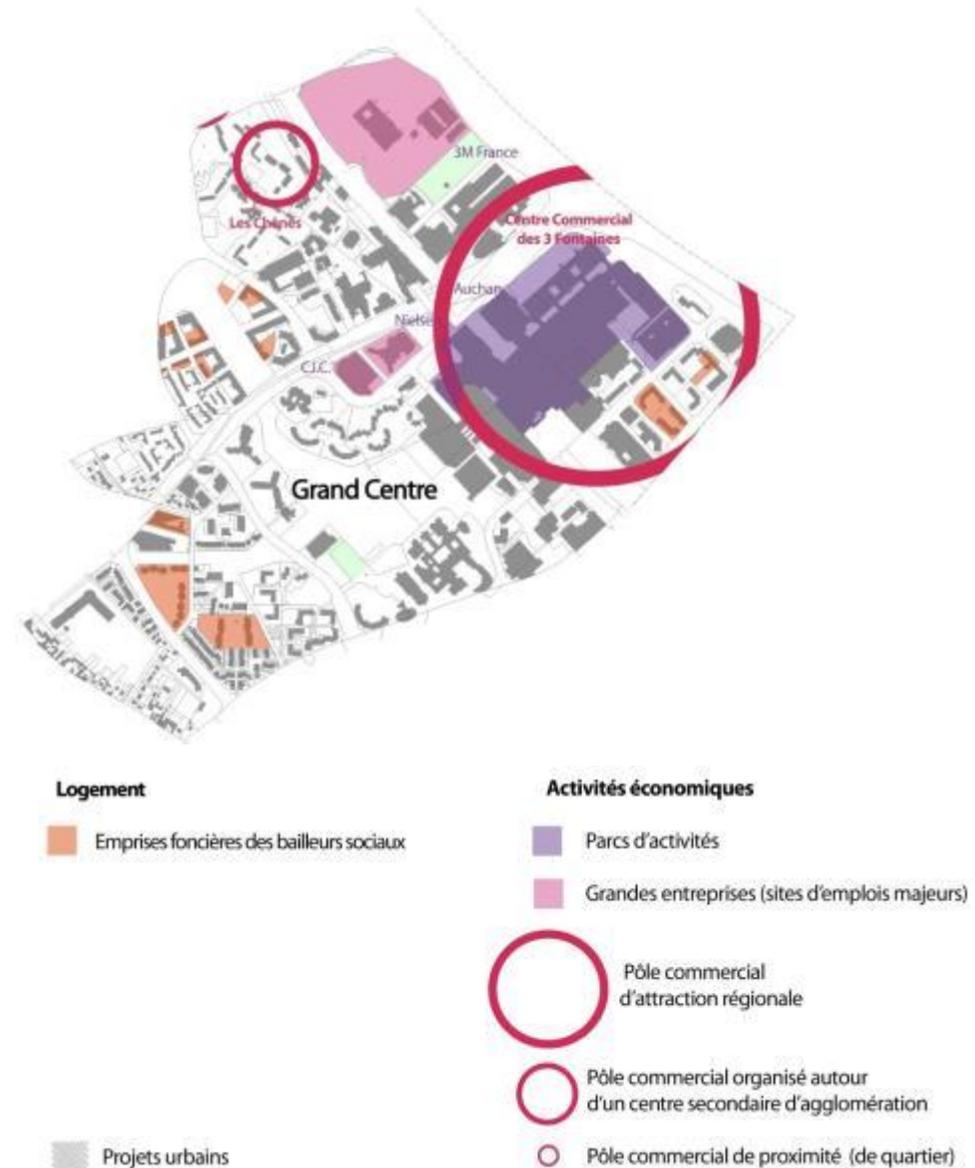
L'habitat qui caractérise ce quartier est essentiellement de type collectif. 30% des logements sont des grands logements (4 pièces et plus), dont moins de 10% de 5 pièces et plus. A l'inverse, on compte 44% de petits logements (1 et 2 pièces), dont 22% de logements de 1 pièce. A ce titre, il s'agit du quartier qui comporte de loin la part la plus forte de logements de 1 pièce mais également la plus faible de logements de 5 pièces et plus.

Le Grand Centre comprend 1 000 logements locatifs sociaux soit 12,75% du parc total de la commune. Les logements locatifs sociaux représentent 34,8% du parc de logements du quartier.

Economie / Commerce

Le Grand Centre est en 2014 celui qui accueille le nombre de grandes entreprises (plus de 100 salariés) le plus important à l'échelle de la commune. Citons par exemple Ac Nielsen (1 241 salariés), 3M France (1 161), Auchan (650), CIC (500), Aser (211) ou encore Société Générale (200), etc.

Par ailleurs, ce quartier comporte le plus grand centre commercial de la CACP, de rayonnement très large : le centre commercial régional des 3 Fontaines, qui comprend un hypermarché (Auchan) ainsi que 150 boutiques, et qui dispose d'une surface de vente d'environ 70 000 m². Il dispose également d'un pôle commercial de proximité, situé boulevard de l'Oise : les Chênes.



Environnement

Le Grand Centre, assez dense et construit en partie sur dalles, offre quand même des espaces verts généreux, à l'image du parc François Mitterrand qui a été réaménagé récemment.

De plus les nombreux alignements d'arbres le long des rues, et les espaces verts des résidences d'habitat collectif donnent un caractère vert à ce quartier.

L'ambiance reste cependant très urbaine dans le secteur de la Préfecture, sur dalles.



C - Quartier des Coteaux

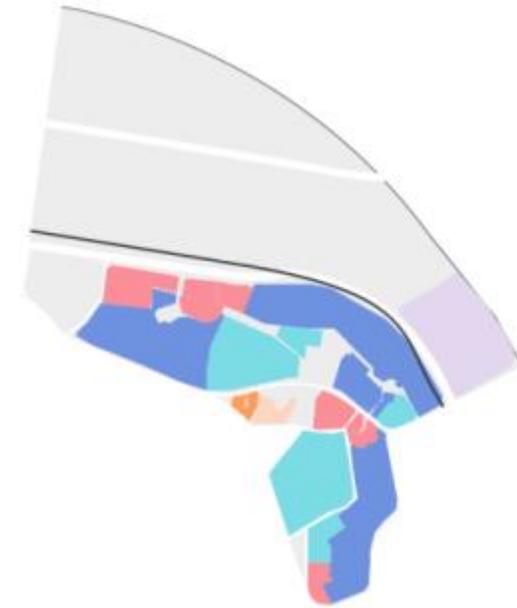
Les Coteaux



Ce quartier, coupé en deux par le boulevard de l'Oise, rassemble la plaine des Linandes au nord et les immeubles et pavillons d'habitation au sud.

Il est marqué par la présence de la zone d'activités Francis Combes, qui doit conforter son bâti en front du boulevard de l'Oise ainsi que de quelques grandes enseignes de restauration rapide et d'hôtellerie.

Le secteur de la plaine des Linandes est un vaste espace dédié aux sports et loisirs. La construction du stade de football Salif KEITA et la récente construction de terrains de tennis par la ligue de tennis du Val d'Oise sont les premiers projets à s'implanter. Le secteur de la plaine des Linandes a pour objectif d'accueillir un écoquartier, des équipements sportifs dont l'Aren'Ice qui accueillera notamment la fédération française de hockey sur glace, des équipements commerciaux et des activités.

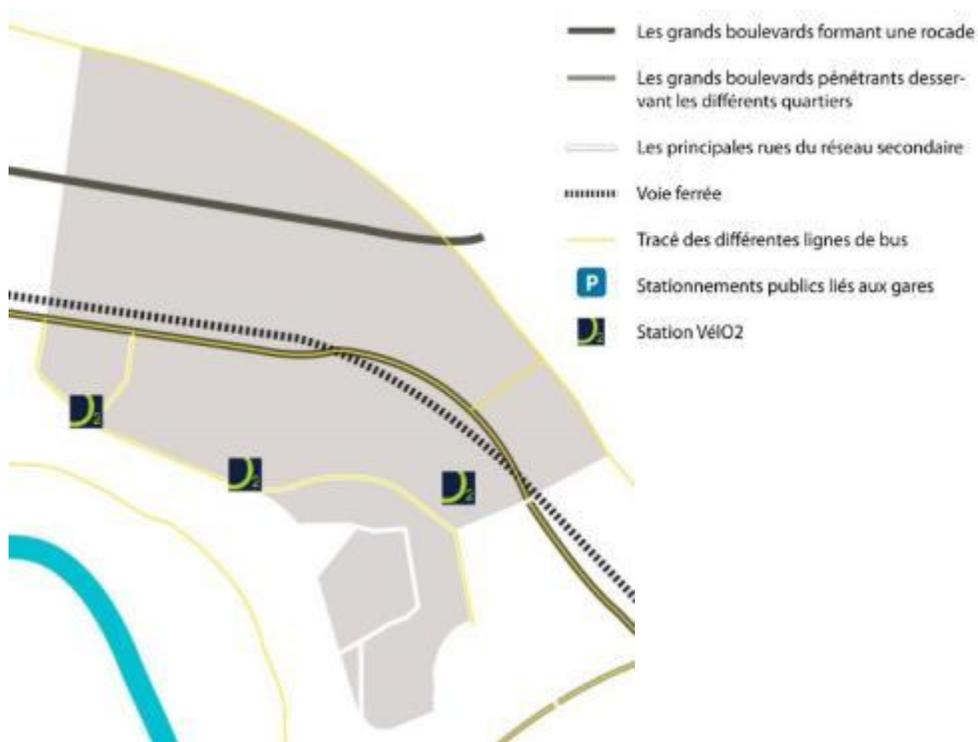


Les transports et déplacements

Le quartier des Coteaux est bordé et desservi par l'avenue du Nord mais se structure essentiellement autour du boulevard de l'Oise depuis lequel des rues, allées, impasses et voies privées desservent les habitations.

Ce quartier est desservi par 4 lignes de bus qui empruntent les deux grands axes du quartier (avenue du Nord et boulevard de l'Oise).

Concernant les circulations douces, une bande cyclable le long du boulevard de l'Oise et une piste cyclable le long de l'avenue du Nord ont été aménagées. On note la présence de 3 stations Vélo2.



Les équipements

On dénombre 1 crèche et 4 groupes scolaires quartier des Coteaux. La hausse des effectifs scolaires a été soutenue au sein de ces 4 groupes scolaires (+14,8% entre 2004/2005 et 2013/2014).

Par ailleurs, ce quartier accueille un collège, le collège de la Justice.

Ce quartier dispose aujourd'hui d'une seule structure sportive (le complexe sportif de la Justice). En revanche, le projet qui existe sur la plaine des Linandes a pour objectif de développer un pôle sportif à l'échelle régionale (AREN'ICE, etc.).

Ce quartier accueille par ailleurs le centre musical municipal.



Caractéristiques sociodémographiques

7 960 Cergysois résident dans le quartier des Coteaux en 2011 (dernier chiffre officiel INSEE), soit 13,6% de la population de la ville.

Le quartier comporte 52,5% de la population ayant moins de 30 ans, et 9% de 60 ans et plus.

Le nombre moyen de personnes par logement dans ce quartier est 2,44 en 2011 (2,5 à l'échelle de Cergy).

Parc de logements

Le quartier des Coteaux comprend en 2011 3 477 logements, soit 13,9% du parc de logements cergysois, et comporte 5,3% de logements vacants (183 logements de ce type en 2011 selon l'INSEE).

L'habitat qui caractérise ce quartier est essentiellement de type collectif. 33% des logements sont des grands logements (4 pièces et plus), dont 12% de 5 pièces et plus. A l'inverse, on compte 34% de petits logements (1 et 2 pièces), dont 16% de logements de 1 pièce.

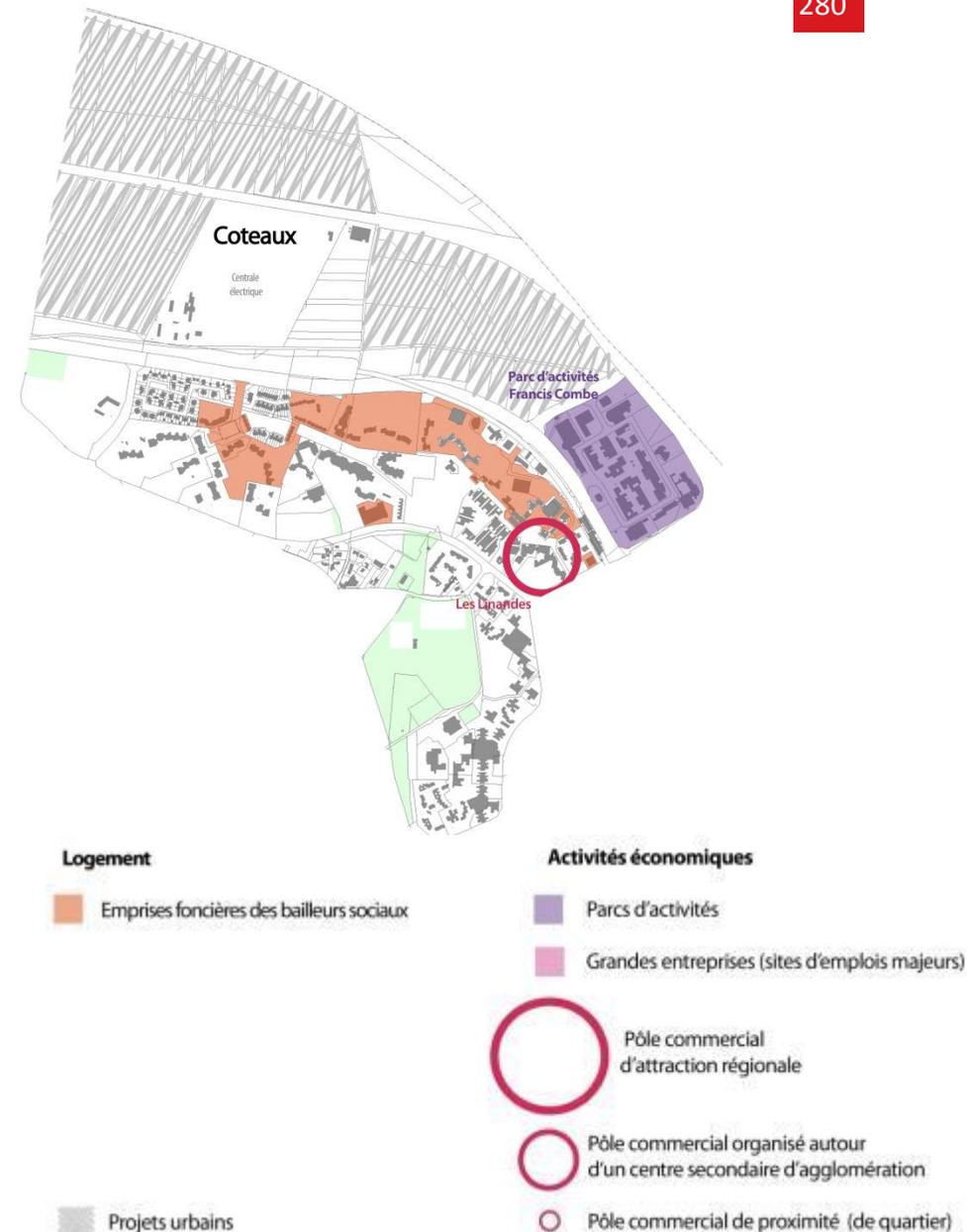
Le quartier des Coteaux comprend 1 019 logements locatifs sociaux soit 13% du parc total de la commune. Les logements locatifs sociaux représentent 29,3% du parc de logements du quartier.

Economie / Commerce

Le quartier des Coteaux accueille quelques grandes entreprises employant plus de 100 salariés : Securitas (135), etc.

Par ailleurs, ce quartier comporte un pôle commercial de proximité (les Linandes) ainsi qu'un pôle de commerces spécifique, exclusivement orienté sur l'hôtellerie et la restauration (le Boulevard de l'Oise).

Un nouveau centre commercial est programmé dans le quartier, sur le site de la plaine des Linandes : un Retail Park de nouvelle génération, qui comprendra environ 20 000 m² de locaux commerciaux.



Environnement

Le quartier des Coteaux présente deux entités :

Le nord du boulevard de l’Oise

Ce secteur correspond aux Linandes, et fait l’objet en grande partie d’un grand projet d’aménagement d’ensemble. Le reste du secteur est occupé par des espaces agricoles, grevés d’un important central EDF d’où partent de nombreuses lignes haute tension qui marquent le paysage. L’extrémité Est est occupée par la cité artisanale Francis Combe qui est dégradée.

Le sud du boulevard de l’Oise

Ce secteur est occupé majoritairement par des ensembles d’habitat collectif, même si on peut noter la présence de quelques lotissements. La plupart des ensembles collectifs présente des espaces verts ou boisés d’accompagnement assez généreux.

On peut aussi noter la présence d’espaces naturels variés : jardins familiaux, bois de la Justice, espaces verts (parc du Ponceau et des Linandes), qui agrémentent l’espace urbain.



Principaux composants de trame verte

- Espaces boisés
- Coteaux paysagers et espaces à dominante verte
- Principaux jardins et coeurs d’îlots verts
- Espaces enherbés d’accompagnement
- Espaces de loisirs végétalisés
- Principaux alignements d’arbres
- Zones agricoles : maraichage, vergers
- Jardins familiaux
- Ripisylve (végétation de rives humides)

Principaux composants de la trame bleue

- Cours d’eau pérenne
- Etangs et eau stagnante
- Projets urbains

D - Quartier des Hauts-de-Cergy

Les Hauts-de-Cergy



Les Hauts-de-Cergy constituent le quartier le plus récent de la ville. Constitué autour de la gare de Cergy-le-Haut, il compte essentiellement des logements collectifs de standing dans sa partie centrale. Au sud du quartier, s'est développé un habitat pavillonnaire organisé majoritairement sous forme de lotissement ou de copropriété. La mixité des logements collectifs et des logements individuels (type maisons de ville) caractérise le secteur Nord.

Les activités commerciales se sont développées en rez-de-chaussée de la partie centrale mais connaissent des difficultés quant à leur pérennisation. La centralité commerciale vient d'être renforcée par l'implantation d'un supermarché le long du cours des Merveilles. Le quartier accueille également un marché forain tous les dimanches matin. La présence d'un cinéma multiplexe sert de locomotive culturelle et de loisir au quartier. Cependant, malgré son implantation sur le parvis de la gare de Cergy-le-Haut, de nombreux habitants s'y rendent en voiture, ce qui tend à créer des problèmes de stationnement au cœur du quartier. Afin de répondre à la demande de stationnement, un parking en contrebas du cinéma UGC ainsi qu'un parc relais de stationnement sous la place du Nautilus ont été réalisés. L'offre sera également accentuée par l'attribution de places de stationnement spécifiques au supermarché et par la requalification du boulevard des Merveilles et du boulevard d'Erkrath.

Ce quartier compte également des équipements importants : gare RER, collège, lycée, école, et également le nouvel équipement socio-culturel Visages de Monde qui regroupe une mairie de quartier, une médiathèque, une salle de spectacle, une salle de danse, etc. Par ailleurs un Parc Relais (PR) et une crèche ont été implantés aux abords de la place du Nautilus.

Ce quartier entre dans sa phase finale de réalisation. Il constituera la troisième grande centralité urbaine de la Ville, après Grand Centre et Axe Majeur-Horloge.

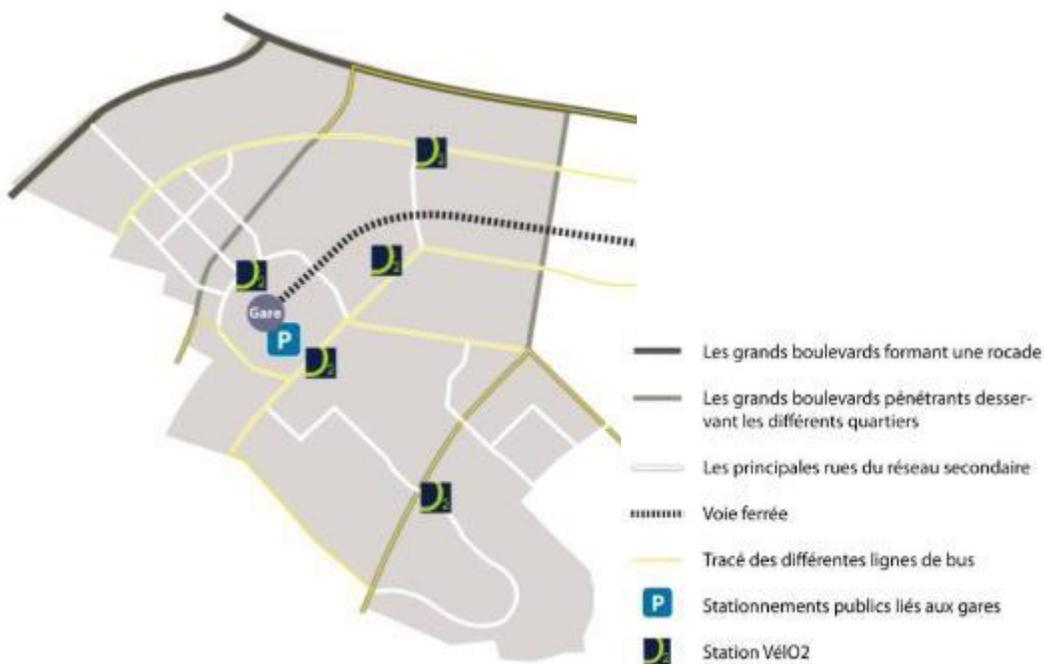


Les transports et déplacements

Le quartier des Hauts-de-Cergy se structure autour de nombreux boulevards urbains parmi lesquels le boulevard des Explorateurs, le boulevard d’Erkrath, l’avenue du Hazay, les boulevards du Moulin à vent / boulevard de l’Oise ou encore le boulevard des Merveilles et de l’Évasion.

Le quartier est desservi par une gare (Cergy-Haut, terminus du RER A). Plusieurs lignes de bus (5 lignes), convergeant vers la gare, desservent le quartier.

Une place importante est donnée aux circulations douces au sein du quartier (circulations piétonnes, pistes cyclables, etc.). Par ailleurs, 5 stations Vélo2 y sont implantées.



Les équipements

Les Hauts-de-Cergy dispose de 5 crèches et 6 groupes scolaires. Le quartier a connu une hausse très importante de ses effectifs scolaires depuis 10 ans (+44% entre 2004/2005 et 2013/2014).

Par ailleurs, on dénombre 2 collèges (collège des Explorateurs et du Moulin à Vent) et 1 lycée (lycée Jules Verne) au sein du quartier.

Ce quartier dispose d’un bon niveau d’équipements sportifs et culturels avec la présence de 4 structures sportives, dont des équipements neufs (tennis Yannick Noah), et 2 équipements culturels majeurs (Visages du Monde et le cinéma UGC).



Caractéristiques sociodémographiques

Le quartier des Hauts-de-Cergy accueille 15 083 habitants en 2011 (dernier chiffre officiel INSEE), soit 25,9% de la population cergyssoise. C’est l’un des quartiers les plus peuplés de la commune. Ce quartier verra sa population croître dans les années à venir, (sachant que la population du quartier est estimée à 18 000 habitants en 2014).

Le quartier comporte 52,5% de la population ayant moins de 30 ans, et moins de 6% de 60 ans et plus. A ce titre, les Hauts-de-Cergy sont considérés comme le quartier accueillant le moins de seniors à l’échelle de Cergy.

Le nombre moyen de personnes par logement dans ce quartier est 2,46 en 2011 (2,5 à l’échelle de Cergy).

Parc de logements

Le quartier des Hauts-de-Cergy comprend en 2011 6 804 logements, soit 27,1% du parc de logements cergyssois, et comporte 8,1% de logements vacants (552 logements de ce type en 2011 selon l’INSEE). Il s’agit du quartier présentant la part de logements vacants la plus élevée à l’échelle de Cergy.

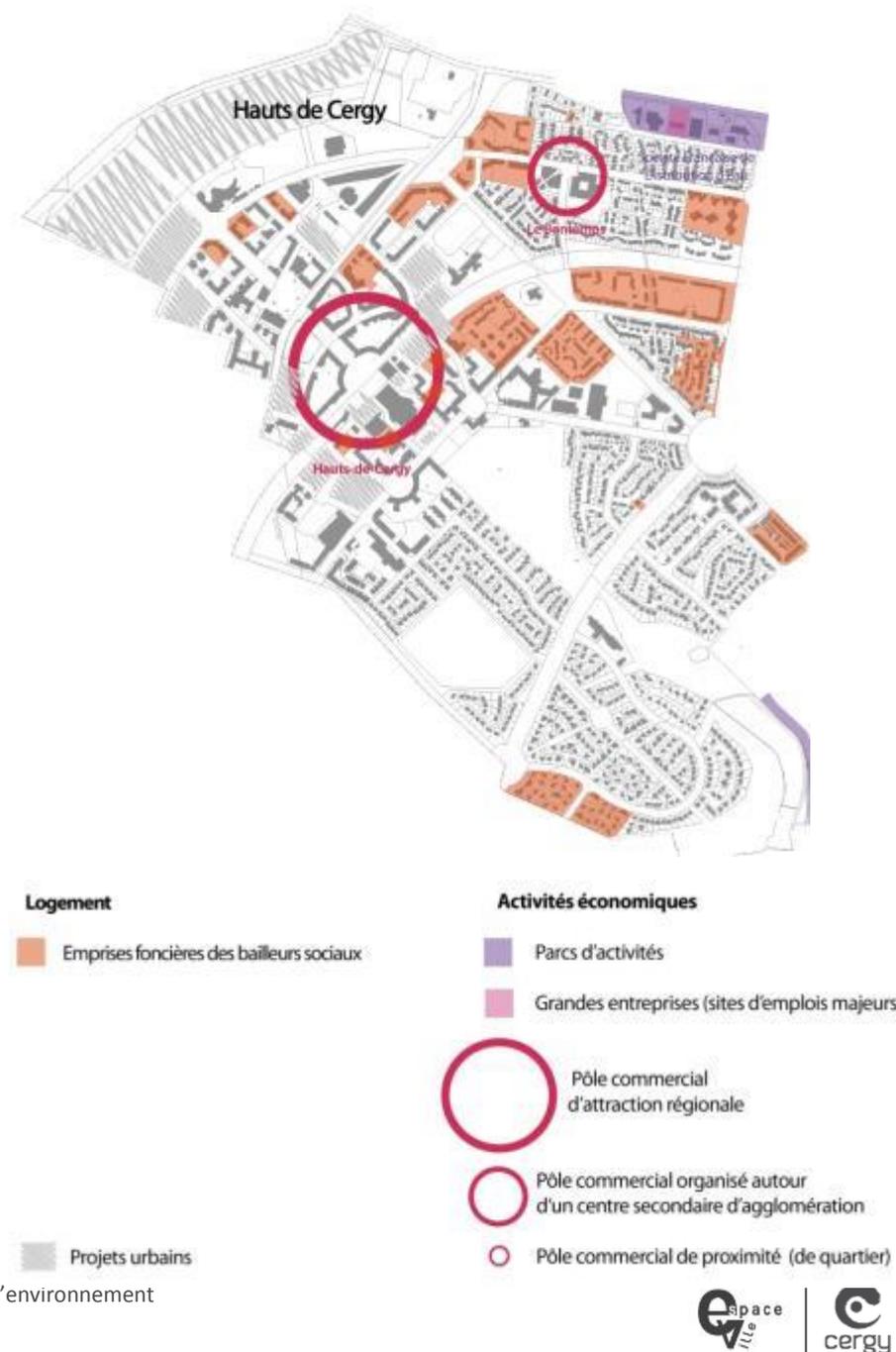
L’habitat qui caractérise ce quartier est essentiellement de type collectif dans les opérations récentes et de type individuel dans la partie ancienne du quartier. 36% des logements sont des grands logements (4 pièces et plus), dont 15% de 5 pièces et plus. A l’inverse, on compte 36% de petits logements (1 et 2 pièces), dont 12% de logements de 1 pièce.

Le quartier des Hauts-de-Cergy comprend 1 986 logements locatifs sociaux soit 25,3% du parc total de la commune. Les logements locatifs sociaux représentent 29,2% du parc de logements du quartier.

Economie / Commerce

Le quartier des Hauts-de-Cergy accueille quelques grandes entreprises employant plus de 100 salariés, parmi lesquelles la Société Française de Distribution d’Eau qui compte 170 salariés, etc.

Par ailleurs, ce quartier comporte un pôle commercial organisé autour d’un centre secondaire d’agglomération : le pôle des Hauts-de-Cergy, qui comprend 18 activités commerciales et s’est conforté entre 2000 et 2003. Un pôle commercial de proximité est également présent dans le quartier : le pôle du Bontemps.



Environnement

Le quartier des Hauts-de-Cergy présente deux entités :

Le secteur Est, à dominante d’habitat individuel

Ce secteur comprend de nombreux espaces naturels, notamment dans sa partie Sud : bois Lapelote, bois du Hazay et bois de Lieu, et l’espace en herbe de la promenade des Deux bois.

De plus, au sein de l’habitat pavillonnaire, la végétation est assez présente, de même que sur l’espace public, avec des nombreux alignements d’arbres.

Ce secteur présente donc un caractère très végétalisé.

Le secteur Ouest, à dominante d’habitat collectif récent

Ce secteur correspond au quartier récent ou encore en cours de construction. La végétation y est donc moins présente car elle n’a pas encore eu le temps de se développer.



Principaux composants de trame verte

- Espaces boisés
- Coteaux paysagers et espaces à dominante verte
- Principaux jardins et coeurs d’îlots verts
- Espaces enherbés d’accompagnement
- Espaces de loisirs végétalisés
- Principaux alignements d’arbres
- Zones agricoles : maraichage, vergers
- Jardins familiaux
- Ripisylve (végétation de rives humides)

Principaux composants de la trame bleue

- Cours d’eau pérenne
- Etangs et eau stagnante
- Projets urbains

E - Quartier Axe Majeur-Horloge

Axe-Majeur-Horloge



Son nom vient de la réalisation par l'architecte Dani Karavan d'une œuvre architecturale sans commune mesure : l'Axe Majeur. Une colonne symbolise le point de départ de cet axe au centre du quartier, sur la place des colonnes Hubert Renaud et continue vers la base de loisirs. Cet axe croise 12 colonnes sur l'esplanade de Paris qui les met en perspective avec la Défense. Cet axe marque l'identité du quartier mais également de la ville.

Quartier des origines avec le quartier Préfecture, il connaît actuellement une mutation importante. Quartier pour cadres lors de sa conception, il est devenu petit à petit un quartier de logements sociaux. Ce glissement de statut des logements n'a pas gêné le développement de l'activité commerciale qui s'est implantée de manière pérenne autour de la place de l'Horloge et jusqu'à la gare.

Cependant, le vieillissement du bâti et la volonté d'un espace privatif plus important a imposé aux différents acteurs de la ville (bailleurs, municipalité, État, ...) la mise en place de processus de rénovation et de résidentialisation.

Ces interventions sur le bâti et les espaces publics et privés, réalisées ou programmées, se traduisent notamment au travers de différents périmètres d'intervention : Zone Urbaine Sensible, Plan de sauvegarde de la Bastide, Opération de Renouvellement Urbain (ORU)...

La politique de rénovation du quartier se décompose essentiellement en trois parties :

- **Une politique de résidentialisation.** Il s'agit de fermer les espaces en pied d'immeubles afin de permettre aux résidents de se les approprier plus facilement. Cela permet également un meilleur entretien et de minimiser les dégradations. Cette politique participe, par ailleurs, au développement du sentiment de sécurité.
- **Une politique de réhabilitation des bâtiments** afin de valoriser l'aspect extérieur des bâtiments.
- **Une politique de mise à plat du foncier** afin d'éviter les problèmes de gestion des espaces extérieurs, notamment des parkings, voiries et espaces verts privés.



	Bâti de village traditionnel		Grand collectif urbain
	Petit collectif type village		Petit collectif de centre-ville
	Individuel spontané		Grandes propriétés
	Individuel organisé		Espaces libres ou friches
	Individuel groupé		Bureaux
	Commerces		
	Collectifs en cœurs d'îlot		
	Bâti agricole		
	Equipements		
	Activités diverses		

La réalisation d'un nouveau secteur d'habitat sur une réserve foncière limitrophe au Parc d'activités Saint-Christophe aura pour cible de créer un programme structurant cohérent et global. La typologie de bâtiment devra permettre une intégration urbaine optimum dans un tissu urbain déjà existant.

Ce quartier compte deux zones d'activités importantes : le parc de l'Horloge, le parc d'activités Saint Christophe. Il accueille également l'un des marchés les plus attractifs du Val d'Oise, le mercredi et le samedi matin.



Les transports et déplacements

Le quartier Axe Majeur-Horloge se structure autour de nombreux boulevards urbains, à savoir, la RD 14, le boulevard de l’Oise, le boulevard d’Osny, l’avenue des Genottes et les avenues de l’Embellie / avenue de la Constellation.

Le quartier est desservi par une gare (gare SNCF et RER Cergy Saint-Christophe) et 6 lignes de bus qui convergent vers la gare.

Une place importante est donnée aux circulations douces au sein du quartier (circulations piétonnes, pistes cyclables, etc.). Par ailleurs, 5 stations VéIO2 y sont implantées.



Les équipements

On dénombre 5 crèches et 9 groupes scolaires au sein du quartier. Les effectifs des groupes scolaires du quartier ont connu une légère hausse au cours des 10 dernières années (+5,7% entre 2004/2005 et 2013/2014).

Par ailleurs, ce quartier accueille 1 collège, le collège Gérard Philipe et 1 lycée, le lycée Galilée.

De nombreux équipements sportifs sont implantés quartier Axe Majeur-Horloge, parmi lesquels des équipements à vocation intercommunale (piscine, pôle foot Salif Keita, ligue départementale des Yvelines). L’offre culturelle se compose notamment d’une médiathèque (médiathèque de l’Horloge) et d’une salle de concert (l’Observatoire).

Enfin, c’est au sein du quartier Axe Majeur Horloge que se trouve l’Hôtel de Ville.



Caractéristiques sociodémographiques

Le quartier Axe Majeur-Horloge est celui qui accueille le plus de population (19 007 habitants en 2011 – dernier chiffre officiel INSEE – soit 32,6% des habitants de la commune). Les formes bâties spécifiques de ce quartier (habitat dense et hauteurs assez élevées) expliquent la présence accrue d’habitants dans ce quartier. Le quartier comporte 53% de la population ayant moins de 30 ans, et près de 8% de 60 ans et plus. A ce titre, il s’agit du quartier accueillant le plus de cergysois de moins de 30 ans.

Le nombre moyen de personnes par logement dans ce quartier est 2,8 en 2011 (2,5 à l’échelle de Cergy). Il s’agit du nombre moyen de personnes par logement le plus élevé de la commune.

Parc de logements

Le quartier Axe Majeur-Horloge comprend en 2011 7 249 logements, soit 28,9% du parc de logements cergysois, et comporte 6% de logements vacants (436 logements de ce type en 2011 selon l’INSEE).

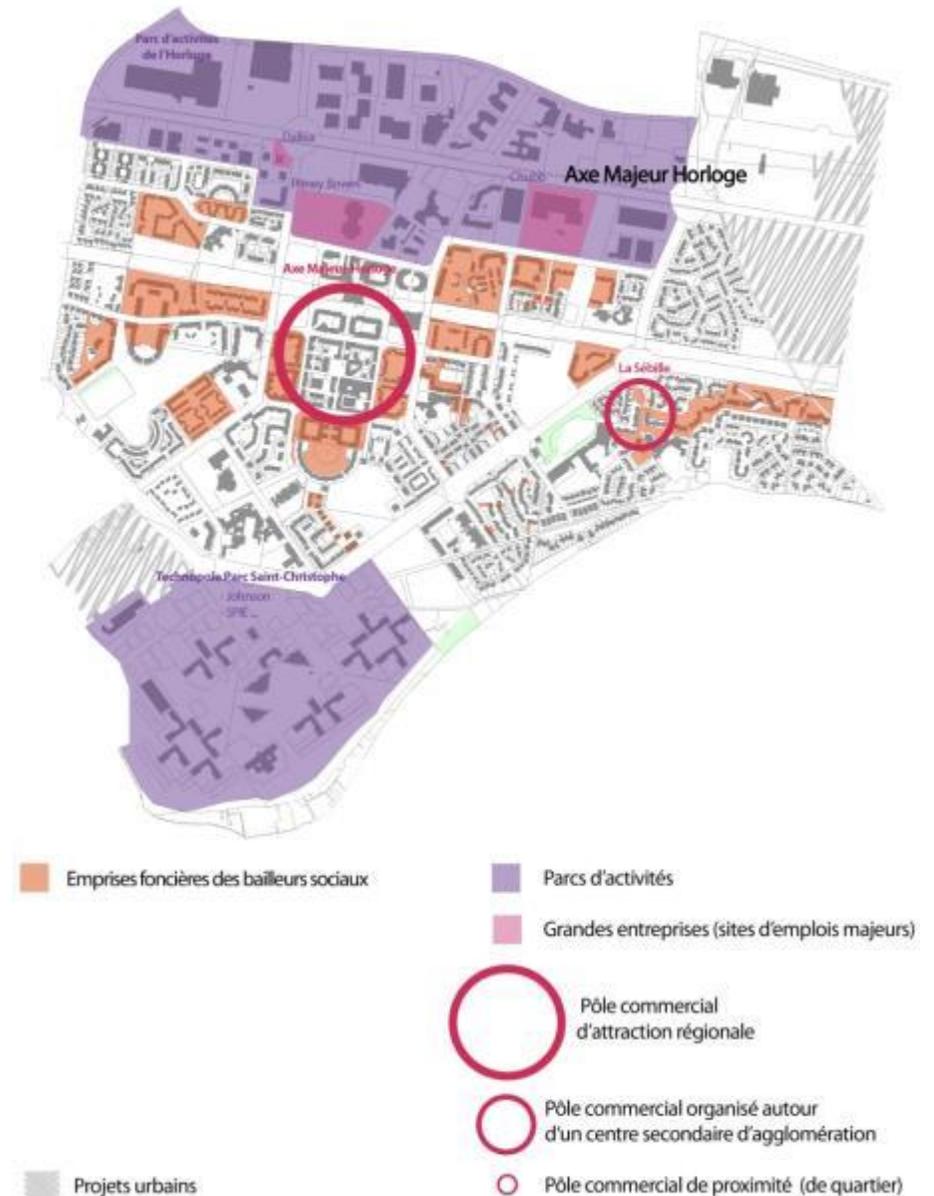
L’habitat qui caractérise ce quartier est essentiellement de type collectif. 42% des logements sont des grands logements (4 pièces et plus), dont 20% de 5 pièces et plus. A l’inverse, on compte 32% de petits logements (1 et 2 pièces), dont 16% de logements de 1 pièce.

Le quartier Axe Majeur-Horloge présente comprend 3 020 logements locatifs sociaux soit 38,5% du parc total de la commune. Les logements locatifs sociaux représentent 41,6% du parc de logements du quartier. Il s’agit du quartier qui concentre la part la plus significative de logements locatifs sociaux à l’échelle de la ville.

Economie / Commerce

Le quartier Axe Majeur-Horloge accueille de nombreuses grandes entreprises installées sur les sites du Parc de l’Horloge et du Technopole Parc Saint-Christophe, employant plus de 100 salariés : Johnson (942 salariés), SPIE (750), Dalkia (244), Chubb (199) Pitney Bowes (190), etc.

Par ailleurs, ce quartier comporte un pôle commercial organisé autour d’un centre secondaire d’agglomération : le pôle Axe Majeur-Horloge (32 activités commerciales) qui se structure tout au long de la rue de l’Abondance, véritable rue commerçante, sur environ 1 000 mètres de linéaire. Ce quartier accueille également un pôle commercial de proximité (la Sébille).



Environnement

Ce secteur est très mixte et offre différentes ambiances paysagères. D'une manière générale à l'échelle du quartier, la végétation est assez présente le long des axes routiers avec de nombreux alignements d'arbres.

Ce quartier comporte de nombreux espaces verts publics : le parc du Pas Saint-Christophe, le square du Verger et ses abords, le parc du Chat Perché et le parc de l'Axe Majeur, qui offre un point de vue remarquable vers la vallée de l'Oise et au loin vers la Défense et Paris.

Les secteurs d'activités (parc d'activités de l'Horloge et parc Saint-Christophe) sont bien intégrés dans le paysage, avec une végétalisation importante.



F - Quartier de l'Orée du Bois

L'Orée du Bois

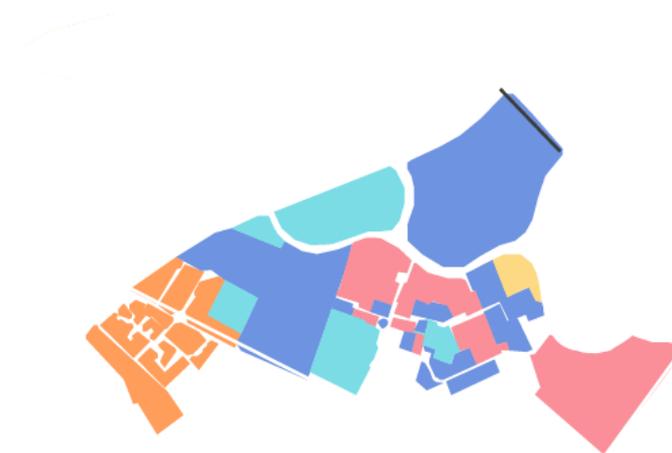


Il s'agit du quartier qui a accueilli les pionniers de la Ville Nouvelle. L'Orée du Bois était à l'origine intégré dans le quartier du Grand Centre.

Ce quartier est constitué de différents espaces à dominante résidentielle : les Touleuses, les Bocages, les Plants. Chaque ensemble accueille à la fois des maisons de ville et de l'habitat collectif ainsi que des équipements et quelques commerces de proximité (au sein du quartier des

Touleuses).

Ces ensembles mixtes sont entourés de larges espaces de verdure dont le bois de Cergy. Ce quartier est bien intégré dans la ville et bénéficie d'une véritable appropriation par ses habitants.



- Bâti de village traditionnel
- Petit collectif type village
- Individuel spontané
- Individuel organisé
- Individuel groupé
- Commerces
- Collectifs en cœurs d'îlot
- Bâti agricole
- Equipements
- Activités diverses
- Grand collectif urbain
- Petit collectif de centre-ville
- Grandes propriétés
- Espaces libres ou friches
- Bureaux

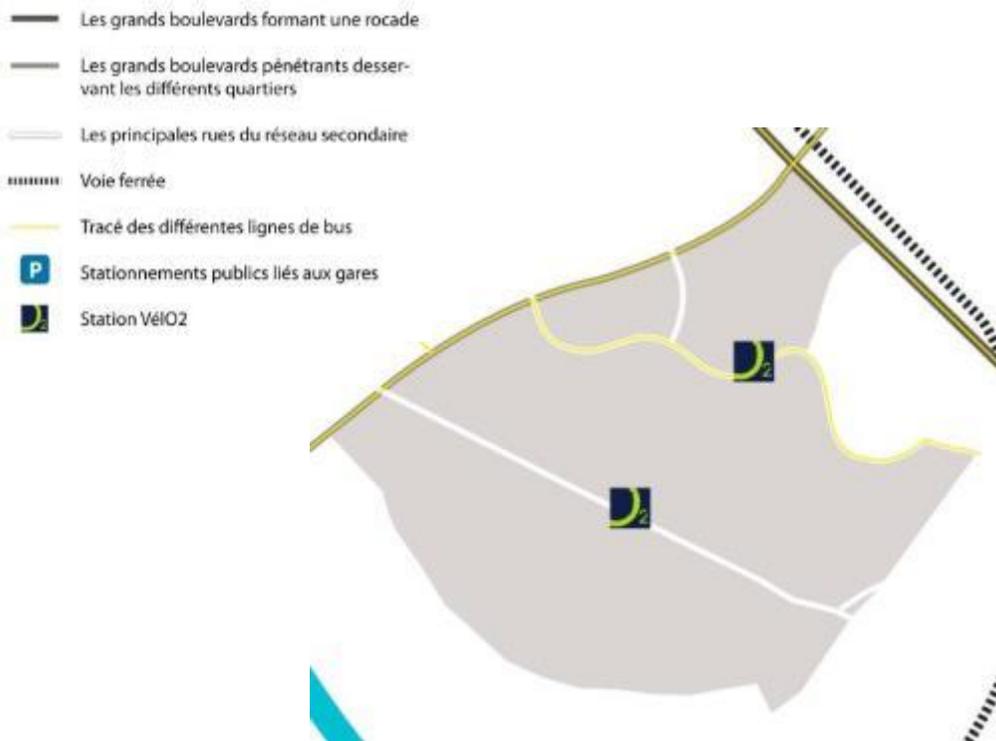


Les transports et déplacements

Ce quartier, bordé par le boulevard de l’Hautil se structure essentiellement autour de l’avenue du Sud depuis laquelle des rues, impasses et voies privées desservent les habitations.

Ce quartier est desservi par 4 lignes de bus qui empruntent le boulevard de l’Hautil et l’avenue du Sud.

Les circulations douces du quartier sont peu nombreuses et peu mises en valeur. Pour autant, 2 stations Vélo2 y sont implantées.



Les équipements

On dénombre 1 crèche et 3 groupes scolaires au sein du quartier. Les effectifs des groupes scolaires du quartier ont connu une hausse soutenue ces dernières années (+11,3% entre 2004/2005 et 2013/2014).

Par ailleurs, ce quartier accueille un collège, le collège des Touleuses.

Le quartier dispose d’un institut polytechnique (institut St Louis , boulevard de l’Hautil) d’un complexe sportif et un centre équestre y est implanté. En revanche, aucune structure culturelle n’est présente.



Caractéristiques sociodémographiques

6 151 Cergyssois résident dans le quartier de l'Orée du Bois en 2011 (dernier chiffre officiel INSEE), soit 10,5% de la population de la ville. Ce quartier accueille une population moins nombreuse en raison notamment d'une part notable d'espaces non bâtis existants, liée à la présence du Bois de Cergy.

Le quartier comporte 51% de la population ayant moins de 30 ans, et 14% de 60 ans et plus.

Le nombre moyen de personnes par logement dans ce quartier est 2,56 en 2011 (2,5 à l'échelle de Cergy).

Parc de logements

Le quartier de l'Orée du Bois comprend en 2011 2 575 logements, soit 10,3% du parc de logements cergyssois, et comporte 5,6% de logements vacants (144 logements de ce type en 2011 selon l'INSEE).

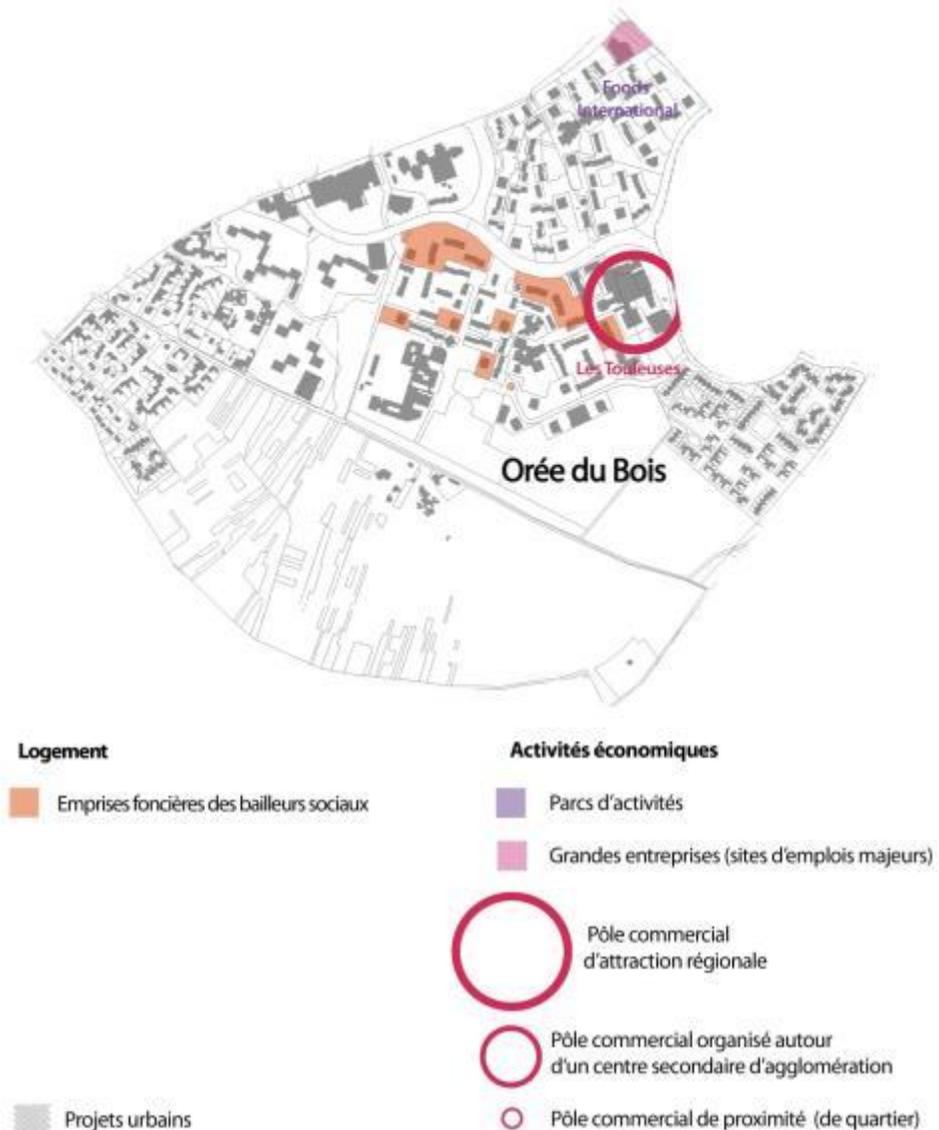
L'habitat qui caractérise ce quartier est essentiellement de type collectif. 60% des logements sont des grands logements (4 pièces et plus), dont 27% de 5 pièces et plus. A l'inverse, on compte 19% de petits logements (1 et 2 pièces), dont 15% de logements de 1 pièce. A ce titre, il s'agit du quartier qui comporte la part la plus forte de grands logements mais également la plus faible de petits logements.

Le quartier de l'Orée du Bois comprend 782 logements locatifs sociaux soit 10% du parc total de la commune. Les logements locatifs sociaux représentent 30,9% du parc de logements du quartier.

Economie / Commerce

Le quartier de l'Orée du Bois accueille une grande entreprise employant plus de 100 salariés : Foods International (104 salariés), située au croisement des boulevards de l'Hautil et de l'Oise.

Par ailleurs, ce quartier comporte un pôle commercial de proximité (les Touleuses).



Environnement

Ce quartier est en grande partie boisé, puisqu'on retrouve le bois de Cergy et le bois des Brûloirs au sud du secteur. Ces grands espaces, faisant la transition avec la plaine maraîchère et accessibles au public, constituent de véritables poumons verts à l'échelle du quartier, mais aussi à une échelle plus large.

Les quartiers d'habitat pavillonnaire présentent une végétalisation importante, et les espaces d'accompagnement des secteurs d'habitat collectif sont bien paysagers, ce qui renforce le caractère très vert du quartier.



Principaux composants de trame verte

- Espaces boisés
- Coteaux paysagers et espaces à dominante verte
- Principaux jardins et coeurs d'îlots verts
- Espaces enherbés d'accompagnement
- Espaces de loisirs végétalisés
- - - - - Principaux alignements d'arbres
- Zones agricoles : maraîchage, vergers
- Jardins familiaux
- Ripisylve (végétation de rives humides)

Principaux composants de la trame bleue

- Cours d'eau pérenne
- Etangs et eau stagnante
- Projets urbains

ENSEIGNEMENTS

Diagnostic territorial :

L'histoire et l'évolution

Cergy a connu un développement exceptionnel ces trente dernières années, passant d'un village de 2 000 habitants à la locomotive économique du Val d'Oise forte de 60 000 habitants.

Ce développement va se poursuivre ces prochaines années, il est inscrit dans les documents supra-communaux (SDRIF, SCoT, PLH).

A l'aube de ses 50 ans (en tant que Ville Nouvelle) Cergy aborde une nouvelle étape de son développement. Après des années d'extension, dont les derniers exemples seront la plaine des Linandes et Port Cergy 2, elle entame pour la première fois avec le projet du Grand Centre son renouvellement urbain, en recréant la ville sur la ville.

Les formes urbaines

La ville dispose d'une diversité de formes urbaines exceptionnelles qui constituent un témoignage riche et intéressant de la manière de faire la ville depuis 50 ans.

Cergy est une ville pensée, réfléchie, organisée. Par conséquent elle présente des espaces urbains très structurés et organisés, pour lesquels le renouvellement urbain ne s'envisage qu'avec des projets d'ensemble.

Pour les mêmes raisons, les espaces libres au sein du tissu urbain restent rares, mêmes si certains espaces d'accompagnement offrent un véritable potentiel de densification.

Les transports et déplacements

Le réseau routier

Une très bonne connexion au réseau routier régional et national.

Un réseau de voirie de qualité, une ville structurée autour de boulevards urbains facilitant les déplacements automobiles.

Des difficultés de déplacements aux heures de pointe dues à un réseau saturé.

Une offre en stationnement globale importante et qui est très majoritairement centrée autour des gares.

Les déplacements doux

Une ville qui, de par sa structure et ses aménagements, offre une place très importante aux cheminements doux.

De nombreux cheminements piétons prenant plusieurs formes (trottoirs séparés, mails piétons, chemins, etc.).

Une place de plus en plus importante faite au vélo (développement des pistes et bandes cyclables, de VÉLO2, etc.).

Des aménagements de qualité parfois inégale, et qui nécessiteraient une requalification.

Les transports en commun

Une commune bénéficiant d'une bonne desserte en transports en commun.

La présence de 3 gares, au sein de 3 quartiers différents, desservies par le RER et le transilien.

Le rabattement de nombreuses lignes de bus sur les différentes gares qui desservent l'ensemble des quartiers de la ville. Certains quartiers sont toutefois moins bien desservis.

Des dysfonctionnements sur le réseau ferré dû au vieillissement des infrastructures entraînant des retards.

Les équipements

Cergy, ville centre, préfecture du Val d'Oise, accueille de nombreux équipements ayant un rayonnement et une vocation intercommunale.

Un pôle administratif à l'échelle départementale, le quartier Grand Centre.

Un pôle de l'enseignement supérieur avec la présence de l'Université de Cergy ainsi que de nombreuses écoles supérieures.

La présence d'équipements sportifs et culturels à vocation intercommunale (piscine, patinoire, équipements culturels du Grand Centre, etc.).

Un équipement de loisirs au rayonnement régional : la base de loisirs.

De nombreux équipements petite enfance et scolaires répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Plusieurs groupes scolaires ont été rénovés récemment. Ces opérations de requalification doivent se poursuivre à l'avenir pour d'autres équipements.

Des effectifs scolaires en hausse sur toute la commune. La hausse a été particulièrement soutenue quartier des Hauts-de-Cergy.

Une nécessité de prévoir des agrandissements des structures actuelles et/ou la construction de nouvelles structures, pour faire face aux augmentations d'effectifs qui vont se poursuivre au regard des constructions de logements en cours et à venir, que ce soit dans le domaine de la petite enfance ou du scolaire.

La présence de nombreux équipements sportifs et culturels de proximité.

Un état inégal des équipements dans le domaine du sport et de la culture allant d'équipements neufs (Visages du monde) à des équipements vétustes.

Diagnostic socio-économique

Les habitants

60 528 habitants (population municipale) au 1er janvier 2012 – dernier chiffre officiel du recensement de la population – source INSEE

Cergy, une ville qui rassemble toujours une population jeune (particulièrement les 15-29 ans) très importante : plus de 50% de moins de 30 ans (30% de 15-29 ans ; 22% de 0-14 ans) ... et nettement représentée à l'échelle des territoires supracommunaux : à Cergy, les 15-29 ans sont d'environ 10 points plus représentés qu'à l'échelle du Val d'Oise, et plus de 5 points comparé à la CACP.

Un vieillissement de la population toutefois marqué : une part des seniors en 2011 supérieure de 3 points par rapport à 2006, au détriment d'une part de jeunes (essentiellement les 15-29 ans) qui affiche un recul tout aussi important.

2,5 personnes par résidence principale en moyenne en 2011 :

- une évolution du nombre moyen de personnes par logement fluctuante depuis 45 ans, mais une baisse globale moyenne de près d'1 habitant par résidence principale depuis la fin des années 1960
- depuis 1990, une évolution légèrement plus marquée à Cergy que dans d'autres communes de rang démographique similaire, en raison d'un vieillissement constaté de la population cergyssoise et des différentes formes de décohabitation (notamment le départ des jeunes du domicile familial)

Les ménages d'une personne sont les plus représentés à Cergy, dépassant les couples avec enfant sur la dernière décennie

Une part d'actifs résidents faible pour une ville-centre

- une baisse constante du nombre d'actifs résidents, associée à une forte augmentation du nombre d'actifs ayant leur emploi dans Paris ou la Petite Couronne

Des objectifs à tenir en matière de maintien de ces actifs sur le territoire, mais également de poursuite de l'accueil de nouveaux actifs, dans un objectif de rapprochement habitat / emploi.

Les logements

Plus de 25 000 logements en 2011 (estimation de 26 350 logements en 2014) :

- un parc de logement dont l'offre a quadruplé entre 1975 (3 778 logements) et 1990 (16 407)
- à l'échelle de la CACP, une évolution de l'offre de logements majoritairement portée par la commune de Cergy

Un rythme de construction très variable, oscillant entre une production par an supérieure à 1 100 logements dans les années 1980 (pic de construction correspondant à la période du développement significatif de la ville nouvelle) et une production de 400 à 500 logements par an dans les autres décennies. Néanmoins, un rythme de construction en progression depuis le début des années 2000

Un parc de résidences principales qui, selon leur taille est équitablement réparti :

- 33% de petits logements (1-2 pièces) ; 26% de logements de taille intermédiaire (3 pièces) ; 41% de grands logements (4 pièces et plus)
- un parc de petits logements développé (1 logement sur 3) lié notamment à la présence de nombreux logements étudiants (en résidence universitaire essentiellement)

Cergy comporte une répartition plus équilibrée du parc de résidences principales comparé à une autre ville de rang démographique similaire telle qu'Evry

Environ 4 logements sur 5 sont des logements collectifs, 1 sur 5 de l'habitat individuel

Une part plus importante de locataires (environ 14 000 logements soit 60% du parc) que de propriétaires (environ 9 000 logements soit 40% du parc)

Environ 10 000 logements locatifs sociaux en 2014, soit 41,5% du parc total

Les activités économiques

Cergy, un pôle d'emploi majeur à l'échelle de la région Ile-de-France : 28 123 emplois en 2011 (contre plus de 31 000 en 2006 : près de 3 000 emplois perdus).

Associé à une augmentation d'environ 500 actifs entre 2006 (26 000) et 2011 (26 500) dans la commune, Cergy présente un indicateur de concentration d'emploi en baisse (106 en 2011 contre 120 en 2006).

Cergy, un pôle commercial majeur à l'échelle de l'Ile-de-France ; une activité commerciale qui rayonne sur l'Ouest du Val d'Oise ainsi que sur le Nord des Yvelines, grâce à son maillage commercial dense.

Au total, 10 pôles commerciaux de taille et de statut différents :

- 1 pôle d'attraction régionale : le centre commercial régional des 3 Fontaines et ses abords (pôle gare Préfecture)
- 2 pôles organisés autour de centres secondaires d'agglomération :
 - pôle Axe Majeur Horloge
 - pôle des Hauts de Cergy
- 6 pôles de proximité :
 - la place des Linandes
 - les Touleuses
 - le Bontemps
 - la Sébille
 - les Chênes
 - le Village

A ces sites majeurs s'ajoutent les pôles commerciaux du boulevard de l'Oise, de Port / Ham et de l'îlot Théâtre, davantage orientés sur la restauration et l'hôtellerie.

Un nouveau pôle commercial programmé au sein du projet d'aménagement de la plaine des Linandes.

Etat initial de l'environnement

Le contexte géographique

Une topographie marquée par la vallée de l'Oise, qui a conditionné l'urbanisation du territoire. Un site géographique très favorable à l'implantation humaine, par une inclinaison globalement nord-sud, assurant une bonne exposition solaire du territoire :

- Un plateau presque entièrement urbanisé, aux pentes faibles favorables aux circulations douces (cyclables notamment).
- Des coteaux très pentus qui sont restés en grande partie boisés
- La vallée de l'Oise, un secteur en partie occupé par des espaces naturels ou agricoles, peu d'urbanisation hormis le site de Port-Cergy.

La trame verte

Une trame verte bien développée mais peu porteuse de biodiversité.

Des espaces boisés épars, regroupés pour la majorité sur une ligne de coteau, qui participent à la qualité des paysages et plus généralement à la qualité de vie sur le territoire.

Des parcs et espaces verts nombreux et bien répartis sur le territoire communal.

Une végétation parfois banalisée dans les quartiers d'habitat individuel anciens, mais une volonté communale de favoriser la biodiversité à travers le développement de nouveaux habitats naturels :

- Une gestion différenciée et raisonnée des espaces verts et des arbres d'alignement (fauche tardive, prairies fleuries...)
- Un projet de revitalisation des bois : Bois Lapelote, Bois du Hazay, Bois de la Justice.

Une plaine maraîchère cultivée formant un ensemble constitué fonctionnel. Des jardins familiaux, relais de la composante agraire dans les espaces urbains.

La commune présente plusieurs corridors écologiques d'importance variable : des corridors écologiques fonctionnels à préserver ; des corridors potentiels fractionnés à améliorer.

La trame bleue

Une trame bleue centrée sur l'Oise et ses abords.

Le réseau hydrographique est représenté en grande majorité par l'Oise. Cependant, on peut noter la présence marquée d'étangs, bassins artificiels, mais aussi du ru du chemin de la Voirie et de sources. Les étangs de la base de loisirs, forment le cœur de la commune, avec une surface en eau de bonne qualité de plus de 100 ha. Ils constituent un ensemble remarquable, tant par leur intérêt social, que pour leur intérêt hydro-écologique fort.

Le paysage

Les entrées de ville ou de territoire sont pour la plupart de qualité mais sont souvent peu perceptibles du fait de la continuité urbaine entre Cergy et les communes voisines.

Le relief marqué génère des points de vue remarquables sur la vallée de l'Oise, notamment depuis les coteaux.

Les risques et nuisances

Peu de zones d'habitat impactées par le risque d'inondation fluviale (PPRi).

Un risque de ruissellement et coulées de boue localisé (aléa faible à l'échelle du territoire communal).

Des risques technologiques faibles (TMD, pas d'industrie lourde, pas de site BASOL).

Un aléa retrait et gonflement des argiles localisé au nord-ouest du territoire (habitat collectif pouvant s'en prémunir).

Des zones de bruit plus importantes au nord liées à la présence de l'A15, de la voie ferrée et du boulevard de la Paix : peu de zones d'habitat fortement impactées.

Une qualité de l'air assez bonne.

La qualité de l'eau de l'Oise est mauvaise ; ceci est notamment lié au fait que la commune de Cergy est en aval de la rivière et que les pollutions des zones agglomérées en amont se retrouvent dans l'eau qui s'écoule à Cergy.

Un nombre important d'antennes relais surtout dans le quartier Grand Centre : pollution électromagnétique. Une volonté communale de ne pas autoriser de nouvelles installations à proximité des écoles.

Les réseaux

L'eau potable est de bonne qualité. 3 captages d'eau sont localisés sur le territoire communal et bénéficient de protections.

Le réseau d'assainissement (eaux usées) présente une capacité suffisante pour accueillir de nouvelles opérations de logements, même si quelques points noirs existent.

Le réseau d'eaux pluviales présente des risques de saturation, ce qui fait que les futures opérations d'urbanisation s'accompagnent de contraintes vis-à-vis des rejets d'eaux pluviales vers le réseau existant.

Une amélioration de la collecte des déchets et une facilitation du tri sélectif à travers la mise en place de PAV et BAVE.

Les énergies renouvelables

Une volonté de limiter les dépenses énergétiques et de diminuer les émissions de GES (gaz à effet de serre) : engagement dans un Agenda 21 communal.

Un potentiel géothermique réel. Le réseau de chaleur géré par la CACP est un élément majeur de mise en œuvre des énergies renouvelables.

Un potentiel solaire suffisant pour l'eau chaude sanitaire mais pas pour une autonomie énergétique.

Un potentiel éolien limité.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARENE : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies
AREPA : Association des REsidences pour Personnes Agées
ARS : Agence Régionale de Santé
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CACP : Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDDS : Centre Départemental de Dépistages et de Soins
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CET : Centre d'enfouissement Technique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DDT : Direction Départementale des Territoires
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPS : Education Physique et Sportive
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESPE : Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education
HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IUT : Institut Universitaire de Technologie
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
NGF : Nivellement Général de la France
PAC : Politique Agricole Commune
PAV : Point d'Apport Volontaire
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDE : Plan local de Déplacement des Employés
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées
PDUIF : Plan de Déplacement Urbain Ile-de-France
PLD : Plan Local de déplacement
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPR(i) : Plan de Prévention des Risques (d'inondation)
RGA : Recensement Général Agricole
RPG : Registre Parcellaire Géographique
SAU : Surface Agricole Utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGV : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

SIARP : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise

SIG : Système d'Information Géographique

SPASM : Société Parisienne d'Aide à la Santé Mentale

SPIC : Service Public d'Intérêt Collectif

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRE : Schéma Régional Eolien

STEP : Station d'épuration

STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France

STIVO : Société des Transports Interurbains du Val d'Oise

TMD : Transport de Matières Dangereuses

UFR : Unité de Formation et de Recherche

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique